

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Institut National des Grandes Cultures « INGC »

---

## Etude d'élaboration d'une stratégie de développement et de restructuration du secteur des Oléo-protéagineux

---

**Rapport final de synthèse**

*Avril 2017*



4, rue Hassen Ibn Nôomen – BP. 105 – 1002 Tunis Belvédère  
Tél. : 71 798 373 / 71 796 870 / 71 891 823  
Fax : 71 797 482  
E-mail: [agro.services@planet.tn](mailto:agro.services@planet.tn)

## Table des matières

<b>LE CONTEXTE, LA MISSION ET LA DEMARCHE .....</b>	<b>11</b>
<b>SYNTHESE .....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 1</b>	
<b>ANALYSE DU SECTEUR DES OLEO-PROTEAGINEUX</b>	
<b>I. LE MARCHÉ MONDIAL DES OLEO-PROTEAGINEUX.....</b>	<b>20</b>
<b>1.1. Situation et tendances du marché mondial des Oléagineux.....</b>	<b>20</b>
1.1.1. Vue d'ensemble.....	20
1.1.2. Tendances de quelques produits.....	24
<b>1.2. Situation et tendances du marché mondial des Protéagineux .....</b>	<b>34</b>
1.2.1. Vue d'ensemble.....	34
1.2.2. Tendances de quelques produits.....	36
<b>II. LES OLEAGINEUX EN TUNISIE .....</b>	<b>43</b>
<b>2.1. Historique .....</b>	<b>43</b>
<b>2.2. La consommation des huiles de graines en Tunisie .....</b>	<b>43</b>
<b>2.3. La production des graines à huile en Tunisie .....</b>	<b>44</b>
2.3.1. Evolution de superficies .....	44
2.3.2. Principales zones de production .....	46
2.3.3. Evolution des productions .....	46
2.3.4. La productivité des oléagineux .....	47
<b>2.4. La transformation industrielle.....</b>	<b>50</b>
2.4.1. Trituration de graines à huile .....	51
2.4.2. Raffinage des huiles .....	52
2.4.3. Le conditionnement des huiles .....	53
<b>2.5. Commercialisation et distribution.....</b>	<b>53</b>
<b>2.6. Recherche sur les oléagineuses en Tunisie .....</b>	<b>54</b>
<b>2.7 Les échanges extérieurs des produits oléagineux.....</b>	<b>56</b>
2.7.1. Vue d'ensemble.....	57
2.7.2. Les échanges des graines végétales.....	58
2.7.3. Les échanges des huiles végétales.....	59
2.7.4. Les échanges des tourteaux et résidus des huiles végétales .....	61
<b>2.8. Utilisation des tourteaux par les fabricants d'aliments de bétail .....</b>	<b>62</b>
2.8.1. Demande actuelle en aliments concentrés.....	62
2.8.2. Production actuelle d'aliments concentrés .....	63
2.8.3. Les matières premières utilisées en aliments concentrés .....	64
2.8.4. Les prix des matières premières .....	64
2.8.5. La place du tourteau de colza dans l'alimentation du bétail .....	65

<b>2.9. Indicateurs économiques</b> .....	<b>66</b>
2.9.1. Coût de production du colza et de tournesol .....	66
2.9.2. Coût de production de l'huile de colza.....	67
<b>2.10. Synthèse SWOT du secteur des oléagineux</b> .....	<b>68</b>
<b>III. LES PROTEAGINEUX EN TUNISIE</b> .....	<b>71</b>
<b>3.1. Les Légumineuses à graine</b> .....	<b>71</b>
3.1.1. Importance économique .....	71
3.1.2. La consommation de légumineuses à graines .....	71
3.1.3. La production des légumineuses à graines .....	73
3.1.4. La transformation industrielle .....	78
3.1.5. Les échanges extérieurs des légumineuses à graines .....	79
3.1.6. La recherche sur les légumineuses alimentaires en Tunisie.....	82
3.1.7. Indicateurs économiques .....	85
<b>3.2 Les légumineuses fourragères</b> .....	<b>87</b>
3.2.1 La production fourragère en Tunisie .....	87
3.2.2. Principales espèces de légumineuses fourragères cultivées en Tunisie.....	88
3.2.3. Production de semences fourragères .....	91
3.2.4. Plan national pour la promotion du secteur de semences fourragères .....	93
<b>3.3. Synthèse SWOT du secteur des protéagineux</b> .....	<b>94</b>
<b>IV. ORGANISATION DE LA FILIERE OLEO-PROTEAGINEUSE</b> .....	<b>96</b>
<b>4.1. L'organisation de la filière oléo-protéagineuse en Tunisie</b> .....	<b>96</b>
4.1.1. Schéma de la filière .....	96
4.1.2. Les principaux acteurs de la filière .....	97
4.1.3. Revue des politiques gouvernementales et leurs impacts sur le secteur .....	102
4.1.4. Les faiblesses de la filière et de son organisation .....	107
4.1.5. Missions attendues de l'interprofession .....	109
<b>4.2. L'organisation de la filière oléo protéagineuse en France</b> .....	<b>111</b>
4.2.1. Le contexte de la filière française des oléo protéagineux .....	111
4.2.2. L'encadrement de la filière française des oléo protéagineux .....	111
<b>4.3. L'organisation de la filière des oléo protéagineux au Maroc</b> .....	<b>115</b>
4.3.1. Le contexte de la filière Marocaine des oléo protéagineux.....	115
4.3.2. L'encadrement de la sous-filière Légumineuses à graine et fourragères .....	116
4.3.3. L'encadrement de la sous-filière oléagineux .....	116
<b>4.4. Typologie de l'intervention des interprofessions dans quelques pays</b> .....	<b>118</b>
<b>PARTIE 2</b>	
<b>STRATEGIE ET PLAN D'ACTION</b>	
<b>I. STRATEGIE D'INTERVENTION</b> .....	<b>120</b>
<b>1.1. Orientations stratégiques</b> .....	<b>120</b>
<b>1.2. Objectifs et projections stratégiques</b> .....	<b>122</b>
<b>1.3. Axes stratégiques et mesures associées</b> .....	<b>124</b>
1.3.1. Composante A : Développement des protéagineux .....	127
1.3.2. Composante B : Développement des oléagineux .....	136
1.3.3. Composante C : Organisation de la filière des oléo-protéagineux.....	142

<b>II. PLAN D’ACTION .....</b>	<b>158</b>
<b>2.1. Synthèse des mesures proposées .....</b>	<b>158</b>
<b>2.2. Synthèse des coûts et financement .....</b>	<b>172</b>
<b>2.3. Ressources et emploi de la filière .....</b>	<b>173</b>
<b>2.4. Clarification des rôles des acteurs .....</b>	<b>174</b>

## Abréviations, Acronymes

APIA	Agence de Promotion des investissements agricoles
AVFA	Agence de vulgarisation et de formation agricole
ASPOT	Association National des Producteurs de Tournesol
ANAMSO	Association Nationale des Multiplicateurs de Semences Oléagineuses
AIFRCOT	Approche Intégrée et Fédérative pour une Relance du Colza Oléagineux en Tunisie
A.G	Assemblée Générales
ARI	Actions de Recherche Innovantes
APII	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
APIE	Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur
BNA	Banque nationale agricole
COT	Conseil des Oléagineux de Tunisie
CPT	Conseil des protéagineux de Tunisie
CNCT	Centre National de la Cartographie et de la Télédétection
CRRGC	Centre régional de recherches en grandes cultures
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
CONECTAGRI	Confédération des agriculteurs tunisiens
CETIOM	Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains
CTAA	Centre Technique de l'Agro-alimentaire
CETIO	Centre Technique Professionnel des Oléagineux
C.A	Conseil d'Administration
CVO	Cotisation Volontaire Obligatoire
CCSPS	Coopérative Centrale des Semences et Plants Sélectionnés
CSA	Coopérative de Services Agricoles
CTAA	Centre Technique de l'Agro-Alimentaire
CTAB	Centre Technique de l'Agriculture Biologique
CTV	Cellule Territoriale de Vulgarisation
DGEDA	Direction Générale des Etudes et de Développement Agricole
DGFIOP	Direction Générale du financement, des investissements et des Organismes Professionnels
DGF	Direction générale des forêts
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle Qualité des Produits Agricoles
ESAK	Ecole supérieure d'agriculture du Kef
FAMEX	Fonds d'Accès aux Marchés d'Exportation
FOLEA	Fédération des Oléagineux
FODECAP	Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et pêche
FOPRODEX	Fonds de Promotion des Exportations
FOP	Fédération Française des producteurs des oléagineux et des protéagineux
FCG	Opérateurs Nationaux de trituration et importateurs
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FNAMS	Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs des Semences
FODECAP	Fonds de Développement de la Compétitivité dans les secteurs de l'Agriculture et Pêche
GEPV	Groupe d'Etude et de Promotion des Protéines Végétales
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTOM	Groupement des Transformateurs d'Oléagineux Métropolitains
INGC	Institut National de grandes cultures
INAT	Institut National agronomique de Tunis
INRAT	Institut National de Recherche agronomique de Tunis
INNORPI	Institut National de la Normalisation et de la Propriété Intellectuelle
IRESA	Institut de Recherche et d'Enseignement supérieur
INM	Institut National de Météorologie
MAEC	Mesure Agroenvironnementales et Climatiques
MD	Million de dinars
mDT	Mille dinars
MARHP	Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche

MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIC	Ministère d'industrie et de Commerce
MF	Ministère des finances
MSP	Ministère de la santé public
MCA	Ministère du Commerce et de l'Artisanat
OPG	Organisation des Producteurs des Grains
OC	Office de céréales
ONICIL	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
ODESYANO	Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest
OTD	Office de terres domaniales
SNIA	Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale
SIOP	Structure Interprofessionnel des Oléo-Protéagineux
SONACOS	Société Nationale de commercialisation des semences
SMCSPS	Société mutuelle centrale des Semences et Plants sélectionnés
SMCS	Société mutuelle centrale des Semences
SYNAGRI	Syndicat des agriculteurs de Tunisie
STC	Secrétariat Technique du Comité
SOFIPTROOL	Filiale du groupe Avril
UFS	Union Française des Semenciers
UNIP	Union Nationale Interprofessionnelles des Plantes Riches en Protéines
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisana

## Liste des tableaux

Tableau n°1 : Importations mondiales de graines végétales à huile .....	22
Tableau n° 2 : Importations mondiales des huiles végétales .....	23
Tableau n°3 : Importations mondiales des tourteaux et résidus des huiles .....	23
Tableau n°4 : Production mondiale de graines de tournesol .....	24
Tableau n°5 : Évolution de la production mondiale de Colza .....	27
Tableau 6 : Evolution de la production mondiale de carthame .....	29
Tableau 7 : les principaux producteurs de l'huile de carthame .....	33
Tableau n°8 : Importations mondiales des légumineuses alimentaires .....	35
Tableau 9 : Evolution de la production mondiale du haricot sec .....	36
Tableau 10 : Evolution de la production mondiale de pois sec .....	37
Tableau 11 : Evolution de la production mondiale de pois chiche .....	38
Tableau 12 : Evolution de la production mondiale des lentilles .....	39
Tableau 13 : Evolution de la production mondiale des fèves sèches .....	40
Tableau 14 : Evolution des importations mondiales de graines de luzerne .....	41
Tableau n°15 : Importations de bouchons de luzerne : 121410 Farine et agglomères sous forme de pellets de luzerne ..	42
Tableau n°16: Evolution des quantités moyennes consommées d'huile d'olives et d'huiles de graines en Kg par habitant .....	44
Tableau n°17 : Évolution de la superficie annuelle moyenne de graines oléagineuses durant les cinq derniers plans .....	44
Tableau 18 : Evolution de la culture de tournesol .....	45
Tableau 19 : Répartition des aires de cultures oléagineuses durant la campagne 2014/2015 .....	46
Tableau n°20: Évolution des productions de graines oléagineuses durant les cinq derniers plans. ....	47
Tableau n°21: Variétés de colza testées à Oued Béja (campagne 97/98) .....	48
Tableau 22 : Les variétés de colza inscrites dans le catalogue officiel de la Tunisie .....	49
Tableau n°23: Teneur moyenne en huile des grains de tournesol .....	49
Tableau n°24 : Rendement de quelques variétés de tournesol hybrides INRAT 1999/2000 .....	50
Tableau 25 : Les variétés de tournesol inscrites dans le catalogue officiel de la Tunisie .....	50
Tableau n° 26 : Répartition des unités de transformation des oléagineux par activité et par gouvernorat .....	50
Tableau 27 : Les prix de vente des huiles végétales alimentaire non subventionnée .....	54
Tableau 28 : Rendement de quelques hybrides et leurs stades phénologiques avec du semis de mois de février .....	55
Tableau 29 : Evolution des importations totales des oléagineux (en 1000 tonnes) .....	57
Tableau 30 : Evolution des importations totales des oléagineux (en MD) .....	57
Tableau 31 : Evolution des exportations des oléagineux (en 1000 tonnes) .....	57
Tableau 32 : Evolution des exportations des oléagineux (en MD) .....	58
Tableau n°33 : Importation d'huiles végétales en 1000 tonnes .....	60
Tableau 34 : les besoins de chaque espèce en aliments concentré .....	62
Tableau 35 : La répartition des unités d'aliment de bétail par région et par capacité de production .....	63
Tableau 36 : L'évolution de la production des aliments concentrés pour différents type d'élevage .....	63
Tableau 37 : L'évolution de l'utilisation des matières premières .....	64
Tableau 38 : L'évolution des quantités et des prix des matières premières importées pour la production des aliments composés .....	64
Tableau n°39: Evolution des quantités moyennes consommées des légumineuses à graines en Kg par habitant .....	72
Tableau n°40 : Consommation des légumineuses à graines par produits en 2010 en Kg/Personne/an .....	72
Tableau n°41 : Évolution des superficies annuelles moyennes des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans de développement .....	73
Tableau n°42 : Répartition de la production des légumineuses à graines par région et par culture durant la campagne 2013/2014. ....	75
Tableau n°43:Évolution de la production des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans. ....	76
Tableau n°44:Évolution de rendements des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans .....	77
Tableau n°45 : Importations Tunisiennes de Féverole 0713500009 (en moyenne par an) .....	79
Tableau n°46 : Exportations Tunisienne de Féverole (en moyenne par an) .....	79
Tableau n°47 : Importations de Lentille (en moyenne par an) .....	80
Tableau 48 : les variétés inscrites par le programme des légumineuses alimentaires depuis 1987 .....	83
Tableau 49 : Les variétés des légumineuses inscrites au catalogue officiel de la Tunisie .....	85
Tableau n°50 : Espèces fourragères annuelles cultivées en Tunisie (MARHP, 2005) .....	87
Tableau 51 : Les variétés de cultures fourragères inscrites au catalogue officiel Tunisien .....	92
Tableau 52 : Comparaison schématique de différents types d'organisations interprofessionnelles .....	119
Tableau n°53: Distribution des exploitants selon la taille de l'exploitation .....	100
Tableau 54 : Répartition des exploitants des oléagineux par superficie et par gouvernorat .....	101
Tableau 55 : Répartition de ces producteurs selon la taille des exploitations .....	101

Tableau n°56: Répartition des unités de transformation des oléagineux par activité et par région .....	101
Tableau n°57 : prix de cession du kg d'huile de graines en Tunisie 2013. ....	102
Tableau n°58 : Evolution des subventions accordées par la CGC aux huiles de graines, Tunisie. ....	103

## Liste des Graphiques

Graphique n°1 : Evolution de la production de graines oléagineuses (en millions de tonnes).....	20
Graphique n°2 : Evolution de la structure de la production des principales graines oléagineuses en % .....	20
Graphique n°3 : Les principaux pays producteurs de graines oléagineuses (2011/2012)- En Millions de tonnes .....	20
Graphique n°4 : Evolution de la part des principaux oléagineux dans la production mondiale en % .....	21
Graphique n°5 : Les principaux producteurs de corps gras dans le monde en 2011 (en millions de tonnes).....	21
Graphique n°6 : Evolution de la consommation des oléagineux dans le monde en millions dans le monde .....	22
Graphique n°7 : Evolution des parts des principaux oléagineux dans la consommation mondiale en % .....	22
Graphique n°8 : Evolution de la production mondiale de graines de tournesol (en millions de tonnes).....	24
Graphique n°9 : Répartition de la superficie mondiale de Tournesol .....	25
Graphique n°10 : Répartition de la production mondiale de Tournesol.....	25
Graphique n°11 : Evolution des exportations mondiales de graines de Tournesol .....	25
Graphique n°12 : les principaux exportateurs de graines de Tournesol (moyenne 2009-2012).....	25
Graphique n°13 : Evolution des importations mondiales de graines de tournesol .....	26
Graphique n°14 : Les principaux importateurs de graines de tournesol (moyenne 2009-2012) .....	26
Graphique n°15 : Tendances des prix à la production de graines de tournesol dans les 5 principaux pays producteurs (\$/tonne) .....	26
Graphique n°16 : Evolution de la production mondiale de Colza (En millions de tonnes).....	27
Graphique n°17 : Les principaux producteurs de Colza (moyenne 2010-2013) .....	27
Graphique n°18 : Evolution des exportations mondiales de Colza .....	28
Graphique n°19 : Les principaux exportateurs de Colza (moyenne 2009-2010) .....	28
Graphique n°20 : Evolution des importations mondiales de Colza.....	28
Graphique n°21 : Les principaux importateurs de Colza .....	28
Graphique n°22 : Evolution de la production mondiale de graine et huile de Carthame (en mille tonnes) .....	29
Graphique n°23 : Les principaux producteurs de Carthame (moyenne 2009-2010) .....	29
Graphique n°24 : Evolution des exportations d'huile de carthame.....	30
Graphique n°25 : Les principaux exportateurs de Carthame.....	30
Graphique n°26 : Evolution de la production mondiale d'huile et de graines de tournesol (en millions de tonnes) .....	30
Graphique n°27 : Les principaux producteurs d'huile de tournesol.....	30
Graphique n°28 : Evolution de l'importation d'huile de tournesol .....	31
Graphique n°29 : Les principaux importateurs d'huile de tournesol en 2012.....	31
Graphique n°30 : Evolution des exportations mondiales d'huile de tournesol .....	31
Graphique n°31 : Les principaux exportateurs d'huile de tournesol en 2012 .....	31
Graphique n°32 : Evolution de la production mondiale d'huile de Colza (En millions de tonnes) .....	32
Graphique n°33 : Principaux producteurs d'huile de Colza (moyenne 2010-2012) .....	32
Graphique n°34 : Evolution des exportations mondiales d'huile de Colza (en millions de tonnes) .....	32
Graphique n°35 : Les principaux exportateurs d'huile de colza en 2012 .....	32
Graphique n°36 : Evolution des exportations d'huile de carthame.....	33
Graphique n°37 : Les principaux exportateurs de Carthame en 2012.....	33
Graphique n°38 : Evolution de la production des légumineuses alimentaires (en millions de tonnes).....	34
Graphique n°39 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires à l'importation (année de base 2000 avec indice=1) .....	35
Graphique n°40 : Evolution de la production mondiale de Haricots secs .....	36
Graphique n°41 : Les principaux pays producteurs d'haricots secs (2010-2013).....	36
Graphique n°42 : Evolution des importations des Haricots secs.....	36
Graphique n°43 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires à l'importation .....	36
Graphique n°44 : Evolution des importations de Pois sec .....	37
Graphique n°45 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires à l'importation .....	37
Graphique n°46 : Les principaux importateurs de Pois sec en 2012 .....	37
Graphique n°47 : Les principaux exportateurs de Pois sec en 2012 .....	37
Graphique n°48 : Evolution des importations de Pois chiche .....	38
Graphique n°49 : Evolution indiciaire de la valeur unitaire des importations de Pois chiche.....	38
Graphique n°50 : Les principaux exportateurs de Pois chiche en 2012 .....	38
Graphique n°51 : Les principaux importateurs de Pois chiche en 2012.....	38
Graphique n°52 : Evolution des importations de Lentille .....	39
Graphique n°53 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires des importations de Lentille.....	39
Graphique n°54 : Les principaux exportateurs de Lentilles en 2012 .....	39
Graphique n°55 : Les principaux importateurs de Lentille en 2012.....	39

Graphique n°56 : Evolution des importations de fèves sèches.....	40
Graphique n°57 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires des importations de Fèves sèches .....	40
Graphique n°58 : Les principaux exportateurs de fève sèche .....	41
Graphique n°59 : Les principaux importateurs de fève sèche .....	41
Graphique 60 : Evolution des importations de Graines de Luzerne .....	41
Graphique 61 : Evolution de la valeur unitaire à l'importation de Luzerne.....	41
Graphique n°62 : Les principaux exportateurs de graines de Luzerne en 2014 .....	42
Graphique n°63 : Les principaux importateurs de graines de Luzerne en 2014.....	42
Graphique n°64 : Les principaux exportateurs de Farine et agglomérées .....	42
Graphique n°65 : Principaux importateurs de farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne .....	42
Graphique 66: Évolution des superficies de graines oléagineuses depuis 1992 en Tunisie .....	45
Graphique 67 : Répartition des aires de cultures oléagineuses .....	46
Graphique n°68 : Répartition de la production Tunisienne de graines oléagineuses depuis 1992 en Tunisie.....	47
Graphique n°69 : Évolution des rendements de tournesol et du colza depuis 1992 en Tunisie .....	48
Graphique n°70 : Évolution des productions de l'huile végétale brute de tournesol et du soja depuis 2001 en Tunisie ..	51
Graphique 71 : Principe du raffinage industriel des huiles brutes issues de graines oléagineuses.....	52
Graphique n°72 : Evolution des importations des graines végétales.....	58
Graphique n°73 : Evolution des importations et des exportations des graines de tournesol .....	59
Graphique n°74 : Evolution des importations et des exportations des huiles végétales .....	59
Graphique n°75 : Evolution des importations et des valeurs unitaires à l'import des huiles de soja, de maïs et de palme .....	60
Graphique n°76 : Evolution des importations d'huile de tournesol .....	61
Graphique n°77 : Evolution des importations d'huile de colza .....	61
Graphique n°78 : Evolution des importations des tourteaux et résidus des huiles végétales .....	62
Graphique 79 : Evolution des prix des tourteaux de colza, tournesol et soja .....	65
Graphique 80 : Intérêt économique du tourteau de colza.....	66
Graphique 81: Les charges par ha liées aux facteurs de production du colza t du tournesol .....	66
Graphique 82 : Le coût de production du colza et du tournesol.....	67
Graphique 83: Evolution de la consommation des légumineuses à graines entre 1980 et 2010 en Kg/Personne/an .....	72
Graphique n°84 : Evolution de la superficie des légumineuses à graines entre 1987 et 2014 en ha .....	74
Graphique n°85 : Répartition de la superficie et de la production des légumineuses à graines par région .....	75
Graphique n°86 : Fluctuation de la production de légumineuses à grains sur la période 1987 – 2014 (Unité Qx).....	76
Graphique n°87 : Évolution de la production des principales espèces des légumineuses à graines.....	77
Graphique n°88 : Évolution des rendements des principales espèces des légumineuses à graines .....	77
Graphique n°89 : Evolution des exportations de féveroles .....	79
Graphique n°90 : Evolution des échanges de Pois chiches en tonnes .....	80
Graphique n°91 : Evolution des importations de Lentille .....	81
Graphique n°92 : Evolution des échanges d'haricots secs.....	81
Graphique n°93 : Evolution des échanges de Fève sèche .....	82
Graphique n°94 : Evolution des échanges de pois sec en tonnes .....	82
Graphique 95 : Charges engagées par ha de quelques légumineuses à graines.....	86
Graphique 96 : Coût de production des principales espèces .....	86
Graphique 97 : Evolution de la superficie de luzerne .....	88
Graphique n°98 : Répartition de la superficie de luzerne par région .....	89
Graphique 99 : Évolution de la superficie du sulla .....	89
Graphique 100 : Evolution de superficie du fenugrec .....	90
Graphique 101 : Evolution de La production de semences de légumineuses fourragères.....	91

---

## LE CONTEXTE, LA MISSION ET LA DEMARCHE

---

L'importance du secteur des oléo-protéagineux ne cesse d'augmenter en relation avec la forte augmentation de la demande mondiale enregistrée ces dernières décennies. Cette conjoncture offre une réelle opportunité de développement pour la Tunisie, par l'adoption d'une politique adéquate, dans le domaine de la gestion, de l'exploitation et de la valorisation de ces cultures.

Malgré ces perspectives prometteuses, un certain nombre de contraintes entravent l'épanouissement de ce secteur. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale cohérente est nécessaire pour assurer un développement harmonieux et durable au secteur.

C'est dans ce cadre que L'Institut National des Grandes Cultures (INGC)<sup>1</sup>a entrepris la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie de développement et de restructuration du sous-secteur des protéagineux et l'identification de ces orientations futures. Les protéagineux et les oléagineux, deux groupes de cultures annuelles, le premier groupe cultivé pour la richesse de leurs produits en protéines et le deuxième pour la teneur importante de leurs graines en huile et de tourteaux.

L'étude a pour objectif de réaliser un diagnostic détaillé de la situation actuelle du secteur des oléo-protéagineux en Tunisie, assorti d'une stratégie pour le développement et la restructuration du secteur

L'étude s'est déroulée en trois grandes étapes :

- ❑ **La 1<sup>ère</sup> étape a été** consacrée à une analyse de la situation actuelle du secteur. Elle a mis l'accent notamment sur :
  - L'état du lieu des cultures oléo-protéagineuses en Tunisie
  - Les difficultés rencontrées par les opérateurs tunisiens au niveau de la production, le stockage et conditionnement, la transformation et la commercialisation des oléo-protéagineux.
  - Les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du secteur

La démarche adoptée à ce niveau a consisté en une analyse des données collectées auprès des principales sources, la consultation des études antérieures réalisées sur les cultures oléo-protéagineux et la rencontre d'intervenants dans le secteur à l'échelle centrale et régionale.

Des visites ont été effectuées sur le terrain à des agriculteurs représentatifs au niveau de chaque région pour juger sur place le niveau technique des agriculteurs. En outre, des réunions ont été organisées avec le concours des CRDA et regroupant les différents intervenants dans la région au cours desquelles des discussions ont porté sur les conditions de production, d'écoulement, les principales contraintes, ainsi que les perspectives de développement de ce secteur.

Après traitement et analyse des données collectées, des entretiens individuels ont eu lieu avec les opérateurs économiques afin de valider les opportunités identifiées et formuler des recommandations pratiques.

---

<sup>1</sup>Loi n° 2009-15 du 16 mars 2009, portant création de l'INGC en tant qu'établissement public à caractère non administratif doté de la personnalité morale et l'autonomie financière, L'INGC est placé sous la tutelle du MA.

Cette partie a fait l'objet d'un premier rapport et approuvé par le comité du pilotage de l'étude dans sa version définitive en janvier 2016.

- **La 2<sup>ème</sup> étape** a été réservée à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement du secteur. Il a été question notamment de présenter les :
- Orientations et scénarios stratégiques
  - Objectifs et effets attendus
  - Axes stratégiques
  - La stratégie d'intervention
  - Le plan d'action et son financement.

La méthodologie adoptée à cette étape a nécessité le recours à une démarche fortement participative. Les partenaires et les intervenants dans ce secteur ont été impliqués dans la formulation des recommandations et l'élaboration de la stratégie de développement. Il s'agit de l'organisation de quatre ateliers de réflexion sur la :

- Vision, scénarios et objectifs stratégiques pour le développement de la filière oléo-protéagineuse (jeudi 28 janvier 2016)
- Stratégie de développement des oléagineux (mardi 09 janvier 2016)
- Stratégie de développement des protéagineux (jeudi 11 février 2016)
- Stratégie de restructuration de la filière oléo-protéagineuse (mardi 16 février 2016)

Le consultant a présenté à la discussion l'ébauche de la stratégie qu'il a préparée.

Ont participé activement à ces ateliers, les représentants des divers intervenants dans la filière, notamment, les directions concernées du ministère de l'agriculture, (l'INRAT, l'INAT, CRRGC, OEP, l'APIA, OC, ODECYPANO) ; l'UTAP ; le SYNAGRI ; CONECTAGRI et CARTHAGE GRAIN.

Cette phase a fait l'objet d'un deuxième rapport présenté en juillet 2016 et approuvé par le comité du pilotage de l'étude dans sa version définitive.

- **La 3<sup>ème</sup> étape** concernera la proposition d'une nouvelle organisation du secteur compte tenu de la stratégie élaborée et des scénarios de progression futur. Elle a cherché à :
- étudier les expériences internationales en matière d'organisation de la filière oléo-protéagineuse ;
  - élaborer une stratégie et un plan d'action pour l'organisation et la restructuration du secteur des oléo-protéagineux en Tunisie,
  - préciser le rôle de chaque intervenant dans le secteur et la relation entre les différents intervenants.

Des entretiens individuels ont eu lieu avec les opérateurs économiques afin de valider les opportunités identifiées et formuler des recommandations pratiques.

Cette phase a fait l'objet d'un troisième rapport présenté au comité de pilotage de l'étude en mars 2017.

Le présent document constitue le rapport final de synthèse de cette étude. Il comprend deux parties :

- Diagnostic de la situation actuelle du secteur.
- Stratégie et plan d'action pour le développement du secteur

---

## SYNTHESE

---

1. Les oléo-protéagineux font partie des aliments à consommer chaque jour. Ils sont consommés depuis des milliers d'années comme aliments de base partout dans le monde. En fait, ils regroupent deux familles d'aliments : les oléagineux et les protéagineux.
2. Les protéagineux présentent des intérêts économiques et environnementaux indéniables :
  - Elles contribuent à diminuer les quantités d'azote utilisées à la fois sur la culture, en fixant, via leurs nodosités l'azote du sol et sur la culture suivante en restituant l'azote emmagasiné.
  - En constituant une rupture dans le cycle de rotation, les protéagineux facilitent la lutte contre les ravageurs et les maladies.
  - En tant que tête d'assolement, ils permettent de diminuer les charges opérationnelles sur la culture suivante, et permettent d'améliorer son rendement
  - En allongeant les rotations, elles ont également des effets bénéfiques sur la biodiversité (faune et flore) et maintiennent une diversité des cultures sur l'exploitation.
  - Les protéagineux jouent également un rôle dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES).

Malgré leurs avantages, les surfaces de légumineuses à graine représentaient 8% de la sole de grandes cultures en 1987 et seulement 4% en 2015. La cause n'est pas à rechercher dans un défaut d'adaptation pédo-climatique mais surtout à un manque de vision stratégique pour la filière.

En conséquence de cette part congrue de légumineuses à graines dans les assolements, le pays affiche toujours un déficit en matières riches en protéines et se voit contraint de combler le déficit par l'importation.

Autre conséquence, la baisse de la production de légumineuses à graines provoque des difficultés en aval (perte de confiance, irrégularité de l'approvisionnement) et contribue à la vulnérabilité des filières tunisiennes. Le manque d'intérêt découle en grande partie de la perception d'un manque de compétitivité par rapport aux autres cultures, liées à des rendements insuffisants et irréguliers et des marges brutes plus faibles que celles réalisées sur des cultures de céréales. Le fait aussi que les débouchés en alimentation animale soient aisément substituables, explique que les opérateurs n'aient pas tenté de sécuriser leur approvisionnement par une politique de prix ou de contractualisation plus attractives.

Pour les légumineuses à graines, les débouchés existent et sont même considérables, mais y accéder requiert des volumes de produits plus importants que ceux faits aujourd'hui. Les légumineuses à graines se situent dans une situation intermédiaire entre les marchés de très gros volumes (blé) et les marchés de niche. La "masse critique" nécessaire pour intéresser les acheteurs n'est pas atteinte aujourd'hui.

En considérant ces résultats, l'intégration de ces cultures en fonction des potentiels et des débouchés des différents territoires est une solution intéressante sur le plan économique pour les exploitations qui mériteraient sans doute d'être explorées à l'échelle régionale en lien avec les enjeux environnementaux (réduction de l'usage des pesticides et gestion des doses d'azote apportées) et le développement de débouchés potentiels (complémentarité entre les filières animales et végétales).

3. La production de graines oléagineuses en Tunisie n'a jamais été importante. Le tournesol reste le principal oléagineux avec environ quelques milliers de tonnes depuis des décennies (7000 tonnes), consommés essentiellement sous forme de glibètes. Une tentative d'introduction du colza faite dans les années 1991/92 a échoué avec la fermeture de l'unique unité de transformation OLEANORD en 2002 avant d'être reprise au cours de la campagne agricole 2014/2015 pour 503 ha.

Durant la dernière décennie on a observé une forte augmentation de la demande domestique en huiles végétales couverte essentiellement par des importations massives. Entre 1999 et 2014, la consommation d'huiles de graines a été multipliée par 1,8 ; les importations ont été multipliées par 1,7 alors que la population n'a progressé que de 1,2%.

C'est ainsi que la consommation annuelle moyenne par tête d'habitant des huiles de graines est passée de 9 kg durant les années 1960-68 pour atteindre 12 kg vers les années 1970. Depuis, elle n'a cessé d'augmenter pour se situer actuellement au niveau 17 kg/habitant/an et les importations des huiles végétales ont passé de 190000 à 250000 tonnes entre les années 2000 et 2014.

À côté des importations des huiles végétales, l'importation des graines végétales et des tourteaux pour l'alimentation des animaux, a aussi augmenté de 54%. En conséquence, le coût des importations d'oléagineux et dérivés a été multiplié par plus de 5 entre 1999 et 2014 pour atteindre 800 MD; celui de graines végétales par 20 ; des huiles brutes par plus de 4 et des tourteaux par 2.

Ces importations absorbent aujourd'hui 50% des recettes d'exportation d'huile d'olives (ce pourcentage n'était que de 16% au début des années 1960) et les subventions accordées aux huiles de graines par la caisse générale de compensation, n'ont pas cessé d'augmenter. Ce coût de soutien public s'élève en 2014 à 202 MD, en forte augmentation par rapport à 2008 (+20%).

4. La filière oléo protéagineuse en Tunisie est confrontée à une multitude d'entraves limitant ses performances et sa compétitivité sur le marché, notamment :

#### **Pour les oléagineux**

- Faible intégration des oléagineux dans les assolements (0,4% de la superficie emblavée en grandes cultures).
- Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences certifiées ;
- Dépendance totale de l'étranger pour les variétés.
- Manque d'herbicides spécifiques sur le marché Tunisien pour lutter contre les mauvaises herbes (crucifères).
- Une production actuelle insuffisante pour approvisionner l'unité de trituration et pour encourager les investissements en recherche développement (610T de colza en 2015).
- Des rendements très aléatoires : sensibilité aux variations des conditions climatiques et notamment la répartition des pluies pendant le cycle végétatif des cultures ;
- Un taux d'utilisation des semences autoproduites très important qui affecte l'innovation variétale ;
- Une production insuffisante et sans agrégation pour sécuriser l'approvisionnement des fabricants et introduire durablement les tourteaux d'oléagineux dans les formules pour l'alimentation animale ;
- Un très faible niveau de collaboration entre producteurs et transformateurs ;
- Absence d'une filière industrielle qui développe également l'incorporation des protéines végétales dans l'alimentation humaine ;

- Filière très dépendante du marché international pour ses matières premières et reste fortement administrée en dépit de la libéralisation des importations d'huiles depuis 2004.
- Absence de structures professionnelles de collecte et de commercialisation (intérieure et extérieure) ;
- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (cultures et matières premières substituables) ;
- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière des oléagineux ;

### **Pour les protéagineux**

- Place négligeable des cultures protéagineuses dans le système cultural Tunisien (4 % de superficie totale des grandes cultures).
- Superficies, rendements et productions des légumineuses assez faibles et très fluctuants d'une année à l'autre.
- Réduction dramatique des superficies emblavées en pois chiche pendant la période 1986-2014.
- Faibles performances agronomiques des variétés actuelles "dites fermières".
- Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences contrôlées. En général les semences sont d'origine fermière.
- Absence totale de variétés adaptées à la récolte mécanique pour le petit pois et la fève.
- Un taux d'utilisation des semences "dites fermières" très important (80%) au dépend de l'innovation variétale.
- Absence d'industrie d'envergure permettant d'absorber la production
- Absence d'une filière industrielle qui développe l'incorporation des protéines végétales dans l'alimentation humaine ;
- Une production insuffisante et sans agrégation pour sécuriser l'approvisionnement des fabricants et introduire durablement les protéagineux dans les formules pour l'alimentation animale ;
- Prix de vente non stable et difficultés de commercialisation de la production en cas d'abondance ;
- L'absence de marché à terme, ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité des prix ;
- Manque de sensibilisation au niveau de l'information des consommateurs sur les bienfaits des protéagineux sur la santé tout en proposant des recettes créatives ;
- Absence d'incitation pour les entreprises semencières pour développer des variétés, dont les coûts de multiplication sont de plus en plus élevés ;
- Un très faible niveau de collaboration entre les producteurs et les transformateurs ;
- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière protéagineuse ;
- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (cultures et matières premières substituables) ;
- La dissémination de nouvelles variétés créées auprès des agriculteurs n'est pas assurée par les sociétés détenteurs du droit de commercialisation des variétés inscrites au catalogue officiel.
- Des techniques culturales inadéquates notamment ce qui concerne les traitements contre les mauvaises herbes ; la mécanisation et l'utilisation d'un matériel génétique à faible productivité (semence autoproduite ou achetée chez le voisin).
- Enfin et malgré un effort consenti pour la création de nouvelles variétés de légumineuses (17 au total), seules quelques-unes ont été commercialisées et ayant connu une large utilisation.

C'est le cas de la fève (Bachaar, Badi et Saber02) et du pois chiche (Béja 1 et un peu moins Chetoui, Kasseb, Nayer, Bouchra et Amdoun 1). Les autres variétés ne sont presque pas commercialisées.

### **Pour toute la filière oléo protéagineuse**

- Absence d'appuis politique et économique pour soutenir leur développement, notamment pour diminuer le recours aux importations massives de tourteaux de soja.
  - Absence des mesures d'accompagnement public pour stimuler la recherche dans le domaine des oléagineux
  - Manque d'informations et de statistiques claires sur la filière et ses tendances ;
  - Absence de structure professionnelle de collecte et de commercialisation ;
5. Le potentiel du marché des oléo-protéagineux est phénoménal. Ce segment est en forte croissance. La demande mondiale d'huile végétale augmente de 4% tous les ans, plus vite que la production. Ce gap devrait augmenter notamment avec l'essor des biocarburants dopant la demande. La demande forte des pays émergents comme la Chine et l'Inde, l'essor des biocarburants catalyse le développement des importations et le renchérissement des coûts des corps gras et tourteaux.

Le potentiel de développement de ce secteur est également assez important. Toutefois sa réalisation effective nécessite, au préalable, une réponse aux enjeux suivants :

- Sécuriser l'accès aux semences sur les plans quantitatifs et qualitatifs et à des coûts raisonnables ;
- Mobiliser les agriculteurs pour intégrer les oléo-protéagineux dans les assolements céréaliers ;
- Améliorer le paquet technologique pour accroître les rendements
- Créer / exploiter des structures intermédiaires de collecte et de stockage adéquats
- Valoriser la production agricole en relation avec les possibilités de transformation
- Sécuriser les débouchés, pour l'alimentation humaine et/ou animale,
- Améliorer la concertation entre les différents acteurs, en associant plus étroitement la production et la transformation ;
- Mettre en place un système incitatif aux cultures oléo-protéagineuses

L'enjeu est de taille d'autant plus que le secteur joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays à travers la satisfaction des besoins alimentaires et la création d'emplois.

6. Eu égard à ces enjeux fort importants, une nouvelle approche d'intervention en matière de développement devait être adoptée. Cette approche est axée notamment sur :
- L'accroissement et la diversification de la production de protéagineux par l'augmentation des superficies cultivées et l'engagement des céréaliers dans la pratique de l'assolement.
  - La favorisation de l'émergence de productions locales de graines ; d'huiles et de tourteaux.
  - L'amélioration des rendements et de la compétitivité par l'amélioration du paquet technologique.
  - L'élaboration d'un cadre réglementaire favorable au développement des oléo-protéagineux ; au renforcement du cadre contractuel, au professionnalisme des acteurs et à la mise en place d'un dispositif de pilotage efficace de la filière
7. La réflexion et les analyses conduisent à la fixation d'objectifs de développement pour le secteur à l'horizon 2020 basés sur :

- Pour les cultures protéagineuses :

- La production de 50% des besoins annuels en semences standard de féverole ; pois chiche et lentille et 10% des besoins annuels en semences certifiées
- La production de 50% des besoins annuels en semences standard de luzerne ; sulla et fenugrec et 50% des besoins annuels en semences certifiées
- La création d'un stock de report pour les principales semences
- L'extension progressive des superficies réalisées annuellement en cultures légumineuses, pour atteindre 117.000 ha en 2020, contre 77000 ha actuellement. Le taux d'intégration de ces cultures dans les assolements pratiqués passera à son tour de 4 à 6% respectivement entre 2015 et 2020.
- La production de 1,5 millions de quintaux de légumineuses à graines en 2020 contre 0,8 millions de quintaux actuellement.
- l'amélioration de la couverture des besoins du pays en en légumineuses alimentaires ; passage d'un taux de couverture de 41% actuellement à 51% en 2020.
- L'intensification des cultures de légumineuses fourragères en sec et en irrigué par la programmation de superficies supplémentaires de 16000 ha de sulla ; 6500 ha de Fenugrec et de 1000 ha de luzerne sur la période 2016-2020
- L'amélioration de l'approvisionnement des éleveurs avec des matières riches en protéines.

➤ Pour les cultures oléagineuses :

- l'extension des superficies réservées aux cultures oléagineuses pour atteindre 47000 ha en 2020 contre 7350 ha actuellement,
- Le développement de la production d'huile alimentaire pour atteindre 28800 tonnes en 2020 contre une moyenne de 175 tonnes actuellement,
- L'augmentation du taux de couverture des besoins en huiles et tourteaux à partir de la production nationale pour atteindre respectivement 13% et 10% en 2020 contre une moyenne de 0,1% actuellement.

8. La stratégie proposée pour atteindre les objectifs quantitatifs de développement des oléo-protéagineux, présentés plus haut, retient un ensemble d'actions regroupées en trois composantes, à savoir :

▪ **Composante A : Le développement des protéagineux**

- Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'utilisation
- Développer la production des légumineuses à graines et fourragères
- Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité
- Structurer et organiser la collecte et le stockage
- Développer la transformation et valoriser les produits
- Développer le marché des protéagineux

▪ **Composante B : Le développement des oléagineux**

- Extension des superficies des cultures des oléagineuses
- Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité
- Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage
- Développer et sécuriser la transformation

▪ **Composante C : La restructuration de la filière**

- Organisation et structuration des acteurs de la filière
- Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière
- Structuration du pilotage de la filière

Au terme du plan de développement, dont la durée est limitée à quatre ans, les efforts déployés en relation avec le plan d'action proposé devraient viser à atteindre les résultats suivants :

- L'amélioration du taux d'intégration de ces cultures dans les assolements pratiqués ; passage d'un taux de 4 actuellement à 6% en 2020.
  - La production de 1,5 millions de quintaux légumineuses à graines en 2020 contre 0,8 millions de quintaux actuellement.
  - l'amélioration de la couverture des besoins du pays en légumineuses alimentaires ; passage d'un taux de couverture de 41% actuellement à 51% en 2020.
  - Le développement de la production d'huile alimentaire pour atteindre 28800 tonnes en 2020 contre une moyenne de 175 tonnes actuellement,
  - L'augmentation du taux de couverture des besoins en huiles et tourteaux à partir de la production nationale pour atteindre respectivement 13% et 10% en 2020 contre une moyenne de 0,1% actuellement.
  - Le renforcement de l'organisation et de la professionnalisation des acteurs pour impulser un développement durable de la filière
  - La création d'une structure de pilotage de l'ensemble de la filière et l'identification des rôles des différents intervenants.
9. Le coût du plan d'action pour le développement de la filière des oléo-protéagineux sur la période 2017-2020 est de l'ordre de 36MDT dont 2 MDT sur le budget de l'état et 34.0 MDT sur le fonds de développement de la filière à créer. Le coût annuel moyen du plan d'actions sur 2017-2020 serait de l'ordre de 9MDT.

Les ressources réelles globales de la filière ont été estimées à 9 MDT dont 8,5 MDT mobilisés par le prélèvement sur la filière.

Pour les emplois, les grands agrégats en matière d'allocation des ressources pourraient être les suivants :

Répartition des emplois de la filière				
Emploi	Budget alloué			
	Fonds dédié à la filière	Budget de l'état	Total	%
<b>Appui à la restructuration</b>	<b>1,9</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>23%</b>
- Développement de projets d'agrégation	1,1		1,1	12%
- Création/Fonctionnement du SIOP	0,7		0,7	8%
- Structuration du pilotage de la filière	0,1	0,2	0,3	3%
<b>Appui à la production</b>	<b>3,8</b>		<b>3,8</b>	<b>42%</b>
- Assistance technique	0,1		0,1	1%
- Sensibilisation, vulgarisation & formation	1,2		1,2	13%
- Incitations spécifiques / primes	2,1		2,1	23%
- Recherche appliquées	0,4		0,4	4%
<b>Promotion des produits, marchés et projets</b>	<b>1,7</b>		<b>1,7</b>	<b>19%</b>
<b>Provision pour régulation</b>	<b>1,0</b>		<b>1,0</b>	<b>11%</b>
<b>Veille et information</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>	<b>1%</b>
<b>Recherche &amp; développement</b>		<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL en MDT</b>	<b>8,5</b>	<b>0,5</b>	<b>9,0</b>	<b>100%</b>

Ces emplois se présentent ainsi :

- Les prélèvements proposés devraient permettre de renforcer les ressources allouées à l'appui de restructuration. Cette dernière bénéficie d'un budget annuel de 2,1 MDT, soit 23% du budget total alloué. Ce budget correspond, notamment, aux incitations au développement de projet d'agrégation (1.1 MDT), au budget de fonctionnement de la SIOP (0,7 MDT) et à la structuration de pilotage de la filière (0,3 MDT).

- L'appui à la production bénéficierait d'un budget annuel de l'ordre de 3,8 MDT, soit 42% du budget total alloué. Ce budget couvrira diverses actions telles que l'assistance technique ; la sensibilisation, la vulgarisation ; la formation ; l'octroi de subvention ; la recherche appliquée, etc
- Quant à la provision pour régulation, il devrait assurer à la SIOP la constitution d'un budget lui permettant d'intervenir en cas de perturbation du marché estimé à 1 MDT (11% du budget total alloué). Néanmoins, il est à noter que cette provision pourrait être suspendue une fois que la SIOP aura constitué un budget d'intervention qui sera jugé suffisant.
- Les ressources mobilisées devraient permettre de renforcer également le budget alloué à la promotion des produits et du marché projet et à la recherche développement qui bénéficierait d'un budget annuel de 1,7 et 0,3 MDT respectivement

10. En se basant sur les recommandations avancées sur le plan organisationnel et les programmes proposés pour la restructuration et le développement de la filière, une matrice finale des acteurs directs et des interventions dans la filière a été établie. Cette matrice schématise de manière approximative les intervenants dans la filière et leur rôle par rapport aux missions clés que devrait remplir un dispositif de pilotage performant d'une filière agroalimentaire. Les interventions sur chaque mission ont été classées en quatre types : (i) Planification et pilotage ; (ii) Réalisation ; (iii) Appui et (iv) Suivi.

## PARTIE 1

### ANALYSE DU SECTEUR DES OLEO-PROTEAGINEUX

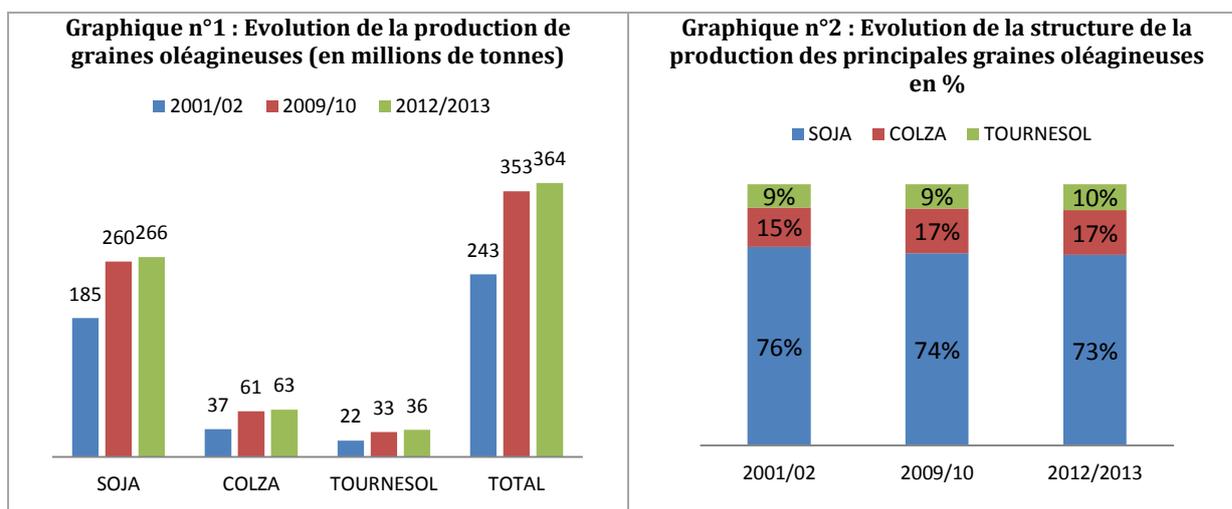
#### I. LE MARCHÉ MONDIAL DES OLEO-PROTEAGINEUX

##### 1.1. Situation et tendances du marché mondial des Oléagineux

###### 1.1.1. Vue d'ensemble

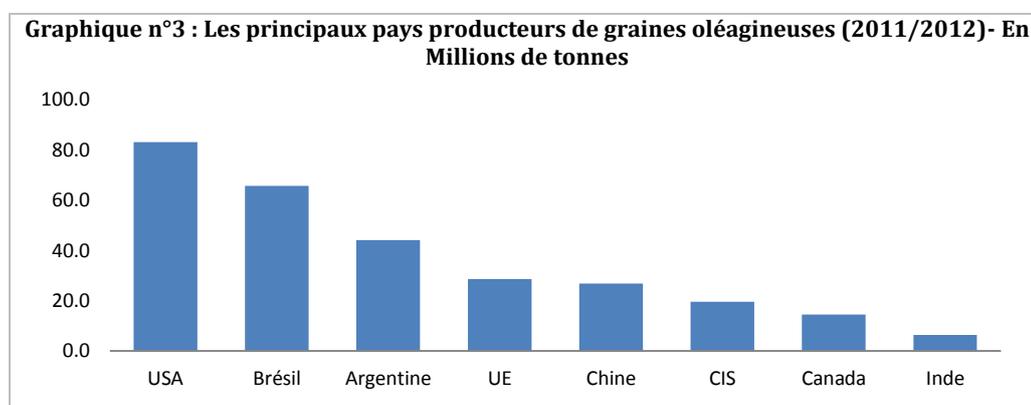
###### 1.1.1.1. La production mondiale

La production mondiale des graines végétales, estimée à environ 354 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-13, est dominée par les graines de Soja qui y représentaient en moyenne 73% de la production, mais qui tendent à perdre des points par rapport aux graines de Colza et de Tournesol représentant respectivement 17% et 10% de la production mondiale.



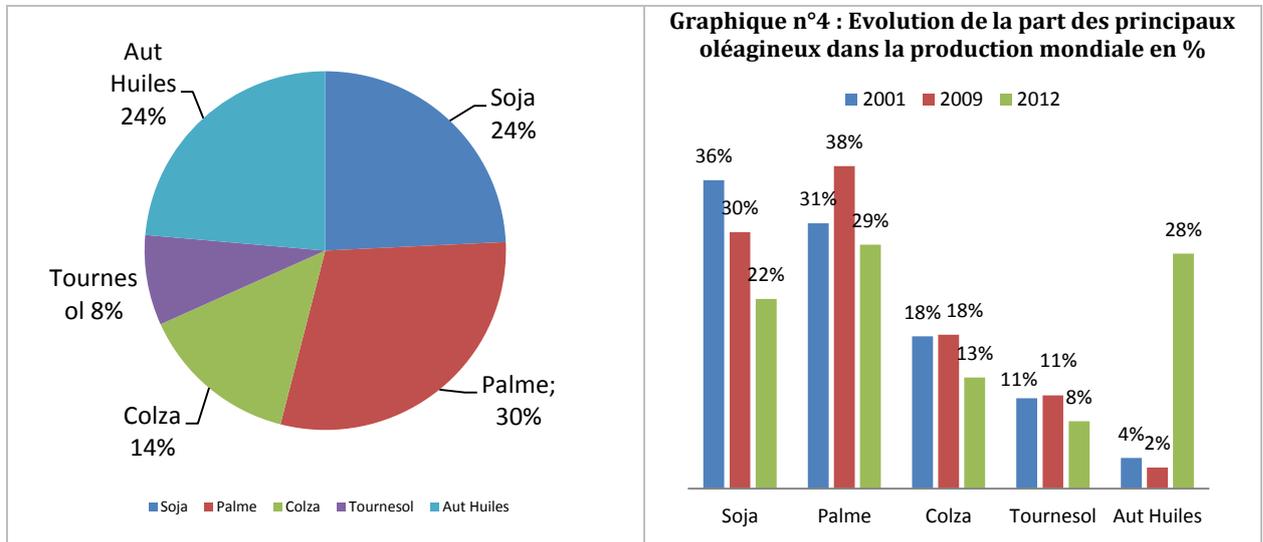
Source : Fao stat

Les principaux producteurs de graines oléagineuses sont les USA, le Brésil, l'Argentine, l'UE, la Chine, le CIS et le Canada



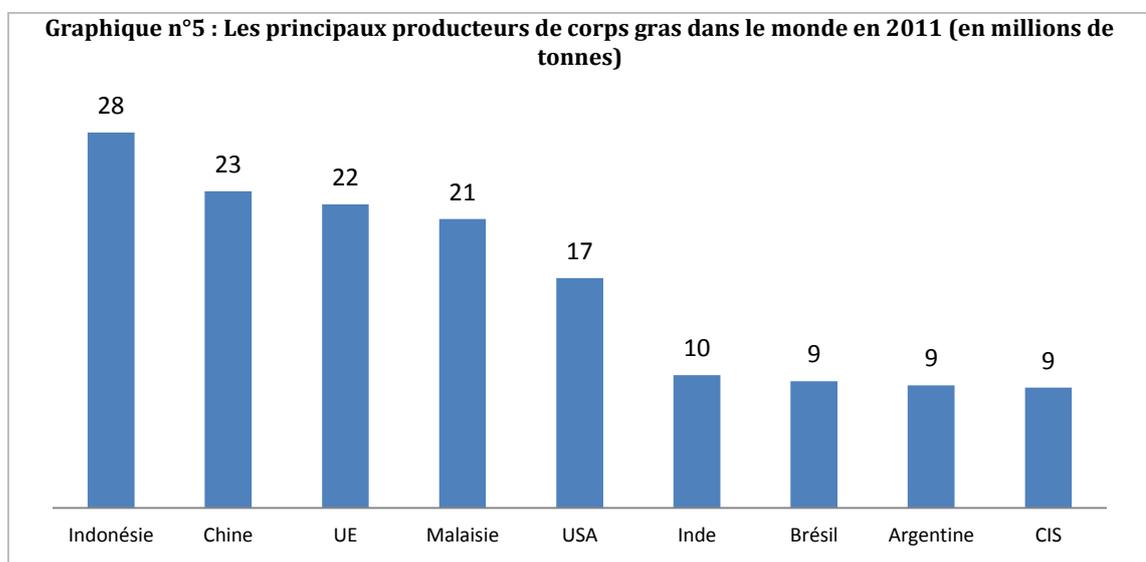
Source : FAO stat

La production mondiale des huiles végétales, a été en moyenne de 186 millions de tonnes sur la période 2009-2012, avec des parts de 30% ; 24% ; 14% et 8% respectivement pour les huiles de Palme, de Soja, de Colza et de Tournesol. Ces huiles assistent à une baisse de leurs parts respectives malgré l'augmentation de la production, et ce en raison de la percée spectaculaire des autres huiles, dont la part est passée de 4% en 2001 à 28% en 2012. Il y a lieu de noter la faible part de l'huile d'olive dans la production mondiale.



Source : FAO stat

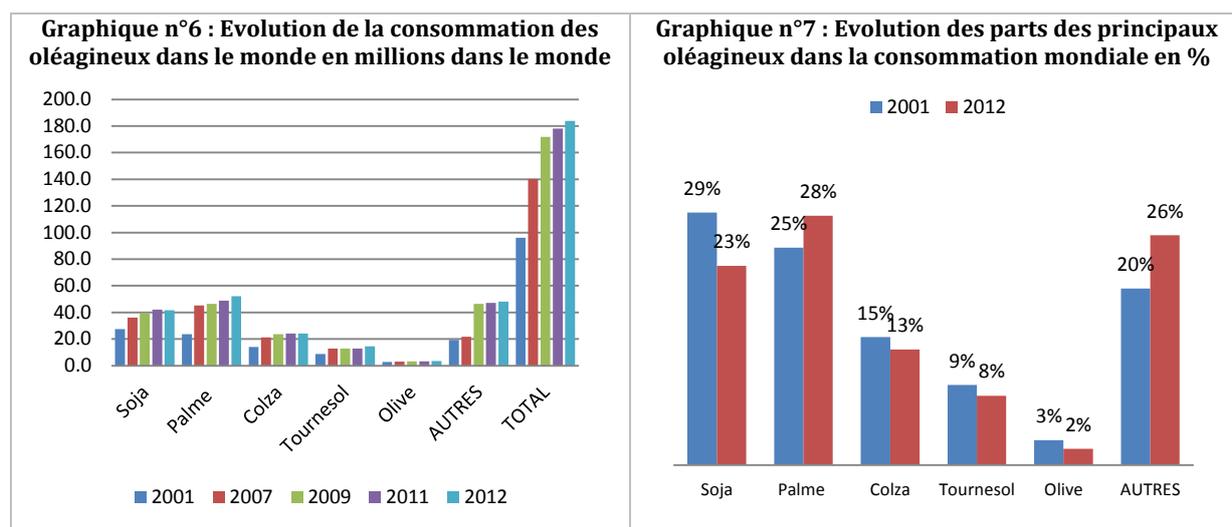
Les principaux producteurs d'huiles végétales sont l'Indonésie, la Chine, l'UE, la Malaisie, les USA, l'Inde, le Brésil, et l'Argentine.



Source : Fao stat

### 1.1.1.2 La consommation des oléagineux

La consommation est estimée à environ 184 millions de tonnes en 2012 et reste dominée par le Soja et l'huile de palme avec une tendance à l'augmentation des autres Oléagineux.



Source : FAO stat

### 1.1.1.3. Les échanges mondiaux

#### ► Les graines végétales à huile

Le marché mondial des graines végétales à huile, est estimé à 91 milliards de USD en 2014. Ce marché est dominé par les fèves de soja et les graines de navets ou de colza, qui représentent ensemble 85% de ce marché. Les autres graines forment des parts inférieures à 4%.

Il y a lieu de noter que les importations mondiales en valeur de toutes les graines ont bénéficié, sur la période 2010-2014, de taux de croissance élevé, supérieurs à 7%. Tous ces taux ont été supérieurs aux taux de croissance en volume, à l'exception de la graine d'arachide. Cela traduit une tendance généralisée à la hausse des prix de ces graines.

**Tableau n°1 : Importations mondiales de graines végétales à huile**

	Valeur importée en 2014 (millier USD)	%	Taux de croissance en valeur entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en quantité entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en valeur entre 2013-2014 (% p.a.)
<b>GRAINES VEGETALES (A HUILE)</b>	91 222 087				
<b>1201</b> Fèves de soja, même concassées	65 800 826	72%	10	5	7
<b>1205</b> Graines de navette ou de colza, même concassées	12 248 294	13%	9	7	-6
<b>1207</b> Autres graines et fruits oléagineux, même concassées	5 566 978	6%	17	5	22
<b>120740</b> Graines de sésame, même concassées	3 435 934	4%	18	6	31
<b>120799</b> Autres graines et fruits oléagineux, même concassées	1 208 522	1%	20	5	17
<b>120720</b> Graines de coton, même concassées	424 446	0%	10	5	-1
<b>120750</b> Graines de moutarde, même concassées	271 538	0%	7	4	7
<b>120791</b> Graines d'eillette ou de pavot, même concassées	226 512	0%	13	2	10
<b>1206</b> Graines de tournesol, même concassées	3 716 692	4%	9	5	-11
<b>1202</b> Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées /concassées	2 845 671	3%	8	8	-7
<b>1204</b> Graines de lin, même concassées	1 043 626	1%	10	6	16

Source : FAO stat

#### ► Les huiles végétales

Le marché mondial des huiles végétales est estimé à 80,4 milliards d'USD en 2014. Ce marché est dominé par l'huile de palme, l'huile de tournesol, l'huile de soja, l'huile d'olive et l'huile de navet ou de colza. Ces cinq huiles ont formé 87% des importations mondiales en 2014

En termes de tendances sur la période 2010-2014, l'on constate globalement, pour la plupart des huiles, une évolution des valeurs inférieure à l'évolution des volumes, ce qui traduit une pression à la baisse des prix.

**Tableau n° 2 : Importations mondiales des huiles végétales**

		Valeur importée en 2014 (millier USD)	%	Taux de croissance en valeur entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en quantité entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en valeur entre 2013-2014 (% p.a.)
	<b>HUILES VEGETALES</b>	<b>80 412 267</b>				
1511	Huile de palme et ses fractions, non chimiquement modifiées	35 497 264	44%	3	7	-3
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions	10 653 174	13%	12	18	0
1507	Huile de soja et ses fractions, non chimiquement modifiées	9 492 869	12%	-1	2	-6
1509	Huile d'olive et ses fractions, non chimiquement modifiées	7 060 617	9%	7	9	2
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions	6 850 277	9%	5	6	-15
1513	Huiles de coco (coprah), de palmiste/de babassu et leurs fractions	6 217 512	8%	-3	-12	21
151329	Autres huiles de palmiste ou babassu, fractions, non chimiquement modi	2 099 367	3%	11	-15	16
151319	Huile de coco et fractions, non chimiquement modifiées	1 514 254	2%	4	4	33
151311	Huile de coco (coprah) brute	1 422 756	2%	-8	-9	27
151321	Huile de palmiste ou babassu, brutes	1 181 126	1%	-18	-14	13
1515	Autres graisses et huiles végétales (yc de jojoba) et leurs fractions	3 974 562	5%	5	3	-2
1508	Huile d'arachide et ses fractions, non chimiquement modifiées	335 606	0%	-1	-2	-14
1510	Autres huiles, leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives	330 386	0%	13	6	-2

Source : FAO stat

### ► Les tourteaux et résidus des huiles végétales

Le marché des tourteaux et résidus des huiles végétales, estimé à 42,7 milliards de USD en 2014, est dominé par les tourteaux de soja (82%). La croissance des valeurs a été nettement supérieure à celle des volumes de tous les tourteaux. Il en est résulté des hausses généralisées des prix à l'importation.

**Tableau n°3 : Importations mondiales des tourteaux et résidus des huiles**

		Valeur importée en 2014 (millier USD)	%	Taux de croissance en valeur entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en quantité entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de croissance en valeur entre 2013-2014 (% p.a.)
	<b>TOURTEAUX ET RESIDUS DES HUILES VEGETALES</b>	<b>42 764 329</b>				
2304	Tourteaux, autres résidus solides de l'extraction de l'huile de soja	34 821 841	81%	10	1	4
2306	Tourteaux, autres resid.solides de l'extract.de graisses/huiles veget.	7 887 324	18%	17	8	-1
230641	- "Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous f	2 699 469	6%	17	6	-3
230630	- Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de tournesol	2 198 357	5%	20	11	6
230660	- Tourteaux, résidus solides de l'extraction d'huile de noix et palmiste	1 370 350	3%	18	9	-2
230649	- "Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous f	835 863	2%	14	9	6
230690	- Tourteaux, résidus solides de l'extraction d'huile d'autres produits	401 908	1%	11	2	-1
230650	- Tourteaux, résidus solides de l'extraction d'huile de coco et coprah	179 777	0%	8	-3	-23
230610	- Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de coton	136 322	0%	17	10	-16
230620	- Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de lin	65 284	0%	5	1	-11
2305	Tourteaux, autres resid.solides de l'extraction de l'huile d'arachide	55 164	0%	-2	-8	2

Source : Fao stat

### 1.1.1.4. Tendances et perspectives

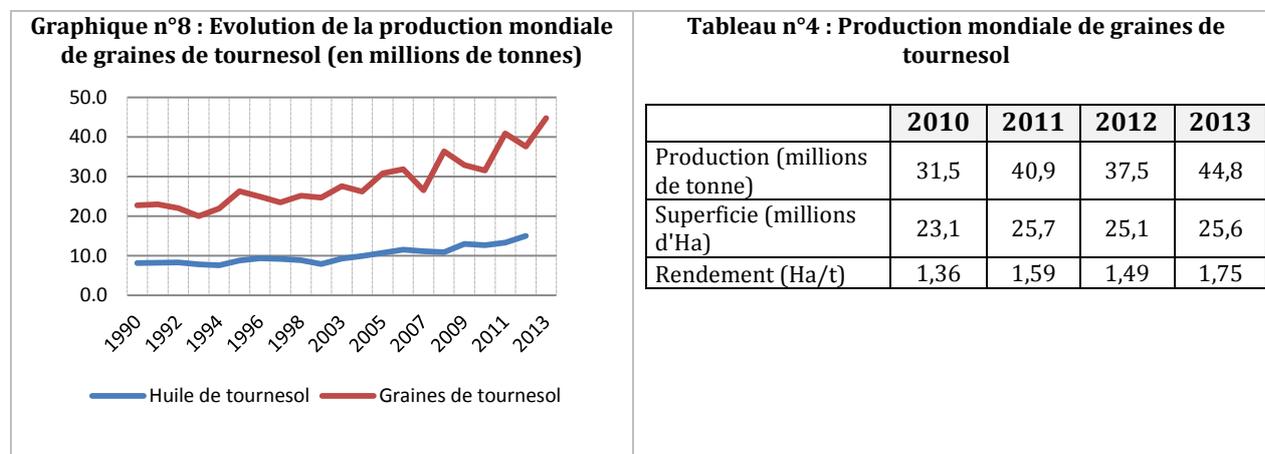
En termes de tendances sur la moyenne et longue période, il y a lieu de noter :

- La forte croissance de la consommation des oléagineux
- Le recul des parts relatives de la consommation de Soja, de Colza et de Tournesol et l'augmentation celle de l'huile de palme et des autres huiles végétales
- L'augmentation de la demande d'oléagineux, de tourteau protéique et d'huile végétale en Chine en raison de la croissance démographique, de la hausse des revenus, de l'accélération de l'urbanisation, et de la transformation générale de la Chine en une vaste économie dynamique, axée sur le marché.
- L'augmentation de la production d'oléagineux en Chine, à un rythme plus lent en raison de la superficie insuffisante des terres arables disponibles et de la lente progression des rendements.
- L'augmentation de l'importation des oléagineux pour satisfaire les besoins de la Chine dans son effort de maximisation de la trituration au pays.
- La hausse des prix à l'importation sur les cinq dernières années pour les graines végétales à huile et les tourteaux et résidus des huiles végétales et la baisse des prix des huiles végétales.

### 1.1.2. Tendances de quelques produits

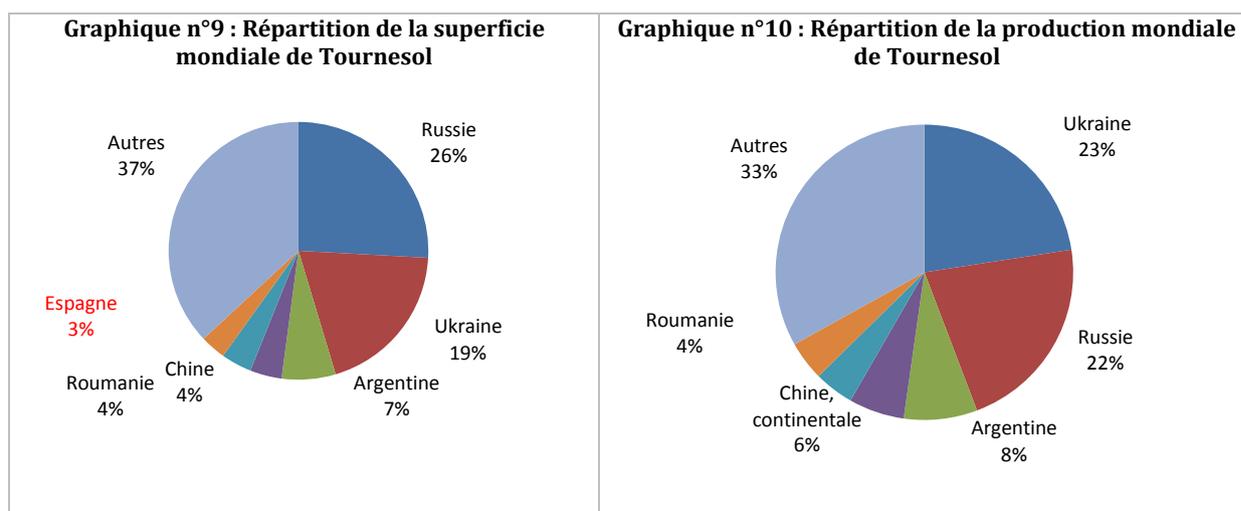
#### 1.1.2.1. Le marché de la graine de tournesol

La production mondiale de tournesol a augmenté sur la longue période en passant de 22 millions de tonnes en 1990 à 44,8 millions de tonnes en 2013 ; grâce à une augmentation des superficies cultivées, les rendements ayant peu évolués.



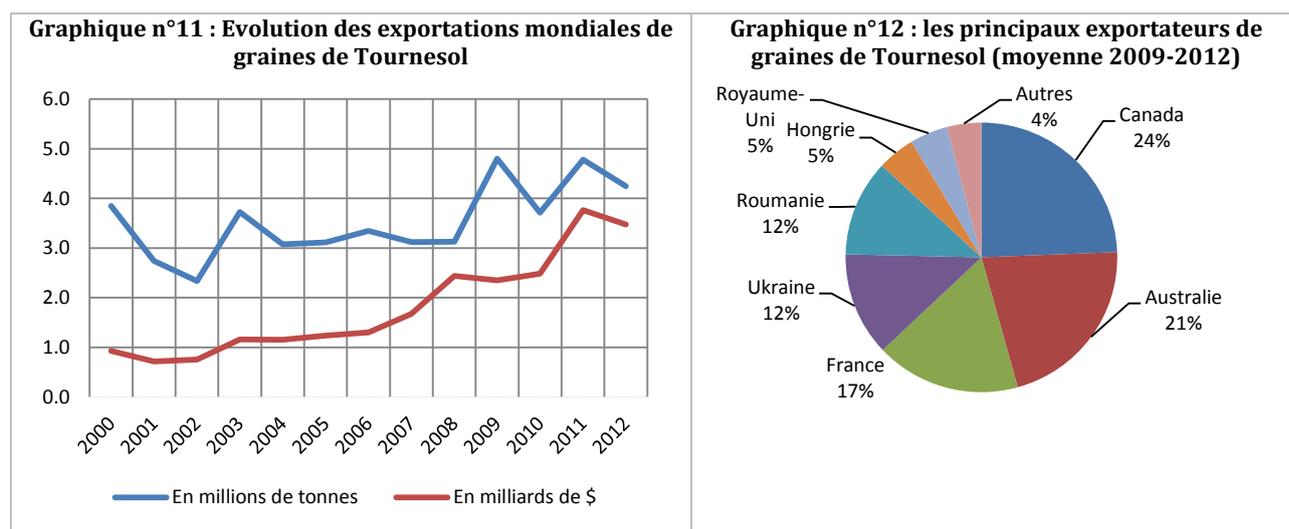
Source : FAO stat

Les cinq principaux pays producteurs sont l'Ukraine, la Russie, l'Argentine la Chine et la France, qui ont réalisé sur la période 2010-2012, en moyenne 63% de la production mondiale.



Source : Fao stat

Les exportations de graines de tournesol, estimées à 4,5 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2009-2012, ont progressé en volume surtout à partir de 2009. Sur la longue période, les valeurs ont augmenté plus vite que les volumes, traduisant une évolution favorable des prix. Ces exportations représentent entre 10 et 12% de la production.



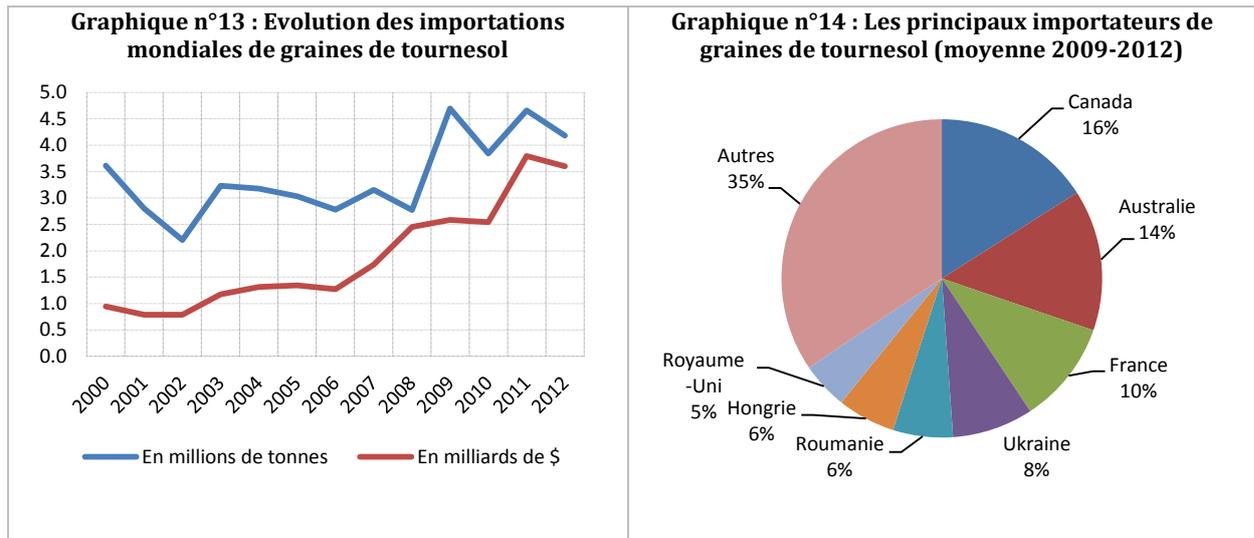
Source : FAO stat

Les principaux pays exportateurs de graines de tournesol sont le Canada (19%), l'Australie (16%), la France (13%), l'Ukraine (9%) et la Roumanie (9%). Ces cinq pays ont été, ensemble, à l'origine de 66% des exportations mondiales sur la période 2009-2012.

Les États-Unis sont les plus grands producteurs de graines de tournesol destinées à la confiserie ; leur production s'élève à près de 380 000 tonnes, soit 30 % de la production mondiale de tournesol de confiserie.

Les importations mondiales en valeur ont été multipliées par 3,5 entre 2000 et 2012, alors que les quantités ont assisté à des régressions et à de fortes fluctuations.

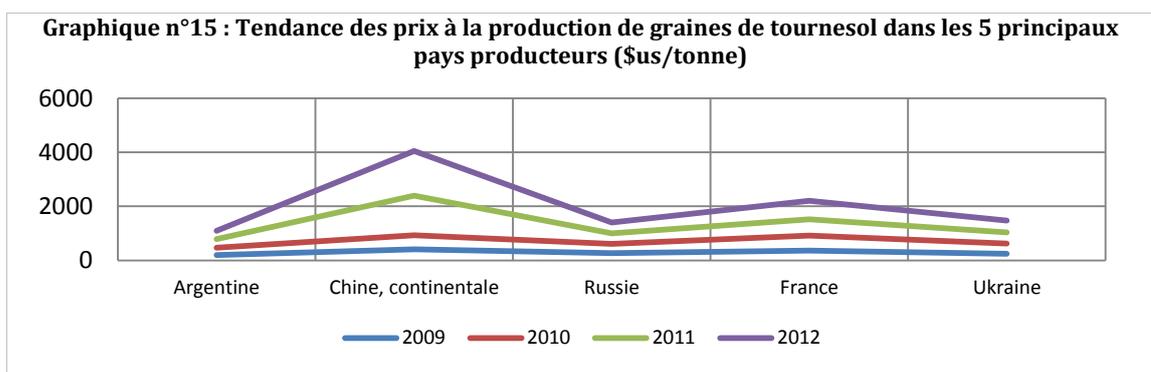
Les principaux pays importateurs sont le Canada (16%) (Premier exportateur également), l'Australie (14%), la France (10%), l'Ukraine (8%) et la Roumanie (6%).



Source : Fao stat

Les tendances de ce marché :

- Le marché de graine de tournesol est en pleine croissance pour compenser le déclin relatif de l'approvisionnement de colza.
- La production de la Chine a été relativement constante.
- Dans l'UE, la production a diminué régulièrement, car le tournesol a été remplacé par d'autres cultures devenues plus attrayantes par suite des réformes de la Politique agricole commune.
- Les prix à la production de graines de tournesol ont augmenté significativement entre 2009 et 2012, dans les cinq principaux pays producteurs. L'augmentation a été particulièrement forte en Chine et en France.



Source : Fao stat

### 1.1.2.2. Le marché de la graine de Colza

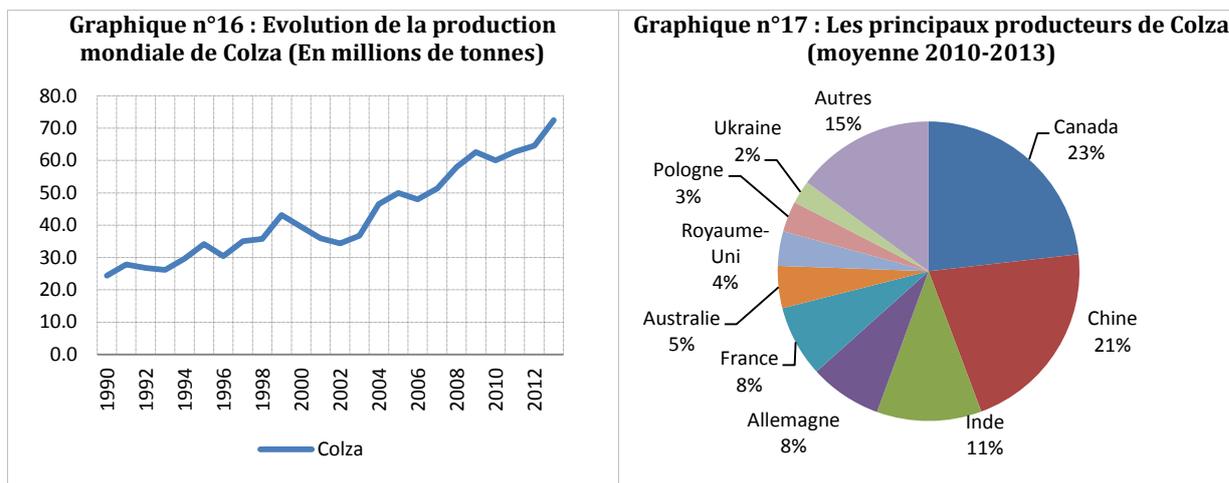
La production mondiale de Colza a été, en 2013, de l'ordre de 72,5 millions de tonnes et a assisté sur la longue période à une progression assez régulière, si l'on exceptait la récession observée entre 2000 et 2003. Elle est obtenue sur une superficie de 36,4 millions d'ha avec un rendement d'environ 2 t/ha, qui a peu progressé sur la longue période.

**Tableau n°5 : Évolution de la production mondiale de Colza**

	2010	2011	2012	2013
Production (millions de tonne)	60,1	62,7	64,6	72,5
Superficie (millions d'ha)	32,2	33,8	34,1	36,4
Rendement (t/ha)	1,86	1,85	1,89	1,99

Source : FAO stat

Les principaux producteurs sont le Canada, Chine, l'Inde, l'Allemagne et la France. Ces cinq pays totalisent ensemble 68% de la production mondiale en moyenne sur la période 2010-2013.



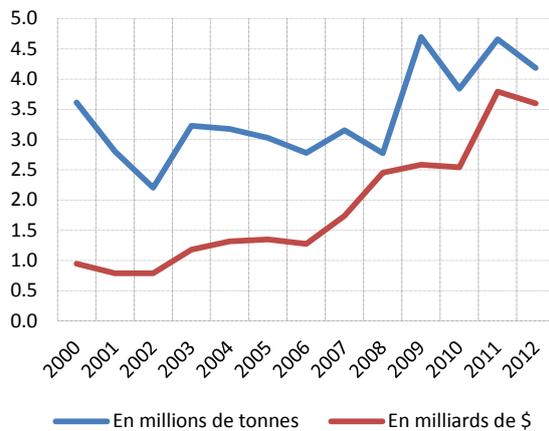
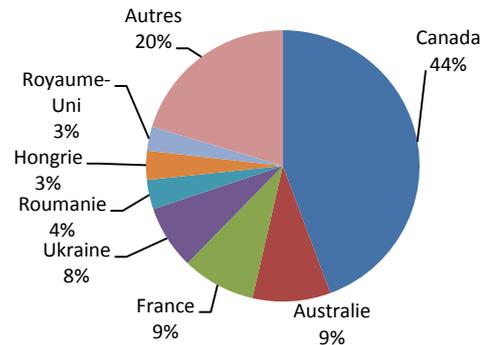
Source : FAO stat

L'UE, comme zone de production, se présente comme le premier producteur mondial, avec la contribution de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et de la Pologne. Elle contribue avec le Canada, la Chine et l'Inde à plus de 90% des quantités produites dans le monde chaque année.

Les exportations mondiales, estimées sur la période 2009-2010 à 17,7 millions de tonnes en moyenne par an, ont évolué sur la longue période, au même rythme que les importations en valeur, si bien que les prix à l'exportation ont peu changé.

Les cinq principaux exportateurs sont : le Canada (44%), l'Australie (9%), la France (9%), l'Ukraine (8%) et la Roumanie (4%) qui exportent une part très importante de leur production nationale.

Paradoxalement, et contrairement au soja, les deux principaux pays producteurs de colza au monde, l'Union européenne et la Chine, ne figurent pas aux rangs des exportateurs majeurs car leur production bien qu'importante ne couvre pas ou plus les besoins grandissants de leur propre industrie de trituration.

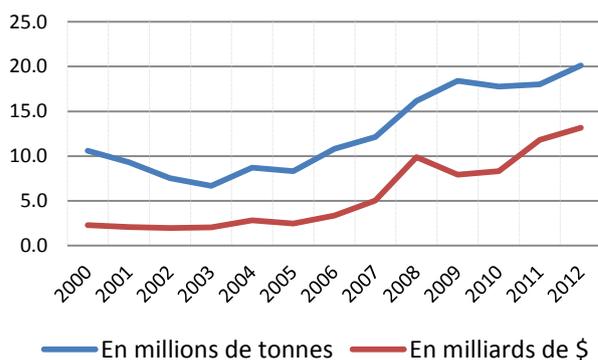
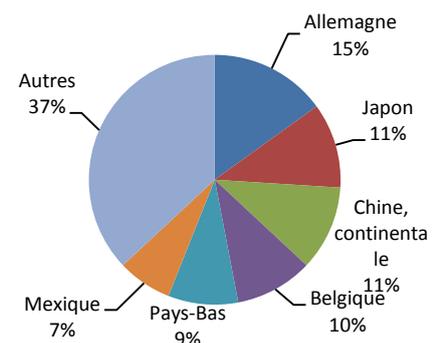
**Graphique n°18 : Evolution des exportations mondiales de Colza****Graphique n°19 : Les principaux exportateurs de Colza (moyenne 2009-2010)**

Source : Fao stat

Les principaux importateurs sont l'Allemagne (15%), le Japon (11%), la Chine (11%), la Belgique (10%) et les Pays-Bas (9%).

L'Union européenne, 1er producteur mondial de colza, est également le 1er importateur.

La Chine, spécialisée davantage dans le soja, assiste à une forte croissance de ses importations en Colza avec l'expansion de la trituration domestique de colza et de la demande du secteur laitier. Alors que la trituration chinoise de colza était jusqu'alors concentrée dans les régions productrices, de nombreux investissements ont été réalisés depuis 2010 dans le reste du pays.

**Graphique n° 20 : Evolution des importations mondiales de Colza****Graphique 21 : Les principaux importateurs de Colza (moyenne 2009-2010)**

Source : FAO stat

Tendances du marché de la graine de colza :

Sur la longue période, il y a lieu de noter :

– le maintien du positionnement du Canada comme grand pays producteur de la graine de colza.

- la baisse des surfaces chinoises semées en colza, au profit de cultures perçues comme plus rémunératrices, telles que celle du maïs.
- l'essor de la production russe même si le volume produit est encore faible.

### 1.1.2.3. Le marché de la graine de carthame

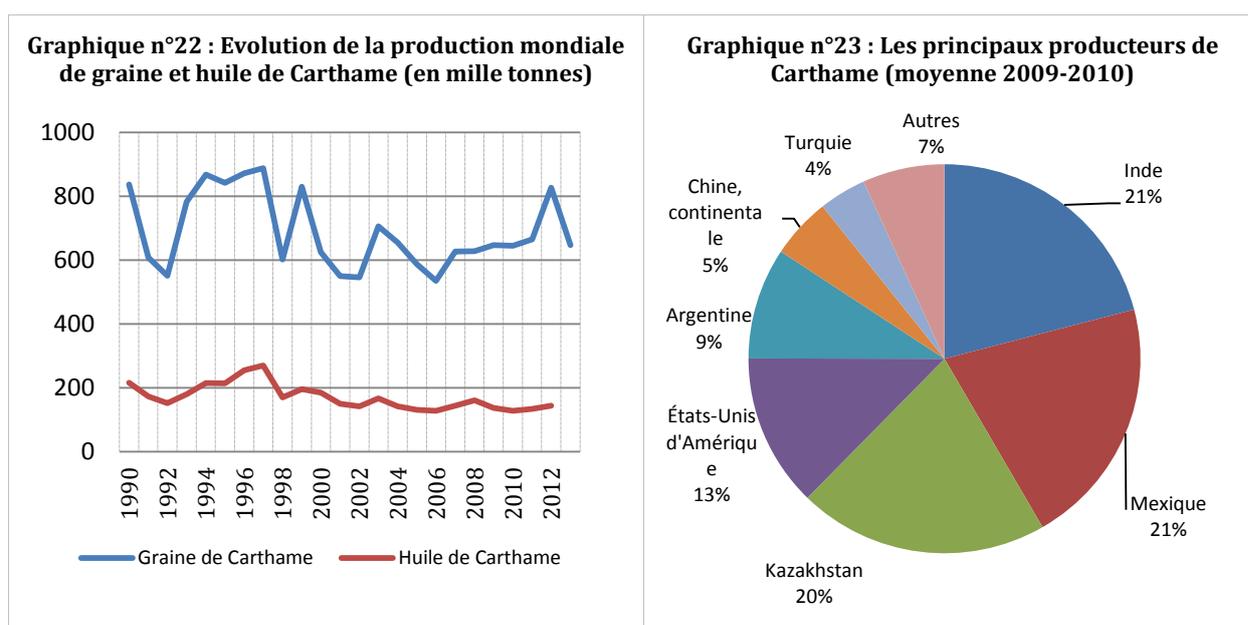
Sur la période 2010-2013, la production mondiale de graine de Carthame a été en moyenne d'environ 700 mille tonnes par an, obtenues sur une superficie globale moyenne de 820 mille ha ; d'où un rendement moyen de 0,85 tonne/ha.

**Tableau 6 : Evolution de la production mondiale de carthame**

	2010	2011	2012	2013	Moyennes
<b>GRAINES DE CARTHAME</b>					
Production (millions de tonne)	0,645	0,665	0,828	0,647	0,696
Superficie (millions d'Ha)	0,796	0,768	0,931	0,783	0,819
Rendement (t/ha)	0,81	0,87	0,89	0,83	0,85

Source : Fao stat

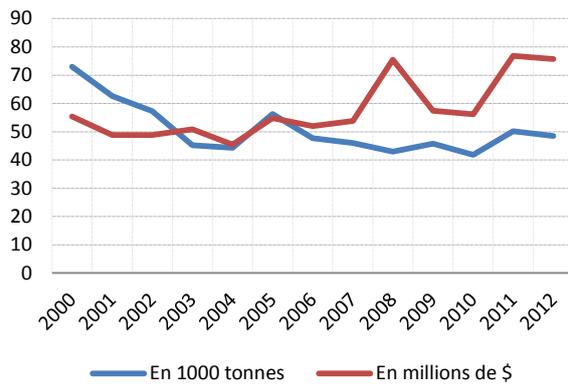
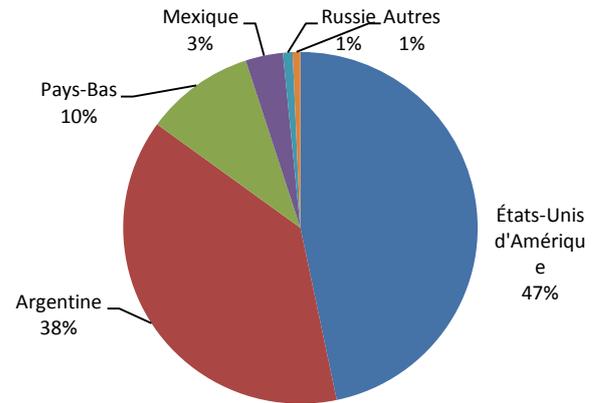
Les principaux producteurs sont l'Inde (21%), le Mexique (21%) le Kazakhstan (20%) et le États-Unis d'Amérique (13%)



Source : FAO stat

Les exportations mondiales de carthame sont relativement limitées avec 71 mille tonnes et 121 mille dollars. Elles se caractérisent sur la longue période par une baisse des quantités exportées et une augmentation des valeurs ; traduisant une évolution favorable des prix.

Les principaux exportateurs sont les États-Unis d'Amérique (47%), l'Argentine (38%), les Pays-Bas et le Mexique (1%).

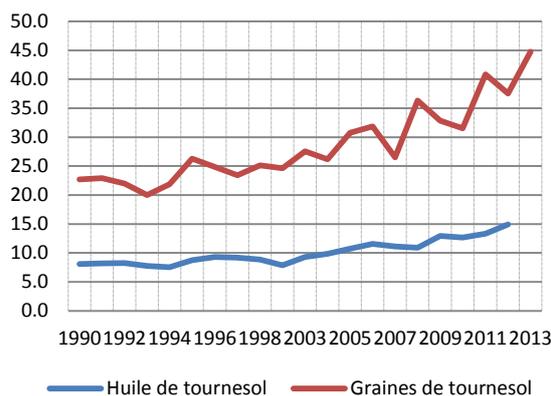
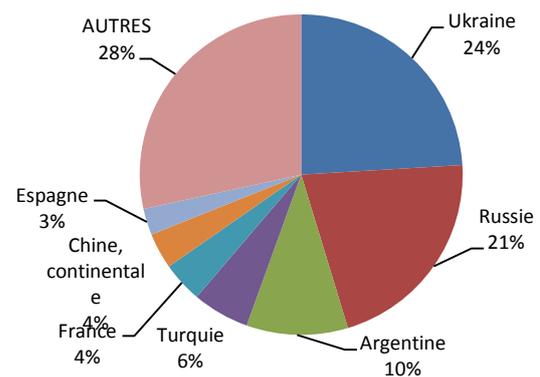
**Graphique n° 24 : Evolution des exportations d'huile de carthame****Graphique n°25 : Les principaux exportateurs de Carthame**

Source : Fao stat

#### 1.1.2.4. Le marché de l'huile de tournesol

La production mondiale d'huile de tournesol a été en moyenne sur la période 2010-2012, de 13,6 millions de tonnes, soit près de 1/3 de la production de graines de tournesol.

Les principaux producteurs sont : l'Ukraine, la Russie, l'Argentine, la Turquie et la France. Ces cinq pays totalisent ensemble 65% de la production mondiale.

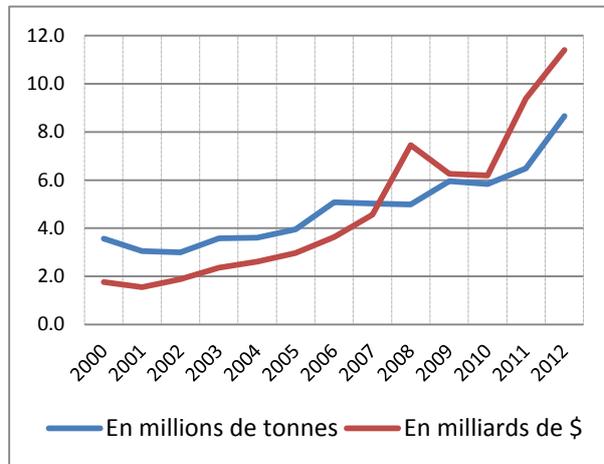
**Graphique n°26 : Evolution de la production mondiale d'huile et de graines de tournesol (en millions de tonnes)****Graphique n°27 : Les principaux producteurs d'huile de tournesol**

Source : FAO stat

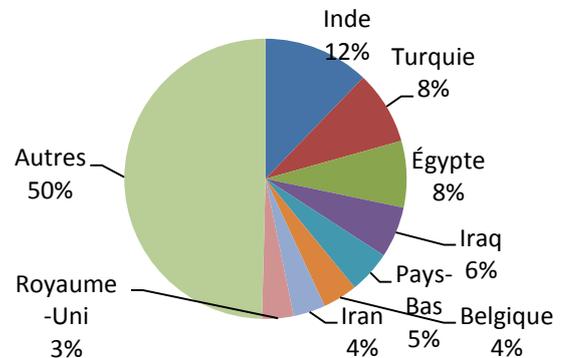
Les importations d'huile de tournesol ont augmenté régulièrement sur la période (2000-2012), tant en valeur qu'en volume ; avec une évolution rapide des prix en fin de période.

Les principaux pays importateurs sont : l'Inde (12%), la Turquie (8%) l'Égypte (8%), l'Irak (6%) et les Pays-Bas (6%).

**Graphique n°28 : Evolution de l'importation d'Huile de tournesol**



**Graphique n°29 : Les principaux importateurs d'Huile de tournesol en 2012**



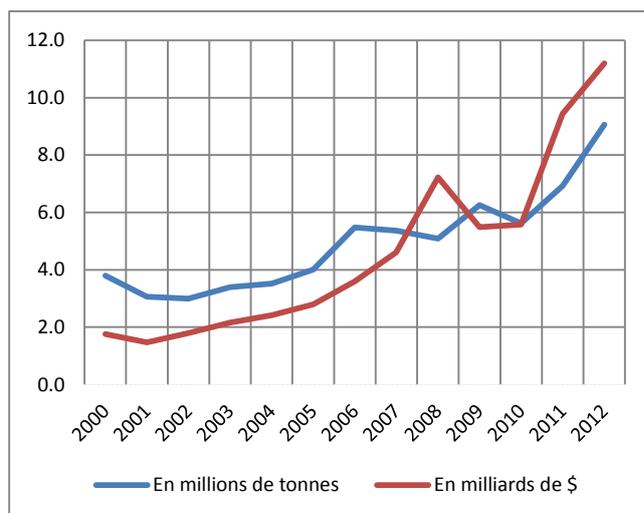
Source : Fao stat

Les principaux exportateurs d'huile de tournesol sont l'Ukraine (40%), la Russie (16%), l'Argentine (8%), la France (5%) et les Pays-Bas (5%).

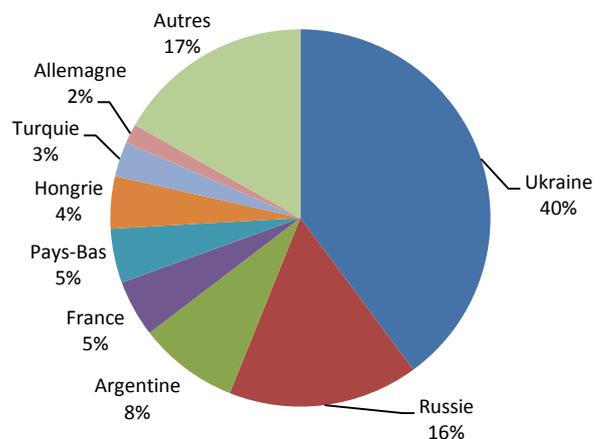
Les tendances sur le marché de l'huile de tournesol,

- Les cours de tournesol varient selon les facteurs influant sur l'offre et la demande d'huile végétale et de tourteau protéique. Le prix de tournesol dépend des conditions de l'offre et de la demande dans le marché des oléagineux.
- Le prix de l'huile de tournesol est assez élevé comparaison avec les autres huiles alimentaires.

**Graphique n°30 : Evolution des exportations mondiales d'Huile de tournesol**



**Graphique n°31 : Les principaux exportateurs d'huile de tournesol en 2012**

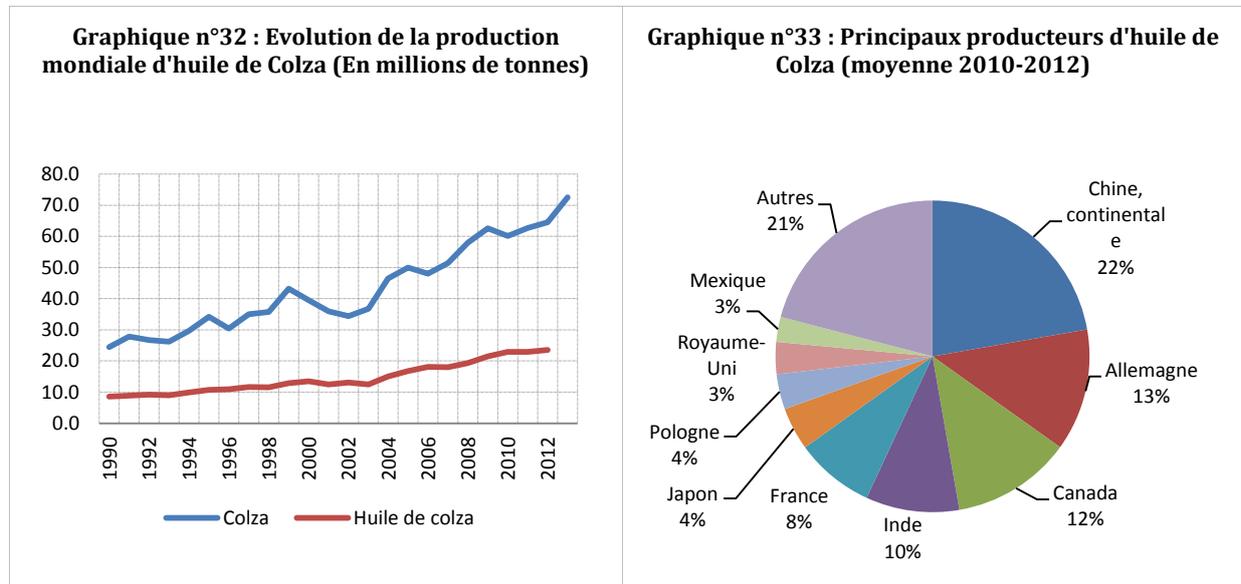


Source : FAO stat

### 1.1.2.5. Le marché de l'huile de Colza.

La production mondiale d'huile de colza est estimée à 23 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2012. Elle a progressé sur la longue période à un rythme régulier presque indépendamment des fluctuations de la production de la graine de colza.

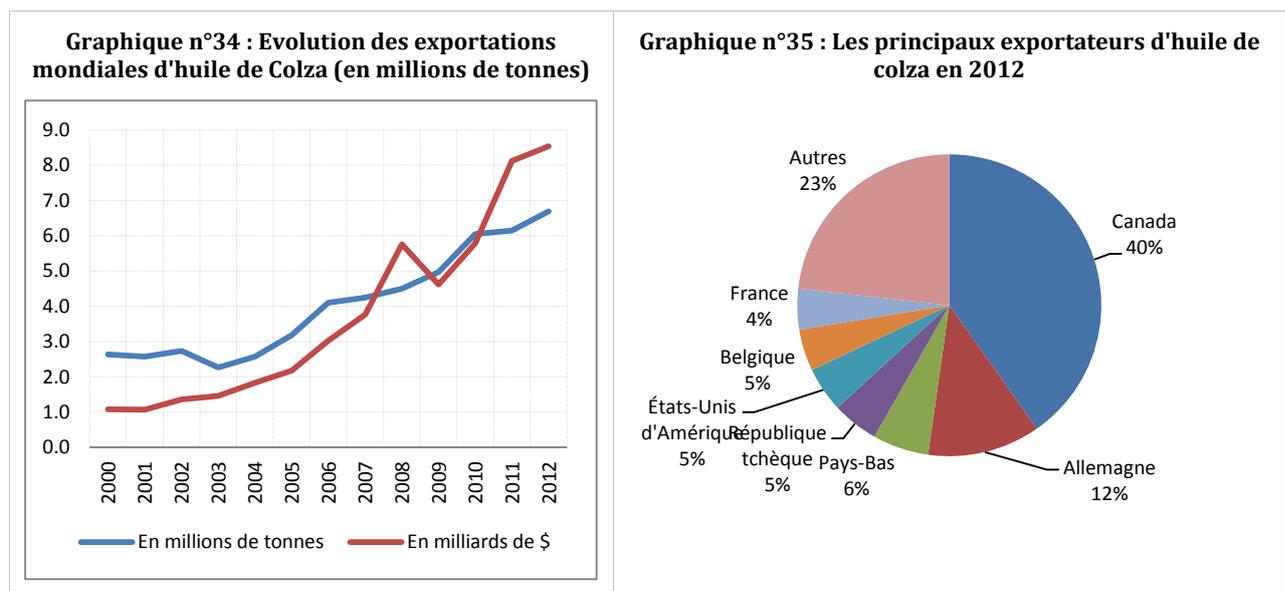
Les principaux producteurs sont la Chine (22%), l'Allemagne (23%), le Canada (12%) et l'Inde (10%), qui totalisent ensemble (67%) de la production mondiale.



Source : FAO stat

Les exportations mondiales ont atteint, en 2012, les 6,7 millions de tonnes, enregistrant une forte croissance sur la période 2000-2012. Elles ont progressé moins vite que les valeurs bénéficiant d'une évolution favorable des prix surtout en fin de période.

Les principaux exportateurs sont : le Canada (40%), l'Allemagne (12%) et les Pays-Bas (6%).



Source : Fao stat

Les principaux importateurs d'huile de colza sont : les États-Unis d'Amérique (34%), la Chine (29%), le Pays-Bas (11%), la Belgique (8%), le Norvège (8%), l'Allemagne (5%) et la France (5%).

La tendance de ce marché se caractérise par :

- Une augmentation de la capacité de trituration à un rythme lent mais régulier.
- Une augmentation plus rapide de la trituration dans l'EU.
- En chine, à l'avenir, la trituration de colza devrait dépendre moins de la production domestique et plus des importations.
- L'Australie, peut prendre une part importante à ce commerce,
- Les évolutions du marché du biodiesel et des prix des autres matières premières jouent un rôle crucial sur l'économie du colza.

### 1.1.2.6. Le marché de l'huile de Carthame

La production de l'huile de carthame, est relativement limitée, avec 155 mille tonnes en moyenne sur la période 2009-2012, même si elle a assisté à une augmentation continue sur la période 2010-2013.

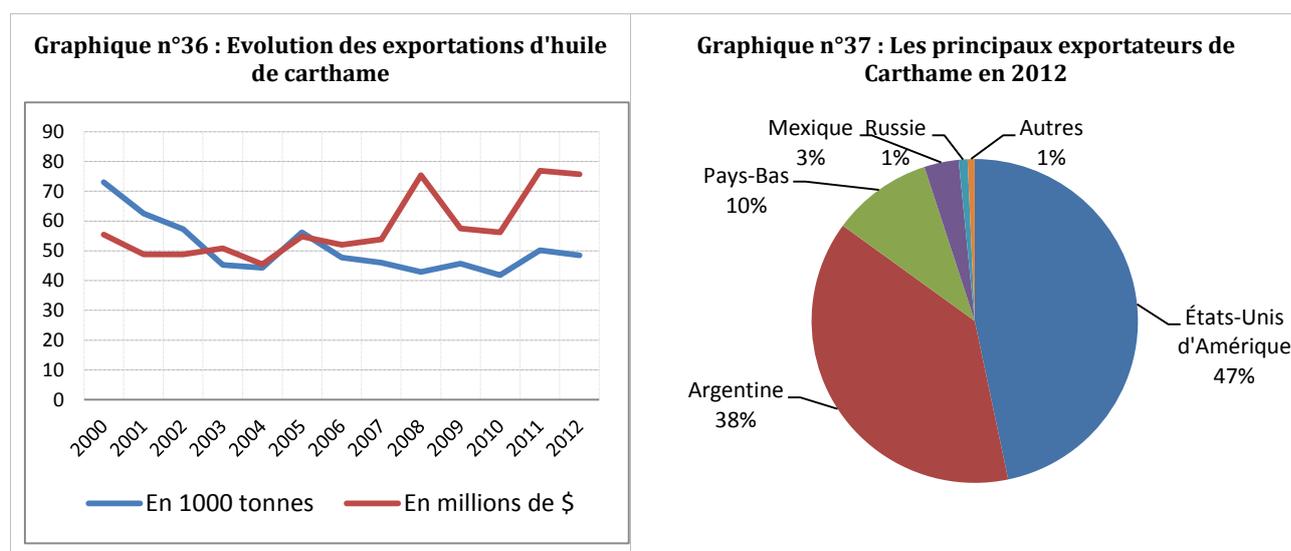
**Tableau 7 : les principaux producteurs de l'huile de carthame**

1000 tonnes	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-2013	
Inde	54	45	44	31	44	28%
États-Unis d'Amérique	36	27	29	34	32	20%
Mexique	20	27	52	19	29	19%
Argentine	8	30	15	62	29	19%
Australie	1	2	0	43	12	7%
Kazakhstan	7	6	5	3	5	4%
Autres	4	5	7	4	5	3%
TOTAL	131	143	153	195	155	100%

Source : Fao stat

Les principaux producteurs sont l'Inde (36%), les États -Unis d'Amérique (23%), le Mexique (18%), l'Argentine (16%).

Les exportations d'huile de carthame, de l'ordre de 48 mille tonnes en 2012, sont réalisées principalement par le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas.



Source : Fao stat

Les principaux importateurs sont les Etats-Unis d'Amérique (44%), le Japon (17%) et les Pays-Bas (12%), l'Inde (9%) et l'Allemagne (9%).

### Contraintes et perspectives

L'huile de carthame fait face à plusieurs contraintes qui expliquent la diminution des superficies cultivées dans de nombreux pays. Il s'agit notamment :

- de son faible rendement, comparativement à ceux du tournesol et du soja, qui se présentent comme des concurrents dans l'huile combustible,
- de prix plus élevé
- des dommages causés par la mouche *Acanthophilushelianthi* aux cultures de carthame.

Il n'empêche que cette huile présente un potentiel non négligeable :

- La tendance ces cinq dernières années est à la hausse des prix à l'importation
- Pressée à froid, cette huile pourrait tout à fait trouver un créneau sur le marché des huiles de table.
- La composition de cette huile en acide gras est comparable à celle de l'huile de tournesol ce qui lui a permis de se faire une place parmi les autres huiles de table.
- Elle dispose d'un potentiel non négligeable surtout pour l'utilisation en cosmétique
- Elle pourrait être obtenue par le mode biologique. En effet, le carthame est une plante peu exigeante sur le plan cultural qui donne un bon rendement même lorsque l'offre en éléments nutritifs est réduite.

Le développement du carthame est tributaire des progrès de la recherche pour la sélection génétique, l'amélioration des rendements et la lutte contre les maladies.

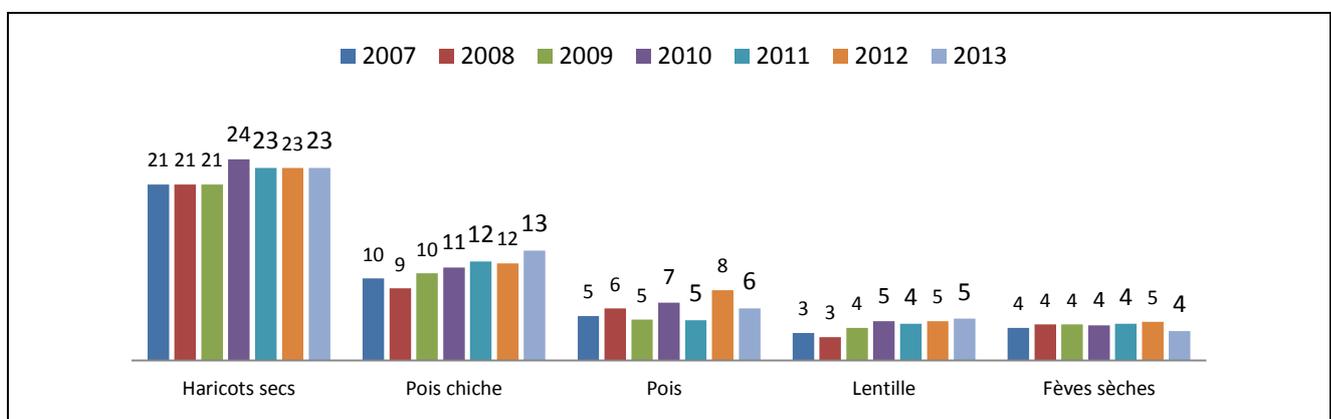
## 1.2. Situation et tendances du marché mondial des Protéagineux

### 1.2.1. Vue d'ensemble

#### 1.2.1.1. La production mondiale des légumineuses alimentaires

La production mondiale de légumineuses alimentaires, formée par le groupe (Haricots, Pois chiche, Pois, Lentille et Fèves sèches) est de l'ordre de 50 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-13. Les haricots secs y représentent à eux seul 46% de la production.

Graphique n°38 : Evolution de la production des légumineuses alimentaires (en millions de tonnes)



Source : Fao stat

### 1.2.1.2. Les échanges mondiaux

Le marché mondial des légumineuses alimentaires, représenté par les importations en produits de la catégorie 0713 du SH4, est estimé à 10 milliards d'USD en 2014. Ce marché est dominé par les haricots (37%), les Pois secs (23%), les lentilles (19%) et les Pois chiches (9%), qui représentent ensemble 88% de ce marché. La part des fèves et fêveroles est limitée à 5%.

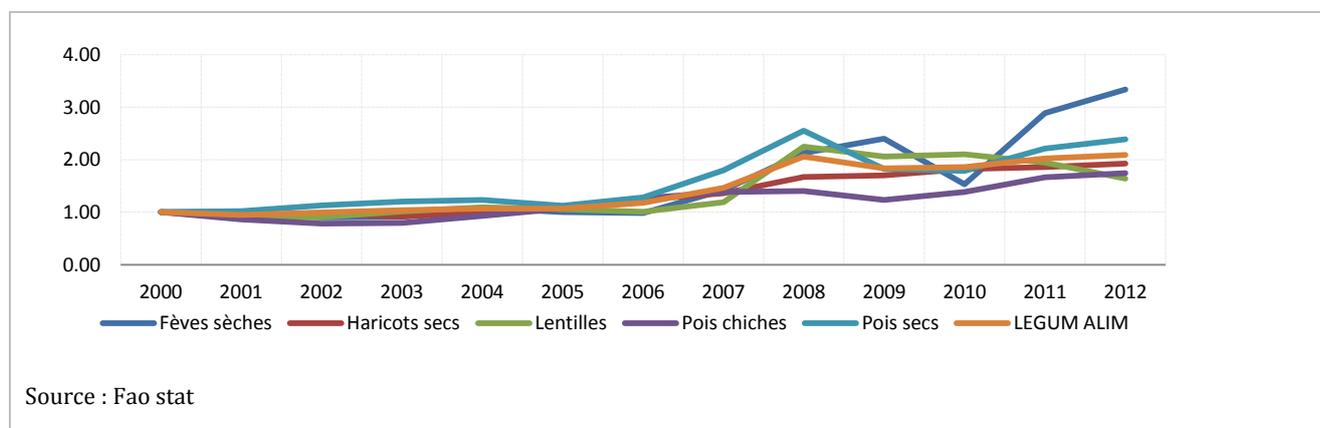
**Tableau n°8 : Importations mondiales des légumineuses alimentaires**

		Valeur importée en 2014 (millier USD)	%	Taux de croissance en valeur entre 2010-2014 (% p.a.)	Taux de crois. en quantité 2010-2014 (% p.a.)	Taux de crois. en valeur entre 2013-2014 (% p.a.)
	<b>LEGUMINEUSES ALIMENTAIRES</b>	<b>10 364 466</b>				
713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés	10 364 466	100%	7	8	4
71310	- Pois secs, écosés, même décortiqués ou cassés	2 363 196	23%	11	5	9
71333	- Haricots communs secs, écosés, même décortiqués ou cassés	2 081 076	20%	8	0	1
71340	- Lentilles sèches, écosées, même décortiqués ou cassés	1 947 081	19%	4	15	8
71331	- Haricots secs, écosés, même décortiqués ou cassés	1 135 220	11%	2	6	22
71320	- Pois chiches secs, écosés, même décortiqués ou cassés	936 667	9%	6	11	-25
71390	- Autres légumes secs à cosse, écosés, même décortiqués ou cassés	747 810	7%	11	10	3
71339	- Haricots petits rouges, écosés, même décortiqués ou cassés	508 676	5%	1	4	10
71350	- Fèves et fêveroles sèches, écosées, même décortiqués ou cassés	501 940	5%	8	19	1
71332	- Haricots secs, petits rouges, écosés, même décortiqués ou cassés	142 738	1%	6	3	34

Source : FAO stat

A noter que la tendance des prix sur la période 2010-2014 est à la hausse pour les pois secs. Elle est à la baisse pour les pois chiche et fèves et fêveroles.

**Graphique n°39 : Evolution indiciaire des valeurs unitaires à l'importation (année de base 2000 avec indice=1)**



Source : Fao stat

## 1.2.2. Tendances de quelques produits

### 1.2.2.1. Le marché des haricots secs

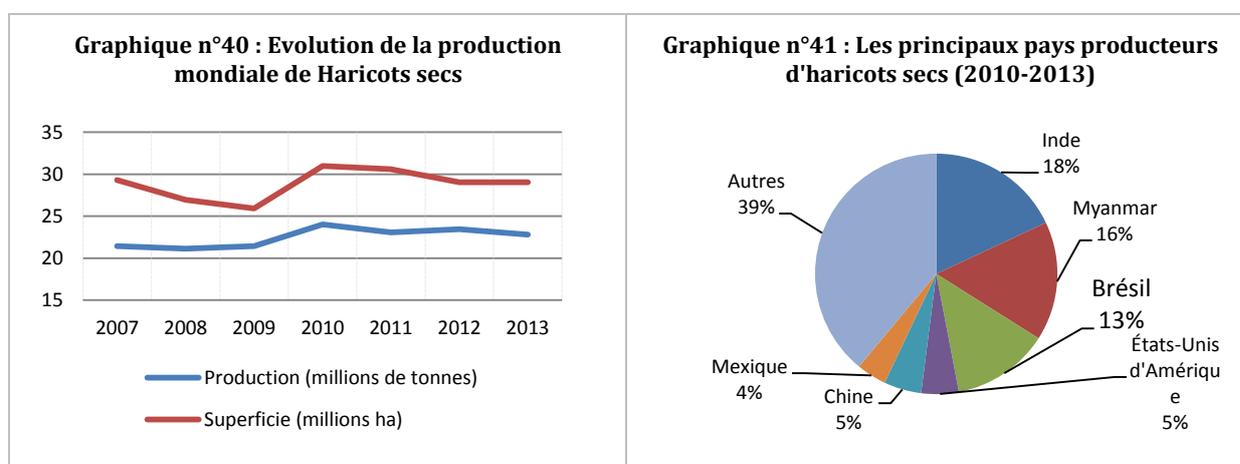
La production mondiale de haricots secs est estimée à 23,3 millions de tonnes en moyenne par an sur la longue période 2010-2013. Elle est obtenue sur une superficie moyenne de 30 millions d'ha, d'où un rendement moyen d'environ 0,8 t/ha.

Tableau 9 : Evolution de la production mondiale du haricot sec

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-13
Production (millions de tonnes)	24	23	23	23	23,3
Superficie (millions ha)	31	31	29	29	29,9
Rendement (T/ha)	0,78	0,75	0,81	0,79	0,78

Source : Fao stat

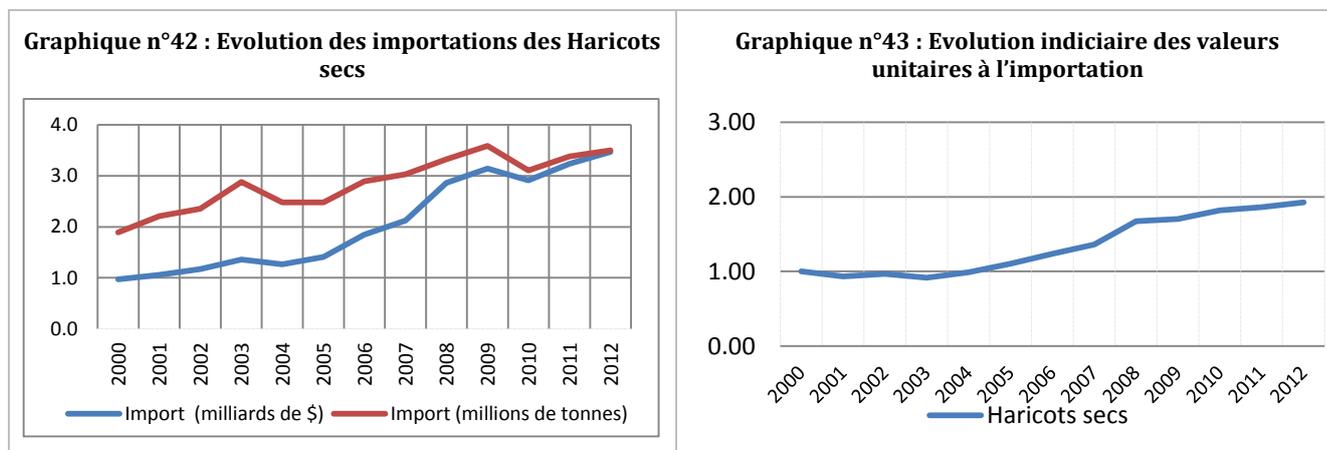
Les principaux pays producteurs sont l'Inde, le Myanmar, le Brésil et les USA, la Chine et le Mexique



Source : Fao stat

Les importations mondiales, estimées à 3,5 millions de tonnes en 2012, ont fortement progressé sur la longue période, tant en valeurs qu'en volumes ; avec une nette tendance à la progression des valeurs unitaires à l'importation même après 2008.

Les principaux pays importateurs sont le l'Inde, le Brésil, le Mexique et les USA.



Source : Fao stat

Les principaux exportateurs sont le Myanmar, la Chine, les USA, l'Argentine et le Canada,

### 1.2.2.2. Le marché des Pois secs

La production mondiale de pois sec est estimée à 6,6 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2013, obtenues sur une superficie cultivée moyenne de 11,4 millions d'ha, d'où un rendement moyen de 0,58 T/ha. Cette production se caractérise par des rendements faibles et fluctuants.

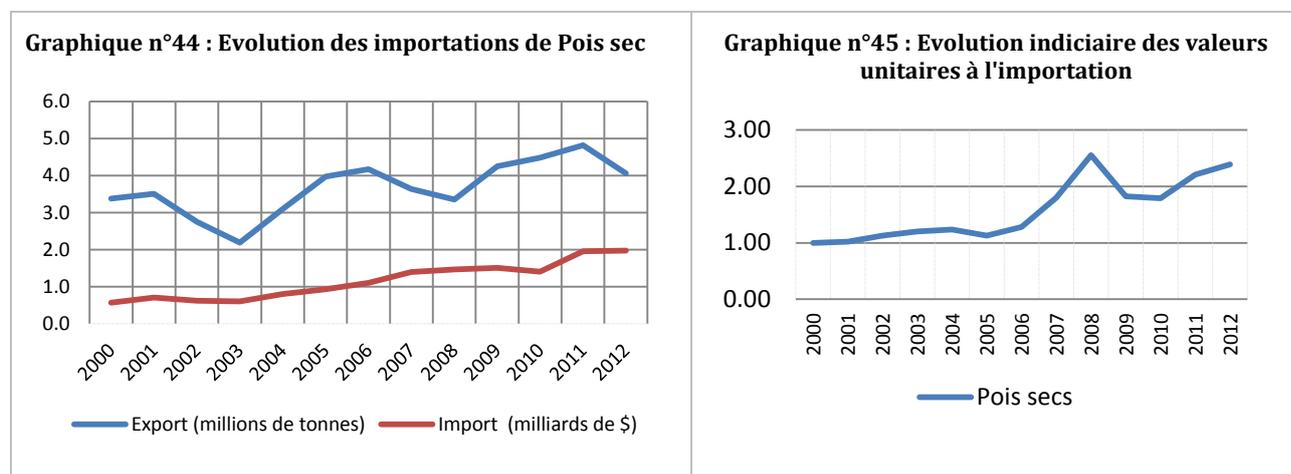
**Tableau 10 : Evolution de la production mondiale de pois sec**

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-12
Production (millions de tonnes)	6,9	4,8	8,4	6,2	6,6
Superficie (millions ha)	11,6	10,6	11,4	11,9	11,4
Rendement (T/ha)	0,59	0,45	0,73	0,52	0,58

Source : Fao stat

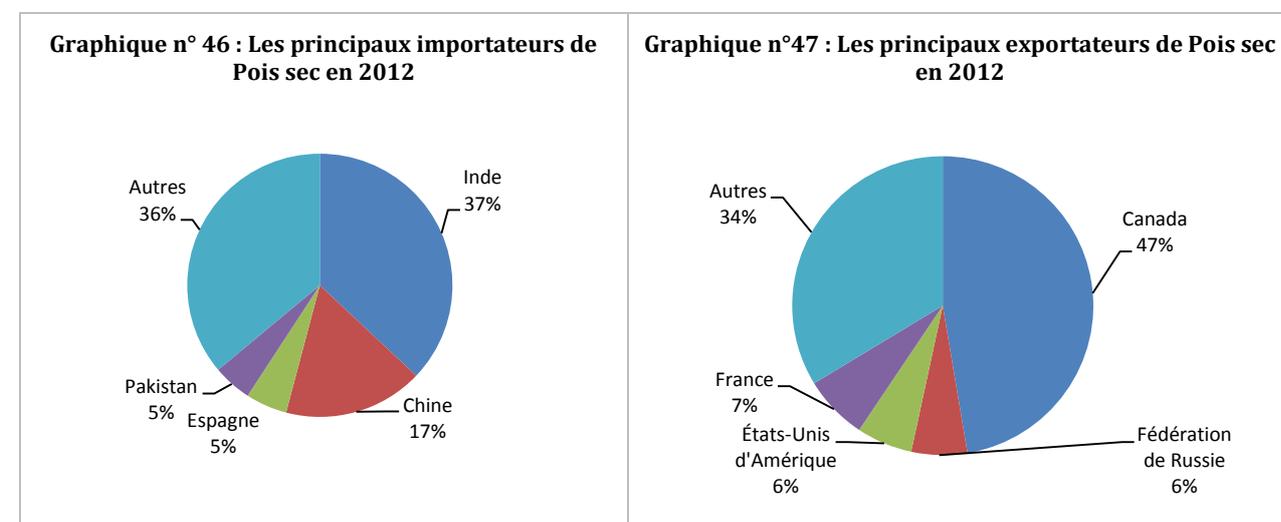
Les principaux producteurs sont le Nigéria (50%), le Niger (22%) et le Burkina Faso (9%).

Les importations mondiales estimées à 4 millions de tonnes en 2012, ont progressé régulièrement sur la longue période en volume, mais avec de fortes fluctuations des valeurs, ce qui traduit une fluctuation des prix à l'importation.



Source : Fao stat

Les principaux importateurs sont l'Inde, la Chine, l'Espagne et le Pakistan. Les principaux exportateurs sont le Canada, la Russie, les USA et la France



Source : Fao stat

### 1.2.2.3. Le marché de pois chiche

La production mondiale est d'environ 12 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2013, avec des rendements proches de 1 T /ha. La production et les superficies ont augmenté après la baisse observée en 2008.

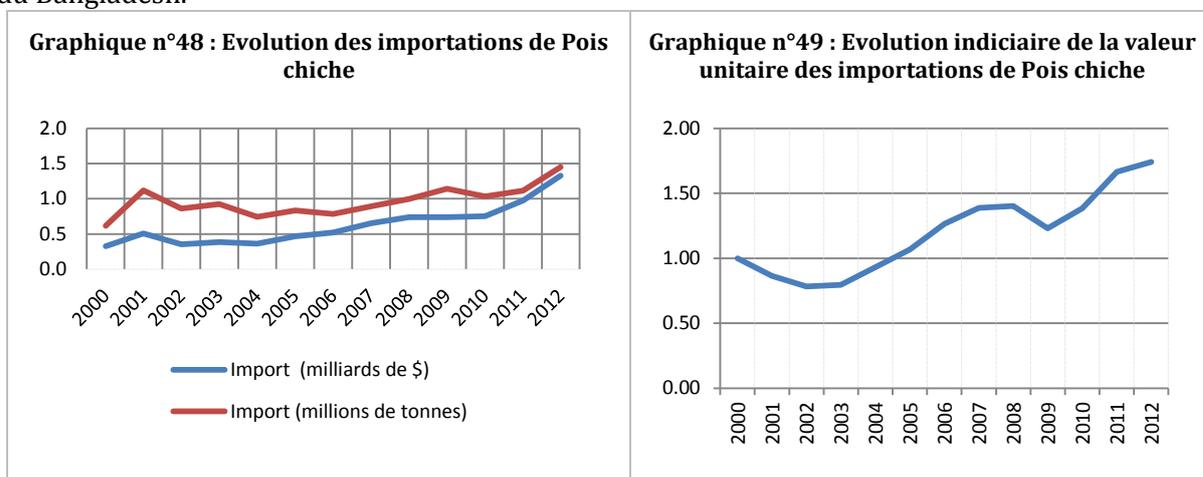
**Tableau 11 : Evolution de la production mondiale de pois chiche**

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-12
Production (millions de tonnes)	11,1	11,8	11,6	13,1	11,9
Superficie (millions ha)	12,0	13,3	12,4	13,6	12,8
Rendement (T/ha)	0,92	0,88	0,94	0,97	0,93

Source : FAO stat

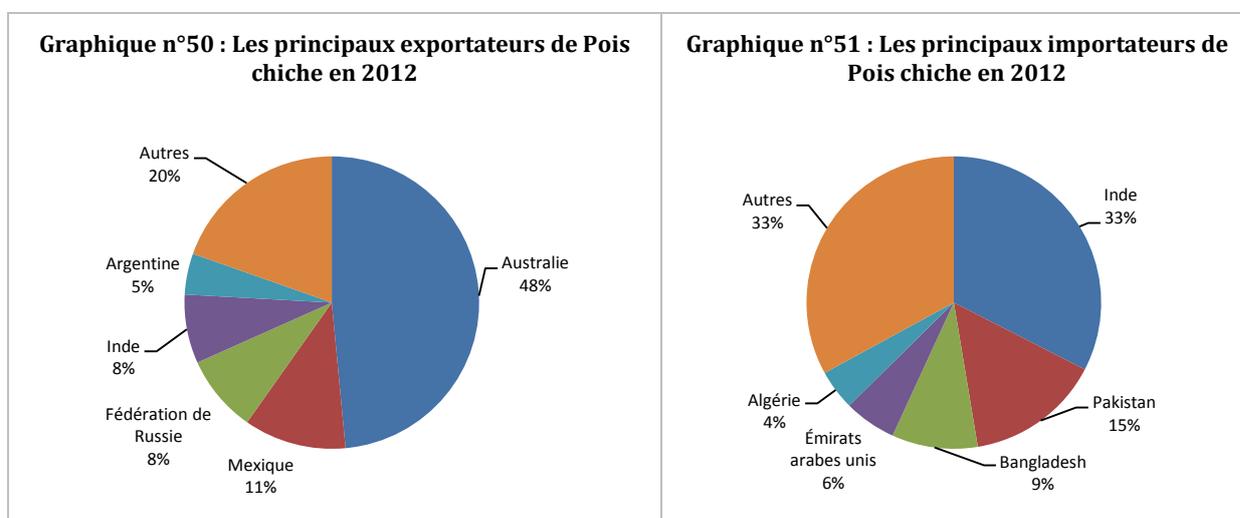
La production mondiale est dominée par l'Inde qui accapare 68% de cette production. Viennent ensuite, loin derrière l'Australie, le Pakistan et la Turquie.

Du côté des importations mondiales, on retrouve l'Inde comme premier importateur, suivi du Pakistan et du Bangladesh.



Source : FAO stat

Du côté des exportations, l'Australie vient en première position (48%), suivie du Mexique et de la Russie. S'agissant de la tendance des prix, reflétée par l'évolution indiciaire de la valeur unitaire des importations, on peut constater une baisse des prix au début des années 2000, suivie d'une reprise culminant en 2008, puis une baisse relative en 2009, avant de reprendre à la hausse.



Source : Fao stat

### 1.2.2.4. Le marché des lentilles

Sur la période 2010-2013, la production moyenne de lentille a atteint 4,7 millions de tonnes par an, avec des rendements moyens de 1,1 tonnes / ha. Elle a progressé régulièrement avec une légère baisse en 2011.

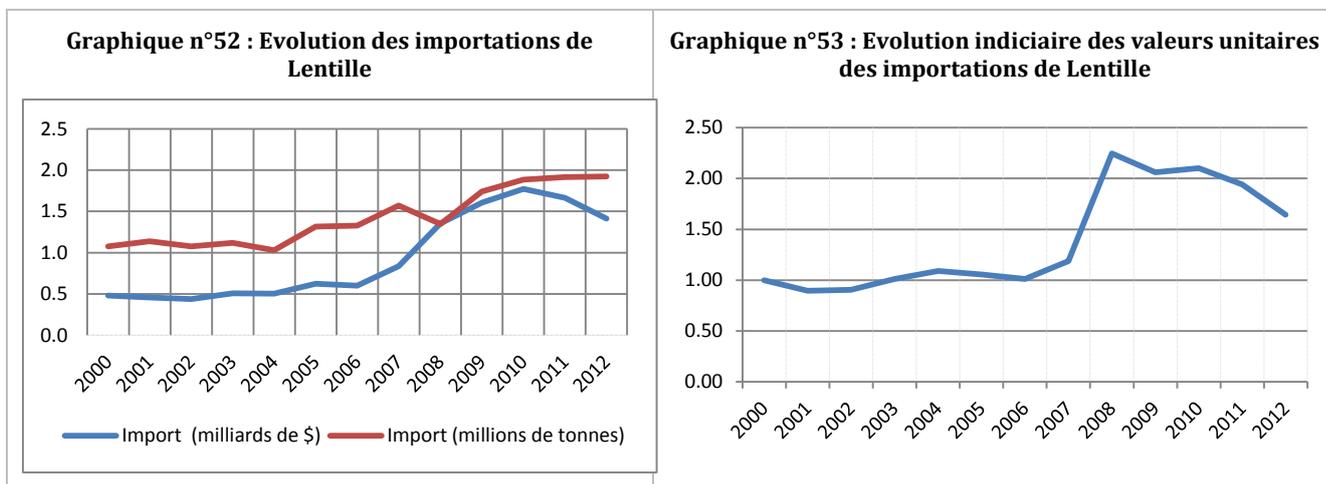
Les principaux producteurs de lentille sont le Canada, l'Inde, la Turquie et l'Australie qui réalisent ensemble 75% de la production mondiale.

**Tableau 12 : Evolution de la production mondiale des lentilles**

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-13
Production (millions de tonnes)	4,7	4,4	4,7	5,0	4,7
Superficie (millions ha)	4,3	4,1	4,4	4,3	4,3
Rendement (T/ha)	1,09	1,07	1,07	1,15	1,09

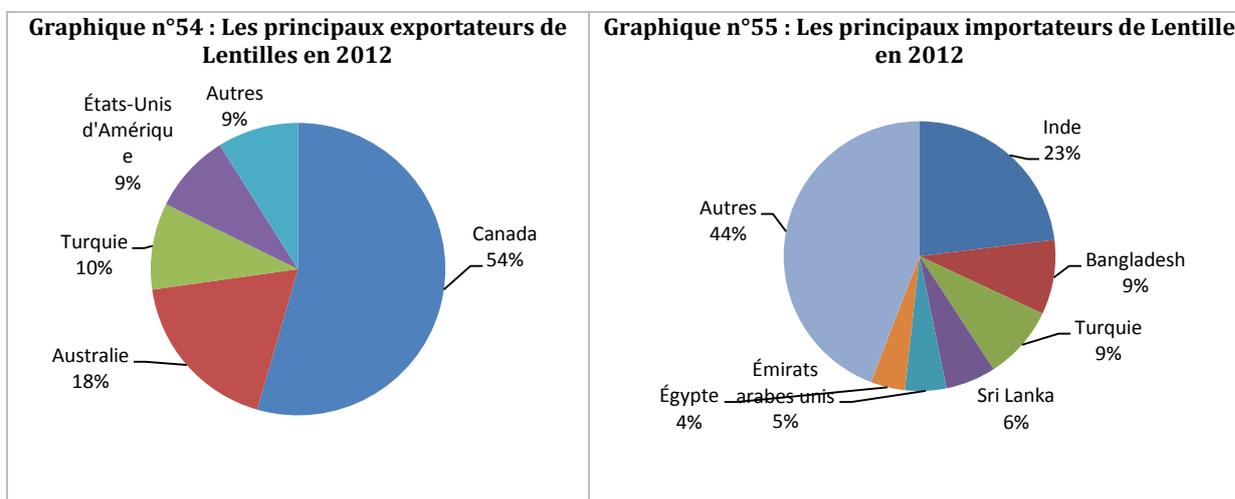
Source : FAO stat

Les importations estimées à 2 millions de tonnes en 2012 ont progressé entre 2004 et 2007. La forte hausse des prix en 2008 a découragé la demande d'importation, ce qui a incité les exportateurs à réduire leurs prix stimulant ainsi de nouveau la demande.



Source : Fao stat

Les principaux importateurs sont l'Inde, le Bangladesh, la Turquie, le Sri Lanka, les EAU et l'Égypte. Les principaux exportateurs sont le Canada, l'Australie et les USA. A noter le rôle joué par la Turquie comme plate-forme d'exportation



Source : FAO stat

### 1.2.2.5. Le marché des Fèves sèches

La production mondiale de fèves sèche a été de 4,2 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2013. Les rendements ont peu varié pour s'établir à environ 1,8 tonne / ha.

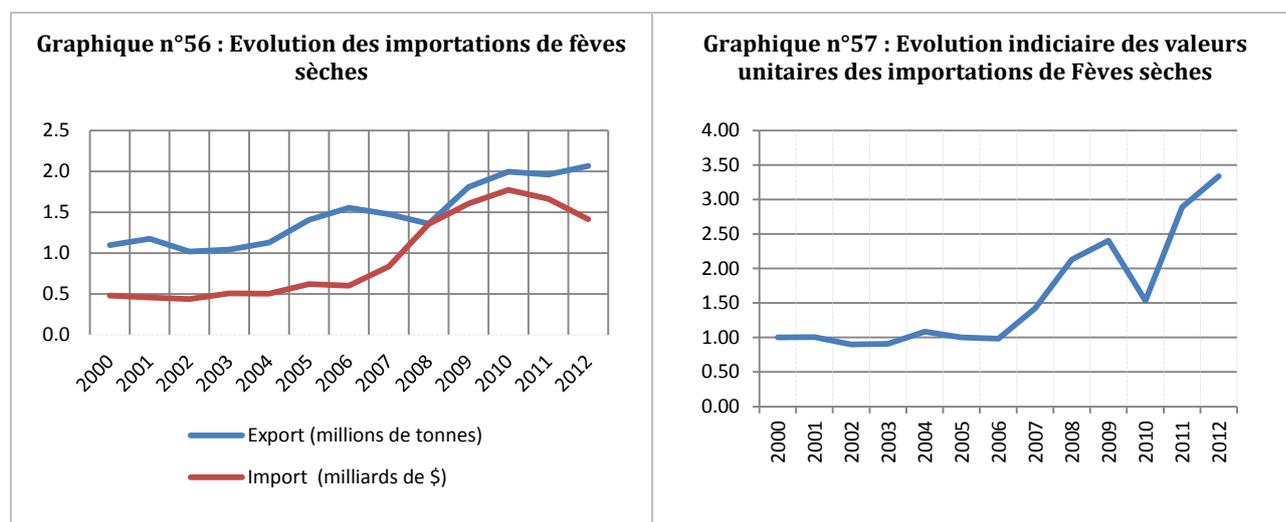
A noter que les superficies cultivées sont restées inchangées de 2007 à 2012, avant d'assister à une baisse significative en 2003, ayant affecté la production.

**Tableau 13 : Evolution de la production mondiale des fèves sèches**

	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2010-13
Production (millions de tonnes)	3,9	4,3	4,3	4,2	4,2
Superficie (millions ha)	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4
Rendement (T/ha)	1,59	1,72	1,75	1,68	1,78

Source : Fao stat

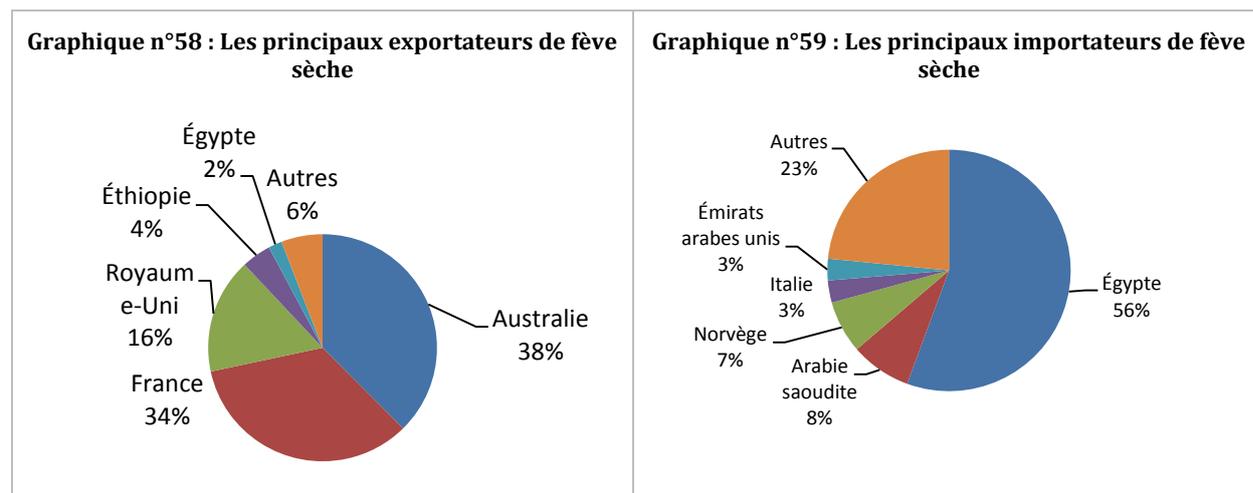
Les principaux producteurs de fève sèche sont la Chine, l'Éthiopie, la France, l'Australie et l'Égypte et le Maroc.



Source : Fao stat

S'agissant des importations, elles sont estimées à 483 mille tonnes en 2012. On observe de fortes fluctuations des volumes et une progression régulière des valeurs. Les prix à l'importation de cette denrée ont commencé à croître significativement à partir de 2007, après une nette stagnation sur la période 2000-2006.

Le premier pays importateur est l'Égypte qui accapare 56% des importations mondiales en 2012. Viennent ensuite l'Arabie Saoudite, la Finlande et le Norvège.



Source : Fao stat

Les exportations sont fortement concentrées sur trois pays, l'Australie (38%), la France (34%) et le Royaume-Uni (16%).

Il y a lieu de remarquer la stratégie particulière de la France qui produit et exporte la fève sèche presque exclusivement pour l'Égypte.

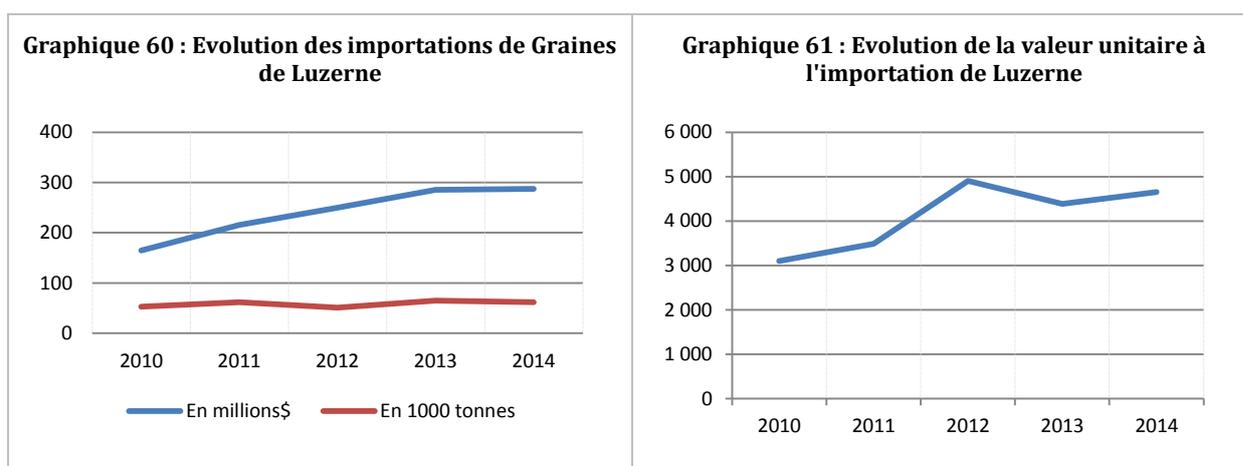
#### 1.2.2.6. Le marché de la graine de Luzerne (semences)

Les importations mondiales de graines de Luzerne ont été de 62 mille tonnes en 2014, une valeur assez proche de la moyenne sur la période 2010-2014. Elles ont progressé en valeur jusqu'en 2014, traduisant une hausse des prix à l'importation.

**Tableau 14 : Evolution des importations mondiales de graines de luzerne**

	2010	2011	2012	2013	2014
En millions\$	165	216	250	286	287
En 1000 tonnes	53	62	51	65	62

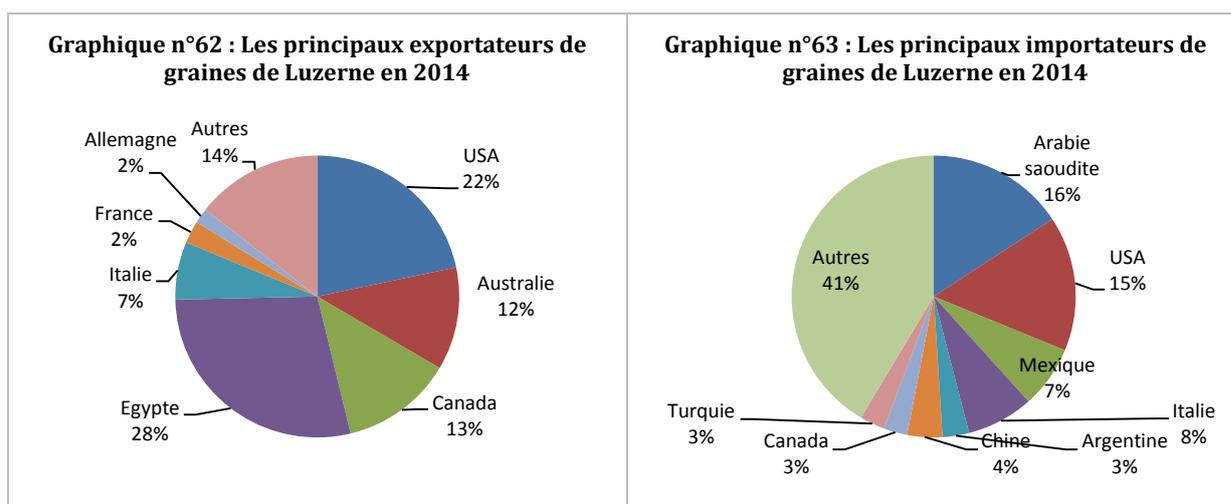
Source : Fao stat



Source : Fao stat

Les principaux importateurs sont l'Arabie Saoudite, les USA, le Mexique, l'Italie et l'Argentine.

Les principaux exportateurs en volume, sont l'Égypte, les USA, l'Australie, le Canada et l'Italie.



Source : Fao stat

### 1.2.2.7. Le marché du bouchon de luzerne

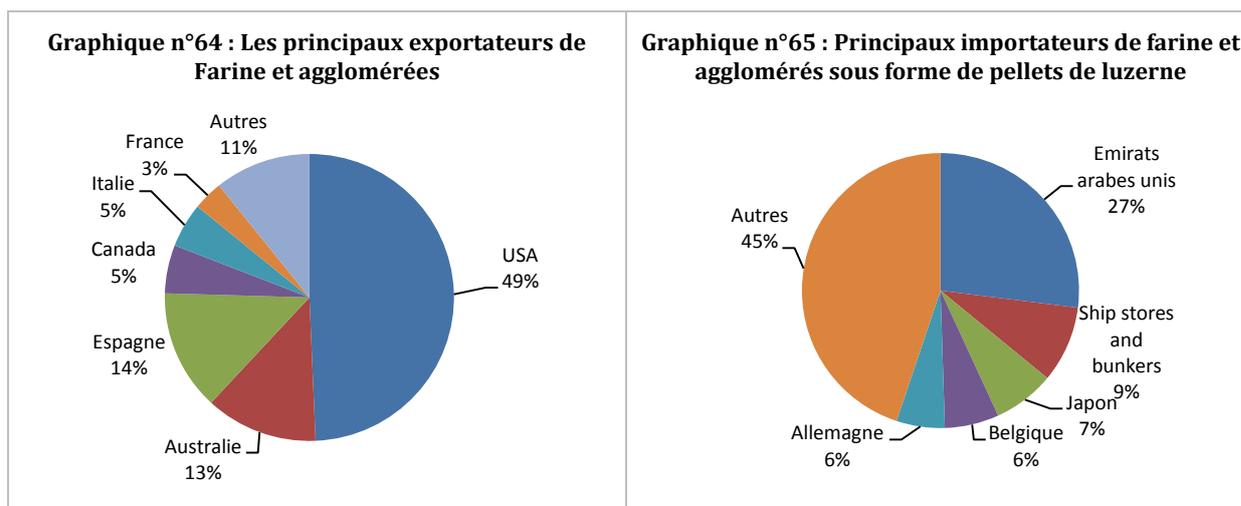
Les importations mondiales de farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne s'élèvent à 1,29 millions de tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2014 ; la valeur unitaire moyenne est d'environ 300 USD/ tonne.

**Tableau n°15 : Importations de bouchons de luzerne : 121410 Farine et agglomères sous forme de pellets de luzerne**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
en millions USD	367	390	466	370	319	382
en millions tonnes	1,26	1,39	1,55	1,17	1,08	1,29
Valeurs unitaires	291	280	301	316	296	297

Source : FAO stat

Les principaux pays importateurs sont les E.A.U, le Japon, la Belgique et l'Allemagne. Les principaux exportateurs sont les USA, l'Australie, l'Espagne, le Canada, l'Italie et la France.



Source : FAO stat

## II. LES OLEAGINEUX EN TUNISIE

### 2.1. Historique

Les oléagineux représentent des spéculations qui jouent de multiples rôles. Leurs cultures permettent à la fois de produire des huiles, l'une des denrées alimentaires de base dans la consommation humaine, de fournir des tourteaux qui sont des sous-produits riches en protéines nécessaires pour l'alimentation du bétail.

Bien que grand producteur d'huile d'olive, la Tunisie est un pays importateur d'huile de graines depuis 1962/63. Pour faire face aux importations sans cesse croissantes des huiles végétales et réduire les interventions de la caisse générale de compensation, et suite aux tentatives d'expérimentation entreprise par l'INRAT, il a été décidé de développer la culture du tournesol. L'ONH a favorisé le développement de la culture du tournesol à partir 1974/1975 moyennant des contrats de production durant trois campagnes successives. Bien que les résultats fussent satisfaisants, l'opération était interrompue par manque de moyens de triturations dans le pays et par le prix élevé des graines (marché des glibettes). La totalité de la production a été alors exportée.

En 1986 une coopération tripartite entre l'ONH-AGROPOL (Interprofession Françaises) et l'INRAT a relancé, en accord avec le Ministère de l'Agriculture, un programme d'expérimentation dans le but d'arrêter les références techniques et économiques de certaines cultures oléagineuses à savoir le soja, le tournesol et le colza.

La culture du colza, inconnue jusque-là en Tunisie, des essais menés par l'INRAT depuis la campagne 1985/86, ont montré que seules les variétés type printemps semées en automne conviennent aux conditions climatiques de la Tunisie. Les essais menés sur cette culture ont porté sur l'ensemble des aspects techniques de la conduite de la culture. Cette période d'expérimentation a connu une variation importante de la pluviométrie d'une campagne à une autre ce qui a permis d'apprécier les différents niveaux de production du colza sous diverses conditions de pluies dans les régions du subhumides et du semi-aride supérieur. Les rendements enregistrés au cours de cette période ont fluctué entre 12 et 40 qx/ha

Parallèlement, et durant cette même période, des superficies plus importantes ont été installées auprès de fermes étatiques et des privés en vue d'étudier le comportement de cette culture en vraie grandeur et son intégration dans le système de production existant. Les rendements enregistrés ont été de 8 à 38 qx.

En 1993 une unité de trituration de graines de colza d'une capacité de 20 T/j a été créée sous forme d'une société privée (OLEANORD) et regroupant trois partenaires : Groupe Ben Becher (60%) – ONH (20%) et SOFIPROTEOI (20%). L'unité a fonctionné durant 7 ans et a été fermée en 2001 après la sortie de l'ONH de ce groupement.

Des tentatives de relance de la culture de colza durant la campagne 2006/2009 par l'implantation des parcelles de démonstration pour déterminer les variétés adaptées dans les régions de cultures ainsi que l'actualisation de l'itinéraire technique de la culture en collaboration avec le DGPA, INRAT et AGROPOL mais c'était sans succès en l'absence d'une usine de trituration.

### 2.2. La consommation des huiles de graines en Tunisie

Les statistiques relatives à l'évolution de la consommation des huiles alimentaires en Tunisie indiquent une augmentation des quantités d'huile d'olives et d'huiles de graines consommées par tête et par an. Elles ont atteint 23,8 kg en 2010, alors qu'elles n'ont été que de 16,7 kg en 1980.

La structure de la consommation demeure dominée par les huiles de graines qui représentent 72% des quantités totales d'huiles alimentaires consommées. Cette structure n'a pratiquement pas changé car en 1980 la proportion de ces huiles de graines a été de 71.3%. La proportion des quantités d'huile d'olive autoconsommées a chuté pour passer de 37,8% en 1980 à 28% en 2010.

**Tableau n°16: Evolution des quantités moyennes consommées d'huile d'olives et d'huiles de graines en Kg par habitant.**

	1985	1990	1995	2000	2005	2010					
						National	%	Com-munal	%	Non communal	%
Huile d'olives	6,0	8,2	6,1	8,2	7,2	6,7	28 %	6,7	29 %	6,8	26,8%
Huiles de graines	14,8	16,9	16,7	15,9	15,5	17,1	72 %	16,4	71 %	18,5	73,2%
Total	20,8	25,1	23,0	24,1	22,7	23,8	100 %	23,1	100 %	25,3	100%

Sources : Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2010 ; INS.

L'évolution de la consommation des huiles alimentaires et le changement de sa structure se sont manifestés différemment selon le milieu social, les catégories socioprofessionnelles et les classes des dépenses des ménages. Cette évolution a été régie par plusieurs facteurs parmi lesquels nous retenons, en plus des politiques des échanges internationaux et des politiques commerciales des huiles alimentaires, les habitudes alimentaires des ménages tunisiens, le degré d'urbanisation, le développement de la restauration, le revenu (notamment la part réservée aux dépenses alimentaires), les fluctuations de la production d'huile d'olive, les possibilités d'exportation d'huile d'olive et le rapport entre le prix de l'huile d'olive et le prix des huiles de graines importées.

Les huiles alimentaires occupent avec les corps gras la sixième place dans le modèle de consommation alimentaire. Compte tenu de la population actuelle de la Tunisie qui s'élève à plus de 10 millions d'habitants, la consommation totale de ces huiles s'estime à 238 000 tonnes dont 172 000 tonnes d'huiles de graines principalement importées. Elles sont largement dominées par l'huile de soja (56%), de palme (18%) et de tournesol (10%).

## 2.3. La production des graines à huile en Tunisie

### 2.3.1. Evolution des superficies

Les superficies consacrées annuellement aux oléagineux se situent, en moyenne, à 10 000 hectares, mais variables d'une année à l'autre selon les conditions climatiques. Les principales espèces produites sont depuis longtemps deux oléagineux, le tournesol et le colza. Néanmoins, quelques tentatives ont été signalées, comme celle durant la campagne 2014/2015 où on a signalé 3 ha de Soja réalisés dans la région de Bizerte.

**Tableau n°17 : Évolution de la superficie annuelle moyenne de graines oléagineuses durant les cinq derniers plans**

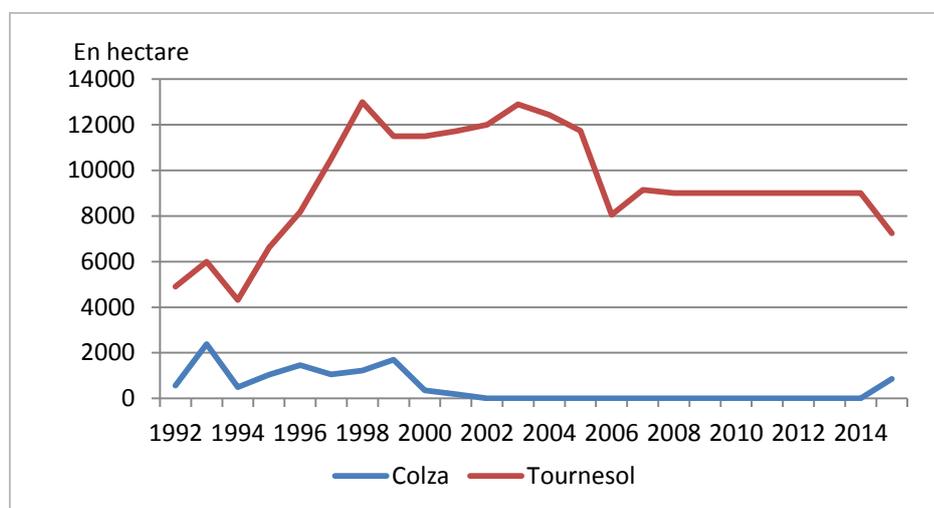
Plan	VIII <sup>e</sup> Plan (1992-96)	IX <sup>e</sup> Plan (1997-01)	X <sup>e</sup> Plan (2002-2006)	XI <sup>e</sup> Plan (2007-2011)	(2012-2015)	Variation 1992-2015
Colza	1 188.6	902.4	0	0	462*	-61%
Tournesol	6 000.4	11 644	12 372	8 841	6 848	+14%

\* Superficie réalisée de la campagne 2014/2015

La culture de tournesol a débuté en 1990 avec une superficie d'environ 4 500 ha pour se stabiliser autour de 12 000 ha pendant la période 1996-2006 et chuter pour se stabiliser autour de 9 000 ha

durant la période 2007-2013. Les superficies réalisées durant la campagne agricole 2014/2015 sont d'environ 7 000 ha. Le pic des superficies réalisées est observé au niveau de la campagne agricole 97/98 (13 000 ha).

**Graphique 66: Évolution des superficies de graines oléagineuses depuis 1992 en Tunisie**



Source DGPA, 2015

Si la culture de tournesol était menée en Tunisie en continu sans aucune interruption, la culture de colza a été cultivée depuis la campagne agricole 1991/1992 puis abandonnée en 2001/2002 avec la fermeture de l'unique unité de transformation OLEANORD.

Les superficies des cultures de colza ont connu une évolution progressive d'une vingtaine d'hectares les premières années pour atteindre les 2 380 ha en 92/93, campagne où les superficies étaient les plus importantes (entrée de l'unité OLEANORD en production) pour chuter et ensuite s'arrêter complètement à partir de la campagne 2001/2002

Des tentatives de relance de la culture durant la campagne 2006/2009 par l'implantation des parcelles de démonstration en collaboration avec le DGPA, INRAT et AGROPOL mais sans succès en l'absence d'une usine de trituration.

Dernièrement, avec la rentrée de la société Carthage grain dans le domaine de la trituration des grains oléagineux (Soja, tournesol et colza) de nouvelles perspectives sont ouvertes pour la relance de la culture.

En effet, une nouvelle tentative était lancée par cette société pour la relance de deux cultures :

La culture du tournesol en 2008. Cette activité de relance orientée pour la production de tournesol linoléique avec des variétés hybrides plus productives que celles cultivées pour la consommation humaine dont le prix de vente à la production soit inférieur à celui du tournesol de bouche conformément au plan de relance ci-dessous, mais ceci n'a pas dépassé la campagne de relance soit 200 ha.

**Tableau 18 : Evolution de la culture de tournesol**

	2011	2012	2013	2014	2015
Superficie programmée en ha	200	500	2000	5000	10000
Estimation production (tonnes)	360	900	3600	9000	18000
Production huile (tonnes)	155	387	1548	3870	7740
Production tourteaux (tonnes)	205	513	2052	5130	10260

Source DGPA

La culture de colza durant la campagne 2014/2015 par la programmation de 1100 ha chez environ 70 agriculteurs répartis en 6 régions. Seuls 503 ha ont été réalisés et récoltés.

### 2.3.2. Principales zones de production

Les gouvernorats du nord (Bizerte, Béja, Manouba-Tunis, Jendouba, Zaghouan et Siliana) dont la pluviométrie est supérieure à 400 mm/an constituent un environnement idéal pour la culture du colza. Il faut semer tôt pour échapper à la période de déficit hydrique à la fin du cycle de la culture. Un déficit hydrique à la fin du cycle de la culture se traduit par une chute de rendement.

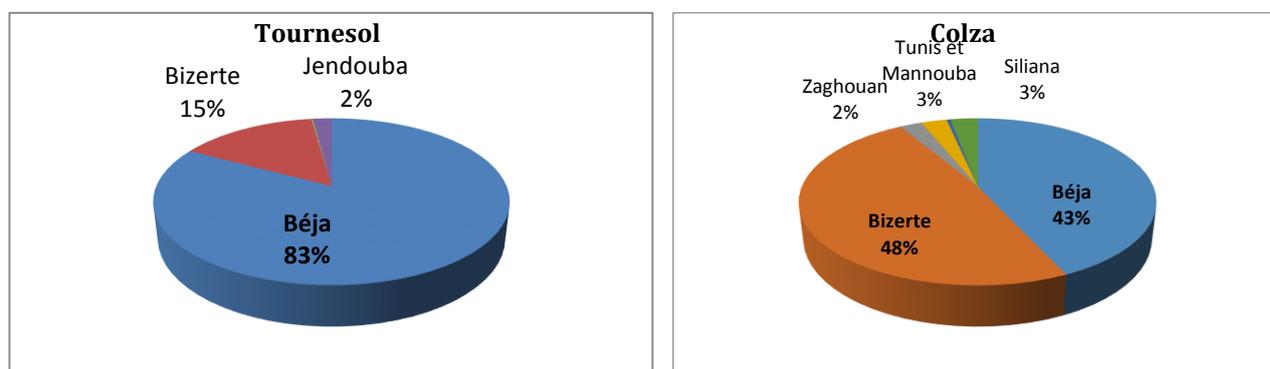
**Tableau 19 : Répartition des aires de cultures oléagineuses durant la campagne 2014/2015**

Culture	Tournesol		Colza	
	Sup. prévue (ha)	Sup. réalisée (ha)	Sup. prévue (ha)	Sup. réalisée (ha)
Gouvernorats				
Béja	6000	6000	423	217
Bizerte	1080	1080	341	243
Zaghouan	0	0	164	12
Tunis et Mannouba	10	10	65	14
Jendouba	150	150	12	2
Siliana			20	15
Total	7240	7160	1025	503

Source DGPA, 2015

La répartition des superficies par région montre clairement que les cultures oléagineuses sont localisées essentiellement dans deux régions du nord (Béja et Bizerte)

**Graphique 67 : Répartition des aires de cultures oléagineuses**



La région de Béja a gardé la première place avec 83% des superficies totales emblavées en tournesol et 43% pour celle de colza, suivi par la région de Bizerte (48 et 15% respectivement).

La région de Zaghouan connaît également une extension des superficies cultivées en colza et ceci est dû, éventuellement, à l'existence de l'unité de Carthage grain dans cette région.

### 2.3.3. Evolution des productions

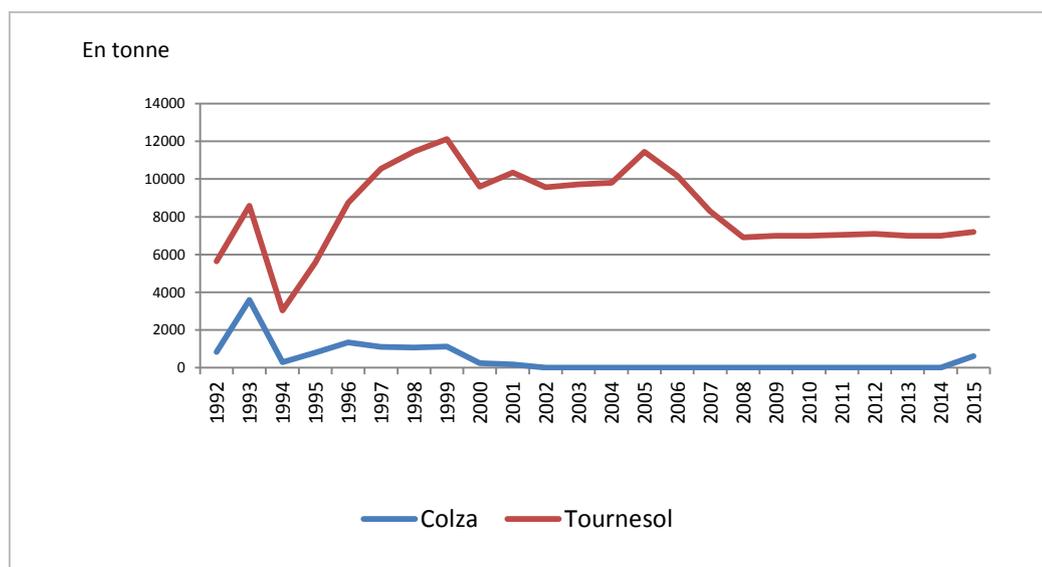
Bien que le niveau des emblavures soit plus ou moins stable, le niveau de production l'est nettement moins. L'un des grands problèmes des oléagineuses conduites exclusivement en pluviale est la variabilité des productions qui restent très tributaires des conditions climatiques

**Tableau n°20: Évolution des productions de graines oléagineuses durant les cinq derniers plans.**

Plan	unité : tonne					Variation 1992-2015
	VIII <sup>e</sup> Plan (1992-96)	IX <sup>e</sup> Plan (1997-01)	X <sup>e</sup> Plan (2002-2006)	XI <sup>e</sup> Plan (2007-2011)	(2012-2015)	
Colza	13766	7435	0	0	1220	-90%
Tournesol	4536	10072	10143	7251	6922	+22%

Source : DGPA

En effet la production de Colza en Tunisie montre presque une courbe de gauss pendant la période 1991-2001 pour disparaître durant la période 2001-2013. Le maximum de production a été observé en 1993 avec environ 3600 tonnes

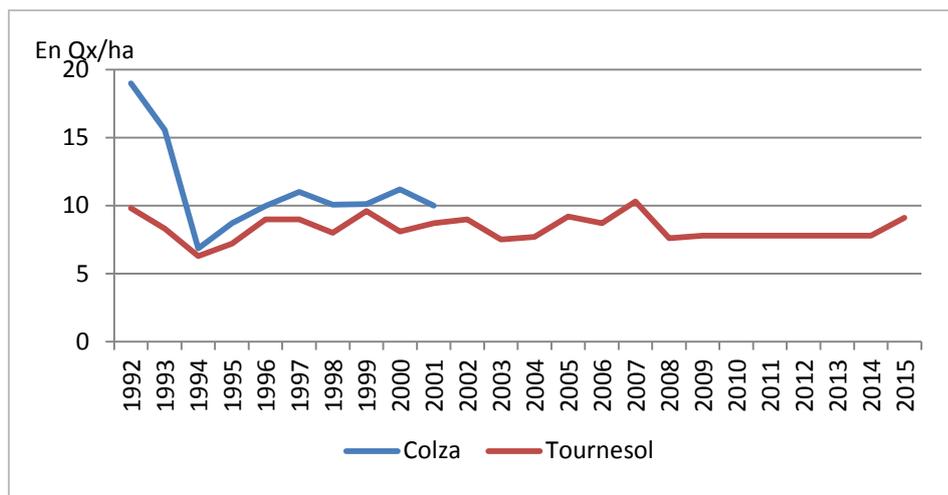
**Graphique n°68 : Évolution de la production Tunisienne de graines oléagineuses depuis 1992 en Tunisie**

Source DGPA, 2015

La production de graines de tournesol en Tunisie fluctue aussi selon les campagnes agricoles. Elle était d'environ 5000 tonnes au début des années 90 puis elle a connu un pic en 2005 à près de 12000 tonnes pour retomber à environ 7000 tonnes durant la période 2007-2015

### 2.3.4. La productivité des oléagineux

Les rendements connaissent aussi une variabilité interannuelle considérable, allant de 8 à 10 quintaux pour le tournesol et de 10 à 15 quintaux pour le colza, niveaux que l'on peut considérer comme faibles et qui s'expliquent par les mêmes facteurs que pour les céréales : pluviométrie insuffisante et irrégulière, qualité médiocre des semences et itinéraires techniques peu adaptés.

**Graphique n°69 : Évolution des rendements de tournesol et du colza depuis 1992 en Tunisie**

Source DGPA, 2015

Les variétés de colza qui conviennent pour les conditions tunisiennes sont des variétés de printemps, ces variétés occupent en France moins de 10 % des superficies allouées à la culture du colza et constituent principalement des cultures de rattrapage pour les parcelles non réussies du colza d'hiver. Ceci doit être considéré pour l'approvisionnement en semences pour le marché Tunisien.

Des tentatives ont été faites pour l'autoproduction des semences de colza par OLEANORD pour la variété pactole qui est une variété lignée mais le programme c'est arrêté avec l'arrêt de la culture. Actuellement la plupart des variétés sont hybrides ce qui nécessite leur importation à temps pour les avoir auprès des agriculteurs.

Quelques variétés de colza ont été testées à Oued Béja durant la campagne 97/98 dont les résultats des essais sont les suivants :

**Tableau n°21: Variétés de colza testées à Oued Béja (campagne 97/98)**

Variétés	Nombre jours levée-floraison	Rendement Moy qx/ha	PMG
RPCP 722	71	24.22	3.59
RPCP 729	72	22.81	3.66
RPCP 746	67	28.38	4.39
RPCP 811	69	23.29	3.27
RPCP 816	69	35.47	3.74
RPCP 818	69	25.39	3.70
Concept	66	26.71	3.68
Hybridol	70	31.92	3.11
Jaguar	67	26.76	3.50
Miro	70	22.64	3.64
Pactol	59	17.47	3.55
Drakkar	66	16.03	3.11
CNO 29	38	27.41	2.84
C 894A	49	31.95	3.64
C 896	53	21.64	3.30
CSO 17	49	27.28	3.69
H 42	51	21.67	3.88
H 401	49	26.53	4.27
Moyen		25.42	

Trois variétés hybrides RCPC 816, Hybridol, et RPC 746 ainsi qu'une lignée issue des variétés traditionnelles du colza introduit, ont donné un rendement significativement supérieur aux deux variétés (Pactol et Drakkar) traditionnellement cultivées par les agriculteurs. Il faut noter que les hybrides sont plus tardifs que les variétés traditionnelles (Pactol et Drakkar). Ceci pourrait limiter leur aire de culture aux régions les plus favorables. Les lignées pures, une forme variétale qui aujourd'hui permet en toute circonstance, d'obtenir des performances très élevés.

Pour la relance de la culture il est recommandé d'utiliser des lignées faciles à les produire localement et à prix abordable.

Les variétés de colza inscrites dans le catalogue officiel de la Tunisie sont données dans le tableau suivant :

**Tableau 22 : Les variétés de colza inscrites dans le catalogue officiel de la Tunisie**

	<b>Année d'inscription</b>	<b>Type</b>	<b>Saison de culture</b>	<b>Obtenteur</b>	<b>Sociétés</b>
Jura	2009	Hybride	Automne	Euralis	Cotugrain
PR45H42	2010	Hybride	Automne	Pioneer	Agropole
PR45H73	2010	Hybride	Automne	Pioneer	Agropole
PR45D01	2010	Hybride	Automne	Pionere	Agropole

Source : DGPCQA

Ces variétés étaient inscrites pour faciliter la relance de la culture et permettre aux agriculteurs d'avoir un matériel adapté aux conditions Tunisiennes.

Pour le tournesol, les variétés utilisées sont des populations locales très hétérogènes. La plupart des semences (tout venant) sont autoproduites par les agriculteurs ou en échange entre eux. Du fait que le tournesol n'est pas une culture stratégique, le programme de recherche variétal est très réduit en l'absence de moyens financiers. Le matériel actuel est infesté par le mildiou (rencontré pour la première fois en Tunisie dans la région de Béja depuis la campagne 2000) et la méconnaissance des agriculteurs de ce fléau, ne fait qu'aggraver la contamination des semences et du sol. En l'absence de traitement des semences, les dégâts de mildiou se disséminent géographiquement de plus en plus dans la zone de production et peuvent réduire le rendement de l'ordre de 50%

Malgré l'existence de variétés hybrides résistantes au mildiou dans le monde, ce matériel n'est pas disponible en Tunisie. Ceci explique le faible rendement de la population locale. En plus les variétés locales ne sont pas des variétés riches en huile comparées aux variétés hybrides (tableau ci-dessous).

**Tableau n°23: Teneur moyenne en huile des grains de tournesol**

<b>Variétés</b>	<b>Teneur moyenne en huile en %</b>	<b>PMG en gr</b>
Hybrides	≥40	55.8
Locale Béja	≤35	84.39

Les variétés riches en huile ont de petites graines comparées à celles destinés aux glibètes. Dans le cadre du programme de diversification des cultures oléagineuses, en collaboration avec AGROPOL (France), du matériel végétal destiné principalement à la trituration et génétiquement résistant au mildiou a été

évalué à Oued Béja en culture pluviale. Le rendement moyen était de 15,59 qx/ha. La population locale avait seulement un rendement de 7,1 qx/ha. Ceci explique bien la supériorité des variétés hybrides comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau n°24 : Rendement de quelques variétés de tournesol hybrides INRAT 1999/2000**

Variétés	Rendement qx/ha
ALBENA RM	17,43a
ALLSTAR	20,10 a
ALSAN	18,06 a
ALTESSE	18,37 a
BLIZAR	8,97 b
EUROFLOR	17,22 a
LOCALE	7,16 b
MEDALLON	17,44 a
<b>MOYENNE GENERALE</b>	<b>15,59</b>

**Tableau 25 : Les variétés de tournesol inscrites dans le catalogue officiel de la Tunisie**

	Année d'inscription	Type	Saison de culture	Obtenteur	Sociétés
PR64A71	2010	Hybride	Printemps	Pioneer	Agropole
PR63D82	2010	Hybride	Printemps	Pioneer	Agropole
PAN7351	2010	Hybride	Printemps	Pannarseeds	Espace vert
Fabiola	2010	Hybride	Printemps	Caussade	Espace vert
Belinda	2010	Hybride	Printemps	Caussade	Espace vert

Ces variétés ont été inscrites pour répondre aux besoins des agriculteurs adhérents au programme de la relance de la culture du tournesol en 2008.

## 2.4. La transformation industrielle

La transformation des produits oléagineux essentiellement le soja, le tournesol, le colza, comprend essentiellement les activités suivantes :

- La trituration des graines à huile
- Le raffinage des huiles brutes
- Le conditionnement et la mise en bouteilles

Cette industrie est composée de 46 unités de transformation et de conditionnement qui traitent environ 200 000 tonnes d'huiles végétales.

Ces unités sont localisées dans différents Gouvernorats :

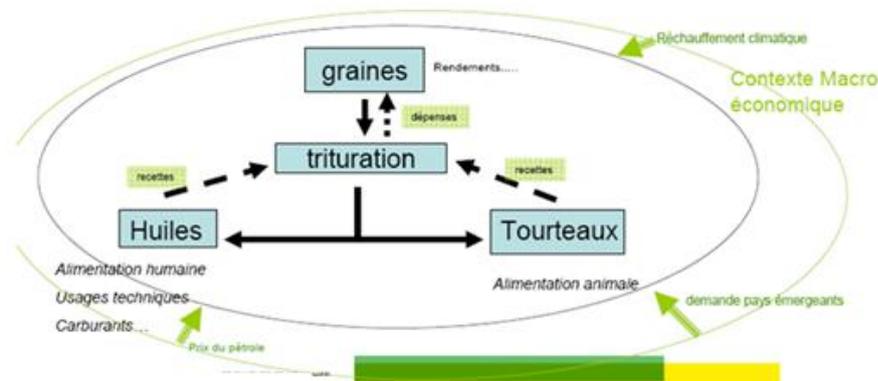
**Tableau n° 26 : Répartition des unités de transformation des oléagineux par activité et par gouvernorat**

Activité	Tunis	Manouba	Monastir	Sfax	Kef	Kasserine	Siliana	Gabes	Zaghuan	Nabeul	Sousse	B Arous	Bizerte	Jendouba	Béja	Mahdia	Kairouan	Medenine	TOTAL
Trituration									1										<b>1</b>
Raffinage	2	1	1	3		1		1	2		3	3							<b>17</b>
Conditionnement		4		6	1	1	1			1	2	3	2	1	3	1	1	1	<b>28</b>
Total	2	5	1	9	1	2	1	1	3	1	5	6	2	1	3	1	1	1	<b>46</b>

Source : Enquête Agro-services

### 2.4.1. Trituration de graines à huile

L'industrie des oléagineux triturent les graines à huile comme le soja, le colza et le tournesol et produisent des huiles et des tourteaux destinés à l'alimentation animale.

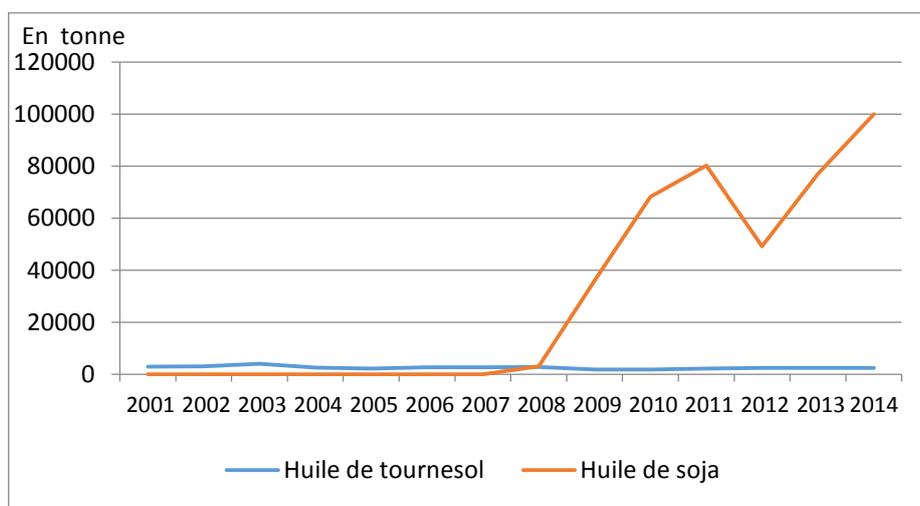


Dans le cas de la Tunisie l'industrie des oléagineux concerne essentiellement le soja. Une expérience de trituration des graines de Colza a été tentée au début des années 90, avec l'installation d'une petite unité d'une capacité de 20 tonnes par jour, dans la région de Jendouba, dans le cadre d'un partenariat entre l'Office National de l'Huile de Tunisie (ONH), la Sofiprotéol (France) et Groupe Ben Becher (privé) sous le nom d'Oléanord. Cette usine de trituration a été approvisionnée en graines de colza issu de quelques milliers d'ha (1000 à 3000 ha) dans la vallée de la Medjerda.

Bien qu'une réussite a été enregistrée de point de vue agronomique, l'usine a été fermée en 2001 pour des raisons économiques dues surtout à l'insuffisance des compensations consenties par la Caisse Générale de Compensation (CGC) tant au niveau des graines que de la trituration ainsi que certains problèmes purement techniques intrinsèques à l'unité.

En 2008, une importante unité de trituration de graines de soja d'une capacité de 2 000 T/j (500 000 tonnes/an) a été créée à Djebel Oust à 40 km au sud de Tunis, par le groupe Mokhtar sous le nom de Carthage Graines. Cette unité a produit, en 2014, près de 100 000 tonnes de d'huile brute et environ 400 000 tonnes de coques et tourteaux de soja. Ce dernier a été vendu au prix de 550 Dinars la tonne.

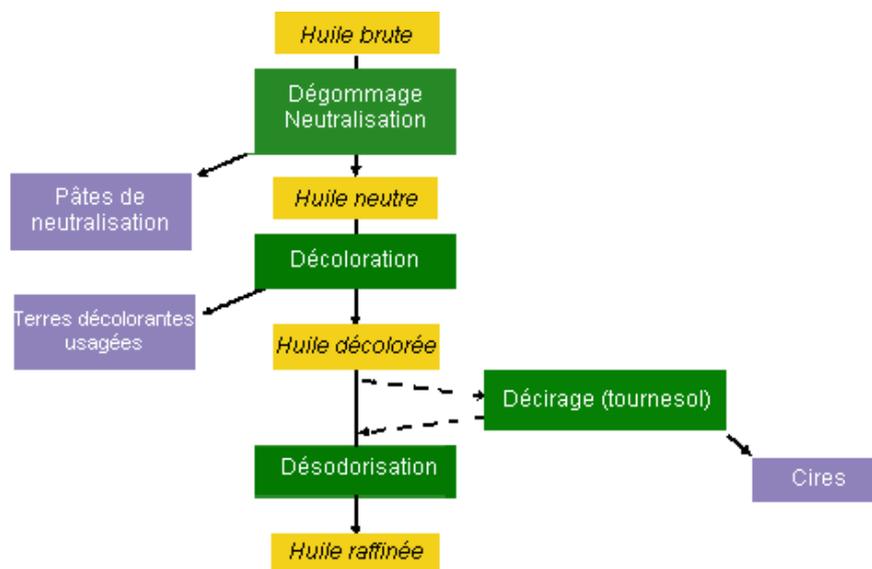
**Graphique n°70 : Évolution des productions de l'huile végétale brute de tournesol et du soja depuis 2001 en Tunisie**



## 2.4.2. Raffinage des huiles

Le raffinage consiste à éliminer les phospholipides (démucilagination ou dégommage), les acides gras libres (neutralisation), les pigments (décoloration), les cires dans le cas du tournesol (décirage) et les composés odorants (désodorisation). Les différentes opérations unitaires sont réalisées en continu. Le raffinage de l'huile peut être réalisé dans des usines spécialisées éloignées du site de trituration ou intégrées.

**Graphique 71 : Principe du raffinage industriel des huiles brutes issues de graines oléagineuses**



En Tunisie, cette branche est constituée actuellement de 17 unités de raffinage d'huile, ayant une capacité globale de traitement de l'ordre de 1 500 tonnes/jour, soit 465 000 tonnes par an. Le taux moyen d'utilisation de cette capacité est de 60% environ.

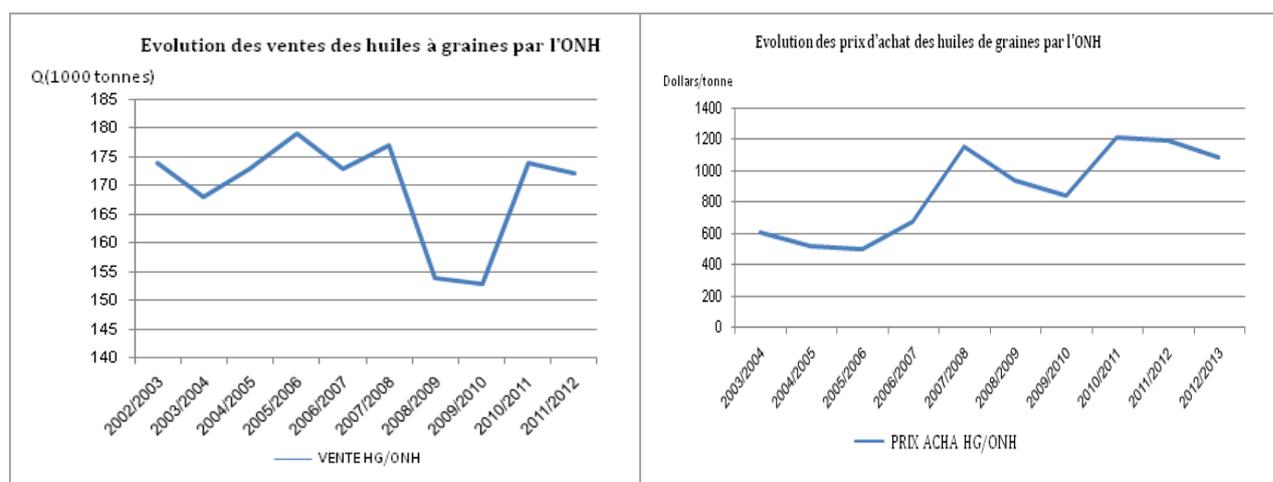
Les huiles soumises au raffinage peuvent être des huiles d'olive vierges (de qualité lampante), des huiles de grignons d'olive et des huiles de graines locales (huile de colza) ou des huiles de graines importées à l'état brut (huile de soja, de maïs, de tournesol, de palme,).

Les produits obtenus sont les huiles raffinées correspondantes : les huiles d'olive raffinées, les huiles de grignons raffinées et les huiles de graines raffinées.

Les huiles raffinées sont conditionnées, soit en bouteilles en verre ou en plastique, soit en bidons métalliques. Les huiles raffinées, destinées au mélange, sont logées en fûts métalliques.

Pour les huiles de graines, le marché tunisien (production nationale et importations) est passé d'environ 20000 tonnes au début des années 1990 à 200000 tonnes aujourd'hui. 80% de la production (à hauteur de 160 millions de litres) sont conditionnées en bouteilles en verre à travers l'ONH pour être subventionnées par la CGC. Le reste (40 millions de litres) concerne les huiles de marché libre qui sont conditionnées en bouteilles en plastiques (PET) selon la réglementation en vigueur. Ce marché est partagé entre les marques Lisieur, Nejma et Safia.

Les quantités d'huiles de graines subventionnées acquises par l'ONH n'ont jamais excédé les 200 milles tonnes.



Source : rapport d'activité de l'ONH\_2012/2013

Les prix d'achats des huiles à graines subventionnées ont varié de moins de 600 dollars par tonne en 2005/2006 jusqu'à 1200 dollars/tonnes en 2010/2011.

Les ventes des huiles de graines subventionnées à l'intérieur du pays ont varié de 152 à 178 mille tonnes selon les années.

### 2.4.3. Le conditionnement des huiles

Le conditionnement de l'huile d'olive pour la consommation locale et l'exportation, et de l'huile de graines pour la consommation locale est réalisé dans environ 35 unités, d'une capacité globale de 115 000 tonnes/an environ. Les unités spécialisées dans le conditionnement d'huile de graines sont au nombre de 28, représentant une capacité installée de l'ordre de 100 000 tonnes/an.

Pour l'ensemble des huiles alimentaires (huile de graines et huile d'olive), les quantités conditionnées sont passées de 280 000 tonnes en 2008 à 317 000 tonnes en 2012, soit une croissance de 12%. Le conditionnement de l'huile de graine a concerné des quantités passant de 270 000 à 290 000 tonnes pour la même période. Pour l'ensemble des huiles alimentaires, l'utilisation moyenne de la capacité installée est de l'ordre de 50%.

Les emballages utilisés sont la bouteille en verre et le bidon métallique. La contenance de la bouteille est généralement d'un litre et les bidons de 1 à 5 litres d'huile, ou en poids sensiblement équivalents libellés en kg ou en mesure anglo-saxonne.

## 2.5. Commercialisation et distribution

Les huiles de graines subventionnées après raffinage et embouteillages par des unités homologuées et agréées par une commission spéciale, sont distribuées à travers le réseau de 6 000 grossistes agréés par le Ministère du commerce ou l'ONH et environ 18 000 épiciers. La Grande distribution ou grandes surfaces ne représente que quelques dizaines de magasins et environ 15% des ventes de produits alimentaires.

Les huiles à graines non subventionnées sont commercialisées par des privées et mises dans les grandes surfaces et autres détaillants sous différentes marques : SAFI, OLINA, JADIDA, NEJMA ; LESIEUR...

### ► Prix de l'huile végétale alimentaire subventionnée :

Conformément au décret du Ministre de l'Économie Nationale N° 91/1996 du 23 Décembre 1991, modifié et complété par le décret N° 93/59 du 10 Juin 1993 et le décret N° 95/1142 du 28 Juin 1995 l'huile végétale subventionnée est encadrée à tous les stades.

En effet, le prix à la consommation de l'huile végétale subventionnée conditionnée est fixé à 900 millimes par litre.

Il est à noter qu'une réunion ministérielle tenue, au mois de juillet 2015, a été consacrée au secteur de l'huile végétale subventionnée. A cette occasion, le ministère du Commerce a présenté un document comportant des dispositions visant à réformer le secteur, notamment l'annulation de l'importation de l'huile de palme raffinée et la révision des prix de l'huile végétale subventionnée d'autant plus qu'il ne parvient pas au consommateur au même prix.

### ► **Prix de l'huile végétale alimentaire non subventionnée :**

Les prix plafonnés de vente de l'huile végétale alimentaire non subventionnée fixés aux niveaux des différentes phases de distribution sont les suivants :

**Tableau 27 : Les prix de vente des huiles végétales alimentaire non subventionnée**

Bouteille en plastique de	Prix de l'huile de soja			Prix de l'huile de tournesol			Prix de l'huile de maïs		
	A la production	Gros	Détail	A la production	Gros	Détail	A la production	Gros	Détail
1 L	2,511	2,571	2,691	2,772	2,832	2,952	2,880	2,940	3,060
1,8 L	4,491	4,599	4,815				4,959	5,067	5,283
2 L				5,274	5,394	5,634	5,499	5,619	5,859
3 L	7,299	7,479	7,839				8,132	8,312	8,672
5 L	12,092	12,392	12,992	12,852	13,152	13,752	13,401	13,701	14,301

## 2.6. Recherche sur les oléagineuses en Tunisie

L'INRAT a conduit des travaux sur un ensemble des oléagineux depuis les années soixante (tournesol, carthame, soja, lin).

En 1986 une coopération tripartite entre l'ONH- AGROPOL (Interprofession Française) et l'INRAT a relancé, en accord avec le Ministère de l'Agriculture, un programme d'expérimentation dans le but d'arrêter les références techniques et économiques de certaines cultures oléagineuses à savoir le soja, le tournesol et le colza.

### ► **Soja :**

Cette culture expérimentée auparavant en irrigué (1973 à 1978) a montré un niveau de production relativement important, en particulier sur les périmètres où la qualité de l'eau est bonne (faible taux de salinité : 1 g/litre). Le niveau du rendement est tributaire de la qualité de l'eau, une réduction du rendement est observée avec l'augmentation de la teneur en sel de l'eau.

Les rendements enregistrés sont de l'ordre de 30 à 35 qx/ha. Cependant les superficies en irrigué étant relativement limitées, souvent avec des eaux chargées d'une part, et leur exploitation pour d'autres cultures jugées prioritaires d'autre part, ont fait que cette culture n'a pu avoir l'extension souhaitée. Elle a occupé une cinquantaine d'ha les années 70.

Des expérimentations en pluvial n'ont pas donné des résultats économiquement importants (3 à 4 qx/ha) et depuis tous les travaux sur le soja se sont arrêtés au niveau de la recherche.

### ► **Le Tournesol**

Cette culture pratiquée dans le pays et conduite en sec a été déjà expérimentée durant les années 70. Elle a même connu un certain développement pour atteindre les 8 000 ha, avec des variétés « population » (RECORD et ISSANKA etc...)

Toutefois, l'absence d'une infrastructure adéquate pour la transformation de la production a freiné le développement de cette culture qui reste jusqu'à présent orientée vers la consommation de bouche « glibète ».

Des essais à l'INRAT ont permis de mettre au point un programme d'expérimentation visant à tester les potentialités du matériel génétique disponible et surtout les hybrides. Certains hybrides ont montré un niveau de production intéressant (25 à 35 qx). Le tableau suivant illustre les résultats relatifs à l'évaluation de certains hybrides de tournesol par le laboratoire des grandes cultures de l'INRAT à la station de Béja :

**Tableau 28 : Rendement de quelques hybrides et leurs stades phonologiques avec du semis de mois de février**

Variétés	Rd qx/ha	PMG en gr	Diam cap en cm	Maturité jaune	Maturité technique
X9159	27.8	56.9	18.7	25-6	3-7
Suntop	26.5	59.1	18.3	25-6	7-7
X9210	25.3	45.8	17.5	23-6	30-6

Des essais sur la date de semis ont montré que le retard de semis engendre une chute importante du rendement de l'ordre de 39 %

La plupart des variétés disponibles sur le marché international sont des variétés hybrides riches en huile et d'un faible PMG destinées pour la trituration. Les travaux d'amélioration du tournesol exigent des fonds et du personnel chercheur important pour conduire ce programme. Les recherches au niveau de l'INRAT se sont limitées à la mise au point de certains aspects techniques en particulier la date de semis et le désherbage.

Actuellement la culture de tournesol est conduite sans itinéraire technique malgré l'existence d'un document technique établi par le laboratoire des grandes cultures de l'INRAT. Le semis est pratiqué en poquet (faible peuplement entre 20 000 et 30 000) à la main avec un désherbage manuel, les traitements phytosanitaires sont absents. L'absence de matériel génétique résistant au mildiou sur le marché local couplé avec l'apparition de l'orobanche explique le niveau bas du rendement. Si l'état phytosanitaire n'est pas respecté d'une façon rationnelle, la culture du tournesol risque de se détériorer et même à long terme risque de disparaître de ces zones de cultures.

### ► Le Colza

Culture récemment introduit en Tunisie dans le cadre du programme tripartite (Voir supra).

Les essais préliminaires réalisés depuis 1985/86 ont montré que seules les variétés types printemps semées en automne conviennent aux conditions climatiques de la Tunisie.

Cette expérimentation variétale a coïncidé par ailleurs avec la mise au point des variétés ZERO (0) et DOUBLE ZERO (00) qui offrent une meilleure qualité d'huile et de tourteaux.

Les essais menés sur le colza ont porté sur l'ensemble des techniques de la conduite de la culture. Le comportement variétal a montré une bonne adaptation des variétés comme Drakkar et Pactol dont le rendement était très satisfaisant entre 32 et 37 qx par ha. La meilleure date de semis d'après les travaux de l'INRAT se situe entre le 15 octobre et le 15 novembre, les semis tardifs engendrent des chutes importantes du rendement. Le semis se fait convenablement avec les semoirs des céréales, la grosseur

des graines étant petite, des précautions sont nécessaires pour la préparation du lit des semences et le réglage du semoir. Un mauvais réglage du semoir peut causer un échec de la culture suite à un peuplement réduit. La dose recommandée est de quatre kg de semence par ha pour assurer un peuplement moyen de 70 plants par m<sup>2</sup>. Une culture de colza peut être conservée si l'on dénombre, en moyenne, 25/30 pieds au mètre carré, assez bien répartis, sans problème d'adventices.

Le programme de désherbage est dans l'ensemble satisfaisant, toutefois, des travaux d'expérimentations surtout pour le contrôle des crucifères sont nécessaires. L'existence de variétés OGM résistantes au glyphosate n'est pas recommandée pour la Tunisie.

La fertilisation azotée est la clé de la réussite du colza ; le niveau de rendement est lié à celui de l'apport azoté. Les essais ont montré que l'optimum de l'apport azoté se situe aux environs de 110 à 140 unités à l'hectare apporté en trois fois en fonction du développement végétatif et des conditions climatiques.

Une expérimentation pour la production des semences localement a été réalisée conjointement entre OLEANOR et la maison propriétaire de la variété, cette production avait concerné la production d'une variété population. En Tunisie, des soins particuliers doivent être observés pour éviter la contamination des semences avec des crucifères sauvages sources de contamination par l'acide érucique non apprécié dans l'huile de consommation.

Des travaux de recherche sur l'utilisation du tourteau de colza dans l'alimentation animale ont été réalisés par l'INRAT, ESA Mateur et l'OEP. (mars 1994) Les analyses ont montré que le tourteau a une très bonne teneur en matières azotées totales (38 à 39 % de la matière sèche). Ses protéines ont également un bon équilibre en acides aminés, essentiellement en acides aminés essentiels. Le tourteau de soja commercialisé en Tunisie, diffère peu de celui du soja. L'étude montre le niveau d'utilisation du tourteau de colza dans différents régimes alimentaires pour les ruminants et les monogastriques.

Des documents techniques ont été édités par l'INRAT, ONH et AGROPOL et OLEANOR constituent des documents de bases pour la conduite de la culture du colza en Tunisie.

En conclusion :

- Pour le colza il faut avoir des variétés de printemps précoces pour éviter les sécheresses printanières
- Au niveau de désherbage, les crucifères constituent un problème majeur pour la réussite de la culture du colza.
- Le paquet technique doit être révisé avec mise à jour de nouvelles molécules pour le désherbage et le contrôle des maladies fongiques
- Les variétés de tournesol commercialisées doivent avoir une résistance au mildiou.
- Des travaux sur la fertilisation de ces espèces sont nécessaires pour améliorer la productivité de ces cultures.

## 2.7 Les échanges extérieurs des produits oléagineux

Les statistiques utilisées, pour quantifier les échanges de la Tunisie en produits oléagineux, sont extraites de la base de données de l'INS et portent sur les groupes de produits suivants :

- Graines végétales (appartenant au chapitre 12) : 1201, 1202, 1204, 1205, 1206, 1207.4, 1207.6, 120921, 12092980001, 12141000001, 121490969
- Huiles végétales autres que les huiles d'olive et dérivés (appartenant au chapitre 15) : 1507, 1508, 1511, 1512 (Autres que l'huile brutes de coton), 1513.2, 1514, 1515 1516.2, 1517, 1518, et (Autres que huile de graines de tabac),
- Tourteaux (appartenant au chapitre 23) : 2304, 2305, 2307

La sélection a été faite en tenant compte de l'intérêt potentiel du produit pour l'économie tunisienne et/ou de son rôle comme produit substitut. Une liste complète des produits et de leurs codes figure en annexe

### 2.7.1. Vue d'ensemble

#### ► Les importations

Sur la période 2010-2014, les importations totales d'oléagineux (selon la délimitation ci-dessus) ont atteint environ 855 mille tonnes et 807 MDT, en moyenne par an. L'évolution différenciée des volumes et des valeurs sur la longue période reflète un changement dans la structure des importations et surtout une évolution défavorable des prix à l'importation.

Les quantités importées sont constituées principalement des Graines végétale (53,9%), des huiles végétales (hors HO) et des tourteaux et résidus d'huiles végétales (hors grignons).

**Tableau 29 : Evolution des importations totales des oléagineux (en 1000 tonnes)**

Produits	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-14	
						en 1000 T	en%
Graines végétales	438	482	434	491	459	461	53.9%
Huiles végétales (*)	293	365	300	273	253	297	34.7%
Tourteaux et résidus d'huiles végétales	79	36	138	93	138	97	11.4%
TOTAL GENERAL	810	883	872	857	850	855	100%

**Tableau 30 : Evolution des importations totales des oléagineux (en MD)**

Produits	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-14	
						en MDT	en%
Graines végétales	305	384	431	508	468	419	51.9%
Huiles végétales (*)	285	354	395	466	418	384	47.6%
Tourteaux et résidus d'huiles végétales	2	4	5	5	5	4	0.5%
TOTAL GENERAL	592	742	831	979	891	807	100%

#### ► Les exportations

Les exportations totales d'oléagineux et protéagineux ont atteint environ 140 mille tonnes et 342 MDT, en moyenne par an sur la période 2010-2014.

Sur une longue période les exportations en valeurs ont bénéficié d'un effet favorable des prix à l'exportation en fin de période.

Les quantités exportées sont constituées principalement des huiles végétales (96.4%) et des tourteaux et résidus d'huile végétales (3.6%).

**Tableau 31 : Evolution des exportations des oléagineux (en 1000 tonnes)**

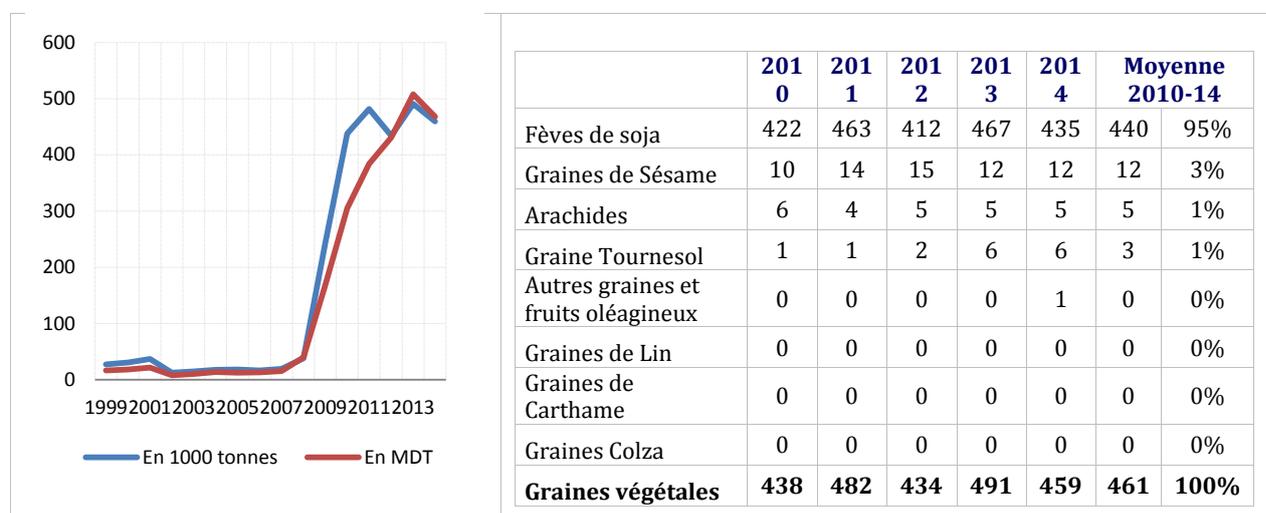
Produits	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-14	
						en 1000 T	en%
Graines végétales	0	0	0	0	0	0	0,0%
Huiles végétales (*)	128	216	148	99	72	133	96.4%
Tourteaux et résidus d'huiles végétales	2	13	6	2	0	5	3.6%
TOTAL GENERAL	130	229	154	101	72	138	100,0%

**Tableau 32 : Evolution des exportations des oléagineux (en MD)**

Produits	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-14	
						en MDT	en%
Graines végétales	0	0	0	0	0	0	0.0%
Huiles végétales (*)	211	546	420	243	163	317	92.7%
Tourteaux et résidus d'huiles végétales	8	5	2	0	110	25	7.3%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>219</b>	<b>551</b>	<b>422</b>	<b>243</b>	<b>273</b>	<b>342</b>	<b>100,0%</b>

### 2.7.2. Les échanges des graines végétales

Les importations de graines végétales, de l'ordre de 460 mille tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2014, ont connu une expansion depuis 2008. Elles sont constituées principalement de graines de soja (95%).

**Graphique n°72 : Evolution des importations des graines végétales**

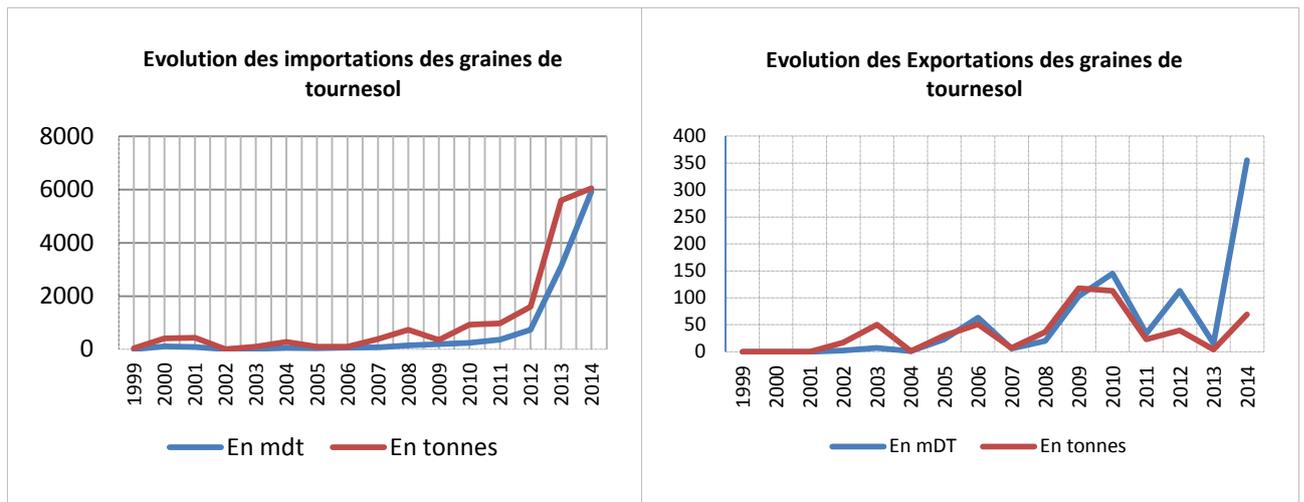
Source : INS

Les graines de soja proviennent surtout des USA, de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. Les graines d'arachide importées proviennent de la Libye et de l'Égypte

Les graines de tournesol, estimées à 6 MDT et 6 mille tonnes en 2014, ont assisté à une progression exponentielle ces dernières années. Ces importations sont constituées principalement des autres graines de tournesol, décortiquées ou en coques, striées gris et blancs (1206009100) et des autres graines de tournesol, même concassées (1206009900). De faibles quantités de graines de tournesol, destinées à l'ensemencement, ont été importées entre 2008 et 2010.

Les principaux fournisseurs de la Tunisie en cette matière sur la période 2010-2014, sont, la Turquie (57%), le Canada (11%), l'Argentine (8%), les États-Unis (6%), l'Ukraine (5%), l'Égypte (3%) et le Maroc (3%).

De faibles quantités de graines de tournesol, de l'ordre de 355 mDT et 69 tonnes en 2014, sont réexportées vers l'Algérie, la Libye. Dans le passé des actions ponctuelles ont été réalisées sur le Maroc.

**Graphique n°73 : Evolution des importations et des exportations des graines de tournesol**

Source : INS

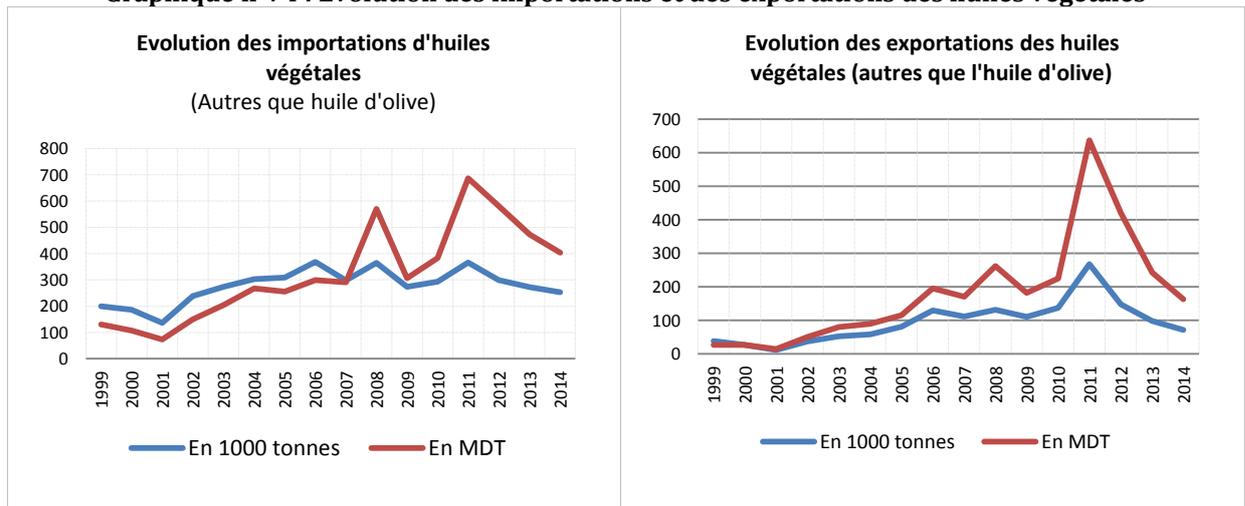
S'agissant des autres graines d'intérêt pour l'étude, comme la graine de Colza et la graine de carthame, les échanges de la Tunisie en ces graines sont quasi-nuls.

### 2.7.3. Les échanges des huiles végétales

Les importations de la Tunisie en huiles végétales autres que l'huile d'olive, ont atteint en 2014, les 253 mille tonnes à l'import et 72 mille tonnes à l'export ; après avoir connu une expansion en 2011, impulsée par le commerce avec la Libye.

Ces échanges se caractérisent par :

- des fluctuations induites dans une certaine mesure par les variations de la production,
- l'importance relative du phénomène de réexportation,
- une forte corrélation entre les importations et les exportations, et,
- un effet favorable de l'évolution des prix pour ces produits.

**Graphique n°74 : Evolution des importations et des exportations des huiles végétales**

Source : INS

Les 297 mille tonnes importées par la Tunisie en moyenne par an sur la période 2010-2014, sont constitués principalement d'huile de Soja (45%), d'huile de maïs (24%), d'huile de palme (22%). Ces trois huiles forment ensemble 91% du volume des huiles végétales importées et génèrent une dépense moyenne par an de 454 MDT.

Viennent ensuite, et loin derrière, l'huile de tournesol (3%), les autres huiles végétales (2%), l'huile de coprah (2%), l'huile de palmiste (1%) et l'huile de colza (1%)

**Tableau n°33 : Importation d'huiles végétales en 1000 tonnes**

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-14	
Huile de Soja	158	161	107	120	121	134	45%
Huile de maïs	58	118	91	57	34	72	24%
Huile de Palme	55	63	66	76	72	66	22%
Huile de tournesol	10	9	17	5	11	10	3%
Autres huiles végétales et graisses	7	5	5	5	6	5	2%
Huile de coprah	4	3	5	6	5	5	2%
Huile de palmiste	1	1	4	3	5	3	1%
Huile de Colza	0	5	4	0	0	2	1%
Huile de Lin	0	0	0	0	0	0	0%
Huile de ricin	0	0	0	0	0	0	0%
Huile de sésame	0	0	0	0	0	0	0%
Huile de jojoba	0	0	0	0	0	0	0%
Huile d'arachide	0	0	0	0	0	0	0%
Huile de coton	0	0	0	0	0	0	0%
Huile de carthame	0	0	0	0	0	0	0%
Huiles végétales (*)	293	365	300	273	253	297	100%

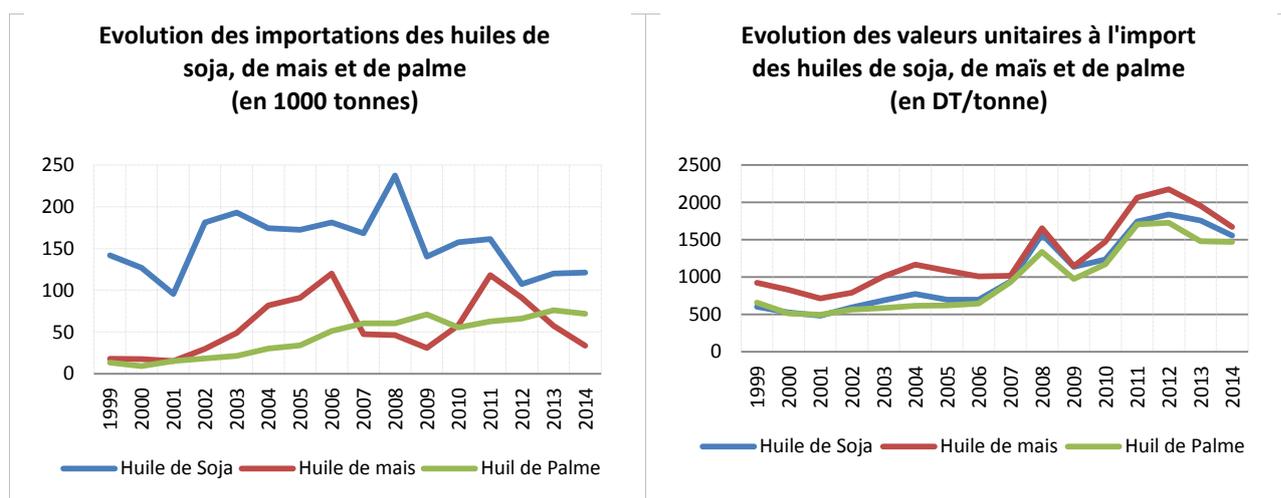
(\*) Autres qu'huile d'olive

S'agissant des huiles de soja, de maïs et de palme

L'évolution des importations des huiles de soja, de maïs et de palme se caractérise par :

- La prédominance de l'huile de soja
- Une évolution des prix à l'importation, presque parallèle, de ces trois huiles en raison de la forte substituabilité entre elles
- Le recul relatif des huiles de soja et de maïs au profit de l'huile de palme, en raison notamment du prix plus bas de cette dernière en période de crise.

**Graphique n°75 : Evolution des importations et des valeurs unitaires à l'import des huiles de soja, de maïs et de palme**



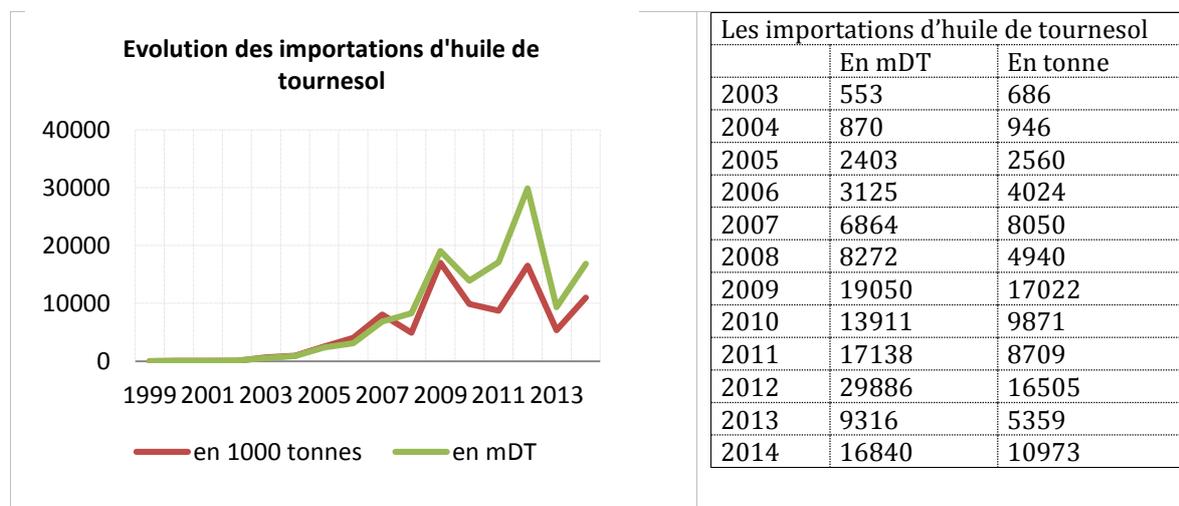
Source : INS

S'agissant de l'huile de tournesol

Les importations de l'huile de tournesol, estimées à 11 MDT et 16,8 mille tonnes en 2014, représentent à peine 3% des huiles végétales. Elles sont croissantes sur la longue période et se caractérisent par de fortes fluctuations. Elles proviennent surtout de l'Ukraine (56%), la Russie (7%) et l'Italie (4%).

Les exportations de cette huile s'élèvent en 2014 à 1,2 MDT et 522 mille tonnes. Elles sont réalisées dans d'opérations de réexportations vers la Libye, le Liban, le Sénégal et autres pays.

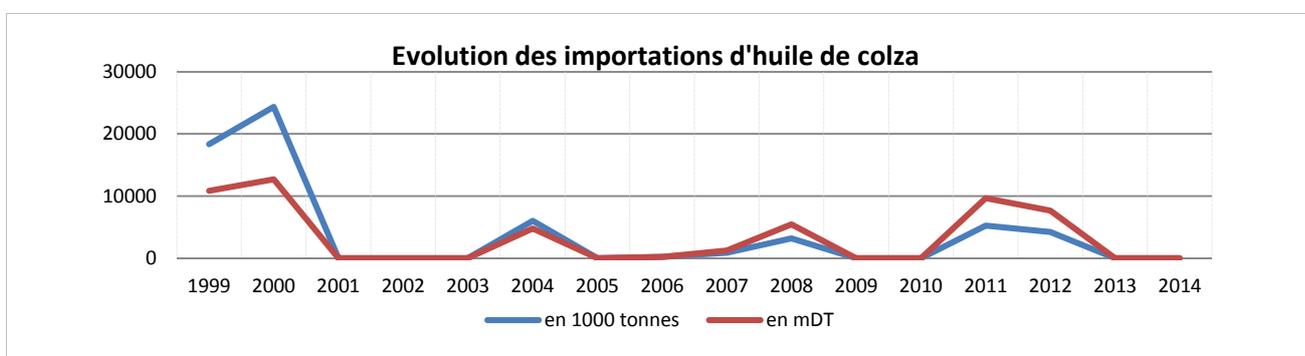
**Graphique n°76 : Evolution des importations d'huile de tournesol**



S'agissant de l'huile de colza

De faibles quantités d'huile de colza sont importées de manière sporadique.

**Graphique n°77 : Evolution des importations d'huile de colza**



Les exportations sont nulles.

S'agissant de l'huile de carthame

L'on note quelques importations sporadiques réalisées en 2009, 2010, 2013 et 2014, portant en 2014 sur une quantité de 12 mille tonnes pour une valeur de 27 mDT.

Ces importations provenaient de l'Inde (71%), de l'Égypte (19%) et de la Syrie (10%)

#### **2.7.4. Les échanges des tourteaux et résidus des huiles végétales**

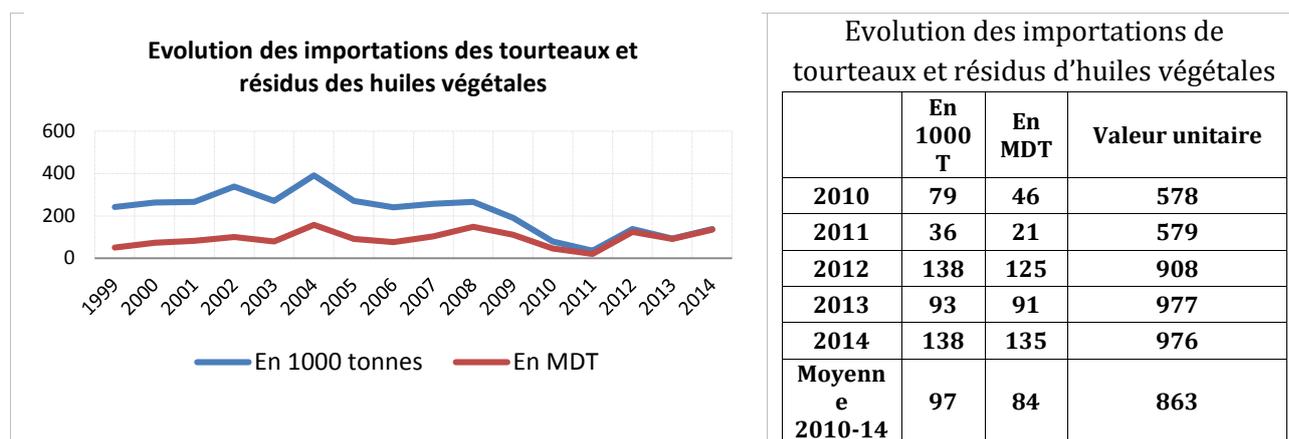
Sur la période 2010-2014, la Tunisie a importé, en moyenne par an, 97 mille tonnes de tourteaux et résidus d'huiles végétales, autres que les grignons d'olive, pour une valeur moyenne de 87 MDT.

Sur la longue période, ces importations ont baissé en volume et ont varié dans le même intervalle en valeur, ce qui traduit une augmentation des prix à l'importation.

A noter que ces importations sont constituées exclusivement de tourteaux et résidus de soja ; provenant de l'Argentine (83%), du Brésil (10%), des USA (3%) et de l'Ukraine (2%).

De faibles quantités de tourteaux de soja sont réexportées principalement vers la Lybie. Ces exportations, estimées à 4,5 mille tonnes en moyenne par an entre 2010 et 2014, ont nettement régressé sur la longue période.

**Graphique n°78 : Evolution des importations des tourteaux et résidus des huiles végétales**



Source : INS

## 2.8. Utilisation des tourteaux par les fabricants d'aliments de bétail

### 2.8.1. Demande actuelle en aliments concentrés

Le secteur de l'élevage en Tunisie mobilise plus de 8,816 millions de tonnes de matières premières par an. Ce sont les fourrages grossiers qui représentent la plus grande partie (plus de 5 millions de tonnes), car ils sont le premier constituant de la ration de base des herbivores (soit près de 440000 de têtes bovines et 4,5 millions de têtes ovines et caprines). Chez les ruminants, en plus des fourrages grossiers sous différentes formes (fraîches ou conservées), les aliments concentrés sont distribués en complément alors que chez les volailles, ces aliments concentrés constituent la totalité des apports alimentaires.

La demande prévisionnelle en aliments concentrés par type d'élevage sera constituée principalement par 24% en aliments pour volailles et 76% en aliments pour ruminants

Le tableau suivant résume les besoins de chaque espèce en aliments concentré

**Tableau 34 : les besoins de chaque espèce en aliments concentré**

	Effectif (2014)	Besoin/unité/an (kg)	Besoin totale /an (T)	%
<b>Aviculture</b>			<b>655 038</b>	<b>24%</b>
Poules pondeuses	9 131 000	36	328 716	
Poulets de chair	72 516 000	4,5	326 322	
<b>Ruminants</b>			<b>2 027 779</b>	<b>76%</b>
Bovins laitiers (unité femelles)	437 500	2500	1 093 750	
Bovins d'engraissement	426 590	667	284 536	
Ovins & caprins (unité femelles)	3 889 180	167	649 493	
<b>Total</b>			<b>2 682 817</b>	<b>100%</b>

Source : DGPA

## 2.8.2. Production actuelle d'aliments concentrés

Actuellement, le nombre d'Unité d'Aliment de Bétail (UAB) est de l'ordre de 182 unités localisées essentiellement dans les gouvernorats du Nord et du Sahel. La capacité de production totale de ces unités est de l'ordre de 2,12 millions de tonnes. 42% de cette capacité est localisée dans les gouvernorats du Centre-Est et 30% dans le Nord-Est. Les unités dont la capacité dépasse 20 T/heure sont au nombre de 11. Le grand nombre des UAB (118) est d'une capacité qui ne dépasse pas 5 tonnes par heure.

La répartition des unités d'aliment de bétail par région et par capacité de production se présente comme suit :

**Tableau 35 : La répartition des unités d'aliment de bétail par région et par capacité de production**

	Nombre d'UAB	Capacité en T/heure	Capacité en T/an	Capacité				
				UAB < 5 T/h	5 T/h < UAB < 9 T/h	10 T/h < UAB < 14 T/h	15 T/h < UAB < 19 T/h	20T/h < UAB
Nord Est	51	295,0	637200	32	10	6	0	3
Nord-Ouest	21	101,0	218160	10	9	2	0	0
Centre Est	74	410,0	885600	52	6	5	4	7
Centre Ouest	25	129,0	278640	17	4	1	2	1
Sud	11	45,5	98280	7	4	0	0	0
Tunisie	182	980,5	2117880	118	33	14	6	11

Source : DGPA

La production d'aliments concentrés a passé de 1,459 million de tonnes en 2007 à 1,925 million de tonnes en 2013, soit un taux d'utilisation de l'ordre de 90% qui peut être considéré acceptable étant donné la variabilité de la demande et le taux d'intégration élevé de l'activité de production d'aliment de volaille et les unités d'élevage.

Cette évolution est la conséquence de développement de l'aviculture, de l'élevage bovin et d'une substitution de plus en plus importante des fourrages par des aliments concentrés.

Les aliments concentrés destinés à l'aviculture représentent environ 55% de l'ensemble de la production, tandis que la part des aliments concentrés pour les ruminants est de 45%.

L'évolution de la production des aliments concentrés pour différents type d'élevage est présentée par le tableau ci-après :

**Tableau 36 : L'évolution de la production des aliments concentrés pour différents type d'élevage**

Unité : tonnes

Aliments pour Année	Aviculture	Ruminants			Total
	Chair, pondeuse, dinde	Bovins laitier, bovin d'engraissement	Ovins & caprin	Autres (équidé, Lapins)	
2007	778 540	594 411	660 46	20000	1 459 000
2008	850 000	660 000	60 000	20 000	1 590 000
2009	882 000	680 850	120150	20 000	1 703 000
2010	936 000	763 000	192 000	20 000	1 911 000
2011	895 856	547 237	136 810	20 000	1 599 902
2012	1 000 000	488 000	128 500	13 500	1 630 000
<b>2013</b>	<b>1 060 800</b>	<b>680 000</b>	<b>170 000</b>	<b>14 500</b>	<b>1 925 300</b>
<b>Part</b>	<b>55.10%</b>	<b>35.32%</b>	<b>8.83%</b>	<b>0.75%</b>	<b>100%</b>

Source DGPA (2014)

### 2.8.3. Les matières premières utilisées en aliments concentrés

Les matières premières locales sont le son, le triticales et l'orge. Leur production est irrégulière et même insuffisante. Le maïs et le tourteau de soja sont entièrement importés, alors que l'importation de l'orge et du son dépend de la production nationale.

L'évolution de l'utilisation des matières premières est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 37 : L'évolution de l'utilisation des matières premières**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Les matières premières locales</b>										
Orge	617	465	354	535	253	854	236	680	548	236
Triticale	8	5	6	11	15	25	20	24	18	15
<b>Les matières premières importées</b>										
Orge	205	681	619	787	506	656	429	235	385	429
Maïs	723	661	588	618	749	664	889	850	792	865
T.Soja	392	270	241	258	268	191	79	36	137	138

Sources : Annuaire statistique agricole 2014

Le maïs et le tourteau de soja représentent plus de 90% de la composition des aliments concentrés des volailles, le secteur avicole est tributaire des importations et tout retard d'approvisionnement ou/et une qualité qui ne répond pas aux normes perturbent ce secteur.

### 2.8.4. Les prix des matières premières

L'évolution des quantités et des prix des matières premières importées pour la production des aliments composés est la suivante :

**Tableau 38 : L'évolution des quantités et des prix des matières premières importées pour la production des aliments composés**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Maïs</b>								
Quantités (1000T)	600	790	681	626	878	875	801	859
Prix (Dinar/T)	234	302	361	262	325	443	453	455
<b>Tourteaux de soja</b>								
Quantités (1000T)	260	310	337	161	61	361	108	86
Prix (Dinar/T)	440	396	552	606	583	583	872	976
<b>Orge grain</b>								
Quantités (1000T)	606	790	524	43	448	233	380	717
Prix (Dinar/T)	219	338	375	239	298	418	469	470
<b>Son de blé</b>								
Quantités (1000T)	54	22	34	52	111	0	0	39
Prix (Dinar/T)	157	223	254	178	253	-	-	416

Sources : Annuaire statistique agricole 2014

Les prix des matières premières suivent la conjoncture des complexes énergétiques et protéiques. Ainsi, Le prix des MRP est dominé par le marché international du tourteau de soja, première source de protéines au niveau mondial.

**Graphique 79 : Evolution des prix des tourteaux de colza, tournesol et soja**

Depuis la hausse vertigineuse des prix de ces matières premières (début 2008), le secteur des aliments de bétail a bénéficié d'une révision à la baisse des droits de douane et taxes dues à l'importation comme suit :

- La réduction de la TVA de 6% à 0% pour le maïs et le tourteau de soja
- La réduction des droits de douane de 17% à 10% puis à 7% actuellement pour le tourteau de soja.
- Les substituts du tourteau de soja bénéficient aussi de cette réduction du droit de douane.
- L'exonération totale des droits de douanes pour les substituts du maïs
- L'exonération totale pour les importations de l'orge fourragère, du son de blé et des bouchons de luzerne.

Malgré la baisse des droits de douane et de la TVA, les prix de ces matières premières connaissent une évolution importante se traduisant dans la pratique par une augmentation des prix des aliments composés de 120% entre 2001 et 2013

### 2.8.5. La place du tourteau de colza dans l'alimentation du bétail

Grâce à ses qualités nutritionnelles, le tourteau de colza est incorporé dans l'alimentation des bovins et des ovins. Il constitue une source de protéines appréciable, et peut se substituer au tourteau de soja.

Moins riche en protéines (34 %) que le tourteau de soja (45 %), le tourteau de colza a des valeurs protéiques (PDI) plus faibles. Par ailleurs, sa richesse en cellulose réduit sa valeur énergétique. Particulièrement riche en phosphore et bien pourvu en calcium, il permet d'économiser jusqu'à 50 % des minéraux par rapport à ceux nécessaires pour un aliment à base de tourteau de soja.

**Composition et valeurs nutritionnelles des tourteaux**

Exprimées par rapport à la matière brute	Tourteau de colza	Tourteau de soja
Matière sèche (g/100 g)	88,7	87,8
Protéines brutes (g/100 g)	33,7	45,3
Cellulose brute (g/100 g)	12,4	6,0
Matières grasses (g/100 g)	2,3	1,9
LYS Digestible Intestin (% PDIE)	6,8	6,9
MET Digestible Intestin (% PDIE)	2,0	1,5
Calcium (g/kg)	8,3	3,4
Phosphore (g/kg)	11,4	6,2
UFL (/kg)	0,85	1,06
UFV (/kg)	0,80	1,05
PDIA (g/kg)	92	177
PDIN (g/kg)	219	331
PDIE (g/kg)	138	229

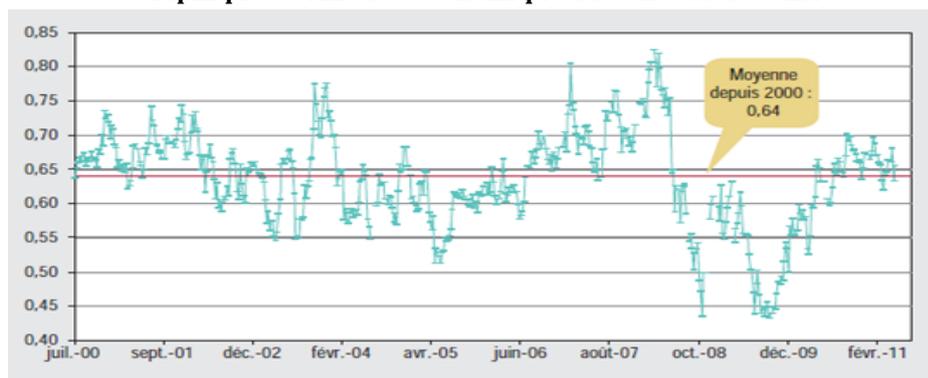
**Teneur en AG dans la matière grasse des tourteaux**

AG (% des AG)	Colza	Soja
Myristique C14: 0	0,1	0,1
Palmitique C16: 0	4,2	10,5
Palmitoléique C16: 1	0,4	0,2
Stéarique C18: 0	1,8	3,8
Oléique C18: 1	58,0	21,7
Linoléique C18: 2	20,5	53,1
Linoléique C18: 3	9,8	7,4
<b>Total AG Insaturés %</b>	<b>89</b>	<b>82</b>

Source : INRAF 2004

En outre, la part des acides gras (AG) insaturés est supérieure dans la matière grasse du tourteau de colza, ce qui influence la composition du lait et améliore ses qualités nutritionnelles et technologiques.

L'intérêt économique du tourteau de colza est déterminé par le rapport entre son prix et le prix du tourteau de soja, qui s'établit en moyenne à 0,64 depuis 2000.

**Graphique 80 : Intérêt économique du tourteau de colza**

Selon les experts, ce rapport est intéressant en dessous de 0,80 pour les vaches laitières et de 0,77 pour les bovins à l'engraissement.

Compte tenu de ces bienfaits, le tourteau de colza est largement incorporé en Europe dans les aliments de production.

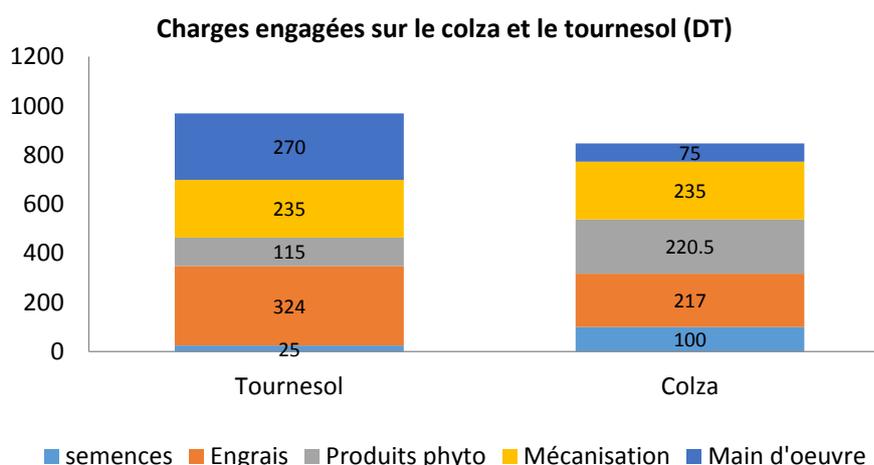
En Tunisie, une étude sur la substitution partielle du tourteau du colza dans l'alimentation animale a été réalisée par l'INRAT en mars 1994. Cette étude a montré que la substitution du tourteau du soja par le tourteau du colza (0 à 75%) dans les concentrés de production n'a pas réduit les performances zootechniques du poulet de chair, de la poule pondeuse et de la vache laitière et n'a pas porté préjudice à la santé des animaux étudiés

## 2.9. Indicateurs économiques

### 2.9.1. Coût de production du colza et de tournesol

Selon les normes technico-économiques établies, les charges de production du tournesol et du colza s'élèvent à 1015 et 1162 DT/ha respectivement.

Pour le colza, les charges des semences, engrais et produits phyto représentent en moyenne près de 64%, quant aux charges de main d'œuvre et de mécanisation, elles représentent 34%.

**Graphique 81: Les charges par ha liées aux facteurs de production du colza et du tournesol**

En ce qui concerne le tournesol, les charges des semences, engrais et produits phyto sont plus faibles (48%) que celles engagées sur la culture du colza. Pour cette culture le coût de la main d'œuvre est élevé. Il représente près de 28% des charges totales.

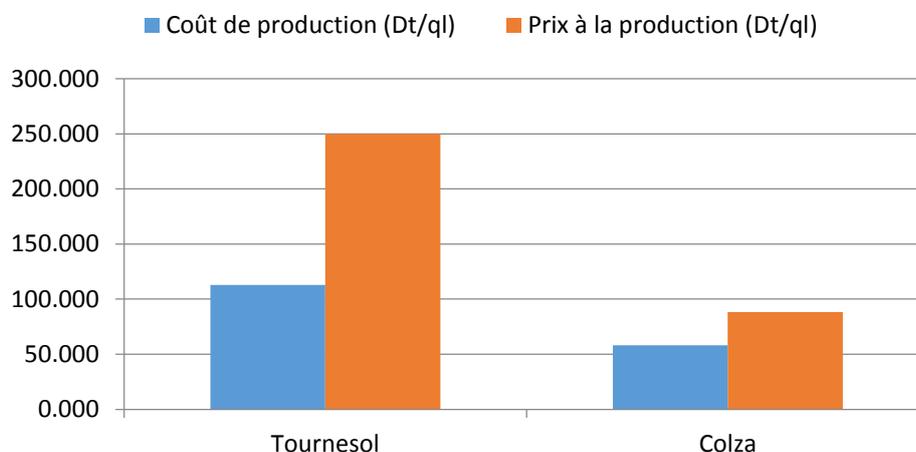
Le tournesol est une culture rentable grâce à son prix de vente élevé (actuellement autour de 2500 DT/t de glibettes). La marge par hectare de tournesol s'élève à 1786 DT contre 843 DT pour le colza.

	Rendement	Prix à la production	Produit brut	Charges : semences, engrais et produits phyto	Charges de main d'œuvre et de mécanisation	Marge brute	Marge directe
Espèces	(Qx/ha)	(DT/ql)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)
Tournesol	9	250	2250	464	505	1786	1281
Colza	15	92	1380	538	310	843	533

Le coût de production du colza se situe autour de 56,5 DT/ql pour un rendement moyen de 15 qx/ha contre un prix moyen de vente à la production moyen de l'ordre de 88,2 DT/ql.

La production du colza est intéressante dès lors que le rendement atteint 20 quintaux/ha.

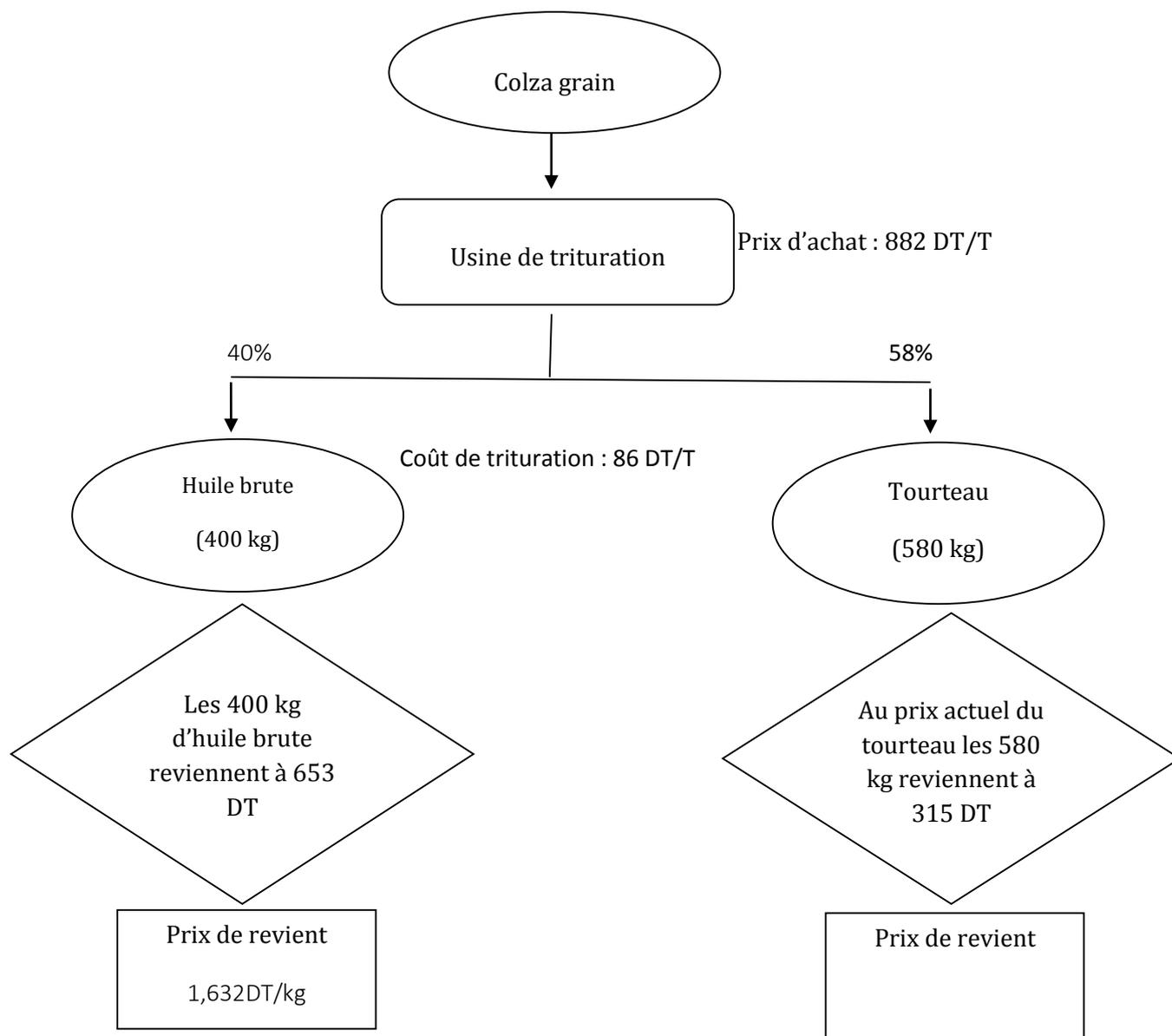
**Graphique 82 : Le coût de production du colza et du tournesol**



### 2.9.2. Coût de production de l'huile de colza

La structure du coût par tonne d'huile de colza produite et raffinée localement se décompose comme suit :

- Prix de revient due tonne de colza à l'exploitation (rendue au centre de collecte)
- Coût du transport du centre de collecte à l'usine
- Coût de trituration
- Coût de transport des huiles brutes de l'unité de trituration aux lieux de stockage
- Coût moyen pratiqué pour le raffinage



Il ressort de ce schéma que le prix de revient d'un kg d'huile de colza brute est de 1,632 Dinars. Le cours mondial des huiles de colza brute est variable d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre, avec une tendance haussière. Dans ce contexte une production d'huile de colza en Tunisie avec un coût de 1630 DT/tonne ne peut être que compétitive par référence aux prix d'importations des dernières années compris entre 1680 et 1980 DT/tonne.

## 2.10. Synthèse SWOT du secteur des oléagineux

Sur la base des différents constats relevés, nous pouvons résumer la situation du secteur des oléagineux en Tunisie selon l'approche SWOT comme suit :

<b>FORCES</b>
<p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conditions pédoclimatiques favorables pour la culture de tournesol et du colza</li> <li>- Les oléagineux constituent de bonnes têtes d'assolement dans les rotations.</li> <li>- Un secteur fortement créateur d'emploi direct et indirect</li> <li>- Des cultures à valeur ajoutée / autres productions végétales</li> <li>- Une bonne expérience acquise pour les cultures de tournesol (1960 à ce jour) et de colza (1991-2001)</li> <li>- Existence d'agriculteurs motivés dans le nord-ouest du pays qui bénéficient d'une bonne connaissance de la culture du colza</li> </ul> <p><b>Transformation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence d'une importante unité de trituration des graines à huilé d'une capacité de 2000 T/j (Carthage grain) pourrait encourager la relance du secteur</li> </ul> <p>Commercialisation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les oléagineux bénéficient de réels débouchés en alimentation animale,</li> <li>- Les oléagineux sont de plus en plus demandés pour l'alimentation humaine,</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>
<p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible intégration des oléagineux dans les assolements (0,4% de la superficie emblavée en grandes cultures) ;</li> <li>- Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences certifiées ;</li> <li>- Non disponibilité de variétés locales, toutes les variétés sont importées,</li> <li>- Manque de produits herbicides adéquats sur le marché Tunisien pour contrôler les mauvaises herbes (crucifères)</li> <li>- Une production actuelle insuffisante pour approvisionner les différents marchés et pour autofinancer les investissements nécessaires en recherche et développement (5 500 T de tournesol et 610 T de colza en 2015).</li> <li>- Absence d'appuis politiques et économiques pour soutenir leur développement, notamment pour renverser la tendance aux importations massives en tourteaux de soja.</li> <li>- Des rendements des oléagineux sont très aléatoires : Tributaires des conditions climatiques et essentiellement la répartition des pluies pendant le cycle végétatif des cultures ;</li> <li>- Manque de diversification au niveau des oléagineuses en Tunisie ;</li> <li>- Insuffisantes des travaux de recherche spécifique pour la filière protéagineuse à l'instar des céréales</li> <li>- Un taux d'utilisation des semences de ferme très important au dépend de l'innovation variétale ;</li> </ul> <p><b>Transformation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'intégration réduit du tourteau du colza dans la formulation des aliments pour les monogastriques.</li> <li>- Un très faible niveau de collaboration entre la production et transformation, particulièrement en alimentation animale ;</li> <li>- Absence d'une filière industrielle qui développe également l'incorporation des protéines ? (Oléagineux) végétales dans l'alimentation humaine ;</li> </ul> <p>Commercialisation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière très dépendante du marché international pour ses matières premières et reste fortement administrée en dépit de la libéralisation des importations d'huiles depuis 2004.</li> </ul> <p><b>Filière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des efforts de recherche et développement sur les variétés plus limités que pour les céréales (sur des marchés à faible volume, les entreprises semencières et phytopharmaceutiques ne sont pas incitées à développer des variétés et produits phytosanitaires, dont les coûts de développement et d'homologation sont de plus en plus élevés) ;</li> <li>- Absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation (intérieure et extérieure) ;</li> <li>- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière protéagineuse ;</li> <li>- Une production insuffisante et ne permet pas d'assurer l'approvisionnement des fabricants et introduire durablement les oléagineux dans les formules pour l'alimentation animale ;</li> <li>- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (culture et matière première substituables) ;</li> <li>- Dépendance aux financements par les subventions publiques pour financer la recherche dans le domaine des oléagineux ;</li> <li>- Absence de mesures d'accompagnement public pour stimuler la recherche publique et privée dans le domaine des oléagineux ;</li> <li>- Manque des informations et des statistiques claires sur la filière et ses tendances</li> </ul>

**OPPORTUNITES****Filière**

- Un très bon créneau pour l'alimentation animal à développer ;
- Possibilité de développement de la contractualisation en alimentation animale dans le cadre d'une organisation de la filière et la volonté de sécuriser un approvisionnement local ;
- Possibilité de développement de nouveaux produits (transformés ou non) à base d'oléagineux avec des nouvelles qualités organoleptiques de forts atouts nutritionnels ;
- Une intensification des utilisations alternatives des produits agricoles, tels que les aliments pour le bétail, les biocarburants et d'autres utilisations à usage industriel jusqu'à l'horizon 2030 (FAO) ;
- Une hausse de presque 40% de la demande mondiale alimentaire en protéines d'ici l'an 2030 (FAO) ;
- Un marché d'ingrédients alimentaires d'origine végétale en net développement ;

**MENACES****Filière**

- Délaissement de l'activité par les intéressés
- Réticence des investisseurs privés ;
- Accroissement des coûts de production et réduction de la marge bénéficiaire.

## III. LES PROTEAGINEUX EN TUNISIE

### 3.1. Les Légumineuses à graine

#### 3.1.1. Importance économique

Les Légumineuses à graines ont existé depuis longtemps en Tunisie, elles sont des cultures très ancrées dans les traditions de l'agriculteur Tunisien. Culinairement, elles sont présentes quotidiennement dans le régime alimentaire de la population.

Cultivées dans un système cultural à base de céréales ; les légumineuses à graines sont essentiellement représentées par la fève, le pois chiche, la fève, le petit pois, la lentille et le haricot.

Les superficies réservées à ces cultures sont passées de 96 000 ha en 1987 à 68 000 ha en 2014. Les principales espèces sont par ordre d'importance, en terme de superficies, la fève (39%), la fève (37%), le pois chiche (13%) et le petit pois (9%) alors que la lentille et le haricot sont cultivés sur de très faibles superficies. La majeure partie des superficies est localisée au Nord de la Tunisie et bénéficie d'un climat favorable pour la production des semences et des graines de consommation.

Ces cultures constituent une source de protéines, d'énergie, de minéraux et de vitamines pour l'alimentation humaine et animale. Elles sont également une source d'azote contribuant à l'amélioration des agro-écosystèmes en augmentant les rendements des cultures avec lesquelles elles sont utilisées en rotation.

Cependant, malgré ces nombreux avantages, leur part dans l'agriculture est encore très limitée. Les rendements des cultures fluctuent continuellement d'une année à l'autre. Ces fluctuations des rendements sont attribuées en grande partie aux conditions climatiques instables et aux attaques des maladies et des parasites.

#### 3.1.2. La consommation de légumineuses à graines

Les légumineuses à graines (le haricot, la lentille, le pois, la fève, le pois chiche et la fève) sont cultivées partout dans le monde notamment dans la région méditerranéenne. Depuis la préhistoire, elles étaient consommées par l'homme sous plusieurs formes (gousses, graines fraîches, graines sèches, farine, graines cuites...) constituant ainsi une source importante de protéines.

Actuellement la consommation moyenne dans le monde est estimée à 6 Kg/personne/an. Elle est de 3,4 et 7,6 Kg respectivement pour les graines sèches et les graines vertes en Tunisie

Toutefois, ces vingt dernières années leur consommation a stagné voir baissé. Aujourd'hui, les légumineuses reviennent au goût du jour, ce regain d'intérêt correspond à la nouvelle demande des consommateurs pour des produits authentiques et naturels, surtout les ménages sont devenus de plus en plus soucieux des problèmes de la santé en raison d'une consommation de plus en plus élevée de protéines animales

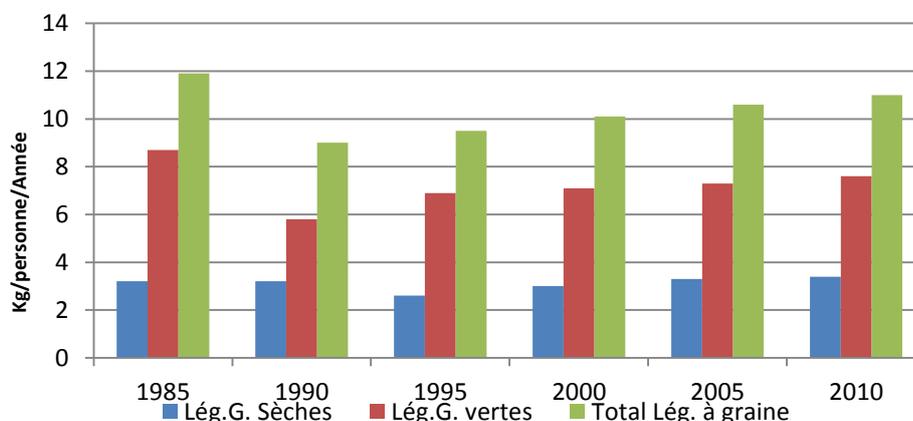
En Tunisie, la consommation des légumineuses à graines par habitant a tendance à diminuer en passant de 12 à 11 Kg/habitant en l'espace de 25 années (tableau ci-dessous). Durant la même période, la consommation des légumineuses à graines vertes par habitant s'est déclinée de 13% alors que la consommation des légumineuses à graines sèches a augmenté de 6%. Ce changement de la structure de consommation est fortement lié à l'amélioration du revenu du tunisien et à l'augmentation du taux d'urbanisation de la population.

**Tableau n°39: Evolution des quantités moyennes consommées des légumineuses à graines en Kg par habitant.**

Légumineuses à graines	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Légumineuses à graines Sèches	3.2	3.2	2.6	3	3.3	3.4
Légumineuses à graines vertes	8.7	5.8	6.9	7.1	7.3	7.6
<b>Total</b>	<b>11.9</b>	<b>9.0</b>	<b>9.5</b>	<b>10.1</b>	<b>10.6</b>	<b>11.0</b>

Sources : Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2010 ; INS.

Le graphique suivant permet de visualiser ces tendances et montre bien que la consommation par personne de graines sèches a connu un accroissement de 0,2Kg/personne passant de 3,2 à 3,4 Kg / personne entre 1985 et 2010 alors que la consommation de graines vertes diminue depuis 1985 en passant de 8,7 à 7,6 Kg/personne et par an.

**Graphique 83: Evolution de la consommation des légumineuses à graines entre 1980 et 2010 en Kg/Personne/an**

Sources : Enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2010 ; INS.

En effet, le pois chiche, représente en 2010 environ 49% de la consommation des légumineuses à graines sèches à l'échelle nationale suivi par le haricot (29%) et la fève (11%). La fève sert essentiellement pour l'alimentation du bétail qui absorbe en moyenne 83% de la production.

Au niveau des légumineuses à graines verte, la consommation par tête d'habitant et par an en 2010 est de 7,5 Kg dont 64% de fève et 33% de petit pois.

**Tableau n°40 : Consommation des légumineuses à graines par produits en 2010 en Kg/Personne/an**

	2010			
	Z. Com	Z. N. Com	National	%
<b>Légumineuses à grains sèches dont :</b>	<b>3.5</b>	<b>3.1</b>	<b>3.5</b>	<b>32%</b>
<b>Fève</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>11%</b>
<b>Pois chiche</b>	<b>1.7</b>	<b>1.6</b>	<b>1.7</b>	<b>49%</b>
<b>Haricot</b>	<b>1.0</b>	<b>0.6</b>	<b>1.0</b>	<b>29%</b>
<b>Légumineuses à grains vertes dont :</b>	<b>7.7</b>	<b>7.5</b>	<b>7.5</b>	<b>68%</b>
<b>Fève</b>	<b>4.3</b>	<b>5.1</b>	<b>4.8</b>	<b>64%</b>
<b>Petit pois</b>	<b>3.3</b>	<b>2.2</b>	<b>2.5</b>	<b>33%</b>
<b>Total</b>	<b>11.2</b>	<b>10.6</b>	<b>11.0</b>	<b>100%</b>

Source : INS

### 3.1.3. La production des légumineuses à graines

#### 3.1.3.1. Evolution des superficies

Les légumineuses alimentaires occupent une place négligeable dans le système cultural Tunisien. Elles représentent au cours de la période 1990-2001 seulement 3% des superficies emblavées. La superficie totale réservée à la culture des légumineuses à graines est estimée à environ 67 990 ha en 1992 contre 93 965 ha en 2002 soit une régression de près de 13%.

Les superficies moyennes cultivées en fèverole, fève, pois chiche ; petit pois, et lentille représentent respectivement 39%, 37%, 13%, 9% et 2% de la superficie totale des légumineuses. La fève et la fèverole restent les principales espèces cultivées. Ensemble, elles représentent 76% de la superficie totale des légumineuses.

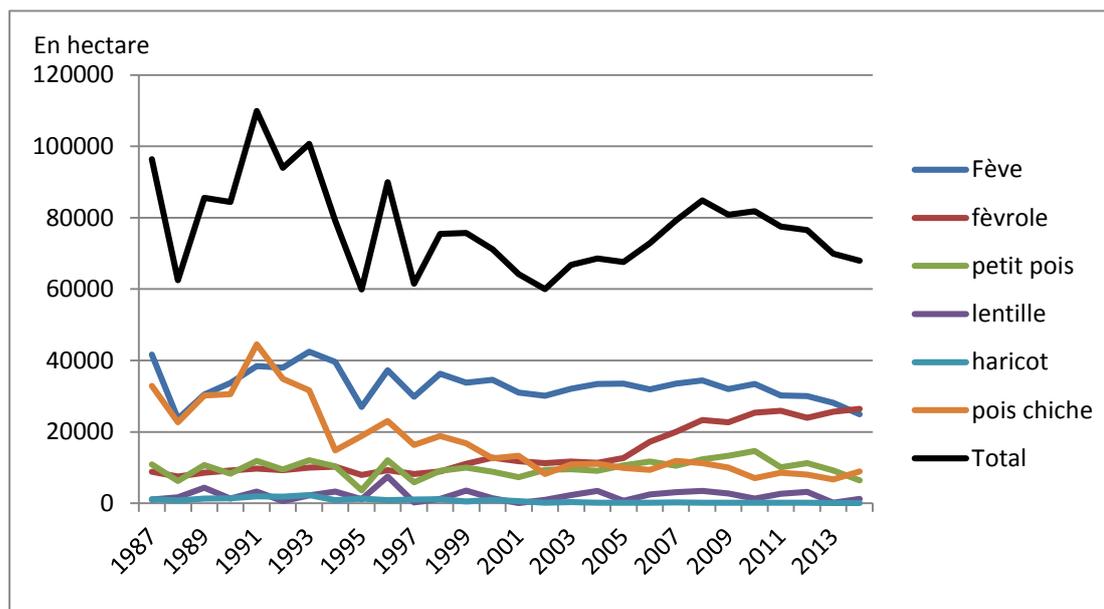
**Tableau n°41 : Évolution des superficies annuelles moyennes des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans de développement**

Culture	<i>unité : ha</i>							
	7è Plan (1987-991)	8è Plan (1992-96)	9è Plan (1997-01)	10è Plan (2002-2006)	11è Plan (2007-2011)	2012- 2014	%	TC en% 87-2014
Fèverole	8741	9350	10542	12886	23462	25354	39%	+200%
Fève	33615	36870	33099	32218	32710	27705	37%	-40%
Pois chiche	32182	24662	15580	9881	9725	7876	13%	-73%
Petit pois	9600	9502	8237	9651	11950	11257	9%	-41%
Lentille	2326	2917	1291	1987	2649	1520	1.9%	23%
Haricot	1335	1435	847	184	162	91	0.1%	-93%
<b>Total légm.</b>	<b>87799</b>	<b>84736</b>	<b>69596</b>	<b>66807</b>	<b>80658</b>	<b>73803</b>	<b>100%</b>	<b>-29%</b>

La baisse de la superficie est aussi observée au niveau de la culture d'Haricot (-93%), de pois chiche (-73%), de petit pois (-41%) et de la fève (-40%). Plusieurs facteurs sont derrière ces baisses : les changements climatiques (sécheresse printanière plus fréquentes affectant surtout les cultures de printemps comme le pois chiche et le haricot), les maladies cryptogamiques, l'augmentation des coûts de production notamment pour les cultures non-mécanisées et la rareté de la main d'œuvre agricole (surtout familiale). Par ailleurs, les légumineuses durant les 3 dernières décennies ont subi les conséquences d'une politique agricole orientée vers le développement des céréales.

Pour la lentille, sa superficie fluctue beaucoup et subit fortement les effets des conditions climatiques puisqu'une grande partie des superficies sont semées dans les régions arides du Sud-Est. La moyenne annuelle enregistrée durant la dernière décennie a été aux alentours de 2 000 ha avec une variation interannuelle, parfois importante, allant de 152 ha à 1 240 ha entre 2013 et 2014. Le développement de la culture dans les régions semi-arides du nord permettra d'assurer les besoins du pays en cette légumineuse importante dans la nutrition humaine.

L'examen d'une série plus longue s'étalant de 1987 à 2014 montre que la fluctuation est encore plus importante (parfois dans un rapport de 1 à 10) comme se fût le cas en 2001 où il a été enregistré une superficie de 100 ha, alors qu'elle était de 7 455 ha en 1996 comme illustré dans le graphique ci-après.

**Graphique n°84 : Evolution de la superficie des légumineuses à graines entre 1987 et 2014 en ha**

Quant à la culture de la féverole, elle connaît une extension des superficies cultivées avec un taux de croissance entre 1987-2014 de 200%. Ceci est dû essentiellement :

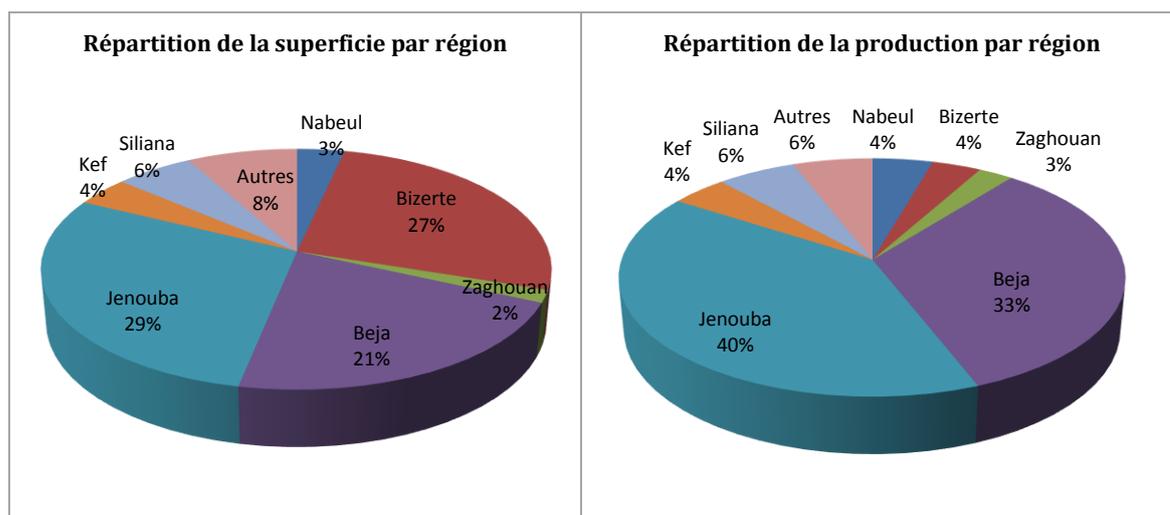
- À la demande croissante de la féverole pour l'alimentation animale pour remplacer partiellement le tourteau de soja dont le prix a subi une augmentation importante.
- À l'instauration par l'état d'un programme de subvention de 30% sur les prix des semences de féverole depuis quelques années (fin des années 2010). Cette subvention est versée à travers l'OEP au profit des agriculteurs des gouvernorats du Nord.
- Au rôle joué par l'INGC et l'INRAT dans le développement des légumineuses en Tunisie à travers différentes actions nationales et projets de coopération (Sécurité alimentaire, EU-IFAD, ...) visant la promotion des nouvelles variétés et des techniques améliorées de production.

La chute des superficies du pois chiche est importante malgré la mise à la disposition des agriculteurs de nouvelles variétés adaptées au semis d'hiver qui ont contribué à l'amélioration du rendement. Cependant les superficies de pois chiche d'hiver n'ont dépassé guère les 4 000 ha. Les pois chiches de printemps ont perdu de l'importance suite à la succession des années de sécheresse printanière durant les années 1990. L'anthracnose et les phénomènes de pourriture racinaire et la faible adoption du paquet recommandé sont derrière les faibles rendements obtenus en général sur cette culture devenue à risques pour les agriculteurs essentiellement les petits.

A ceci s'ajoute l'irrégularité des prix avec des importations anarchiques du pois chiche souvent non-contrôlées.

### 3.1.3.2. Principales zones des productions

La principale zone productrice de légumineuses à graines est la région nord qui englobe les régions de Béja, Jendouba et Bizerte. Ces régions se spécialisent de plus en plus en légumineuses alimentaires et elles accaparent trois quart (77%) des superficies emblavées en légumineuses à graines.

**Graphique n°85 : Répartition de la superficie et de la production des légumineuses à graines par région**

Source : DGPA

En effet, la région de Jendouba produit 64 % de la production nationale de fève, 37% de celles de petit pois ; 26% de féverole et 20% de pois chiche.

**Tableau n°42 : Répartition de la production des légumineuses à graines par région et par culture durant la campagne 2013/2014.**

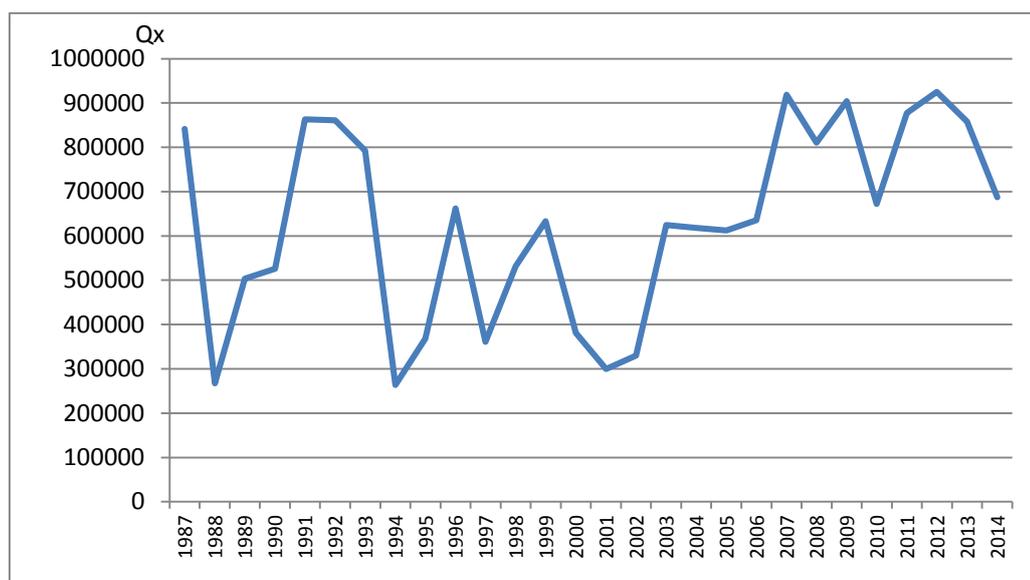
	unité Qx									
	Fève	%	Féverole	%	P. pois	%	Lentille	%	Pois chiche	%
Nabeul	18440	8%	8015	3%	0	0%	0	0%	1770	3%
Bizerte	10400	4%	11585	4%	745	2%	25	4%	270	0%
Zaghouan	1092	0%	13494	4%	1720	4%	0	0%	0	0%
Beja	16320	7%	143030	47%	14450	37%	0	0%	39250	67%
Jendouba	150667	64%	77426	26%	14735	37%	0	0%	11900	20%
Kef	11860	5%	11277	4%	2554	6%	22	4%	795	1%
Siliana	13770	6%	21010	7%	1200	3%	0	0%	955	2%
Autres	12021	5%	17239	6%	3920	10%	578	92%	3616	6%
<b>Total Tunisie</b>	<b>234570</b>	<b>100%</b>	<b>303076</b>	<b>100%</b>	<b>39324</b>	<b>100%</b>	<b>625</b>	<b>100%</b>	<b>58556</b>	<b>100%</b>

La région de Béja produit à son tour l'essentiel des pois chiche, soit 67 % de la production nationale, 47% de féverole et 37% de petit pois. Quant aux régions de Bizerte, Nabeul, Kef et siliana, elles produisent ensemble environ 23% des productions de fève, 18% de féverole, 8% de la lentille, 11% de petit pois et 12% de pois chiche.

### 3.1.3.3. Evolution des productions

La production de légumineuses à graine à l'échelle du pays fluctue beaucoup et subit fortement les effets des conditions climatiques. La moyenne annuelle enregistrée durant la dernière décennie a été aux alentours de 790 000 Qx avec une variation interannuelle parfois importante allant de 264 000 Qx en 1994 à 925 000 Qx en 2012.

**Graphique n°86 : Fluctuation de la production de légumineuses à grains sur la période 1987 – 2014 (Unité Qx)**



Source : DGPA

Cette fluctuation s'explique par la forte corrélation de la production avec la pluviométrie d'autant plus qu'il s'agit de cultures en pluviale. Malgré cette fluctuation, la production des légumineuses enregistre une tendance vers la hausse (+39%).

Le niveau de production est variable selon l'espèce. Pour le pois chiche, le haricot et la lentille, la production a pratiquement baissé durant les quinze dernières années. Par contre, la production de féverole, de petit pois et de fève a progressé régulièrement durant la même période.

**Tableau n°43: Évolution de la production des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans.**

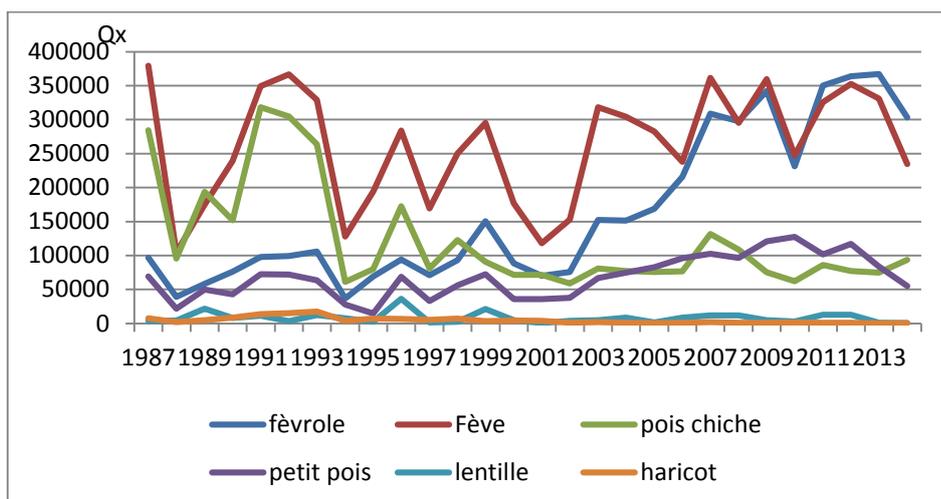
*unité : Qx*

Culture	7è Plan (1987-91)	8è Plan (1992-96)	9è Plan (1997-01)	10è Plan (2002-2006)	11è Plan (2007-2011)	2012-2014	%	TC en% 7è-11è pl
Féverole	73668	80945	94604	152826	306097	344830	41.9%	316%
Fève	249573	260410	201934	259227	317800	306060	37.2%	27%
Pois chiche	208770	176393	87485	73963	92763	81967	10.0%	-56%
Petit pois	51213	49306	46475	71620	109858	85317	10.4%	115%
Lentille	9748	12314	6044	5347	8900	4734	0.6%	-9%
Haricot	7296	10007	4810	1139	1305	646	0.1%	-82%
<b>Total légm.</b>	<b>600 268</b>	<b>589 376</b>	<b>441 353</b>	<b>564 121</b>	<b>836 722</b>	<b>823 553</b>	<b>100%</b>	<b>39%</b>

Source : DGPA

L'examen de l'évolution des productions entre 1987 à 2014 montre que :

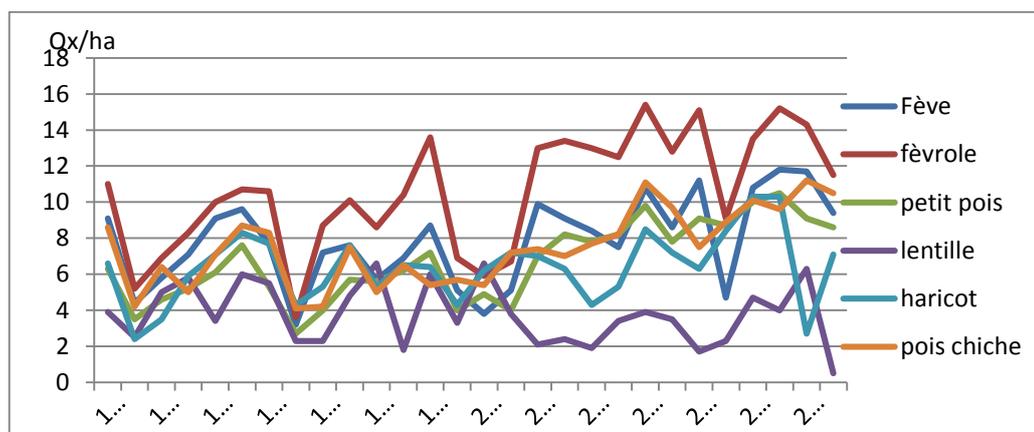
- La moyenne annuelle de la production quinquennale est passée de 600 000 Qx / période 1987-1991 à 837 000 Qx / période de 2007 – 2011 ou encore à 824 000 Qx / période de 2012 – 2014.
- La production de féverole, du petit pois et de la fève enregistre une tendance vers la hausse malgré les fluctuations liées aux conditions climatiques avec un taux de croissance de 316%, 115% et 27% respectivement durant la période 1987-2014.
- La baisse de la production au niveau de le haricot (-82%), la lentille (-9%) et du pois chiche (-56%).

**Graphique n°87: Évolution de la production des principales espèces des légumineuses à graines.**

Source : DGPA

### 3.1.3.4. Evolution des rendements

Comme les superficies, les rendements se caractérisent par une fluctuation importante. Cette irrégularité dans les rendements est inhérente, en premier lieu, aux matériels génétiques utilisés et aux conditions techniques et climatiques de l'année en second lieu.

**Graphique n°88 : Évolution des rendements des principales espèces des légumineuses à graines.**

Le rendement moyen de chaque culture est en deçà du rendement potentiel. Une marge importante dans l'amélioration de ces rendements existe tant au niveau de l'amélioration des techniques culturales qu'au niveau de l'utilisation de semences certifiées.

**Tableau n°44: Évolution de rendements des légumineuses à graines durant les cinq derniers plans**

*unité : Qx/ha*

Culture	7è Plan (1987-91)	8è Plan (1992-96)	9è Plan (1997-01)	10è Plan (2002-2006)	11è Plan (2007-2011)	2012-2014	Rdtmoy 28 ans
Féverole	8,3	8,7	9,0	11,7	13,2	13,7	8
Fève	7,1	7,1	6,1	8,0	9,8	11	11
Pois chiche	6,3	7,2	5,6	7,5	9,5	10,5	7
Petit pois	5,1	5,2	5,6	7,0	9,1	9,4	4
Lentille	4,1	4,2	4,7	2,7	3,2	3,6	6
Haricot	5,1	7,0	5,7	6,0	8,1	6,7	7

Sources : DGPA

L'analyse de l'évolution des rendements par hectare des différentes cultures de légumineuses à graines par période de cinq ans successives depuis 1987 montre une variabilité interannuelle considérable, allant de 4 à 15 quintaux /ha pour la féverole, de 4 à 11 quintaux/ha pour le pois chiche et de 2 à 7 quintaux/ha pour la lentille.

Le rendement moyen de la fève est de 11 qx sur une période de 28 ans. On peut noter qu'à partir de la campagne 2002/2003, il y a eu une nette amélioration des rendements et ceci grâce à la mise sur le marché d'un nouveau matériel génétique plus performant (badi et bachar) ayant des rendements plus que 20 qx par ha au niveau des stations de l'INRAT (Bachar 32 qx/ha et Badi 25 qx/ha ). De même, on peut noter un gain important au niveau des rendements du pois chiche par l'utilisation de nouvelles variétés (Béja1 22 qx et Bouchra 19 qx) ainsi que les changements dans la technique culturale en instaurant le semis d'hiver. Le semis d'hiver assure des rendements plus élevés que le semis de printemps du fait que le semis d'hiver permet à la culture de se développer dans des conditions hydriques plus favorables en réduisant les stress hydriques printaniers.

### 3.1.4. La transformation industrielle

L'industrie de la transformation des légumineuses à graines est très diversifiée. Elle englobe deux types de transformation :

- La transformation primaire : elle comporte la réception, le nettoyage et le classement des grains.
- La transformation secondaire consiste à préparer les grains pour l'utilisation finale par le consommateur, et se fait normalement dans une autre usine que la transformation primaire. Elle comprend le broyage des légumes secs (pois secs, lentilles et pois chiches) et l'ensachage, ainsi que la confection de mélanges à soupes, de produits déshydratés, de farine sans gluten, d'aliments pré cuisinés et surgelés individuellement, de soupes, de ragoûts et de friandises. Les pois et haricots secs peuvent être aussi transformés en ingrédients comme la fibre de pois, la farine, l'amidon et les concentrés de protéines.

En Tunisie cette industrie se limite actuellement à l'activité de traitements et de conditionnement (transformation primaire).



lentille jaune  
décortiqué



lentille rouge



lentille beldi



haricot



pois chiche



fenugrec



fevette



fève



maïs



lentille vert

### 3.1.5. Les échanges extérieurs des légumineuses à graines

#### 3.1.5.1. La Féverole

L'importation de Féverole portait, dans les années 2002-20011, sur de faibles quantités de l'ordre de 150 tonnes par an en provenance de l'Égypte. Ces importations ont cessé durant la période 2012-14.

A noter que l'Égypte est lui-même importateur net de féverole et s'approvisionne à partir de la France pour compléter son offre locale.

**Tableau n°45 : Importations Tunisiennes de Féverole 0713500009 (en moyenne par an)**

	Importations en mDT			Importations en tonnes		
	2002-06	2007-2011	2012-14	2002-06	2007-2011	2012-14
Égypte	18	24	0	133	151	2
Syrie	2	0	0	9	0	0
Autres	0	2	0	0	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>156</b>	<b>2</b>

Sources : Fao stat

L'exportation de féverole a progressé significativement en 2007 et 2008 avant de retrouver un niveau moyen de 466 tonnes en moyenne par an sur la période 2012-2014. L'essentiel de ces exportations est réalisé sur la Lybie.

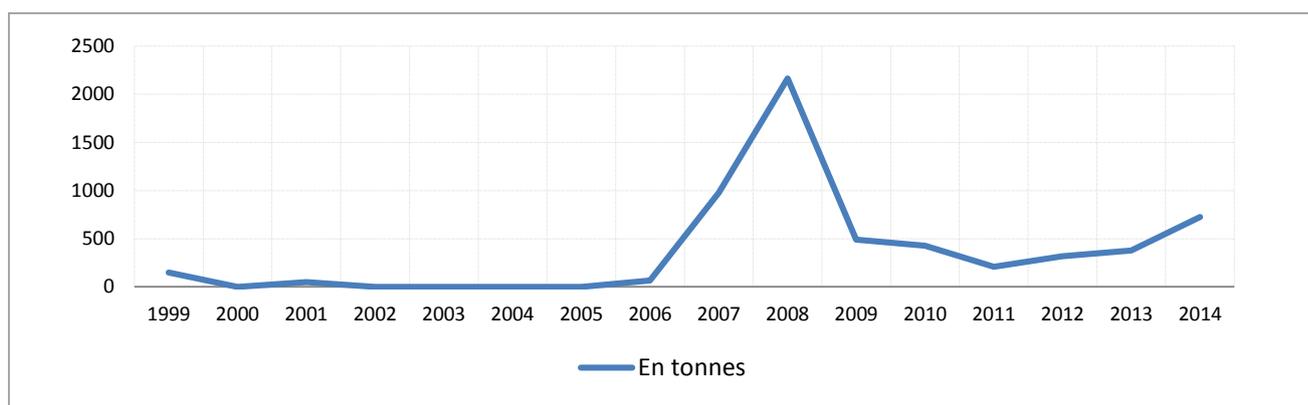
A constater la nette augmentation de la valeur moyenne à l'exportation sur la période récente.

**Tableau n°46 : Exportations Tunisiennes de Féverole (en moyenne par an)**

	Exportations en mDT			Exportations en tonnes		
	2002-06	2007-2011	2012-14	2002-06	2007-2011	2012-14
0713500009 - Féverole	5	272	629	13	853	466
0713500002 - à cosse secs, de semence	0	12	0	0	24	2

Source : Fao stat

**Graphique n°89 : Evolution des exportations de féveroles**

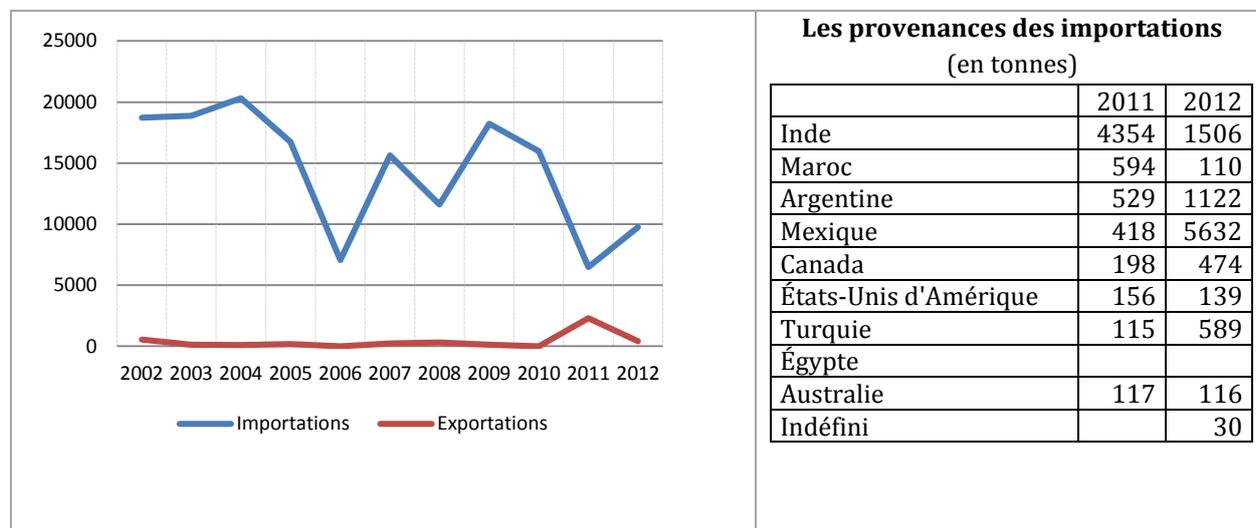


### 3.1.5.2. Le pois-chiche

Des quantités variables et décroissantes en pois chiches sont importées chaque année. Elles sont estimées à environ 10,8 mille tonnes en moyenne par an sur la période 2010-2012. Ces importations proviennent principalement de l'Inde, du Mexique, de l'Argentine et du Maroc.

Les exportations sont nulles en dehors d'une opération de réexportation vers la Libye en 2011.

Graphique n°90 : Evolution des échanges de Pois chiches en tonnes



### 3.1.5.3. La lentille

Les importations de lentille (0713400009) s'élèvent à 1 504 tonnes en moyenne par an sur la période 2012-2014, après avoir atteint 4 366 tonnes en moyenne par an entre 2007 et 2011. Ces importations proviennent surtout du Canada et d'Égypte.

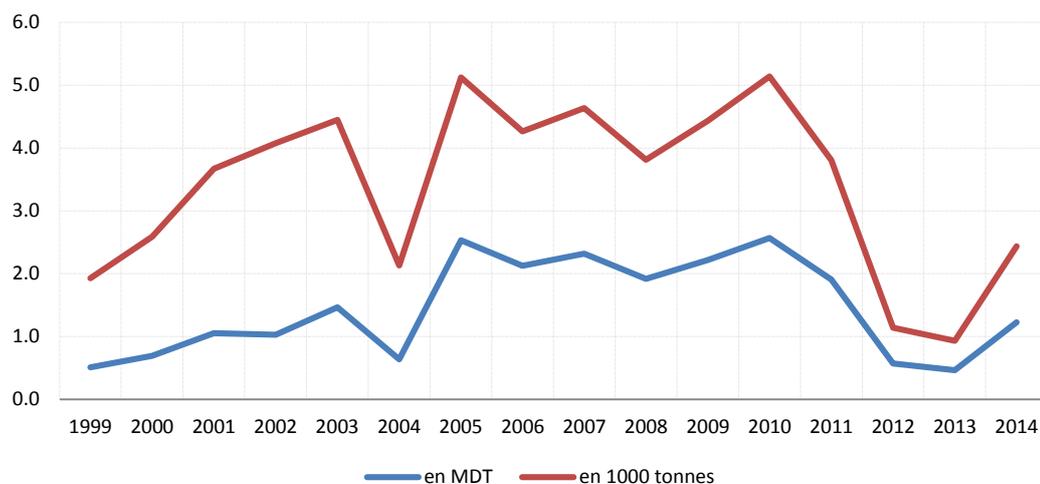
La percée du Canada et le recul de l'Égypte comme fournisseurs, s'est accompagnée par une augmentation significative des prix à l'importation.

De faibles quantités variant entre 3 et 5% sont réexportées principalement vers la Libye.

Tableau n°47 : Importations de Lentille (en moyenne par an)

Pays	En mDT			En tonne		
	2002-06	2007-2011	2012-14	2002-06	2007-2011	2012-14
Canada	12	449	681	41	893	1 355
Égypte	1 492	1 649	60	3 854	3 293	121
Turquie	2	18	10	9	37	19
Syrie	48	40	5	97	80	9
USA	0	10	0	0	21	0
Argentine	0	9	0	0	18	0
Inde	0	12	0	0	24	0
Maroc	3	0	0	9	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 558</b>	<b>2 188</b>	<b>755</b>	<b>4 009</b>	<b>4 366</b>	<b>1 504</b>

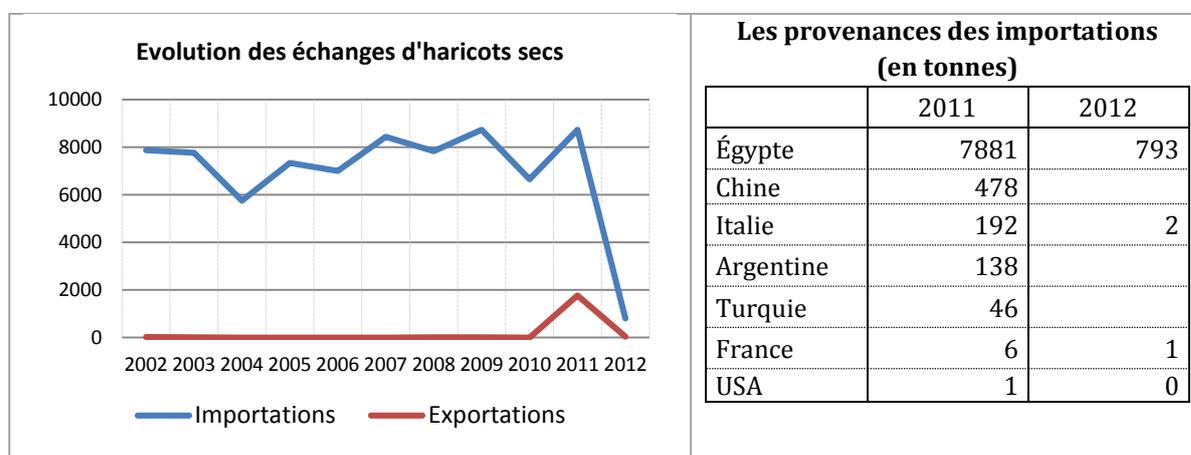
Source : Fao stat

**Graphique n°91 : Evolution des importations de Lentille**

#### 3.1.5.4. HARICOT sec

Les importations d'haricot sec avoisinent les 8 mille tonnes en moyenne par an sur la période 2008-2011 et proviennent principalement d'Égypte, de Chine et d'Italie.

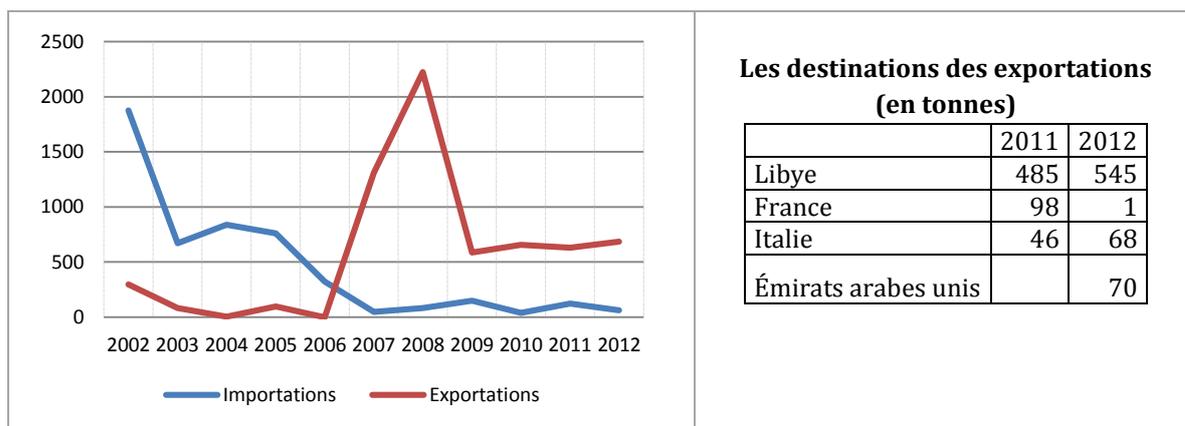
Les exportations sont quasi-nulles en dehors d'une opération ponctuelle de réexportation vers la Libye en 2011.

**Graphique n°92 : Evolution des échanges d'haricots secs**

#### 3.1.5.5. Fève sèche

Les importations de fèves sèches ont fortement baissé sur la longue période après avoir atteint les 2000 tonnes en 2002. Des quantités non négligeables, estimées à 640 mille tonnes en moyenne par an sur la période 2009-2012, sont exportées principalement sur la Libye

Graphique n°93 : Evolution des échanges de Fève sèche



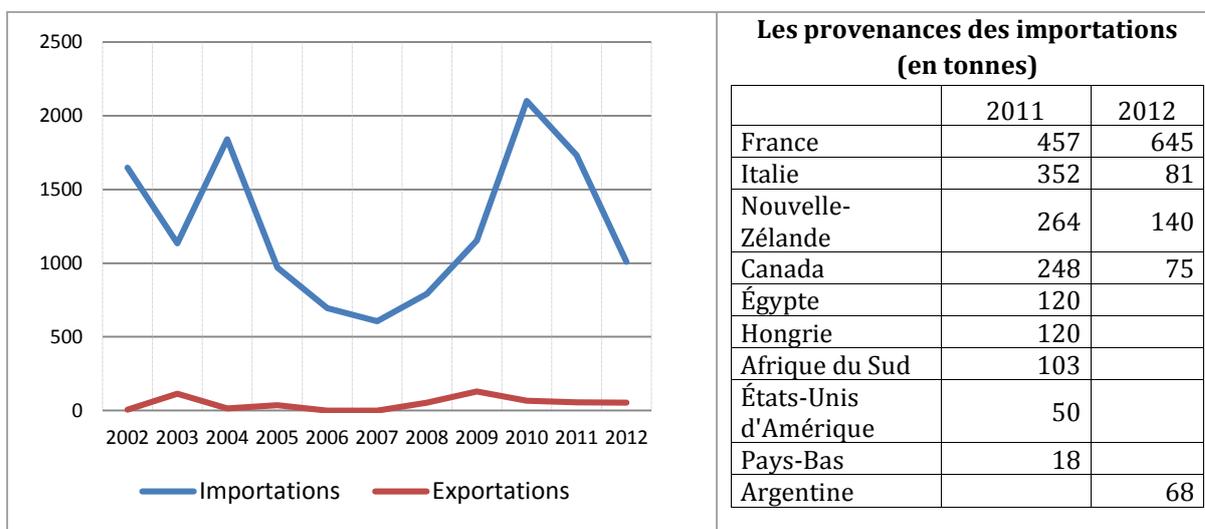
Source : Fao stat

### 3.1.5.6. Pois sec

Environ 1 600 tonnes sont importées en moyenne par an sur la période 2010-2012, en provenance principalement de la France, de l'Italie, de la Nouvelle Zélande et du Canada.

De faibles quantités sont réexportées.

Graphique n°94 : Evolution des échanges de pois sec en tonnes



### 3.1.6. La recherche sur les légumineuses alimentaires en Tunisie

La recherche sur les légumineuses alimentaires est conduite dans différentes structures nationales de recherche et d'enseignement supérieur dont essentiellement l'INRAT, le Centre Régional de la Recherche en Grandes Cultures de Béja (CRRGC Béja), le Centre de Biotechnologie de Bordj Cedria (CBBC Bordj Cedria), l'INAT et l'ESA du Kef. Actuellement, deux laboratoires nationaux spécialisés dans les légumineuses sont établis à l'INRAT (Laboratoire des Grandes Cultures) et à Bordj Cedria (Laboratoire des Légumineuses). Le premier est sous tutelle du MARHP et le second sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Le Laboratoire des Grandes Cultures conduit actuellement un programme de recherche sur les légumineuses alimentaires basé essentiellement sur la création de variétés de féverole, de fève, de pois chiche et de lentille et de l'étude des interactions légumineuses alimentaires vis-à-vis de nuisibles pour développer un paquet intégré de lutte et faire face aux contraintes biotiques et abiotiques. Des recherches aussi sur l'amélioration du rendement de la fixation biologique de l'azote par les Rhizobium et l'utilisation des bactéries bénéfiques dans la lutte biologique contre les pathogènes sont aussi conduites dans les laboratoires des grandes cultures et des sciences et techniques agronomiques.

Au cours de sa première phase, le programme d'amélioration s'intéressait à d'autres espèces de légumineuses alimentaires comme le haricot et le pois protéagineux. Cette activité est arrêtée il y a quelques années suite à une recommandation du CNEAR pour mieux focaliser sur la féverole, la fève, le pois chiche et la lentille. La CNEAR a demandé de valoriser les acquis obtenus et de les transférer au développement.

Le programme des légumineuses alimentaires est entrepris à l'INRAT depuis 1981 date de création du Laboratoire des Légumineuses Alimentaires avec la collaboration de l'ICARDA. Ce laboratoire a été fusionné en 2000 avec d'autres laboratoires de l'INRAT (Laboratoire de Génétique des Céréales, Laboratoire de Technologie des Céréales et le Laboratoire des Cultures Industrielles) pour former le Laboratoire des Grandes Cultures. Ce laboratoire regroupe plusieurs chercheurs opérant dans différentes institutions, notamment l'INRAT, le CRRGC, l'INAT, le PRRDANOSA Kef et la Faculté de Science de Gafsa. Au moins une douzaine de chercheurs, ingénieurs et doctorants travaillent dans ce programme. Depuis sa création à l'INRAT, le programme a réalisé plusieurs acquis notamment au niveau de la création variétale. Le tableau ci-dessous présente les variétés inscrites par le programme des légumineuses alimentaires depuis 1987.

**Tableau 48 : les variétés inscrites par le programme des légumineuses alimentaires depuis 1987.**

Espèces	Variétés	Année d'inscription	Principales caractéristiques	Observations
<b>Pois chiche</b>	Amdoun 1	1987	Variété recommandée pour le semis de printemps, résistante à la fusariose	COSEM, CCSPS, Rarement commercialisée
	Chétoui	1987	Variété recommandée pour le semis d'hiver, partiellement résistante à l'antracnose	COSEM, CCSPS, N'est plus commercialisée
	Kasseb	1987	Variété recommandée pour le semis d'hiver, partiellement résistante à l'antracnose	COSEM, CCSPS, N'est plus commercialisée
	Nayer	2003	Variété recommandée pour le semis d'hiver, partiellement résistante à l'antracnose	COSEM
	Bouchra	2003	Variété recommandée pour le semis d'hiver, partiellement résistante à l'antracnose	CCSPS
	Béja 1	2003	Variété recommandée pour le semis d'hiver, résistante à la fusariose, partiellement résistante à l'antracnose	CCSPS
	Nour	2009	Variété recommandée pour le semis d'hiver ou de printemps, résistante à la fusariose, partiellement résistante à l'antracnose	Non encore attribuée

<b>Féverole</b>	Badi	2003	Productive, tolérante à la verse, adaptée aux zones subhumides	COSEM
	Bachaar	2003	Productive, tolérante à la sécheresse, partiellement résistante à la rouille et au nématode des tiges	COSEM
	Najeh	2009	Productive, tolérante à l'orobanche	Non encore attribuée
	Chourouk	2014	Productive, tolérante à l'orobanche	Non encore attribuée
<b>Fève</b>	Chahbi	2003	Productive, auto fertile, tolérante à la sécheresse	CCSPS
	Mamdouh	2009	Productive, auto fertile, très grosse graine	Non encore attribuée
<b>Lentille</b>	Nsir	1987	Productive, grosse graine	COSEM, CCSPS
	Nefza	1987	Productive, petite graine	COSEM, CCSPS
	Siliana	2003	Productive, grosse graine	CCSPS
	Kef	2003	Productive, graine de taille moyenne	COSEM
	Boulifa	2013	Productive, graine de taille petite et cotylédon de couleur orange	Non encore attribuée
<b>Pois</b>	Rahma	2007	Pois protéagineux, productif	Non encore attribuée
<b>Haricot</b>	Rebiaa	2006	Variété mouchetée, peut convenir pour la consommation en graine fraîche, productive	COTUGRAIN
	Wafa	2006	Variété blanche, bonne productivité	COTUGRAIN

D'autres activités d'amélioration génétique sont conduites au Laboratoire de Production Animale et Fourragère et concernent les espèces de légumineuses fourragères.

Les activités de recherche du Laboratoire des Légumineuses du CBBC, reposent sur l'exploitation des légumineuses et de leur interaction avec les microorganismes en vue d'améliorer le rendement des légumineuses et des agro-écosystèmes associés ainsi que la protection de l'environnement. Ces activités s'articulent autour de 3 projets groupés en un seul programme.

Le laboratoire a entrepris des efforts au cours des années précédentes pour mettre en place des collections riches et variées de légumineuses et de microorganismes. Il s'oriente dans l'avenir vers l'approfondissement des études et l'exploitation de ce potentiel. Les travaux sur les microorganismes et les légumineuses de la collection du laboratoire visent l'identification des symbiotes efficaces actives et d'évaluer leurs retombées sur la préservation des cultures et à plus long terme sur la protection de l'environnement et des agro-systèmes associés.

Le Laboratoire des Légumineuses du CBBC compte 12 Chercheurs permanents, 3 Ingénieurs, 5 Techniciens et 18 Étudiants-chercheurs.

A l'INAT, une activité d'amélioration de la féverole à partir des ressources génétiques locales a abouti à la sélection et la commercialisation d'une population appelée Saber 02 par la CCSPS sans pour autant qu'elle soit inscrite au catalogue officielle des obtentions végétales.

La majorité des recherches conduites dans les institutions de recherche et de l'enseignement supérieur des deux ministères (MARHP et MESRS) sont publiés dans des revues scientifiques nationales et internationales ou dans des documents techniques élaborés en collaboration avec les institutions responsables de diffusion de l'information (AVFA, INGC).

Malgré cet effort consenti dans l'amélioration des légumineuses, seules quelques variétés ont été commercialisées et ayant connu une large utilisation. C'est le cas des variétés Bachaar, Badi et Saber02 pour la féverole, variétés Béja 1 et un peu moins Chetoui, Kasseb, Nayer, Bouchra et Amdoun 1 pour le pois chiche. Les autres ne sont presque pas commercialisées. On constate par ailleurs, une lenteur inexplicable dans l'exploitation commerciale des nouvelles variétés inscrites au cours des 10 dernières années (aucune variété n'a été concédée à des sociétés semencières opérant dans le pays, exception faite aux 2 variétés d'haricot), malgré le progrès génétique qu'elles portent (résistance à l'Orobanche chez Najeh et Chourouk et résistance à l'antracnose et à la fusariose chez le pois chiche Nour).

Il est fortement recommandé de se pencher sur la question pour demander aux responsables des structures de recherches de programmes d'établir des contrats de multiplication des variétés dès leur inscription. Il est aussi recommandé d'initier la multiplication de ces variétés au niveau des structures de recherche en apportant le soutien financier nécessaire à cette opération de telle sorte que l'agriculteur puisse disposer de ces obtentions dans les plus courts délais.

Les variétés des légumineuses inscrites au catalogue officiel de la Tunisie sont présentées dans le tableau suivant :

**Tableau 49 : Les variétés des légumineuses inscrites au catalogue officiel de la Tunisie**

<b>Fève</b>	<b>Année d'inscription</b>	<b>Type</b>	<b>Saison de culture</b>	<b>Obtenteur</b>	<b>Sociétés</b>
Luz de otono*	2005	Non hybride	Automne	Semillasfito	Cotugrain
<b>Petit pois</b>					
Utrillo*	2003	Variété fixée	Hiver	Potoseed	COTUGRAIN
Protor*	2005	Hybride	Hiver	Clause	Espace Vert
Alexandra*	2008	Variété fixée	Automne-hiver	GNS semences	Stucod
Alicia*	2008	Variété fixée	Automne-hiver	GNS semences	Stucod
Khatima*	2009	Variété fixée	Hiver	Baddar	Baddar
<b>Haricot</b>					
Paulista*	2008	Variété fixée	Hiver	Monsonto	Cotugrain
Tanya*	2008	Variété fixée	Hiver	Monsonto	Cotugrain
Magica*1 (bl420)	2009	Variété fixée	Hiver	GNS semences	Stucod

\* : ces variétés sont cultivées principalement en cultures maraichères pour la consommation en vert.

### 3.1.7. Indicateurs économiques

#### 3.1.7.1. Les coûts de productions

Les différentes études économiques menées ces dernières années sur les grandes cultures montrent qu'il existe une grande diversité de coûts de productions entre exploitations et entre zones.

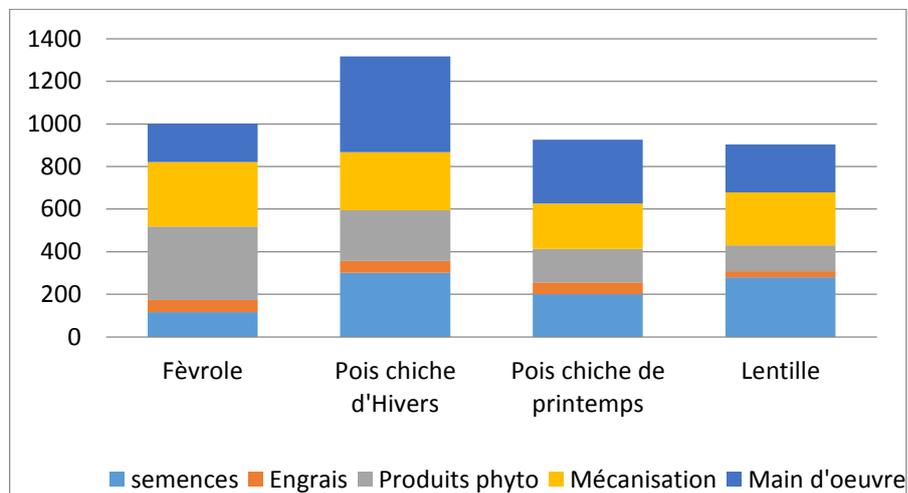
Les coûts calculés sont des coûts de productions au quintal. Tous les facteurs de productions sont pris en compte : semences, engrais, produits phyto, mécanisation, main d'œuvre, etc...

Des fiches technico-économiques ont été élaborées pour chaque espèce (féveroles, pois chiche et lentille) pour les zones subhumide et semi-aride supérieur et pour des exploitations de 10 à 50 ha.

Les rendements retenus sont des rendements moyens qui tiennent compte des conditions climatiques et édaphiques des régions ciblées et du niveau technique des exploitants concernés.

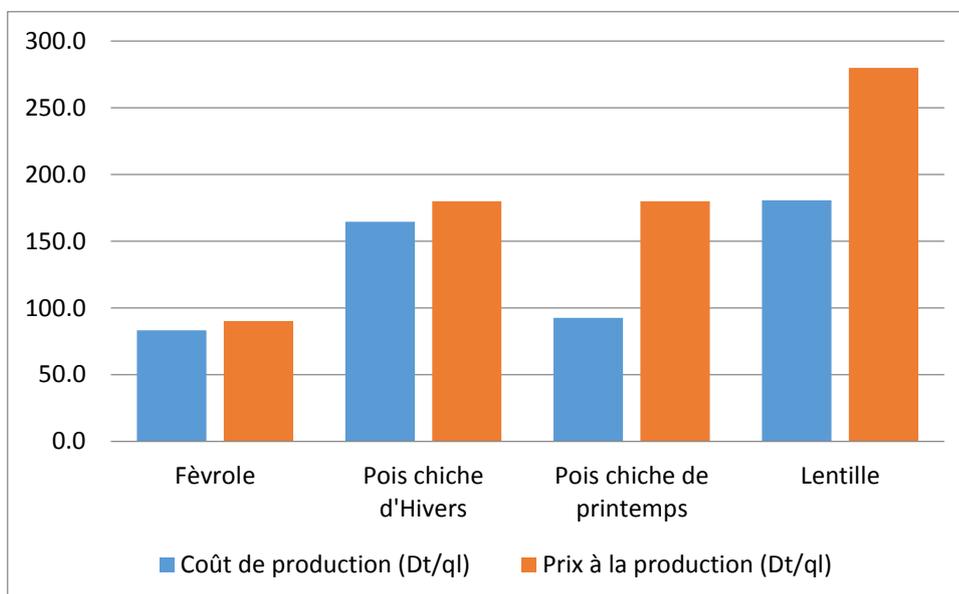
Ces fiches technico-économiques ont permis de mettre en exergue des structures de dépenses très proches à l'exception des pois chiches d'hivers ou les charges par hectare sont plus élevées (+ 20%) à cause d'une main d'œuvre plus élevées.

**Graphique 95 : Charges engagées par ha de quelques légumineuses à graines**



Le pois chiche de printemps et la lentille sont des cultures rentables grâce à un prix de vente élevé (qui est autour de 280 DT/ql pour la lentille et 180 DT/ql pour le pois chiche).

**Graphique 96 : Coût de production des principales espèces**



### 3.1.7.2. Les marges à la culture.

La marge brute (produits brut – charges variables) est communément utilisée pour le calcul de la rentabilité des cultures. La marge directe (marge brute – charges de structure) permet de mieux tenir compte du système cultural dans sa globalité.

En effet, l'analyse comparative de ces espèces à partir de la marge brute dégagée se présente comme suit :

Espèces	Rendement	Prix à la production	Produit brut	Charges opérationnelles (semences engrais pt. Phytosanitaires)	Charges de structures (mécanisation et main d'œuvre)	Marge brute	Marge directe
	(Qx/ha)	(DT/ql)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)	(DT/ha)
<b>Pois chiche de printemps</b>	12	120	1440	518	483	922	440
<b>Lentille</b>	8	180	1440	595	723	845	123
<b>Pois chiche d'Hivers</b>	10	180	1800	413	513	1387	875
<b>Féverole</b>	5	280	1400	429	475	971	496

Cette analyse montre bien que les légumineuses à graines permettent d'assurer des marges brutes qui varient de 971 DT/ha pour la féverole à 1387 DT/ha pour le pois chiche de printemps.

Comparées ces marges à la culture du blé en sec dans ces mêmes zones, on remarque que les légumineuses restent très compétitifs d'autant plus qu'elles améliorent le rendement des cultures suivantes.

## 3.2 Les légumineuses fourragères

### 3.2.1 La production fourragère en Tunisie

Les espèces fourragères cultivées tirent en totalité leur origine des ressources naturelles dont le milieu tunisien est riche en diversité. Ces espèces sont représentées pour leur majorité par deux grandes familles : les graminées et les légumineuses. Les 2 familles regroupent à la fois des espèces annuelles et des espèces pérennes.

**Tableau n°50 : Espèces fourragères annuelles cultivées en Tunisie (MARHP, 2005)**

Famille/Culture	Espèces	Destination/utilisation
<b>GRAMINEES</b>		
Orge L	Hordeumvulgare	En vert, pâturage, ensilage, graines
Avoine	Avenasativa	En vert, ensilage, foin
Ray grass	Loliummultiflorum	En vert, pâturage, ensilage, foin
Fétuque	Festucaarundinaca	Pâturage, vert, foin
Sorgho	(sudan grass) Sorghum halpensia, soudanese	en vert, ensilage, pâturage.
<b>LEGUMINEUSES</b>		
Bersim	Trifolium alexandrinum L	En vert, pur ou en mélange
Luzerne	Medicagosativa	En vert, pur ou en mélange.
Sulla	Hedysarumcoronarum	En pâturage, en vert, rarement en foin
Féverole	Viciafaba L. var. minor	Protéagineuse utilisée dans l'engraissement
Pois fourrager	Pisumsativum L. ssp. arvense	Cultivés en mélange avec des graminées.
Medics annuels	Medicagopolymorpha M. truncatula	En pâturage, en système leyfarming
Le fenugrec	Trigonellafoenum-graecum	Fourrage ou foin

Les fourrages annuels sont cultivés pour l'essentiel dans les zones de culture pluviale au nord et, dans un moindre degré, en irrigué.

Les fourrages pérennes sont peu utilisés aujourd'hui mais l'ont été beaucoup dans le passé.

Les fourrages sont reconnus pour leur valeur nutritive pour les ruminants (transformés et commercialisés sous forme de lait, de viande et d'animaux pour la reproduction), leur rôle essentiel dans la protection des sols et la préservation de l'environnement et comme valeur monnayable sur le marché (foin).

L'analyse de la situation actuelle sur l'évolution de la production fourragère en Tunisie montre que les superficies réservées aux cultures fourragères ont très peu varié depuis plus de 30 ans. Une moyenne de 300 000 ha (dont 41 milles ha en irriguée), ou le foin d'avoine occupe environ 60% de la superficie fourragère totale.

L'utilisation des légumineuses fourragères demeure limitée (19% en 2014), et la productivité des fourrages demeure jusqu'à nos jours faible ne dépassant pas 4 T de MS/ha pour les foin, 7 T de MS/ha pour les fourrages verts et 9 T de MS/ha pour les ensilages. La valeur nutritive énergétique et azotée demeure limitée. Parmi les principales contraintes au développement de la production fourragère, nous citons en particulier le déséquilibre entre l'évolution rapide des besoins des animaux et la faible contribution des fourrages grossiers pour leur couverture. Au stade actuel seuls 12% et 18% des besoins énergétiques et azotés des animaux sont couverts à partir des fourrages grossiers

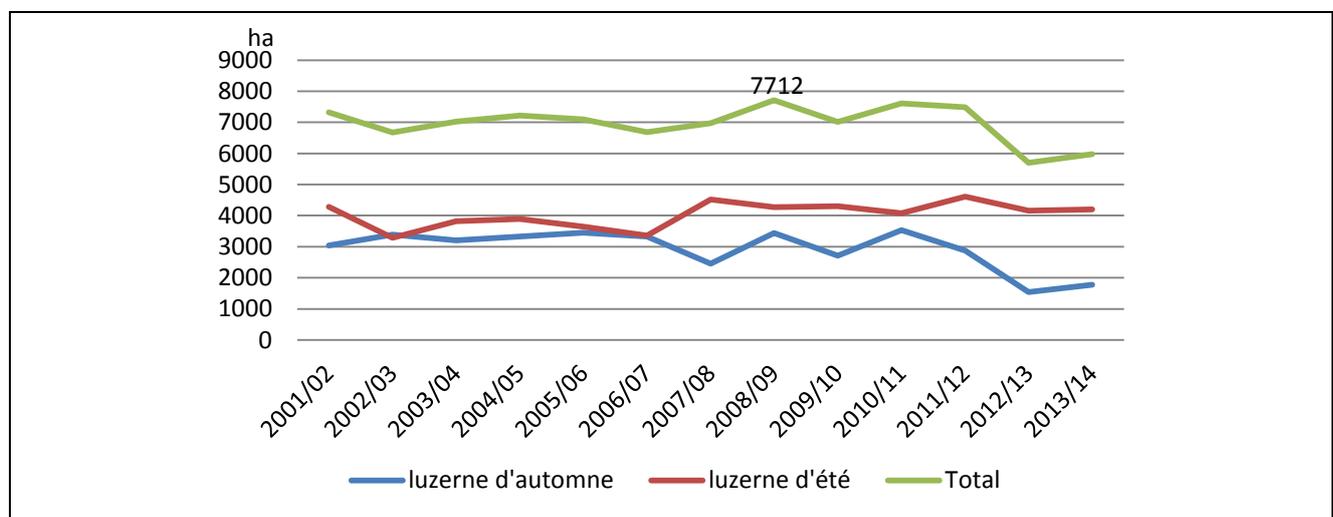
### 3.2.2. Principale espèces de légumineuses fourragères cultivées en Tunisie

#### 3.2.2.1. La luzerne

Depuis qu'elle a été introduite en Tunisie, la luzerne (*Medicago sativa* L) appelé « fassa » en arabe occupait une place importante parmi les plantes fourragères surtout pour l'alimentation des vaches laitières. Les variétés "Prosemente" et "Siriver Gabès" sont les plus cultivées en Tunisie.

La luzerne couvre en moyenne une superficie moyenne de 7 000 ha/an. Les superficies ont tendance à la baisse depuis la campagne agricole 2001/2002 pour arriver à 5 975 ha pendant 2013/2014. Le pic des surfaces réalisées en luzerne en Tunisie a été observé en 2008/2009 avec environ 7 712 ha.

Graphique 97 : Evolution de la superficie de luzerne



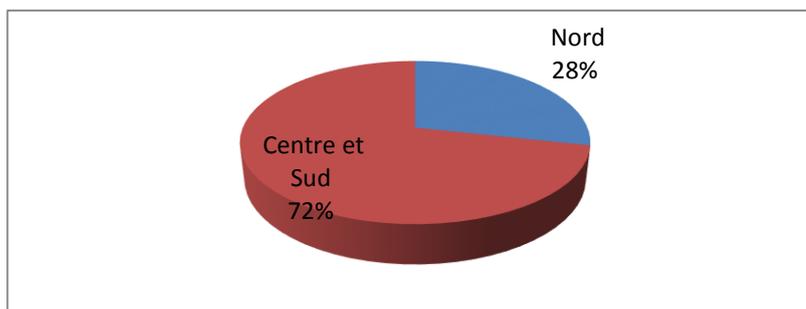
Source : DGPA

72% de la superficie de luzernière est localisée dans les régions du centre et du sud du pays irriguées à partir des eaux usées ou des eaux traitées.

Au niveau de la région du nord, cette culture est localisée à plus de 73% à : Jendouba (25%), Béja (18%), Bizerte (12%) et Nabeul (18%)

Au niveau de la région centre et sud, c'est les régions de Tataouine et de gages qui gardent les premières places avec 34% et 23% des superficies emblavées respectivement

**Graphique n°98 : Répartition de la superficie de luzerne par région**

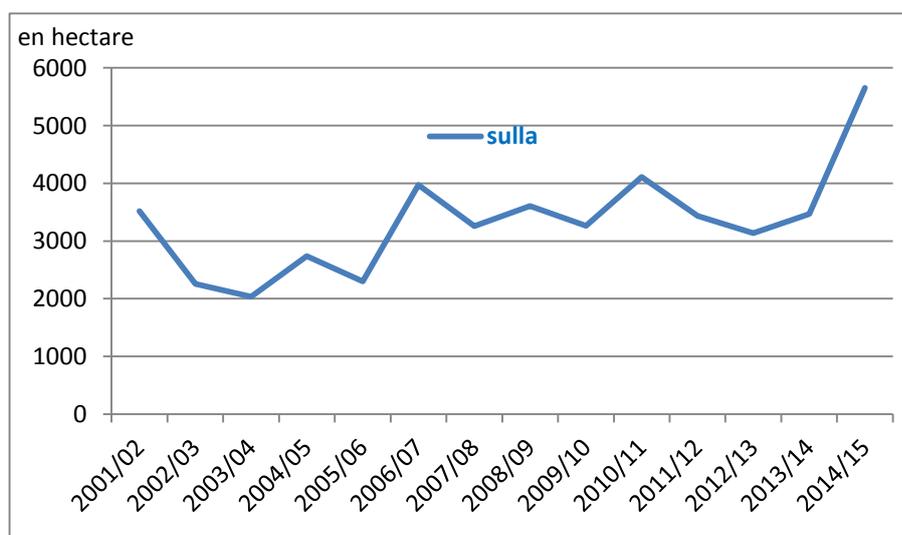


La production de luzerne fluctue selon les campagnes agricoles en suivant presque la même tendance que les superficies. La production moyenne annuelle est de l'ordre de 400 000 tonnes de fourrage vert, soit l'équivalent de 50 millions d'UF.

### 3.2.2.1. LE Sulla

Le Sulla est une légumineuse bisannuelle, bien adaptée au climat tunisien et ne craint pas la sécheresse. Elle est utilisée pour l'affouragement en vert ; la production de foin et rarement pour l'ensilage. Le Sulla est cultivé au nord de la Tunisie depuis plus de 4 décennies où il a été introduit de l'Italie dans les régions de Béja, Mateur et Ain Draham. Actuellement les superficies destinées à la culture du sulla avoisinent les 6 000 ha, ce qui représente 8% des superficies cultivées en fourrages et 45 % des légumineuses fourragères. Cette superficie est en continuelle croissance et pourrait atteindre jusqu'à 21 000 ha.

**Graphique 99 : Évolution de la superficie du sulla**



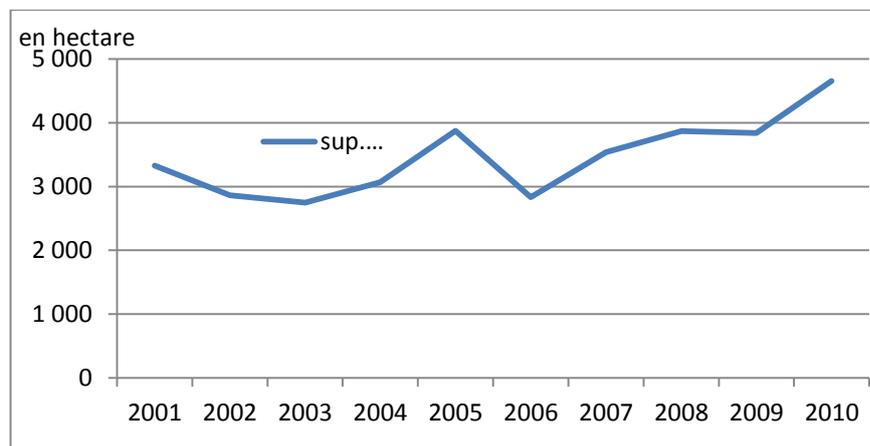
Plus que 99% des superficies de sulla se trouvent dans le nord du pays si on considère la moyenne des années 2001 à 2014. Les gouvernorats de Jendouba, Beja, Bizerte et Nabeul occupent les premières places sur le plan des superficies. En 2014, ces gouvernorats totalisent 4 800 ha, soit 80% de la superficie totale cultivée en sulla

### 3.2.2.2. Le fenugrec

Le fenugrec (*Trigonella foenum-graecum*), est considéré comme l'une des cultures les plus importantes qui a une position clé dans la rotation des cultures et dans l'amélioration de la terre. Le fenugrec est très cultivé dans le nord de la Tunisie où elle présente une grande importance dans l'alimentation animale. Elle est utilisée pour la production d'un foin riche en protéine et l'affouragement en vert. Il existe plusieurs variétés de fenugrec, les plus connues sont le type « local » et la variété Rihana, sélectionnée par l'INAT et dont le potentiel de production dépasse celui du type local.

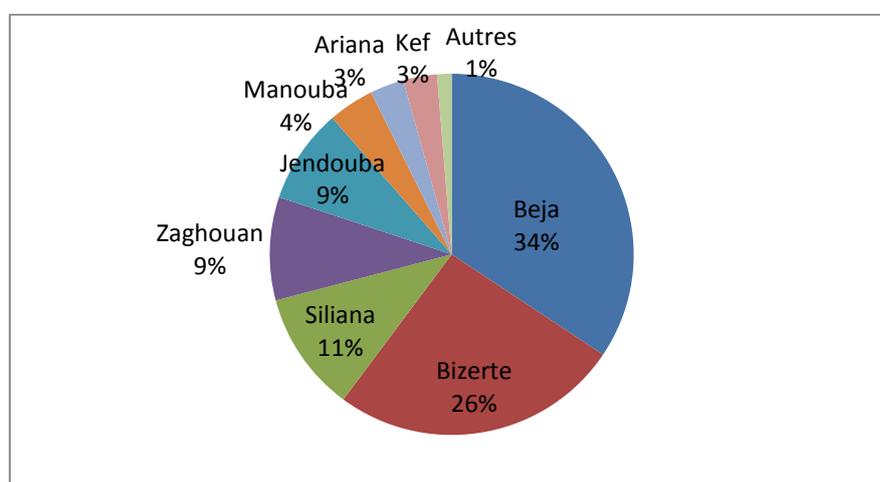
Les superficies consacrées annuellement au fenugrec fourrager se situent, en moyenne, à 3 460 hectares, mais variable d'une année à l'autre selon les conditions climatiques.

**Graphique 100 : Evolution de superficie du fenugrec**



Source : DGPA

La totalité des superficies se trouvent dans le nord du pays principalement la région de Bizerte et de Béja qui représentent 60% du total des emblavures.



### 3.2.3. Production de semences fourragères

C'est un maillon déterminant de la filière fourragère. Il constitue le point de départ du processus et comprend deux volets : « l'obtention variétale » et « la multiplication de semences ».

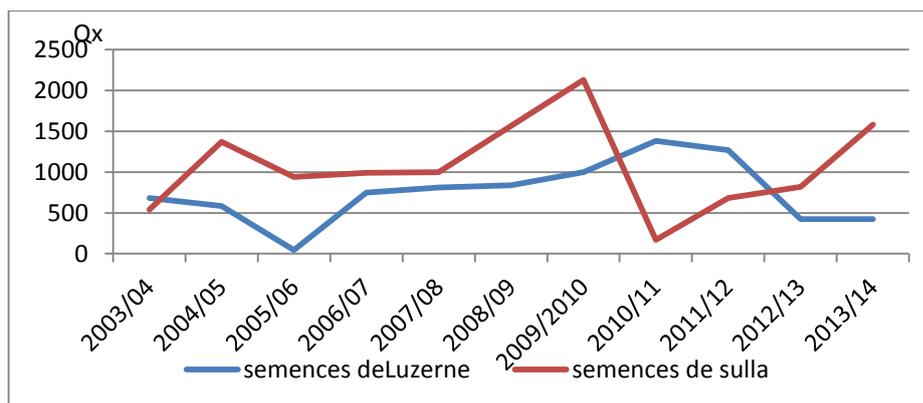
Les cultures fourragères couvrent globalement 330 000 ha et représente 17% de superficie totale des grandes cultures. Le besoin potentiel en semences en année moyenne se situerait aux environs de 22 350 tonnes/an dont :

- 360 tonnes de vesce
- 200 tonnes de sulla
- 200 tonnes de luzerne
- 195 tonnes de bersim
- 360 tonnes de fenugrec

Ces besoins sont couverts selon les conditions climatiques par la production locale et par l'importation de certaines semences (bersim et luzerne).

La production de semences de légumineuses fourragères, si l'on se réfère aux dernières années a enregistré un accroissement relativement modeste pour certaines espèces :

**Graphique 101 : Evolution de La production de semences de légumineuses fourragères**



Source : DGPA

Une grande masse d'informations et de connaissances concernant les conditions optimales pour l'intensification et la diversification des cultures fourragères a été développée par l'INRAT ; l'INAT et le CRGR. (Création de 28 variétés pour 13 espèces fourragères).

Les variétés de cultures fourragères inscrites au catalogue officiel Tunisien sont présentées par le tableau suivant :

**Tableau 51 : Les variétés de cultures fourragères inscrites au catalogue officiel Tunisien**

<b>Luzerne</b>					
	Année d'inscription	Type	Saison de culture	Obtenteur	Sociétés
Gabes	Avant 1995	Variété fixée	Pérenne		
Siriver	Avant 1995	Variété fixée	Pérenne		
Africain	Avant 1995	Variété fixée	Pérenne		
Aquarus	2000	Non hybride	Pérenne	SEEDDCO	Cotugrain
Génésis	2000	Non hybride	Pérenne	SEEDDCO	Cotugrain
Guilia	2009	Non hybride	Pérenne	Sementi	Cotugrain
Hemma	2009	Non hybride	Pérenne	INRAT	INRAT
Warfa	2010	Non hybride	Annuelle	INRAT	INRAT
Prosementi	2010	Non hybride	Pérenne	Prosementi	Prosementi
PR59N59	2010	Non hybride	Pérenne	Pionner	Agropole
Melissa	2010	Non hybride	Pérenne	INRA	Cotugrain
Triade	2013	Non hybride	Pérenne	Natura	Stucod
<b>Bersim</b>					
Khadraoui	Avant 1999	Variété fixée			INRAT
Meskaoui	Avant 1999	Variété fixée			INRAT
<b>Medics</b>					
Harbinger	Avant 1999				Australie
Sava snail	Avant 1999				Australie
Paraggio	Avant 1999				Australie
<b>Trèfle</b>					
Elfaija	Avant 1999	Variété fixée			Australie
Clare	Avant 1999	Variété fixée			Australie
Karridale	Avant 1999	Variété fixée			Australie
Mont Baker	Avant 1999	Variété fixée			Australie
Trikkala	Avant 1999	Variété fixée			Australie
Yarloop	Avant 1999	Variété fixée			Australie

Ceci montre que les recherches sur les cultures fourragères ne se sont jamais interrompues depuis déjà un siècle et ont été fait par l'INRAT et l'INAT. Au fur et à mesure, elles se sont multipliées, diversifiées et intensifiées au gré de la multiplicité des espèces fourragères et dans le but de répondre aux besoins de l'élevage devenant de plus en plus intensif et exigeant. Très tôt, ces recherches ont rendu compte de l'intérêt du patrimoine fourrager et pastoral local qui comprend suffisamment d'espèces pouvant répondre aux différentes conditions pédoclimatiques tunisiennes et qu'il incombe à tous, de préserver, protéger inventorier et valoriser.

Cependant, les variétés inscrites ne sont pas utilisées par les agriculteurs ceci est dû principalement à :

- la lenteur des procédures administratives et surtout le manque d'une structure de gestion des obtentions végétales au niveau de l'INRAT qui retarde l'exploitation des nouvelles variétés par les sociétés semencières.
- le non maîtrise des techniques de production des semences des fêveroles du fait du taux d'allogamie.
- l'absence d'un plan de développement du secteur semencier dans le pays par les sociétés mutuelles.

### 3.2.4. Plan national pour la promotion du secteur de semences fourragères

Un plan national pour la promotion du secteur de semences fourragères a été initié par le ministère de l'agriculture (OEP) en 2015. Ce plan vise à assurer aux agriculteurs leurs besoins en principales semences locales contrôlées (bersim, luzerne, sulla, fenugrec et avoine) d'une manière régulière et à un prix abordable avec la constitution de stocks de réserve.

Les principales actions du plan proposé sont :

- Recueillir ; évaluer et conserver les espèces fourragères locales.
- Développer les variétés fourragères adaptées et à haute productivité et valeur nutritionnelle.
- Produire des semences mère et semences de base et de les conserver.
- Faire participer les privés dans la chaîne de multiplications des semences et sa commercialisation.
- Mettre à niveau les services d'enregistrement et de contrôle des semences.
- Vulgariser et diffuser les nouvelles variétés auprès des agriculteurs.
- Promouvoir et moderniser les circuits de distribution des semences pour qu'elles soient près des agriculteurs.
- Constituer un stock de réserve pour les semences de bersim et d'avoine (30% des besoins), de luzerne (25% des besoins), de sulla (100% des besoins) et de fenugrec (20% des besoins),
- Créer un projet de recherche national avec la participation de tous les acteurs dans la production de semences fourragères de la création à la multiplication.

Les mesures à prendre pour concrétiser ces actions se résument comme suit :

- Installer un projet de recherche développement incluant les aspects techniques et économiques du système de production de semences.
- Inciter des fermes pilotes des terres domaniales pour la production des semences fourragères
- Généraliser la prime de stockage de semences d'avoine au stock des semences de bersim ; luzerne ; sulla et fenugrec produites localement.
- Fixer la quantité de semences à importer en tenant compte des quantités produites localement et soumettre ces importations à un minimum de droits de douane et de la TVA.
- Soutenir les stations de l'OEP et de l'INGC pour garantir la multiplication initiale des semences fourragères.
- Inclure les semences de fenugrec produites localement et contrôlée dans le cadre des semences bénéficiant d'une subvention de 30% à la vente.
- Créer un comité au sein du ministère de l'Agriculture et lui confier la mission du suivi du plan tout en faisant contribuer les différents acteurs du secteur.
- Activer les laboratoires régionaux pour contrôler les semences.
- Charger les Sociétés mutuelles centrales de semences et plants (SMCSPS) et des semences (SMCS) pour la multiplication et la constitution d'un stock de réserve en semences d'avoine, de sulla et de fenugrec

Les résultats attendus de ce plan sont la production de :

- 10 000 T de semences d'avoine ordinaire et de 4 200 T de semences certifiées
- 195 T de semences de bersim ordinaire et de 100 T de semences certifiées
- 200 T de semences de luzerne ordinaire et de 100 T de semences certifiées
- 200 T de semences de sulla ordinaire et de 100 T de semences certifiées
- 360 T de semences de fenugrec ordinaire et de 180 T de semences certifiées

### 3.3. Synthèse SWOT du secteur des protéagineux

Sur la base des différents constats relevés, nous pouvons résumer la situation du secteur des protéagineux en Tunisie selon l'approche SWOT comme suit :

<b>FORCES</b>
<p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conditions pédoclimatiques favorables pour la culture des protéagineux</li> <li>- Plusieurs espèces et types variétaux (hiver ou printemps) permettant de s'adapter à la plupart des contextes pédoclimatiques ;</li> <li>- Les cultures des protéagineux proposent des solutions concrètes aux agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'azote gratuit pour les cultures</li> <li>▪ un bénéfice pour la culture suivante (apports d'engrais azotés)</li> <li>▪ une réduction des coûts de désherbage à l'échelle de la rotation</li> <li>▪ un engrais verts d'excellence</li> </ul> </li> <li>- Produites localement, les légumineuses participent à l'autonomie protéique des élevages.</li> <li>- Des cultures à récolte précoce (pois d'hiver en particulier) facilitant l'option d'une deuxième culture dans l'année ;</li> <li>- Plantes généralement autogames donc sa multiplication est facile et moins coûteuse ;</li> <li>- Intégrés à l'assolement, ces cultures améliorent la compétitivité économique et la durabilité du système cultural.</li> </ul> <p><b>Commercialisation et distribution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protéagineux sont des légumes très anciens consommés traditionnellement frais ou sec depuis l'antiquité et leur richesse en protéines est bien appréciée.</li> <li>- Les protéagineux constituent des : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ débouchés potentiels très larges pour <i>l'alimentation humaine</i></li> <li>▪ débouchés croissants <i>en alimentation animale</i>,</li> <li>▪ débouchés en pleine expansion <i>en IAA (pois et féverole)</i> depuis quelques années. Les caractères « non OGM » et « non allergène » du pois et de la féverole y sont particulièrement appréciés.</li> </ul> </li> <li>- Les protéagineux agitent positivement au niveau de l'environnement (GES et marché de carbone) ;</li> </ul> <p><b>Filière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquis importants de recherche sur les légumineuses notamment au niveau de la création variétale. Pois chiche (3), féverole (4), fève (2), petit pois (1), lentille (5), haricot (2)</li> <li>- Présence d'une filière céréalière structurée et développée où les protéagineux peuvent être insérées facilement dans le système céréalière, ce qui permet de produire plus des protéines pour utilisation humaine, animale et industrielles, et aussi permet d'améliorer les rendements des céréales ;</li> </ul>
<b>FAIBLESSES</b>
<p><b>Production</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place négligeable des cultures protéagineuses dans le système des cultures Tunisiens (3 % de superficie totale des grandes cultures).</li> <li>- Superficies, rendements et production des légumineuses se caractérisent par une faiblesse et une fluctuation importante.</li> <li>- Réduction dramatique des superficies emblavées en pois chiche pendant la période 1986-2014 dûe à l'antracnose et les phénomènes de pourriture racinaire et la faible adoption du paquet recommandé</li> <li>- Faible maîtrise des maladies cryptogamiques,</li> <li>- Augmentation des coûts de production notamment pour les cultures non-mécanisées et la rareté de la main d'œuvre agricole surtout familiale)</li> <li>- Faibles performances agronomiques notamment des espèces et variétés actuelles de caractères fermiers ;</li> <li>- Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences certifiées. En général les semences sont d'origine fermière.</li> <li>- Non disponibilité des variétés adaptées à la récolte mécanique (cas petit pois et fève),</li> <li>- Un taux d'utilisation des semences de ferme très important (80%) impactant les moyens affectés à l'innovation variétale ;</li> </ul> <p><b>Transformation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'industrie d'envergure permettant d'absorber la production</li> </ul>

- Absence d'une filière industrielle qui développe également l'incorporation des protéines végétales dans l'alimentation humaine ;
- Une production insuffisante et sans agrégation pour sécuriser l'approvisionnement des fabricants et introduire durablement les protéagineux dans les formules pour l'alimentation animale ;

#### **Commercialisation et distribution**

- Prix de vente non stables et difficultés de commercialisation de la production surtout en cas d'abondance ;
- L'absence de marché à terme, ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité des prix ;
- Manque de communication au niveau de l'information des consommateurs sur les bienfaits des protéagineux sur la santé et ce en mettant les protéagineux parmi les sources de protéines, aussi en proposant des recettes créatives ;
- Les sociétés de semences ne font pas assez d'effort pour promouvoir les nouvelles variétés auprès des agriculteurs.

#### **Filière**

- Malgré un effort consenti dans la création variétale des légumineuses (17), seules quelques variétés ont été commercialisées et ont connu une large utilisation. C'est le cas des féveroles (Bachaar, Badi et Saber02), des pois chiches (Béja 1 et un peu moins Chetoui, Kasseb, Nayer, Bouchra et Amdoun 1), les autres ne sont presque pas commercialisées
- Absence d'incitation pour les entreprises semencières et phytopharmaceutiques pour développer des variétés et produits phytosanitaires, dont les coûts de développement et d'homologation sont de plus en plus élevés ;
- Un très faible niveau de contractualisation entre la production et la première transformation, particulièrement en alimentation animale ;
- Absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation (intérieure et extérieure) ;
- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière protéagineuse ;
- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (culture et matière première substituables) ;
- Absence des mesures d'accompagnement public pour stimuler la recherche publique et privée dans le domaine des protéagineux ;

### **OPPORTUNITES**

#### **Filière**

- Une intensification des utilisations alternatives des produits agricoles, tels que les aliments pour le bétail, les biocarburants et d'autres utilisations à usage industrie jusqu'à l'horizon 2030 (FAO) ;
- Une bonne diversification des sources d'énergie et protéines ;
- Une hausse de presque 40% de la demande mondiale alimentaire en protéines d'ici l'an 2030 (FAO) ;
- Un marché d'ingrédients alimentaires d'origine végétale en net développement ;
- industrie de la transformation des protéines végétales en augmentation au niveau mondial ;
- Opportunité de création des unités de traitement, de conditionnement et de transformation des graines protéagineuses pour valoriser la production locale
- Possibilité de développement de la contractualisation en alimentation animale dans le cadre d'une organisation de filière et la volonté de sécuriser un approvisionnement local.

### **MENACES**

#### **Filière**

- Risque de perte des nouvelles variétés sélectionnées localement par le programme d'amélioration génétique si le secteur de la production des semences des légumineuses n'est pas soutenu et la culture des légumineuses demeure marginale.
- Risque de disparition des légumineuses alimentaires et fourragères dans les systèmes de production céréaliers si ces cultures ne bénéficient d'un soutien des instances à tous les niveaux (encouragement pour la culture, soutien au secteur de production de semences, collecte de la production à un prix encourageant, assistance technique au producteur, ...).
- La disparition progressive (en lien avec la diminution des surfaces) des compétences de l'encadrement technique (conseillers et prescripteurs CRDA, CTV, CRA, ...) compétents sur les protéagineux, qui peut freiner le développement des innovations disponibles ;
- Risque d'arrêt des investissements d'acteurs clés (sélectionneurs, collecteurs) qui pourrait avoir un effet boule de neige sur les autres acteurs ;
- Dépendance du pays en protéines végétales,

## IV. ORGANISATION DE LA FILIERE OLEO-PROTEAGINEUSE

### 4.1. L'organisation de la filière oléo-protéagineuse en Tunisie

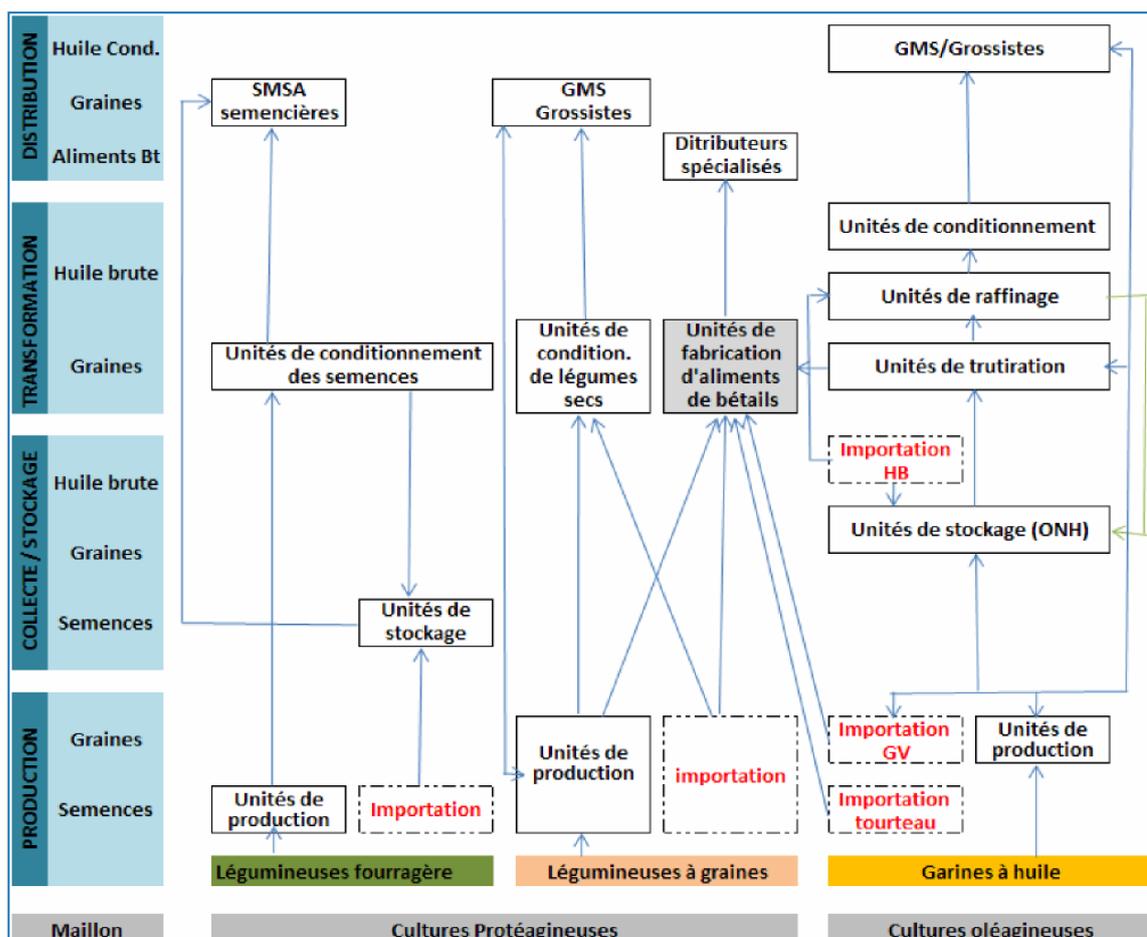
#### 4.1.1. Schéma de la filière

Le terme filière ne s'applique pas actuellement pour caractériser le fonctionnement du secteur oléo-protéagineux tunisien. En effet, ce secteur est composé de plusieurs maillons (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs...) relativement déconnectés et présentant souvent des intérêts contradictoires générant parfois des situations conflictuelles qui ont des répercussions négatives sur le secteur.

Ces différents maillons souffrent également d'un manque de structuration interne entravant le développement du secteur. Ceci se manifeste à différents niveaux tels que :

- L'émiettement des agriculteurs et l'absence de groupements rendant difficile la conduite d'actions structurantes pour améliorer les performances à ce niveau.
- Les perturbations, mêmes ponctuelles, constatées au niveau de la commercialisation entre les différents maillons de la chaîne
- Le manque de coordination entre les producteurs, entraînant, soit le bradage, soit la montée artificielle des prix, ce qui expose tout le secteur à des risques spéculatifs graves.

Figure n°2 : Schéma de la filière des oléo-protéagineuse



Malgré la multiplicité des intervenants du producteur aux transformateurs, on note l'absence d'une structure à même de gérer l'ensemble de ces intervenants. Une telle absence traduit une vision partielle par les divers maillons des problèmes de la filière. La vision d'ensemble et la prise en compte des interactions entre les divers échelons de la filière restent à développer.

#### **4.1.2. Les principaux acteurs de la filière**

Le secteur des oléo-protéagineux se distingue des autres activités économiques par la diversité des intervenants qui sont constitués des opérateurs économiques (agriculteurs producteurs, collecteurs, conditionneurs, transformateurs, exportateurs, ...) et les structures de pilotage et de support (Administrations centrales, structures d'études et de recherche, structures de formation et de vulgarisation, structure d'appui à l'exportation, structures de normalisation, agences de promotion de l'investissement, organisations professionnelles)

##### **4.1.2.1. Les structures de pilotage et de support**

###### **✓ Structure de développement de production**

Au sein du MARHP, la direction générale de la production agricole (DGPA), la Direction générale de protection et de contrôle de la qualité de produits agricole (DGPCQA) et précisément les directions des grandes cultures et des études et de la diversification de la production agricole sont chargées de l'organisation et du développement du secteur oléo-protéagineux en Tunisie.

Les principales missions de ces directions sont les suivantes :

- Programmer, organiser, encadrer et suivre les campagnes agricoles des cultures des oléo-protéagineuses ;
- Étudier, développer et promouvoir ces cultures et veiller à l'introduction de techniques nouvelles ;
- Participer à la diffusion des données techniques et organiser les programmes de vulgarisation relatifs à ces cultures ;
- Participer à la préparation des plans de développement relatifs aux cultures oléo-protéagineuses ;

###### **✓ Structure de recherche**

La recherche sur les cultures des oléo-protéagineuses sont effectuées essentiellement à l'INRAT, l'INAT, l'ESA Kef. Cette recherche concerne les améliorations génétiques et les itinéraires techniques. Les investissements en matière de recherche dans ce secteur restent modestes.

###### **✓ Structure de vulgarisation et d'encadrement sur le terrain**

Plusieurs organismes publics interviennent dans la vulgarisation et la formation continue dans le secteur oléo-protéagineux comme l'INGC, l'AVFA, les CRDA, l'OEP et le CTAB

L'INGC a été créé en 20092 comme intermédiaire professionnel entre la recherche et l'agriculteur. Il est appelé à créer des synergies et à réunir les efforts, jusqu'ici, «éparpillés» des diverses structures intervenantes dans le secteur des grandes cultures, de valoriser les résultats des recherches scientifiques et de mettre ces résultats à la disposition des agriculteurs.

---

<sup>2</sup>Loi n° 2009-15 du 16 mars 2009

L'AVFA étant un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du MARHP. Elle forme une structure d'appui à des cellules régionales de vulgarisation (CTV) installées et gérées par les CRDA.

En matière de formation dans le secteur des oléo-protéagineux, aucun module n'est organisé par l'AVFA. Toutefois, des supports de vulgarisation en écrits sont disponibles pour la Culture du pois chiche et de la fève et des supports audio pour la culture de luzerne et de sulla.

Les CRDA constituent l'instance qui représente le MARHP dans les gouvernorats. La Division de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole dirige la vulgarisation et coiffe les CTV. Le travail des CTV et des Cellules de Rayonnement Agricole (CRA) est appuyé par les spécialistes matières du CRDA et diverses institutions régionales.

L'OEP se charge de développer le secteur de l'élevage, des ressources fourragères et pastorales et la promotion des techniques d'élevage.

### ✓ **Les structures de promotion de l'investissement**

Elles sont constituées de trois principales agences :

- L'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole (APIA)
- L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)
- L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (APIE)

Ces structures jouent un rôle très important dans la promotion du secteur des oléo-protéagineux à travers :

- L'identification d'opportunités d'investissement,
- L'appui à la production par la formation et la communication de l'information sur les nouveautés en matière de produits et de technologies,
- L'appui à la qualité par la réalisation de diverses études,
- L'appui à la commercialisation par l'étude des marchés porteurs
- L'information sur les milieux d'affaires étrangers et en Tunisie et les raisons majeures qui font d'elle un site privilégié pour les Investissements Directs Étrangers (IDE) ;
- Le conseil et l'assistance des investisseurs intéressés par la Tunisie sur les régions d'implantation les plus appropriées ;
- L'assistance et l'accompagnement des IDE en Tunisie
- L'élaboration des programmes de contact entre les hommes d'affaires étrangers et les entreprises tunisiennes ;
- La gestion des incitations financières et fiscales accordées aux investissements réalisés dans le secteur,

De multiples incitations sont offertes pour développer cette filière. Ces incitations sont proposées par l'APIA dans le domaine agricole, par l'APII dans le domaine industriel et agro-alimentaire ainsi que d'autres organismes (FIPA, CEPEX) pour promouvoir d'éventuels projets liés aux marchés extérieurs.

Des services d'appui offrant un accompagnement tout le long des procédures de création d'entreprises sont aussi offerts au niveau des Guichets uniques de l'APII et de l'APIA.

### ✓ **Les structures d'appui à l'exportation,**

Les Produits oléagineux bénéficient d'un appui à l'exportation fourni par plusieurs structures dont notamment :

- Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), intervient par l'appui et l'assistance au niveau de toutes les étapes du processus d'exportation.
- Les cellules de facilitation de l'exportation, dédiées principalement à la facilitation des procédures, sont constituées :
  - du Bureau Central d'Intervention Rapide à l'Exportation (SOS), devenu guichet unique de la Maison de l'exportateur ;
  - du bureau de facilitation de l'exportation des produits agricoles, au Ministère de l'Agriculture ;
  - des Points Export Régionaux, l'équivalent local du bureau national de facilitation ;
  - des Bureaux d'Encadrement des Exportateurs et des Représentations Économiques et Commerciales à l'Étranger.
- Les chambres mixtes de Commerce et d'Industrie opérant dans les domaines de la coopération et la facilitation des relations commerciales et la diffusion des informations réglementaires et commerciales aux membres
- Les représentations officielles commerciales qui ont pour missions : les études, la prospection, l'assistance et le conseil.
- L'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI) est chargé de la collecte l'analyse et la diffusion des informations et données sur le secteur agricole.

#### ✓ **Les structures de normalisation et de contrôle de qualité**

Ces structures jouent un rôle très important dans un secteur où les exigences réglementaires en matière de qualité deviennent de nouvelles barrières à l'échange.

- La normalisation est assurée par l'INNORPI, Les normes NT délivrées par cette structure sont développées pour la quasi-totalité des HE mais leur application n'est obligatoire que pour celles «homologuées».
- Le contrôle de qualité est assurée par
  - les services du contrôle des MARHP, du MCA et du MIEPME et principalement par la Direction Générale de la Protection et du Contrôle des Produits Agricoles (DGPCPA)
  - la direction du contrôle de l'Office du Commerce de Tunisie (OCT) pour les produits destinés à l'exportation en vue de l'application des normes de qualité et de standardisation.

#### **4.1.2.2. Les structures professionnelles**

- ▶ **L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP)**<sup>3</sup> est une organisation professionnelle nationale de développement et à caractère syndical. Elle regroupe en son sein les exploitants des secteurs de l'agriculture et de la pêche, petits ou grands, ainsi que les coopératives.

L'UTAP constitue un partenaire économique et social efficace, ayant pour objectif ultime d'intégrer les agriculteurs et les agricultrices au tissu économique et social et de les impliquer davantage en tant que partenaires à part entière dans le processus de développement.

<sup>3</sup>utap.org.tn

- ▶ **Le Syndicat des agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI)**, une nouvelle structure syndicale à vocation agricole a été créée en 2012 dans le cadre de la consécration du pluralisme syndical dans le domaine agricole en Tunisie. Ce syndicat s'est fixé pour objectif la défense des intérêts des agriculteurs, l'indépendance politique et la neutralité, l'attachement à la dimension stratégique de l'agriculture, la bonne gouvernance et l'alternance dans l'exercice des responsabilités.
- ▶ **L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)** encadre sur le plan professionnel, les entreprises des secteurs de l'industrie et de l'artisanat, du commerce et des services. Elle est organisée en 14 fédérations dont celle de l'agroalimentaire. *La Chambre Nationale Syndicale des conditionneurs d'huiles (CNSCH)* fait partie de la fédération de l'Agroalimentaire.
- ▶ **La Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONNECT)** : une nouvelle organisation syndicale patronale, créée en 2011, qui rassemble les petites ; moyennes et grandes entreprises privées et publiques, tunisiennes et étrangères de toutes les régions du pays exerçant dans les différents secteurs de l'économie tunisienne. Sa mission principale est de défendre les intérêts de ses adhérents, de les représenter auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires et d'agir pour la promotion de l'entreprise et de l'initiative afin d'enrichir le tissu économique du pays et de le développer. Elle est organisée en 7 groupements dont le Groupement Professionnel des Raffineurs des Huiles alimentaires et le Groupement Professionnel des Huiles Alimentaires Subventionnés

#### 4.1.2.3. Les opérateurs économiques

La diversité de ces opérateurs peut être appréciée à travers la chaîne de métiers et des activités (agriculteurs producteurs, collecteurs, conditionneurs, transformateurs, exportateurs, ...) qui se sont développés autour de la filière.

Globalement, le système de production des oléo-protéagineux fait intervenir plusieurs acteurs. Ces acteurs peuvent être seul (single) ou en équipe par exemple un producteur exportateur ou un transformateur exportateur, etc.

#### ▶ Producteurs

Sur les 516 000 exploitants agricoles en Tunisie, seuls 34 785 pratiquent les cultures protéagineuses (légumineuses à grains) dont 64% sont situés au Nord, 22,2% au Centre et le reste au Sud.

La répartition des exploitants selon la taille des exploitations montre que, près de 2/3 des exploitants (64.6%) détiennent des exploitations de moins de 10 ha et 18,7% ont des exploitations de 10 à 20 ha.

**Tableau n°52: Distribution des exploitants selon la taille de l'exploitation**

Taille de l'exploitation	Nombre d'exploitant	%	Cumul (%)
moins de 5 ha	12820	36.9%	36.9%
de 5 à 10 ha	9650	27.7%	64.6%

de 10 à 20 ha	6493	18.7%	83.3%
de 20 à 50 ha	4172	12.0%	95.3%
de 50 à 100 ha	994	2.9%	98.1%
100 ha et plus	656	1.9%	100.0%
<b>Total</b>	<b>34785</b>	<b>100%</b>	

Source : Enquête sur structure exploitations agricoles (2005)

Pour les cultures oléagineuses, elles se trouvent chez un nombre réduit des agriculteurs (environ 70 agriculteurs) avec de surfaces allant de 5 à 50 ha, réparties dans 6 gouvernorats de la Tunisie.

Plus que le 3/4 (76%) de ces producteurs sont des agriculteurs privés, le reste sont des UCPA, SMVDA et des Agro-Combinat.

**Tableau 53 : Répartition des exploitants des oléagineux par superficie et par gouvernorat**

Gouvernorat	Nombre d'exploitant	%	Superficie programmée en colza (ha)
Bizerte			351.5
Jendouba			12
Zaghouan			164
Manouba			65
Siliana			20
Beja			413
<b>Total</b>	<b>67</b>		<b>1025.5</b>

Source : DGPA

La répartition de ces producteurs selon la taille des exploitations montre que, plus que 43% détient des parcelles de moins de 10 ha et 31% ont des parcelles de 10 à 20 ha.

**Tableau 54 : Répartition de ces producteurs selon la taille des exploitations**

Superficie réservée dans l'exploitation	Nombre des producteurs de colza			
	Secteur organisé	Secteur privé	Total	%
0 à 5 ha	2	4	6	9%
5 à 10 ha	2	21	23	34%
10 à 20 ha	9	22	31	46%
20 à 50 ha	3	4	7	11%
> 100 ha	0	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>51</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>
	<b>24%</b>	<b>76%</b>		

Source : DGPA

### ► Transformateurs

L'industrie des oléagineux en Tunisie est composée de 46 unités de transformation et de conditionnement qui traitent environ 200 000 tonnes d'huiles végétales.

Ces unités sont localisées dans différents Gouvernorats :

**Tableau n°55: Répartition des unités de transformation des oléagineux par activité et par région**

Activité	Tunis	Manouba	Monastir	Sfax	Kef	Kasserine	Siliana	Gabes	Zaghouan	Nabeul	Sousse	B Arous	Bizerte	Jendouba	beja	Mahdia	Kairouan	Medenine	TOTAL	
Trituration									1											1
Raffinage	2	1	1	3		1		1	2		3	3								17
Conditionnement		4		6	1	1	1			1	2	3	2	1	3	1	1	1	1	28
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>46</b>

Source : Enquête Agro-services

Au niveau du type de transformation on distingue :

- 1 unité de trituration
- 17 unités de raffinage d'une capacité de traitement de 465 000 tonnes d'huiles brutes.
- 28 unités de conditionnement

### 4.1.3. Revue des politiques gouvernementales et leurs impacts sur le secteur

#### 4.1.3.1. La politique de régulation de la filière des oléagineux

Les huiles de table bénéficient en Tunisie du soutien de la Caisse Générale de Compensation (CGC) à travers l'Office National de l'Huile (ONH), selon un mécanisme proche de celui des céréales, à la différence notable près que la production des graines oléagineuses n'est pas subventionnée. L'aide procède de la même approche politique de la « couverture universelle » : tout citoyen doit pouvoir acheter une huile de table (considérée comme une denrée alimentaire de base) à un prix fixé par le gouvernement.

Depuis 2004, les importations d'huiles brutes de graines et de palme pour le secteur libre sont autorisées pour les privés. L'huile raffinée qui en est issue doit obligatoirement être conditionnée dans des bouteilles en plastique (PET). Ce secteur comporte 3 raffineurs (dont la raffinerie africaine, filiale de Lisieur\_Cristal) et 6 embouteilleurs (dont Cristal -Tunisie). Le marché libre de l'huile est partagé entre les marques Lisieur, Nejma et Safia, mais ne représente aujourd'hui que 10% de la consommation totale estimée, selon le magazine l'Économiste à 200 000 tonnes par an.

L'ONH a par contre le monopole de l'importation des huiles brutes destinées au secteur subventionnés (surtout de Soja et de petites quantités de palme et de maïs utilisées pour des coupages). Des quotas de raffinage sont ensuite attribués par l'ONH aux industriels qui travaillent à façon au prix 155DT/tonne en 2013.

L'huile raffinée est ensuite livrée à l'ONH qui la répartit entre 28 conditionneurs agréés qui sont tenus d'utiliser des emballages en verre blanc consignés. Les conditionneurs reçoivent 0,140 DT / litre pour couvrir leurs frais. La structure des prix est indiquée dans le tableau suivant.

**Tableau n°56 : prix de cession du kg d'huile de graines en Tunisie 2013.**

Niveau	Prix (DT/kg)	Marge (DT/kg)	Marge (%)
Vente par l'ONH au conditionneur	0,752		
Vente du conditionneur au grossiste	0,840	0,088	12%
Vente du grossiste eu détaillant	0,863	0,023	3%
Vente du détaillant au consommateur	0,900	0,037	4%

Source : ONH, 2013

Le mécanisme de subvention des huiles de graines en Tunisie entraîne, comme pour les céréales des détournements en raison de la cohabitation de deux marchés, l'un à faible prix et à produit indifférencié si ce n'est pas son emballage (bouteilles en verre), l'autre à prix libre et à emballage plus pratique et support d'un marketing intensif (bouteilles PET, marques).

En conséquence, l'huile subventionnée c'est largement utilisée après transfert en bouteille de plastique vers des circuits en principe interdits (commerce de détail non agréé, restauration, exportation). Il en résulte de lourdes pertes pour le budget de l'état et le consommateur.

Le coût du soutien public (CGC) pour l'huiles de graines en Tunisie, s'élève en 2014 à 202 millions de DT, en forte augmentation par rapport à 2008 (+20%), pourtant année de pic des cours internationaux.

**Tableau n°57 : Evolution des subventions accordées par la CGC aux huiles de graines, Tunisie.**

Produits /M.TND	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Huiles végétales	169	110	111	219	257	252	202
Autres produits alimentaires	949	672	479	945	1035	1342	1201
<b>Total produits alimentaires</b>	<b>1118</b>	<b>782</b>	<b>590</b>	<b>1164</b>	<b>1292</b>	<b>1594</b>	<b>1403</b>
<b>Huile/Total</b>	<b>15.1%</b>	<b>14.1%</b>	<b>18.8%</b>	<b>18.8%</b>	<b>19.9%</b>	<b>15.8%</b>	<b>14.4%</b>

Source : BCT, 2015

Compte tenu de la lourdeur administrative de la régulation, de son coût élevé et croissant, de l'orientation à la hausse du marché des huiles de graines et de la demande de produits différenciés par la qualité et enfin et surtout du caractère moins basique de l'huile par rapport au pain et à la semoule, il semble qu'une évolution graduelle avec une progressivité mesurée du secteur vers davantage de concurrence soit envisageable.

Une telle perspective doit être intégrée dans une démarche de création de valeur locale par l'encouragement à la création d'une filière territorialisée à base de graines produites en Tunisie.

#### 4.1.3.2. La politique commerciale

En Tunisie, l'huile brute est soumise à un droit de douane uniforme de 10 %. Mais il bénéficie d'un droit préférentiel (0 %) dans le cadre de l'accord d'association signé avec l'UE qui dispose d'un contingent de 100 000 tonnes.

Toutefois, sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée :

- L'importation, la production et la vente de fèves de soja et d'huile de soja
- L'importation par l'ONH, des huiles végétales en vue de leur mélange avec l'huile d'olives, et de l'huile de grignons d'olives raffinée et de leur vente
- La production, le raffinage et le conditionnement des huiles végétales destinées à l'alimentation humaine ainsi que les dérivés de la production et du raffinage de ces produits

Globalement, la politique tunisienne en matière d'approvisionnement en huiles est d'importer au moindre coût. L'intervention de l'État reste forte, l'objectif étant de garantir un prix accessible aux catégories défavorisées : considérée comme un important produit de base, l'huile bénéficie de subvention à la consommation et la qualité joue peu dans les décisions d'achats publics. Une certaine libéralisation des importations existe, mais les importateurs doivent se plier aux règles de passation de marché édictées par l'État. Ils doivent notamment garantir la mise à disposition d'une capacité de stockage minimale de 10 000 tonnes avant toute importation.

Pour les tourteaux, ils sont soumis à un droit de douane uniforme de 7 %, mais une distinction s'opère à travers la TVA. Ainsi, la TVA sur le tourteau de soja est de 0 %, alors qu'elle s'élève à 18 % pour le

tourteau de colza ou de tournesol. Ceci n'est certainement pas étranger à la position dominante de tourteau de soja sur le marché

Dans le cadre de l'accord d'association, l'UE bénéficie d'un contingent tarifaire de 6 000 tonnes à taux zéro (depuis 2005). L'UE, très déficitaire en protéines végétales, n'exporte cependant guère de tourteaux de soja.

Pour les produits protéagineux, la lentille, le pois chiche et la fève (grain et semence) sont soumis à un droit de douane uniforme de 36 % mais une distinction s'opère pour la luzerne et le fenugrec. Ainsi la luzerne (semences et bouchons) est totalement exonérée du droit de douane (0%), quant au fenugrec (grains et semences) est soumis à un droit de douane uniforme de 15 %,

#### **4.1.3.3 La politique de développement des oléo protéagineux**

Les politiques oléicoles mises en œuvre, depuis 1962, ont donné une grande priorité à l'exportation de l'huile d'olive tout en favorisant l'importation des huiles de graines et la subvention de leur prix à la consommation. Deux buts principaux sont recherchés à travers ces politiques : d'une part, accroître les recettes en devises et, d'autre part, préserver le pouvoir d'achat des couches sociales les plus démunies. Ce choix politique a été favorisé, jusqu'à la fin des années 1970, par les possibilités d'exportation sur le marché mondial d'huile d'olives, notamment le marché de l'UE, les aides en huile de soja provenant des États-Unis dans le cadre du programme Public Law 480 et les possibilités d'accroissement de la production nationale d'huile d'olive par l'extension des superficies plantées.

Depuis 1962, les ménages tunisiens ont été incités à intégrer les huiles de graines (soja, colza, tournesol, palme etc.) dans leurs habitudes alimentaires. Ce choix politique a été décidé afin de dégager des quantités d'huile d'olives plus importantes à l'exportation nécessaires à l'accroissement des recettes en devises et de pouvoir financer les dépenses d'importations des huiles de graines pour satisfaire les besoins d'une population croissante tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages en leur offrant ses huiles à des prix subventionnés. Ce choix a eu des effets notables sur la structure de la consommation des huiles alimentaires qui est actuellement dominée par les huiles de graines.

Depuis le début des années 1970 les avantages procurés par la stratégie d'exportation de l'huile d'olives et d'importations des huiles de graines subventionnées à la consommation, mise en œuvre en 1962, se sont réduits en raison de la croissance rapide et notable des importations des huiles de graines. En effet, bien que la balance commerciale des huiles alimentaires de la Tunisie reste excédentaire et continue à jouer un rôle important dans la réduction du déficit de la balance commerciale des biens et services. On note que l'importation des huiles de graines absorbe aujourd'hui 50% des recettes d'exportation d'huile d'olives (ce pourcentage n'était que de 16% au début des années 1960) et que les subventions accordées aux huiles de graines, par la caisse générale de compensation n'ont pas cessé d'augmenter.

En résumé, la filière des oléagineux, malgré une stratégie industrielle nationale pertinente, reste aujourd'hui très dépendante du marché international pour ses matières premières et reste fortement administrée en dépit de la libération des importations d'huiles depuis 2004.

Pour la filière des protéagineux, l'organisation professionnelle n'est pas spécifique et elle n'est pas structurée. En effet cette filière suit secondairement le secteur des grandes cultures notamment céréalier. Ce secteur a toujours bénéficié d'un intérêt accru qui s'est traduit par de multiples mesures couvrant tous les domaines liés à la recherche, à la formation, à l'encadrement, à la vulgarisation, au financement et à l'infrastructure de la collecte et du stockage. En effet, pour les légumineuses et les fourrages, dont le développement doit se faire parallèlement à l'intensification des céréales, des objectifs croissants étaient fixés à travers les plans avec même un démarrage d'une production de semences certifiées de légumineuses et création d'un fonds de stabilisation des prix.

#### 4.1.3.4 Cadre juridique

- ✓ **L'activité d'importation des oléo protéagineux et dérivés est organisée par référence au :**
  - Arrêté du 11/01/1997 : portant approbation des cahiers des charges régissant l'importation du maïs grain et des tourteaux de soja,
  - Décret N° 94-422 du 14/02/1994 : fixant le cautionnement forfaitaire garantissant les droits et taxes des importations sous les régimes de l'admission temporaire ou de l'entrepôt industriel.
  - Décret n° 96-2362 du 9 décembre 1996, portant réduction des droits de douane dus à l'importation des pois-chiches et du lait en poudre.
  - Décret n° 2005-2396 du 31 août 2005, portant suspension ou réduction des droits de douanes et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation des huiles de colza et des huiles d'arachide.
  - Décret n° 95-234 du 6 février 1995, portant suspension des droits des douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation des semences de légumineuses à graines et des semences fourragères.
  - Décret n° 95-237 du 6 février 1995, portant suspension des droits des douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation de certains produits fourragers.
  - Décret n° 99-1021 du 10 mai 1999, portant suspension de la taxe sur la valeur dus à l'importation de la luzerne séchée.
  - Décret n° 90-1388 du 3 septembre 1990 portant suspension des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation des bouchons de luzerne.
  - Décret n° 2008-2597 du 21 juillet 2008, ponant suspension de la taxe sur la valeur ajoutée due sur les huiles végétales alimentaires.
  - Décret n° 89-1156 du 14 Aout 1989, portant suspension du droit de consommation du à l'importation des semences de fenugrec.
  - Arrêté du ministre de l'agriculture du 3 novembre 1980, fixant les conditions et les normes de contrôle de la production et de la commercialisation des semences des plantes fourragères.

- ✓ **La production et la commercialisation des semences**

Les semences céréalières des légumineuses (certifiées et standards) utilisées par les producteurs sont produites par les coopératives spécialisées (la COSEM et la CCSPS) et répondent aux normes et procédures fixées par la loi du 19 mai 1999 et les textes subséquents organisant la production et la commercialisation des semences et plants.

- ✓ **La caisse générale de compensation**

Crée par le décret beylicale du 28 juin 1945 avait pour objectif la maîtrise des prix des produits de base notamment les produits céréaliers et les huiles végétales.

La loi organique du budget de 1967 a prévu la possibilité de créer des fonds spéciaux de trésor qui ont pour mission le financement d'opérations ayant un caractère particulier et ce en vue de mobiliser les moyens financiers adéquats.

Dans ce sens, la loi n°26 en date du 29 mai 1970 a créé la CGC, cette création a été confirmée par la loi des finances n°65-1970 en date du 31 décembre 1970. Ce fond a été ouvert auprès du ministère de l'économie nationale.

La réforme du système fiscal à la fin des années 1980 a débouché sur la budgétisation des recettes fiscales et parafiscales qui constituaient l'essentiel des recettes de la caisse circulaire n°06/2008 et la circulaire n°10/2008).

Le décret n°2145 du 30 septembre 2002 a créé l'unité de compensation des produits de base auprès du ministère des finances en vue d'engager la réforme du système de compensation ; la gestion de la CGC constitue une attribution essentielle du ministère du commerce.

#### ✓ **La fixation des prix**

Le décret n° 95-1142 du 28 juin 1995 portant modification du décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991 relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement donne trois listes de produits :

- Produits et services au régime d'homologation des prix à tous les stades
- Produits soumis au régime de l'homologation au stade de la production
- Produits soumis à encadrement des marges de distribution

Les huiles végétales subventionnées figurent parmi les produits de la première liste.

#### ✓ **La recherche-développement**

Loi n° 2009-15 du 16 mars 2009, portant création de l'INGC en tant qu'établissement public à caractère non administratif doté de la personnalité morale et l'autonomie financière. L'INGC est placé sous la tutelle du MARHP et a pour mission de veiller au développement du rendement des grandes cultures quant à la production et la qualité ainsi qu'à l'adaptation avec les besoins de la transformation.

#### ✓ **Normes Tunisiennes**

L'arrêté du 13 Décembre 1991 portant homologation de la norme tunisienne pour :

##### ▪ **Les légumineuses alimentaires**

- NT 51.07(1984) : Stockage des céréales et des légumineuses et considérations générales sur la conservation des céréales.
- NT 51.08(1984) : Stockage des céréales et des légumineuses et principales conditions requises.
- NT 51.29(2012) : céréales et légumineuses - détermination de la masse de 1000 grains
- NT 51.34(2009) : incinération
- NT 51.47(2012) : céréales, légumineuses et autres graines alimentaires - nomenclature
- NT 51.86(2009) : céréales et légumineuses - détermination de la teneur en azote et calcul de la teneur en protéines brutes - méthode de kjeldahl
- NT 51.88(2011) : céréales en grains et légumineuses stockées - lignes directrices pour la détection de l'infestation par des invertébrés vivants par piégeage
- NT 51.28(2002) : céréales, graines oléagineuses et légumineuses- mesurage des pertes de charge unitaires dans un écoulement d'air unidimensionnel à travers une charge de grains

##### ▪ **Les graines oléagineuses**

- NT 52.111-1(2010) : produits alimentaires - détermination de la teneur en azote total par combustion selon le principe Dumas et calcul de la teneur en protéines brutes - partie 1 : graines oléagineuses et aliments des animaux

- -NT 59.76(1988) : humidimètres pour graines de céréales et graines oléagineuses
- -NT 59.77(1988) : contrôle d'étalonnage des humidimètres - partie 2 : humidimètres pour graines oléagineuses
- NT 118.02(2012) : graines oléagineuses - réduction de l'échantillon pour laboratoire en échantillon pour essai
- NT 118.62(2012) : graines oléagineuses - détermination de la teneur en huile (méthode de référence)
- NT 118.146(2012) : graines oléagineuses - extraction de l'huile et préparation des esters méthyliques d'acides gras de triglycérides pour analyse par chromatographie en phase gazeuse (méthode rapide)

#### ■ **Les tourteaux de graines oléagineuses**

- NT 118.102-1(2012) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination de la teneur en huile - partie 1 : méthode par extraction à l'hexane (ou à l'éther de pétrole)
- NT 118.102-2(2012) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination de la teneur en huile - partie 2 : méthode rapide par extraction
- NT 118.137(2010) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination simultanée de la teneur en huile et en eau - méthode par résonance magnétique nucléaire pulsée
- NT 118.138-1(2010) : tourteaux de graines oléagineuses - dosage des glucosinolates - partie 1 : méthode par chromatographie en phase liquide à haute performance
- NT 118.26(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - préparation des échantillons pour essai
- NT 118.64(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination des cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique
- NT 118.66(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination des cendres totales
- NT 118.67(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - détermination de la teneur en eau et en matières volatiles
- NT 118.86(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - dosage de l'hexane résiduaire libre
- NT 118.87(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - dosage des isothiocyanates et de la vinylthiooxazolidone
- NT 118.98(1994) : tourteaux de graines oléagineuses - dosage de l'hexane résiduaire total

#### ✓ **Normes Codex alimentaire**

CODEX STAN 171-1989 (Rév. 1-1995) relatif aux légumes secs (fève, pois chiche, lentille, pois, haricot) entiers, décortiqués ou cassés tels que définis ci-dessous et destinés à la consommation humaine portant sur les facteurs de qualité, les contaminants, l'hygiène, le conditionnement, l'étiquetage et la méthode d'analyse et d'échantillonnage

#### **4.1.4. Les faiblesses de la filière et de son organisation**

Le développement de la filière Oléo-protéagineuse est freiné par un certain nombre de contraintes structurelles qui affectent négativement les entreprises et leur productivité à savoir :

##### **a) Au niveau des maillons de la filière**

###### ■ **Contraintes liées à la production**

- Accès difficile aux intrants : semences, fongicides...

- Insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques de productions
- Insuffisance de vulgarisation pour des semences adaptées
- Insuffisance organisationnelle des producteurs
- Problème d'accès au crédit : manque de garantie, coût/taux d'intérêt élevé du crédit
- Problème de prix rémunérateur (minimum garantie)
- Problème de récolte et post- récolte (impureté, stockage/conservation)
- **Contraintes liées à la transformation**
  - Problème de qualités variétales
  - Concurrence déloyale de certains produits importés
  - Volatilité des prix (approvisionnement)
  - Manque de respect des contrats
  - Manque de maîtrise des technologies de transformation (légumineuse à graine)
  - Problèmes de marketing
  - Problème de garantie (production, transformation et commercialisation)
  - Difficultés d'accès au marché
  - Méconnaissance de l'avantage des produits transformés
- **Contraintes liées à la commercialisation**
  - Instabilité et manque d'entente sur les prix
  - Problème d'écoulement
  - Manque de communication ;
  - Insuffisance de la promotion des produits transformés
  - Problèmes de qualité et d'impureté
  - Faibles capacités d'autofinancement des acteurs et difficultés d'accès aux crédits
  - Faible contractualisation des transactions

**b) Contrainte liées à l'organisation et la gestion de la filière**

- Absence de concertation et de coordination entre les acteurs des filières
- Absence d'une vision stratégique claire. Les visions et les approches de la filière sont très différentes d'un acteur à l'autre selon ses priorités. Elles sont parfois antagonistes.
- Absence d'un dispositif de pilotage fédérateur et avec des prorogatives réelles. En effet, chaque acteur travaille sur un ou plusieurs axes en l'absence d'une vision globale partagée.
- Faible niveau d'organisation des producteurs
- Opacité des marchés des produits oléo-protéagineux : Le système d'information sur les marchés agricoles a toujours privilégié les filières céréalières au détriment des autres spéculations qualifiées de cultures de diversification.
- Difficulté d'accès des acteurs au financement.

Le renforcement de l'organisation et la professionnalisation des acteurs permettront d'impulser un développement durable de la filière. La présence d'organisations professionnelles fonctionnelles, représentatives et dynamiques contribuera à la promotion des intérêts des acteurs, leur représentation, le contrôle et la sanction des mauvaises pratiques dans la filière.

#### 4.1.5. Missions attendues de l'interprofession

La fonction principale de l'interprofession est de coordonner les actions des organisations faïtières et ainsi de trouver des solutions pertinentes aux problèmes rencontrés au niveau de chaque maillon de la chaîne. Elle doit veiller à fournir des outils et de l'encadrement technique pouvant faciliter le développement du secteur, professionnaliser les différents acteurs dans le domaine de la production, du stockage, de la transformation et du commerce et enfin œuvrer pour avoir une accréditation internationale.

Les principaux problèmes évoqués dans les différents maillons de la filière et qui peuvent être résolus par une meilleure organisation des acteurs ou par une concertation en Interprofession sont les suivants

#### ➤ PRODUCTION

Contraintes identifiées	Solutions à trouver par l'interprofession
Accès difficile aux intrants : engrais, semences, fongicide...	Organisation des producteurs
	Achat groupé/centrale d'achat
	Faciliter l'accès au crédit (alléger garantie, caution mutuelle)
	Appui à la recherche (soutenir les chercheurs pour la production et la vulgarisation des semences des oléo-protéagineuses)
	Développement d'un partenariat entre les fournisseurs d'intrants et les producteurs
	Octroi de subventions à l'acquisition de semences
Insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques de production	Renforcer le partenariat avec la recherche
	Développer des stratégies d'information (ex : site Web)
	Sensibilisation et vulgarisation sur les techniques de production
Insuffisance organisationnelle des producteurs	Renforcement des organisations existantes et stimulation de l'émergence de nouveaux regroupements
Problème d'accès au crédit : manque de garantie, coût/taux d'intérêt élevé du crédit	Caution solidaire
	Fonds de garantie courant
	Mise en place d'un fonds national des oléo-protéagineuses
	Warrantage (garantie par les stocks)
Problème de prix rémunérateur (minimum garantie)	Mise en marché collective
	Renforcement de la collecte primaire
	Négociation du prix planché
	Contractualisation
Aléas climatiques	Utilisation de techniques & technologies appropriées (semences adaptées..)
	Développement de l'irrigation
Problème de récolte et post- récolte (impureté, stockage/conservation)	Suivi et respect des normes de qualité
	Diffusion des normes de qualité
	Renforcement en équipements/infrastructure post- récolte et conditionnement
Problèmes de solvabilité des producteurs	Mise en place des fonds de calamités
Problèmes d'organisation et d'accès au marché	Organisation de la collecte primaire
	Renforcer les capacités de stockage
	Accès au crédit et aux équipements pour la post- récolte

#### ➤ TRANSFORMATION

<b>Contraintes</b>	<b>Solutions à trouver par l'interprofession</b>
Volatilité des prix (approvisionnement)	Concertation et négociation : prix min et prix max
	Système d'information sur le marché (SIM)
Manque de respect des contrats	Renforcement des capacités des opérateurs
	Appui conseil par le Centre d'Arbitrage et de Médiation (CAMCO)
Problèmes de qualités	Modernisation des mécanismes de production et de post récolte
	Application des bonnes pratiques de récolte et de stockage/conservation
	Modernisation des mécanismes de transformation
	Respect des normes de qualité
Manque de maîtrise des technologies de transformation	Renforcement de capacités (formation, transfert de technologies, savoir-faire)
	Recherche d'information sur les technologies appropriées
	Maîtrise des techniques de négociation, d'acquisition
	Recherche/développement sur les technologies appropriées
	Identifier les technologies adaptées aux conditions du pays à des coûts raisonnables
Problèmes de variété	Concertation entre les producteurs et les transformateurs
	Concertation avec la recherche
	Choix des variétés adaptées à la transformation
Problèmes de marketing	Communication (publicité)
	Promotion des produits transformés
Problème de garantie (production, transformation et commercialisation)	Appui institutionnel
	Renforcement de la crédibilité du groupe
	Contractualisation
Méconnaissance de l'avantage des produits transformés	Marketing
	Séance de dégustation
	Concours d'art culinaire
Difficultés d'accès au marché	Identification des marchés et leurs exigences (normalisation, labellisation, certification, traçabilité)
	Soutien à la création de vitrines agroalimentaires
	Protection des marchés (marques du Tunisie)

## ➤ COMMERCIALISATION

<b>Contraintes</b>	<b>Solutions à trouver par l'interprofession</b>
Problèmes de qualité et d'impureté	Formation et sensibilisation des acteurs sur le respect des normes de qualité
	Suivi de la mise en application des normes
	Concertation entre les différents maillons de la chaîne de valeur et renforcer leur rapport avec la recherche
	Faciliter l'accès aux équipements de mise en conformité
Faibles capacité d'autofinancement des acteurs et difficultés d'accès aux crédits	Mettre en place un système de garantie
	Mettre à la disposition des acteurs des taux préférentiels
	Renforcer la capacité de négociation des acteurs
	Mettre en place un mécanisme de suivi /accompagnement des acteurs
	Favoriser la contractualisation entre les acteurs
Faible contractualisation des transactions	Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la contractualisation
	Harmoniser et vulgariser les instruments de contractualisation
	Renforcer les capacités de l'interprofession en matière d'arbitrage et de suivi d'exécution des contrats

## 4.2. L'organisation de la filière oléo protéagineuse en France

### 4.2.1. Le contexte de la filière française des oléo protéagineux

La filière des oléo protéagineuses en France se caractérise par :

- **Une forte contribution de la filière à l'autonomie protéique** française. Elle a permis de réduire la dépendance française de 70% à 45%, dans un marché des protéines en forte expansion. En effet entre 40 à 50 % des MRP sont importées malgré le développement des tourteaux d'oléagineux (colza, tournesol) : plus de 3,5 Mt de tourteaux de soja importés par an
- **Une croissance continue de la production des oléagineuses, tirée par le Colza,**
- **Un net recul de la production des protéagineuses, dominée par les pois sec, la féverole et les lupins doux** et dans une moindre mesure par le pois chiche et la lentille. Ce recul est dû à des effets de masse critique sur l'aval, à l'irrégularité des rendements, et à la faible compétitivité économique à l'échelle de la culture.
- **L'intervention de nombreux acteurs** dont notamment : (i) 100.000 producteurs d'oléagineux et de protéagineux, (ii) 250 organismes collecteurs, 200 coopératives, employant 25 000 salariés, procèdent à la collecte, au conditionnement et au stockage de la production en vue de sa redistribution aux éleveurs, producteurs ou industriels. Ils assurent le lien entre les producteurs et la demande, (iii) de nombreuses entreprises industrielles, installées au plus proche des agriculteurs et consommateurs, contribuent dans la transformation des productions, (iv) des tritrateurs, dont deux détiennent 95% de la capacité totale, (v) des raffineurs gérant l'ensemble des opérations de raffinage des huiles brutes en huiles comestibles ; (vi) des laboratoires pour la transformation de l'huile brute en ingrédients oléo chimiques pour les cosmétiques, les encres, les produits d'hygiène et les solvants ; (vii) de nombreuses entreprises de nutrition animale.
- **Une volonté d'atteindre l'autonomie, avec le lancement d'un plan national de protéines végétales 2014-2020** pour la France qui s'articule autour de 3 axes principaux : (i) le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie fourragère des élevages ; (ii) la poursuite des efforts de recherche / Formation, et (iii) le renforcement de la gouvernance par le renforcement du dialogue interprofessionnel et le dialogue avec le secteur céréalier.

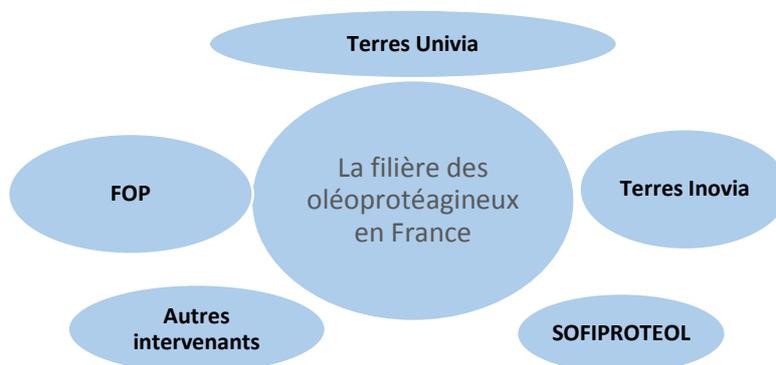
Ce plan s'appuie sur les outils suivants :

- une aide couplée aux cultures riches en protéines (luzerne déshydratée, soja, protéagineux);
- une aide couplée visant l'amélioration de l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage ;
- une aide couplée pour la production de semences fourragères ;
- le paiement vert (Surface d'intérêt économique 'SIE', diversification des cultures...);
- certaines mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ;
- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

### 4.2.2. L'encadrement de la filière française des oléo protéagineux

La filière des oléo-protéagineux en France est encadrée, depuis 2015 par quatre principaux organes, à savoir, **Terre Univia**, **Terre Unovia**, la **FOP** et la **SOFIPTROOL** (filiale du Groupe Avril), qui interviennent sous la bannière **Terres Proléa**, ainsi que d'autres intervenants institutionnels et

professionnels. Cette organisation a été arrêtée suite à de nombreuses expériences et plusieurs processus de fusions.



### ► Terres Univia

Cette organisation est née en 2015 de la fusion de deux interprofessions historiques ; l'**ONIDOL** (Organisation Nationale Interprofessionnelle des graines et fruits Oléagineux) <sup>4</sup>et l'**UNIP** (Union Nationale Interprofessionnelle des Plantes riches en Protéines) en vue de : (i) exprimer des synergies au niveau de la production (systèmes de cultures) et de la valorisation des produits ; (ii) renforcer le rôle des interprofessions dans le domaine économique ; (iii) rationaliser les actions menées au sein de l'interprofession unique (promotion, publicité, communication...).

Elle rassemble les principales fédérations et associations professionnelles concernées par la production, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines.

La nouvelle organisation, Terre Univia, a pour **mission** le développement et l'utilisation des cultures oléagineuses et protéagineuses, dans un esprit de concertation permanent entre les différentes familles professionnelles et de mobilisation des Pouvoirs publics.<sup>5</sup>Elle participe au développement de la filière, notamment par ses actions de recherche/développement ; de promotion et communication ; d'études économiques et de suivi de marché,

**Le Conseil d'Administration** de cette organisation est composé de trois collègues :

<sup>4</sup> L'ONIDOL regroupait les principales fédérations et associations professionnelles concernées par la production, la transformation et l'utilisation des oléagineux notamment : le colza, l'olive, le lin, le soja et le tournesol.

<sup>5</sup>Conformément à ses statuts, l'interprofession a pour missions de : (i) Concourir et participer à l'organisation et au développement du marché des oléagineux (graines et fruits), et des plantes riches en protéines : légumineuses à graines (pois, féverole, lupin, légumineuses secs, etc.), luzerne déshydratée, etc ; (ii) Harmoniser équitablement le développement et la production, des moyens de production, de commercialisation et de la transformation des produits en contribuant à la connaissance et à la transparence du marché. Promouvoir entre ses membres une politique de concertation, en particulier par la conclusion d'accords interprofessionnels pouvant être étendus par l'autorité administrative compétente ; (iii) Favoriser la mise en œuvre de disciplines de qualité et d'identification des produits (et notamment l'élaboration de normes, labels, indications géographiques, appellations d'origine, etc.) ; (iv) Favoriser, dans le cadre d'une stratégie de développement durable, l'innovation pour la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des produits, en promouvant des études, des expérimentations et des recherches appliquées sur la production et l'utilisation des produits, y compris en réalisant des investissements nécessaires à la réalisation de ces programmes ; (v) Représenter l'interprofession auprès des pouvoirs publics chaque fois qu'une action commune aura été décidée ; (vi) Renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, en particulier par la traçabilité des produits ; (vii) Maintenir et développer le potentiel économique du secteur des produits et concourir à la valorisation alimentaire et non-alimentaire des produits ; (viii) Développer sur les marchés intérieurs et extérieurs l'information et la promotion relative aux produits ; (ix) Favoriser les démarches collectives visant à prévenir et à gérer les risques et aléas liés à la production, à la commercialisation, à la transformation et à la distribution de produits, notamment des aléas et risques sanitaires, phytosanitaires et environnementaux.

- **1<sup>er</sup> collège-Production** ; est représenté par la Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et des Protéagineux (FOP) ; l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG) ; l'Association Nationale des Multiplicateurs de Semences Oléagineuses (ANAMSO), et la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS)
- **2<sup>ème</sup> collège - Commercialisation**, est représenté par les Métiers de Grain (COOP DE France) ; la Fédération du Négoce Agricole (FNA) ; le Syndicat National du Commerce Extérieur des Céréales, Graines, Légumes secs, Produits Oléagineux et Dérivés (SYNACOMEX), la Déshydratation (COOP DE France) ; et l'Union Française des Semenciers (UFS).
- **3<sup>ème</sup> collège - Transformation / conditionnement** est représenté par le Groupement des Transformateurs d'Oléagineux Métropolitains (GTOM) ; le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA) ; la Nutrition animale (COOP DE France) ; la Déshydratation (COOP DE France) ; et le Groupe d'Etudes et de Promotion des Protéines Végétales (GEPV).

**Les ressources** de Terre Univia proviennent, conformément à ses statuts, de plusieurs origines :

- les cotisations versées directement par les membres,
- les cotisations rendues obligatoires dans les conditions prévues par l'article L632-6 du Code rural et de la pêche maritime,
- les subventions susceptibles d'être accordées pour un programme de recherche ou de promotion,
- les produits des activités de valorisation des travaux conduits par l'interprofession, tels que redevances ou licences sur brevets, etc.
- toute autre ressource autorisée par la loi.

## ► Terres Inovia

L'organisation, **Terres Inovia**, issue du rassemblement du **CETIOM**<sup>6</sup> et du service technique de l'**UNIP**, joue le rôle d'institut technique de recherche et développement des professionnels de la filière des huiles protéines végétales et du chanvre. Elle a pour **mission** d'améliorer la compétitivité économique des oléagineux, des protéagineux et du chanvre industriel, en adaptant la production au contexte économique, aux exigences réglementaires et aux demandes sociétales.

**Ses programmes** visent à optimiser la production de graines ; à valoriser les produits et à diversifier les débouchés. Il s'intègre dans le cadre d'une interprofession vivante, visant la promotion des produits finaux de la filière : l'huile ; les tourteaux ; les graines et les fibres. Sur le terrain, Terres Inovia assure un lien avec les producteurs grâce à son réseau d'expérimentation et d'experts.

**Ses recherches** s'appuient sur 9 stations et unités d'expérimentations. Placé à Grignon, ce service technique spécialisé dans la valorisation et la transformation des graines à Pessac dispose d'un laboratoire d'analyse des graines ; d'un laboratoire d'entomologie ; de pathologie et de biologie moléculaire et de 12 bureaux régionaux de développement qui assurent sur le terrain le diagnostic et l'appui aux producteurs.

**Les ressources** de Terres Inovia proviennent de :

---

<sup>6</sup>Le CETIOM, (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) était un institut technique de recherche appliquée et recherche développement en agriculture. Créé en 1957, succédant au GIOM, le CETIOM conduisait des recherches sur les productions oléagineuses françaises et, à partir de 2010, sur le chanvre industriel. Les principales productions concernées étaient : le colza, le tournesol, le soja, le chanvre, et le lin oléagineux. Son financement principal était la CVO (cotisation volontaire obligatoire), une taxe parafiscale prélevée sur chaque récolte.

- Fonds interprofessionnels, résultant d'une participation directe des producteurs d'oléagineux et de protéagineux par le biais d'une CVO (cotisation rendue obligatoire par l'Etat) et une participation des producteurs de la culture du chanvre, via l'interprofession Interchanvre.
- Fonds privés : des contrats de recherche avec les industriels du secteur.
- Fonds publics : des contrats de recherche et développement publics (Commission européenne, ministères français, régions) et
- Fonds (CASDAR) un financement du ministère de l'Agriculture,

### ► **La fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et Protéagineux (FOP)**

**La FOP** est une association spécialisée de la FNSEA, créée en 1990 de la fusion de l'Association Générale des Producteurs d'Oléagineux AGPO (1945) et de l'Association Française des Producteurs de Plantes Riches en Protéines AFPP (1973). Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin, oléagineux, olive, ..) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins..)<sup>7</sup>. Cette organisation réunit près de 100 000 producteurs. La FOP rassemble la plupart des producteurs et se considère à cet effet représentatif des producteurs. A noter qu'une partie des producteurs appartient à d'autres organisations reconnues aussi les offices nationaux mais elles ne le sont pas au sein de l'interprofession.

**La mission principale** de la FOP est de défendre et promouvoir les intérêts des producteurs tant au niveau local que national ou encore européen et international, et servir d'interface vis-à-vis des pouvoirs publics pour discuter de toutes les questions concernant le secteur. La FOP ne fournit pas de services directs auprès des producteurs. Elle assure néanmoins un service d'information syndicale via les organismes de relais au niveau régional. Cette mission s'appuie aussi sur la capacité de conforter et pérenniser l'acte de production en lien très étroits avec l'Institut technique Terres Inovia et les actions de recherche et de développement portées par l'interprofession Terres Univia.

**Les ressources de la FOP** proviennent à plus de 80% des cotisations des adhérents (non obligatoires), fixées depuis 2013, à 40 €/t pour les graines oléagineuses et protéagineuses et à 1,53 €/t pour l'huile d'olive. Ces cotisations sont prélevées via les organismes stockeurs qui servent de relais et qui collectent les contributions.

### ► **La Société de Financement (SOFIPROTEOL)**

**SIFIPROTEOL**, société de financement et de développement, est un pôle du Groupe Avril, qui intervient dans les filières des huiles et des protéines, en accompagnant sur le long terme les entreprises de la filière afin de consolider leurs fonds propres lors d'opérations de développement ou d'investissements visant à accroître leur compétitivité.

Les solutions de financement proposées par SIFIPROTEOL vont du crédit aux fonds propres et accompagnent le développement et l'innovation à tous les stades des filières agro-industrielles et agroalimentaires : de l'amont des productions agricoles (semences, génétique, agrofournitures, etc.) à l'aval (secteurs agro-industriel et agroalimentaire) en passant par les organismes collecteurs et la première transformation.

### ► **Autres acteurs institutionnels**

**PROLEA** est une plate-forme de promotion et de communication de la filière française des huiles et protéines végétales. Elle ne possède pas de statut juridique. Les institutions qui font partie de PROLEA sont la FOP, Terre univia et Terre inova

---

<sup>7</sup> Elle est née de la fusion en 1990 de l'AGPO (Association générale des producteurs d'oléagineux créée en 1945) et de l'AFPP (Association française des producteurs de protéagineux créée en 1973)

**AGROPOL** (Association pour le développement international des oléagineux et protéagineux) est une petite structure en charge de la coopération internationale de la filière et qui s'appuie sur les ressources de toute la filière. Elle est chargée de la promotion des cultures oléagineuses à l'international. Elle a été créée par l'ensemble des acteurs de la filière française des huiles et des protéines végétales, en particulier les structures interprofessionnelles

AGROPOL a pour missions : (i) la promotion des filières oléo-protéagineuses (cultures, produits, organisations), (ii) l'appui au développement agronomique, industriel et à la structuration des filières, et (iii) la veille, étude de filières, et connaissance des marchés.

AGROPOL est financé par les institutions qui le composent.

### 4.3. L'organisation de la filière des oléo protéagineux au Maroc

#### 4.3.1. Le contexte de la filière Marocaine des oléo protéagineux

**La filière des oléagineux au Maroc** se caractérise par :

- Un développement des oléagineux dominé par les cultures de soja, de colza et des olives.
- Une forte progression de la production des oléagineux, à partir de 2013, avec le lancement du plan vert. <sup>8</sup>Les rendements des cultures ont pu atteindre une moyenne 18 q/ha pour le Tournesol et de 20 q/ha pour le Colza. La production de tournesol a assisté à une croissance annuelle moyenne de 57%, passant de 2 800 tonnes en 2012 à plus de 22 000 tonnes en 2015. La récolte de tournesol attendue pour 2016 avoisine les 45 000 tonnes.
- Des progrès remarquables dans les cultures oléagineuses, obtenus grâce à : (i) la mise à la disposition des agriculteurs d'un dispositif multipartite incluant l'ensemble des facteurs de production nécessaires à la filière, (ii) l'octroi par le Crédit Agricole de crédits à conditions avantageuses, garantis par la fédération des oléagineux (FOLEA), (iii) la mise en place des assurances climatiques, (iv) la distribution de semences certifiées par la Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS), pour le transfert du progrès génétique afin d'améliorer la productivité et la qualité des récoltes oléagineuses, (v) une importante remise (40%) sur les prix des semences sélectionnées a également été négociée auprès des semenciers européens afin d'assurer une disponibilité rapide de graines de haute qualité ; (vi) des progrès accomplis en termes d'agrégation agricole, de recherche & développement des oléagineux, ainsi que les systèmes d'accompagnement et d'encadrement mis à disposition des agriculteurs ; (vii) un engagement clair du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, (viii) une participation active des principaux acteurs publics et privés, (ix) une implication d'un partenaire étranger (FOP), et(x) la signature d'un contrat programme en 2013

**La filière des protéagineux au Maroc** se caractérise par :

- La culture des légumineuses alimentaires sur une superficie de 373.000 Ha en 2014, dont la moitié est consacrée à la fève. Le reste, en quantité à peu près équivalente, par le pois chiche, la lentille et le petit-pois

---

<sup>8</sup>A rappeler que le **plan vert** avait retenu comme objectifs à l'horizon 2020, pour la filière des oléagineux: (i) le passage des surfaces de tournesol et de colza de 44 000 à 127 000 hectares (dont 85 000 ha de tournesol et 42 000 ha de colza), (ii) la production de 150 000 t de graines de Tournesol et 82 000 t de graines, de Colza, (iii) une production totale de 95 000 t d'huile brute, et (iv) la satisfaction des besoins en huile à hauteur de 20% et de 15% en tourteau

- Une tendance à la baisse de ces cultures sur la longue période en termes de superficie et de production sous l'effet à la fois des conditions climatiques défavorables, mais surtout sous l'effet de la réduction des prix induite par la libéralisation du secteur.
- Un encadrement de la filière fait indirectement à travers l'Office National des Céréales

#### **4.3.2. L'encadrement de la sous-filière Légumineuses à graine et fourragères**

**Les cultures des légumineuses à graine et des légumineuses fourragères** sont suivies par le l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL)

L'ONICL, créé en 1937, est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses principales missions s'attellent au suivi de l'état d'approvisionnement du marché en céréales, légumineuses et dérivés et à l'organisation du marché.

Ses principales fonctions sont axées sur: (i) l'organisation du marché (Etude des projets de textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'organisation du marché, Constitution d'un stock de sécurité en céréales, Réalisation des opérations particulières d'importation et d'exportation); (ii) l'information (Gestion d'un système d'information sur les marchés intérieur et extérieur des céréales et des légumineuses à même d'aider à la prise de décision, aussi bien pour les opérateurs privés, que pour l'Administration; Elaboration d'études sur les filières des céréales et des légumineuses) ; et (iii) la promotion de la filière (Assistance technique pour la modernisation des entreprises de la filière; Encouragement à la création d'associations professionnelles au sein de la filière).

Dans la pratique, l'essentiel de l'effort est consacré aux céréales. Très peu sont les actions menées en faveur des Légumineuses en dehors du suivi des campagnes.

Il y a lieu de noter par ailleurs la diversité des organisations professionnelles opérant dans le secteur des céréales, dont certaines d'entre elles étendent leurs activités aux légumineuses. Cependant, ces acteurs ne parviennent pas encore à donner corps de manière spécifique à la sous-filière des légumineuses étant donné le faible niveau de la production de ces cultures et à leur rattachement aux cultures céréalières considérées plus stratégiques.

#### **4.3.3. L'encadrement de la sous-filière oléagineux**

Contrairement aux légumineuses alimentaires et fourragères, la filière des oléagineux bénéficie d'une meilleure visibilité et une meilleure intégration.

**Les principaux acteurs** de la filière sont :

- Les agriculteurs : Ils sont organisés dans d'anciennes structures de la forme de coopératives de stockage et de commercialisation des céréales ; d'associations d'agriculteurs et de chambres d'agriculture. Ces agriculteurs souffrent encore de la faible rentabilité de leurs activités et sont de moins en moins structurés.
- Les unités de trituration et de raffinage : Elles sont peu nombreuses et sont dominées par Cristal Lesieur, suite au rachat par SOFIPROTEOL de la principale entreprise du secteur.
- Les collecteurs : Cette activité est marquée par l'intervention de la COMAPRA (société publique) qui a en charge la collecte du tournesol et administre les subventions aux producteurs
- FCG : opérateurs nationaux de trituration et importateurs.
- Les circuits « informels » interviennent uniquement pour le marché de bouche
- Autres partenaires : les Banques (Crédit Agricole) ; les Assurances ; les Semenciers, etc.

### Les principales organisations professionnelles présentes dans la filière sont :

- La Fédération Interprofessionnelle des Oléagineux (FOLEA) : Elle fût créée en 2001, pour piloter les programmes de recherche développement et mettre en place les processus de concertation pour élaborer les accords interprofessionnels. FOLEA est actuellement présidée par le Directeur Général de Lesieur Cristal.
- L'association nationale des producteurs de tournesol (ASPOT), créée en 1960 au niveau national, regroupe 6 associations régionales. Positionnée sur la filière industrielle, elle s'occupait par le passé de fournir les semences et autres intrants aux producteurs et de gérer les avances sur récolte. Cette association percevait dans le passé une cotisation prélevée sur le prix de vente aux industriels et collectée la COMAPRA. Avec la libéralisation et l'arrêt du système de subvention pour son financement<sup>9</sup>, l'ASPOT est en crise profonde.. Dans la perspective de libéralisation de la collecte, il existe un enjeu pour les coopératives d'intégrer ce segment. (A vérifier)
- Les Semenciers (AMSP) :
- La Fédération des Corps Gras rassemble les opérateurs nationaux de trituration et les importateurs, essentiellement dominé par le groupe Lesieur. Les réseaux de collecte et de distribution alimentent le marché domestique des graines de bouches.
- Le Centre Technique Interprofessionnelle des Oléagineux (CETIO) : Dédié à la Recherche Développement. Ce centre est géré par une association rassemblant la COMAPRA, la FCG, l'ASPOT, les Semenciers (AMSP) :

La filière des oléagineux au Maroc avait connu des difficultés liées à sa rentabilité, à une structuration des agriculteurs insuffisante, faible visibilité de la filière ; problèmes de la collecte ; suppression des subventions, l'inactivité des organisations professionnelles, ...

Les mesures prises ces dernières années dans le cadre du plan vert visent précisément à lever ces contraintes.

Parmi les principales initiatives à souligner, il y a :

- **Le contrat-programme signé entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle des oléagineux du Maroc (FOLEA) qui ambitionne de recréer la filière.**
- **L'appui à la création d'associations professionnelles** de producteurs de plantes oléagineuses pour favoriser l'émergence d'interlocuteurs qualifiés.
- **L'agrégation des producteurs par l'industrie.** Le plan vert incite les industriels à établir des contrats de production avec les agriculteurs moyennant une assistance financière du ministère de l'Agriculture. Les industriels fourniraient un appui technique et les intrants requis, en contrepartie, les agriculteurs s'engageraient à livrer leur production aux industriels.

Les progrès enregistrés butent encore sur la question de l'ajustement du paiement compensatoire pour le tournesol et son extension au colza. Un débat en cours porte notamment sur deux questions :

- Comment financer le paiement compensatoire dans un environnement caractérisé par la liberté des prix et l'absence d'intervention de la caisse de compensation ?
- Comment mobiliser ce financement sans passer par les droits de douane à l'importation (solution non envisageable avec les accords commerciaux signés) ?

<sup>9</sup> La COMAPRA a cessé la prise en charge du dispositif de cotisation pour le compte de l'ASPOT

#### 4.4. Typologie de l'intervention des interprofessions dans quelques pays

Les groupements interprofessionnels (GIP), inspirés de l'expérience française, ne constituent pas la seule forme d'organisation interprofessionnelle opérant dans les secteurs agricoles et agro-alimentaire dans le monde. D'autres formes d'organisation existent sous d'autres cieux. Une forme bien originale, développée au Canada, est connue sous le nom de Tables filières. Ces tables filières sont définies comme des tables rondes

Le tableau de la page suivante synthétise les expériences de la France, des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et du Canada et montre des points communs entre ces quatre modèles portant notamment sur :

- La similitude des objectifs visant l'impulsion d'une organisation des filières d'appartenance
- La recherche d'une légitimité par des tentatives de reconnaissance ; soit par la loi associative ; soit par voie réglementaire
- Des analogies d'objet ou des missions poursuivies notamment par rapport à certaines fonctions telles la concertation entre les professions ; la promotion de la qualité des produits ; la mise en œuvre des mécanismes d'information sur les prix...etc..
- La structuration ou l'organisation de ces interprofessions autour des organes d'orientation (Assemblée générale et assemblée des membres) et des organes de représentation et d'exécution

Les points de divergence portent surtout sur :

- La diversité des statuts : de type associatif ou type réglementaire
- La diversité des acteurs : acteurs directs et indirects, ou seulement acteurs directs
- Le degré d'implication des pouvoirs publics : fort dans le cadre des Tables filières et faible dans les comités interprofessionnels
- Les divergences d'approche de l'interprofession. Responsabilité du fonctionnement incombe aux organes statutaires (dans le cadre des comités interprofessionnels). Responsabilité des organisations membres (dans le cas des Tables Filières)

**Tableau 58 : Comparaison schématique de différents types d'organisations interprofessionnelles**

	<b>France</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Afrique du Sud</b>	<b>Canada</b>
<b>Statut juridique</b>	Association à but non lucratif	Association à but non lucratif	Organisation à but non lucratif	Aucun
<b>Critères de reconnaissance fixés par les pouvoirs publics</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Possibilité de faire étendre les décisions de l'organisation à l'ensemble de la filière</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Membres</b>	Associations ou syndicats représentatifs des professions	Associations ou syndicats représentatifs des entreprises individuelles	Individus représentant les acteurs, dont les salariés et les consommateurs	Individus représentant les professions et organismes concernés par le secteur
<b>Représentativité de toutes les professions membres dans l'instance décisionnelle</b>	Obligatoire pour être reconnue par les pouvoirs publics	Non	Nécessaire pour l'extension des décisions	Décidée par les membres en fonction de l'enjeu à traiter
<b>Secteur d'activité des membres</b>	Défini par l'acte fondateur de l'organisation	Pas de limitation	Défini par l'acte fondateur de l'organisation	Décidé par les membres en fonction de l'enjeu à traiter
<b>Parité entre professions dans l'instance décisionnelle</b>	Obligatoire pour être reconnue par les pouvoirs publics	Non	Non	Non
	<b>France</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Afrique du Sud</b>	<b>Canada</b>
<b>Mode de décision</b>	Unanimité pour extension	Vote majoritaire	Vote à la majorité des 2/3 des membres et du tonnage total	Concertation
<b>Financement de l'organisation d de la filière.</b>	Prélèvement obligatoire sur le chiffre d'affaires de l'ensemble de la filière Cotisations des membres Prélèvements volontaires des membres	Cotisations des membres Prélèvements obligatoires	Cotisations des membres Prélèvements obligatoires Prélèvements volontaires	Pas de fonds propres

**Source :** Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières - CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE — n° 31 - Juin 2011

## PARTIE 2

# STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

### I. STRATEGIE D'INTERVENTION

#### 1.1. Orientations stratégiques

Comme, elle a été déjà soulignée dans le diagnostic, la place du secteur des oléo-protéagineux dans l'agriculture tunisienne est négligeable pour le moment, à cause d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la variabilité des rendements ; au faible engagement des agriculteurs ; à l'état du paquet technologique ; aux faibles possibilités de transformations aux débouchés limités ; à la faible articulation de la filière et à la quasi absence d'incitations spécifiques.

Le potentiel de développement de ce secteur est assez important. Toute fois sa réalisation effective nécessite, au préalable, une réponse aux enjeux suivants :

- Sécuriser l'accès aux semences sur les plans quantitatifs et qualitatifs et à des coûts raisonnables ;
- Mobiliser les agriculteurs pour intégrer les oléo-protéagineux dans les assolements céréaliers ;
- Améliorer le paquet technologique pour accroître les rendements
- Créer / exploiter des structures intermédiaires de collecte et de stockage adéquats
- Valoriser la production agricole en relation avec les possibilités de transformation
- Sécuriser les débouchés, pour l'alimentation humaine et/ou animale,
- Améliorer la concertation entre les différents acteurs, en associant plus étroitement la production et la transformation ;
- Mettre en place un système incitatif aux cultures oléo-protéagineuses

Dans ce cadre, quatre ateliers ont été organisés par la consultant avec la participation à la fois des structures de l'administration ; des structures de recherche ; des représentants des agriculteurs ; des industriels et des semenciers. De ces ateliers, se dégage un consensus sur l'objectif global, les objectifs spécifiques et les composantes de la stratégie.

<b>Objectif global</b>	Le développement de la culture des oléo-protéagineux pour améliorer sa contribution dans la production agricole ainsi que le revenu des agriculteurs.
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accroissement et la diversification de la production de protéagineux par l'augmentation des superficies cultivées et l'engagement des céréaliers dans la pratique de l'assolement.</li> <li>- La favorisation de l'émergence de productions locales de graines ; d'huiles et de tourteaux.</li> <li>- L'amélioration des rendements et de la compétitivité par l'amélioration du paquet technologique.</li> <li>- L'amélioration des rendements ces céréales par le pratique d'un assolement à base d'oléo-protéagineux.</li> </ul>

- La réduction des importations, par conséquent la dépendance externe du pays, en matières premières pour l'alimentation humaine et animale ;

Un consensus se dégage aussi sur la nécessité de structurer les interventions autour de trois composantes, à savoir :

➤ ***Composante A : Le développement des protéagineux.***

Il s'agit de mettre l'accent dans un premier temps sur : (i) trois légumineuses à graines, à savoir ; la Fèverole, le Pois chiche, et la Lentille, et (ii) trois légumineuses fourragères ; à savoir ; le Sulla ; le Fenugrec et la luzerne.

Le choix de ces cultures prioritaires se justifie par leur fort potentiel de développement au regard de la demande pour la consommation humaine et animale ; de l'importance de la facture d'importation des protéagineux ; de l'expérience des agriculteurs en ce qui concerne la conduite de ces cultures et de l'état actuel de la recherche.

➤ ***Composante B : Le développement des oléagineux.***

Il s'agit de mettre l'accent principalement sur le colza et le tournesol, compte tenu du fort potentiel qu'ils présentent. L'introduction du colza, fera l'objet d'une attention particulière au niveau de la sélection des variétés pour éviter toute source de contamination pouvant affecter d'autres cultures. Il s'agit aussi de rester attentif aux opportunités offertes pour l'introduction d'autres cultures comme le carthame.

L'ultime objectif étant de parvenir à une plus grande disponibilité des graines oléagineuses pour la production des huiles destinées à la consommation humaine et des tourteaux pour l'alimentation animale et de réduire par conséquent la facture des importations.

➤ ***Composante C : La restructuration de la filière.***

Il s'agit d'une dimension horizontale, consistant à élaborer un cadre réglementaire favorable au développement des oléo-protéagineux ; au renforcement du cadre contractuel, au professionnalisme des acteurs et à la mise en place d'un dispositif de pilotage efficace de la filière oléo-protéagineuse. L'ultime objectif étant d'améliorer la concertation entre les différents acteurs et améliorer par conséquent l'encadrement de la filière.

Dans le cadre des deux composantes (A et B) relatives au développement des protéagineux et de oléagineux, les actions proposées sont structurées en six axes stratégiques visant à :

- Assurer la disponibilité des semences nécessaires en termes de quantité et qualité par une meilleure collaboration entre les agriculteurs, l'administration, les semenciers, la recherche et les industriels. Cette condition en amont détermine dans une large mesure le succès de la stratégie.
- Mobiliser les agriculteurs, pour parvenir à atteindre les objectifs quantitatifs fixés ;
- Améliorer le paquet technologique, afin d'améliorer les rendements et la compétitivité des cultures concernées.
- Structurer et organiser la collecte et le stockage de la production
- Valoriser la production agricole, par une meilleure articulation avec l'industrie de transformation.
- Meilleure organisation et développement des circuits commerciaux.

Ces aspects seront développés davantage dans la sous-section 3.4, consacrée aux axes stratégiques et mesures associées.

Concernant la composante C, des actions seront proposées dans le cadre du plan d'action. Elles seront revues et actualisées après étude de la restructuration de la filière (Phase3).

## 1.2. Objectifs et projections stratégiques

Les objectifs sont arrêtés dans le cadre d'une approche volontariste visant une réduction substantielle des importations, tout en considérant les orientations de la stratégie agricole à l'horizon 2020. Ils consistent pour :

### ➤ **Les cultures protéagineuses dans la :**

- Production de 50% des besoins annuels en semences standards de féverole ; pois chiche et lentille et 10% des besoins annuels en semences certifiées
- Production de 50% des besoins annuels en semences standards de luzerne ; sulla et fenugrec et 50% des besoins annuels en semences certifiées
- Création d'un stock de report pour les principales semences
- l'extension progressive des superficies réalisées annuellement en cultures légumineuses, pour atteindre 117.000 ha en 2020, contre 77000 ha actuellement. Le taux d'intégration de ces cultures dans les assolements pratiqués passera à son tour de 4 à 6% respectivement entre 2015 et 2020.
- La production de 1,5 millions de quintaux légumineuses à graines en 2020 contre 0,8 millions de quintaux actuellement.
- l'amélioration de la couverture des besoins du pays en légumineuses alimentaires ; passage d'un taux de couverture de 41% actuellement à 51% en 2020.
- L'intensification des cultures de légumineuses fourragères en sec et en irrigué par la programmation de superficies supplémentaires de 16000 ha de sulla ; 6500 ha de Fenugrec et de 1000 ha de luzerne sur la période 2017-2020
- L'amélioration de l'approvisionnement des éleveurs avec des matières riches en protéines.

### ➤ **Les cultures oléagineuses dans :**

- l'extension et la diversification des superficies réservées aux cultures oléagineuses pour atteindre 47000 ha en 2020 contre 7350 ha actuellement,
- Le développement de la production d'huile alimentaire pour atteindre 28800 tonnes en 2020 contre une moyenne de 175 tonnes actuellement,
- L'augmentation du taux de couverture des besoins en huiles et tourteaux à partir de la production nationale pour atteindre respectivement 13% et 10% en 2020 contre une moyenne de 0,1% actuellement conformément au tableau suivant :

Le tableau suivant résume les objectifs spécifiques de la filière des protéagineuses l'horizon 2020 :

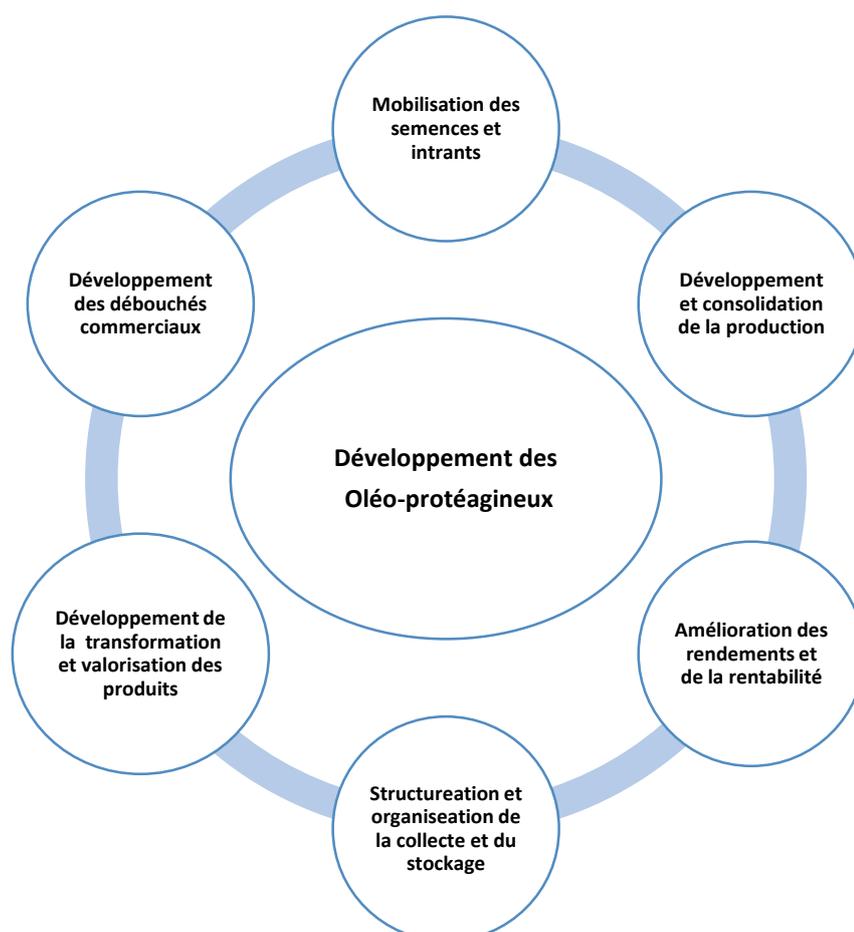
Désignation	Chiffres 2015	Objectifs 2020
<b>Légumineuses à graines</b>		
<b>Superficie (Ha)</b>	<b>77 000</b>	<b>117 000</b>
- Fèverole	25240	50 000
- Pois chiche	7 560	15 000
- Lentille	1 890	6 000
- Fève	30930	33 000
- Petit pois	11 260	12 000
- Haricot	120	1 000
<b>Taux d'intégration dans les assolements (%)</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>
<b>Rendement (Qx/ha)</b>		
- Fèverole	13	15
- Pois chiche	10	12
- Lentille	4	6
- Fève	10	11
- Petit pois	9	10
- Haricot	8	9
<b>Production(Qx)</b>	<b>822 880</b>	<b>1 458 000</b>
- Fèverole	328 120	750 000
- Pois chiche	75 600	180 000
- Lentille	7 560	36 000
- Fève	309 300	363 000
- Petit pois	101 340	120 000
- Haricot	960	9 000
<b>Taux de couverture des besoins en légumineuses alimentaires(%)</b>	<b>41%</b>	<b>51%</b>
<b>Légumineuses fourragères</b>		
<b>Superficie (Ha)</b>	<b>16 500</b>	<b>40 000</b>
- Luzerne	7 000	8 000
- Sulla	6 000	22 000
- Fenugrec	3 500	10 000
<b>% / sup. fourragère en vert emblavée</b>	<b>19%</b>	<b>46%</b>
<b>Cultures oléagineuses</b>		
<b>Superficie (Ha)</b>	<b>7 350</b>	<b>47 000</b>
- Tournesol de bouche	6848	7 000
- Tournesol oléique		10 000
- Colza	503	30 000
<b>Rendement (qx/Ha)</b>		
- Tournesol de bouche	10	15
- Tournesol oléique		18
- Colza	12.5	18
<b>Production(T)</b>		
- Graines à huile	610	72000
- Huile de table	175	28 800
- Tourteaux	430	41 760
<b>Taux de couverture des besoins</b>		
- en huile (%)	<b>0.09%</b>	<b>13%</b>
- en tourteaux (%)	<b>0.11%</b>	<b>10%</b>

### 1.3. Axes stratégiques et mesures associées

La stratégie proposée pour atteindre les objectifs quantitatifs de développement des oléo-protéagineux, présentés plus haut, retient un ensemble d'actions regroupées en trois composantes, à savoir :

- Composante A : Le développement des protéagineux
- Composante B : Le développement des oléagineux
- Composante C : La restructuration de la filière

Les actions prévues pour les composantes A et B seront structurées autour de **six axes stratégiques** :



Les enjeux et les principes d'intervention au niveau de chaque axe sont présentés dans ce qui suit. Les spécificités par sous filières feront l'objet de la stratégie d'intervention.

#### ✓ Mobilisation des semences :

La réussite de la stratégie de développement des oléagineux dépend d'abord de la disponibilité des semences appropriées permettant d'atteindre de meilleurs niveaux de rendements à l'hectare.

Cette dimension suppose : (i) une bonne coordination entre la recherche, l'administration, les semenciers, les agriculteurs et les industriels, (ii) une planification minimale des besoins et (iii) un

système de financement adéquat permettant à la fois d'assurer la disponibilité des semences à des prix raisonnables et la rémunération des efforts de la recherche.

✓ **Mise en place et consolidation de la production :**

L'extension des superficies réservées aux cultures des oléo-protéagineuses nécessite une coordination suffisante entre la DGPA, et les différentes parties prenantes. Elle passe, notamment par : (i) l'identification des zones de cultures, (ii) l'identification des agriculteurs potentiels, (iii) l'élaboration d'outils de vulgarisation et la mise en place des avantages économiques pour les différentes cultures afin sensibiliser les agriculteurs pour adhérer au programme.

✓ **Appui à l'amélioration des rendements et de la rentabilité :**

La pérennité des cultures d'oléo-protéagineuses dépend de leurs compétitivités et des marges dégagées en comparaison avec celle des céréales. Ceci nécessite l'amélioration des rendements et par conséquent à l'introduction de paquets technologiques performants.

✓ **Structuration et organisation de la collecte et du stockage**

L'une des contraintes au développement des protéagineux réside dans l'absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation. Les insuffisances présentées à ce niveau n'ont cessé jusqu'à ce jour d'être à l'origine des prix de vente non stables et des difficultés de commercialisation de la production surtout en cas d'abondance.

Le développement de cette filière impose l'instauration d'un système de collecte afin de réduire l'impact des intermédiaires.

✓ **Appui à la transformation et à la valorisation des sous-produits :**

Les produits de certaines cultures sont principalement utilisés par l'industrie pour produire des denrées destinées à la consommation humaine ou animale. D'autres cultures trouvent dans l'industrie une opportunité, à travers la transformation ou la semi-transformation, pour éviter des variations brutales des prix, notamment dans le cas des produits périssables.

✓ **Développement et consolidation des circuits commerciaux :**

Le développement des débouchés commerciaux constitue, pour certaines cultures, l'une des conditions de développement. La question revient dans ce cas à faciliter l'écoulement des produits depuis l'exploitation, ce qui renvoie à des aspects de logistiques et de promotions.

L'exportation est une option tout aussi pertinente dans le cas de certaines cultures comme la fève.

Les mesures associées aux différents axes proposés sont présentés par composante dans le tableau de la page suivante :

### ■ Composante A : Le développement des protéagineux

Axes stratégique	Mesures associées/Actions
1. Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'adoption	1.1 Développer de nouvelles variétés adaptées, productives, tolérantes aux principaux pathogènes et de bonne valeur nutritive et technologique
	1.2 Créer une cellule de valorisation des obtentions végétales au niveau des institutions chargées de la création variétale
	1.3 Renforcer le service catalogue et de certification
	1.4 Assurer la maintenance des générations G0 des variétés inscrites.
	1.5 Promouvoir les nouvelles variétés inscrites des protéagineux les faire connaître auprès des agriculteurs
2. Développer la production des légumineuses à graines et fourragères	2.1. Etendre les surfaces des cultures de légumineuses à graines notamment la féverole, pois chiche et la lentille
	2.2. Etendre les surfaces des cultures des légumineuses fourragères (en irrigué et en sec), notamment la luzerne, la sulla et le fenugrec
	2.3. Identifier les agriculteurs cibles et les faire adhérer aux programmes
	2.4. Assurer aux agriculteurs leurs besoins en principales semences locales contrôlées d'une manière régulière et à un prix abordable
	2.5. Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des légumineuses à graines et fourragères
	2.6. Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles
3. Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	3.1. Améliorer la rentabilité des cultures pour augmenter le revenu des producteurs et attirer de nouveaux promoteurs vers ces cultures
	3.2. Développer la valeur ajoutée par l'innovation sur les différents maillons de la filière
4. Structurer et organiser la collecte et le stockage	4.1. Promotion des projets de collecte dans les bassins de production
	4.2. Organisation de la collecte
	4.3. Organisation du paiement
5. Développer la transformation et valoriser les produits	5.1. Initier des recherches sur les technologies de transformation des protéagineux et sur la qualité nutritionnelle de leurs protéines
	5.2. Promouvoir de nouveaux produits
	5.3. Promotion de projets de transformation et de valorisation de légumineuses à graine
6. Développer le marché des protéagineux	6.1. Développer la demande du marché intérieur des légumineuses alimentaires
	6.2. Mise en place de marchés de référence pour les légumineuses
	6.3. Mise en place d'une cellule de veille

### ■ Composante B : Le développement des oléagineux

Axes stratégique	Mesures associées/Actions
1. Extension des superficies et diversification des cultures des oléagineuses	1.1 : Identification des zones de production et les agriculteurs intéressés par le programme
	1.2 : Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des oléagineuses
	1.3 : Soutien à la généralisation de l'utilisation des intrants et à la mécanisation des cultures
	1.4 : Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles
2. Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	2.1 : Construire et fédérer un réseau d'expérimentation régional
	2.2 : Diffuser les acquis relatifs aux nouvelles variétés auprès du plus grand nombre d'agriculteurs
	2.3 : Former et encadrer les jeunes agriculteurs
3. Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage	3.1 : Promouvoir de projets de collecte dans les bassins de production
	3.2 : Organiser de la collecte et l'Agréage
	3.3 : Organiser le paiement
4. Développer et sécuriser la transformation	4.1 : Promotion de projets de transformation et de valorisation des sous-produits
	4.2 : Sécurisation de la transformation
	4.3 : Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre les opérateurs
	4.4 : Renforcer l'Intégration des tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments composés
	1.5. Promouvoir des normes nationales de qualité

## ■ Composante C : La restructuration de la filière

Axes stratégique	Mesures associées/Actions
1. Création des structures organisationnelles multifonctionnelles capable d'assurer le développement de la filière	1.1 : Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles de base
	1.2 : Favoriser l'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles
	1.3 : Mettre en place des tables filières pour les sous-filières oléagineuse et protéagineuse
	1.4 : Mettre en place une structure d'encadrement et de collecte de la production
	1.5 : Mettre en place un Observatoire des oléo-protéagineux
2. Mise en œuvre d'une stratégie d'information, de formation, de communication, de planification, de gestion et suivi informatisé du projet	2.1 : Mise en place d'un système d'information et d'animation des partenaires à tous les niveaux de la filière
	2.2 : Formation
	2.3 : Recherche et Développement
3. Organisation du marché oléo-protéagineux national	3.1 : Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre les opérateurs
	3.2 : Mise en place des Instances d'arbitrage
	3.3 : Promotion des normes nationales de qualité
	3.4 : Mise en place de marchés de référence pour les oléo-protéagineux
4. Mise en place un dispositif de pilotage efficace de la filière	4.1 : Création d'un cadre institutionnel de pilotage de la filière
	4.2 : Restructuration des principaux acteurs publics (INGC ; INRAT)
	4.3 : Allocation des ressources financières nécessaires pour le développement de la filière
	4.4 : Instauration d'un cadre juridique régissant le pilotage de la filière

### 1.3.1 Composante A : Développement des protéagineux

#### Axe A.1 : Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'adoption

L'une des contraintes au développement des légumineuses à graines et fourragères réside dans l'utilisation des semences "de fermes", en raison notamment du coût des semences certifiées et de la méconnaissance des nouvelles variétés disponibles.

Malgré les efforts et les travaux réalisés au niveau de la recherche (amélioration et création des nouvelles variétés), l'impact et la valorisation des résultats de la recherche restent insuffisants sur le plan pratique vu les défaillances au niveau de la promotion et la commercialisation de ces nouvelles variétés.

En outre, les agriculteurs rencontrent souvent des problèmes d'approvisionnement en semences de bonne qualité et indemnes de maladies.

Face à cette situation, un plan d'action pour sécuriser l'approvisionnement des agriculteurs en semences améliorées des légumineuses à graine et fourragères devient une priorité. Il consiste notamment dans la :

- production de 50% des besoins annuels en semences standards de luzerne ; sulla et fenugrec et 50% des besoins annuels en semences certifiées
- production de 50% des besoins annuels en semences standards de féverole pois chiche et de lentille et 10% des besoins annuels en semences certifiées
- création d'un stock de réserve pour les principales semences de féverole (25% des besoins), de Pois chiche (15% des besoins), de lentille (15% des besoins), de luzerne (25% des besoins) ; de sulla (50% des besoins) et de fenugrec (20% des besoins),

Pour atteindre cet objectif huit actions sont prévues :

**Action\_1.1 : Développer de nouvelles variétés adaptées, productives, tolérantes aux principaux pathogènes et de bonne valeur nutritive et technologique**

- Renforcer les programmes nationaux d'amélioration génétique des légumineuses en ressources humaines pour sélectionner de nouvelles variétés
- Allouer les fonds nécessaires pour le programme d'amélioration génétique des légumineuses pour sélectionner des variétés améliorées

**Action\_1.2 : Créer une cellule de valorisation des obtentions végétales au niveau des institutions chargées de la création variétale**

- Préparer, négocier et gérer les contrats d'exploitation commerciale des variétés
- Collecter les royalties provenant de la commercialisation des semences des variétés sous contrats d'exploitation.
- Préparer avec les organismes de développement et les sociétés semencières concernées un programme de promotion de d'utilisation des nouvelles variétés
- Soutenir les activités de la cellule en lui accordant les fonds nécessaires pour conduire ses activités (une partie doit provenir des recettes de royalties)
- Promulguer un statut spécial de gestion pour cette cellule pour éviter les lenteurs administratives

**Action\_1.3 : Renforcer le service catalogue et de certification**

- Renforcer le service catalogue avec plus de moyen humain et matériel
- Doter le service de certification avec plus de moyen humain et transport pour faciliter le contrôle des parcelles de production de semences.
- Créer une cellule d'appui au CRDA du Nord à Béja pour renforcer le service de certification auprès des multiplicateurs de semences.

**Action\_1.4 : Assurer la maintenance des générations G<sub>0</sub> des variétés inscrites.**

- Inciter les détenteurs de variétés inscrites (publiques ou privés) pour assurer la maintenance des générations G<sub>0</sub> de leur matériel.
- Accompagner les sociétés de multiplication de semences afin d'assurer la conformité de la variété produite

**Action\_1.5 : Promouvoir les nouvelles variétés inscrites des protéagineux les faire connaître auprès des agriculteurs**

- Inciter les firmes détenant le droit de multiplication des variétés pour promouvoir leurs variétés auprès des agriculteurs.
- Réaliser un inventaire détaillé des variétés de protéagineux introduites et inscrites en Tunisie,
- Déterminer avec la recherche le paquet technique à recommander pour chaque culture et pour chaque région
- Installer des parcelles de démonstration et d'adaptation dans les plateformes de l'INGC et chez quelques agriculteurs pilotes en collaboration avec les détenteurs des variétés
- Octroyer des prix d'encouragement aux meilleurs agriculteurs cultivant les légumineuses et utilisant des semences certifiées ou améliorées et respectant l'itinéraire technique
- Organiser des journées d'information pour les agriculteurs pour faire connaître ces variétés
- Analyser et synthétiser les données des différentes démonstrations
- Mettre en place un système expert interactif pour chaque culture

- Subventionner l'utilisation des semences certifiées par les agriculteurs (à hauteur de 50% pour les semences oléagineuses et 75% pour celles des protéagineuses)

### **Axe A.2 : Développer la production des légumineuses à graines et fourragères**

Les cultures de légumineuses pourraient être une alternative pour améliorer l'équilibre de la ration alimentaire et augmenter les rendements des cultures utilisées en rotation

De plus, les légumineuses à graines sont riches en protéines, en énergie et en oligoéléments. Elles permettent également de diminuer le développement des mauvaises herbes et des maladies.

L'intérêt principal des légumineuses est leur bonne complémentarité avec les céréales et des oléagineux sur le plan agronomique. Or, aujourd'hui, avec seulement 4% des surfaces dans les assolements de grandes cultures en 2015 et seulement 0,1 en ce qui concerne la couverture des besoins des animaux en tourteaux.

La stratégie proposée mise sur le développement de ces cultures avec consolidation des cultures de féverole ; du pois chiche et de la lentille.

La concrétisation de cette stratégie requiert l'engagement des mesures suivantes :

#### **Action\_ 2.1 : Etendre les surfaces des cultures des légumineuses à graines (la féverole, le pois chiche et la lentille)**

- Délimiter les zones potentielles et définir les superficies potentielles dans les différentes régions du nord du pays (Nabeul, Bizerte, Jendouba, Béja, Kef, Siliana, Ariana, Ben Arous, Mannouba et Zaghouan).
- Organiser des réunions avec les différents décideurs pour mettre en place un programme d'extensions des cultures des légumineuses à grains sur une superficie de 40000 ha réalisable sur 4 ans avec consolidation des cultures de féverole du pois chiche et de la lentille conformément au plan de relance suivant :

<b>Superficie programmée(en ha)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
- Féverole	5000	10000	15000	25000
- Pois chiche	2000	4000	6000	7500
- Lentille	1000	2000	3000	4500
- Fève	400	600	800	1000
- Petit pois	400	600	800	1000
- Haricot	400	600	800	1000
<b>Total</b>	<b>9200</b>	<b>17800</b>	<b>26400</b>	<b>40000</b>

- Mise en place une aide spécifique au développement des cultures riches en protéines

#### **Action\_ 2.2 : Etendre les surfaces des cultures des légumineuses fourragère (luzerne ; sulla et fenugrec).**

- mettre en place une cartographie des régions potentielles permettant l'intensification des cultures des légumineuses fourragères en sec et en irrigué (PPI, PIP, zones à fortes pluviométries....)
- Mettre en place un programme d'extension de la culture de la luzerne, du sulla et du fenugrec sur une superficie de 33500 ha réalisable sur 5 ans conformément au plan de relance ci-dessous :

<b>Superficie programmée en ha</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Luzerne	200	600	800	1000
Sulla	4000	8000	12000	16000
Fenugrec	4000	8000	12000	16500

- Développer la production à partir de variétés résistantes aux stress biotiques et abiotiques, notamment à la verse, à partir d'écotypes locaux
- inciter la production des légumineuses fourragères dans les exploitations d'élevage.

### **Action\_ 2.3 : Identifier les agriculteurs et les faire adhérer au programme.**

- Organiser des réunions et des visites de terrains dans les régions concernées par les programmes pour identifier les agriculteurs cibles
- Faire des démarches pour les agréger autour de SMSA ; des centres de collecte et/ou de transformation
- Instaurer un prix annuel aux meilleures parcelles des protéagineuses selon des critères scientifiques,
- Renforcer les visites de vulgarisation auprès des adhérents au programme pour garantir sa réussite et sensibiliser les autres pour y adhérer.

### **Action\_ 2.4 : Assurer aux agriculteurs leurs besoins en principales semences locales contrôlées d'une manière régulière et à un prix abordable.**

- Organiser des réunions avec les distributeurs des semences pour quantifier les besoins et arrêter le plan de distribution.
- Subventionner le prix de la semence au moment de son acquisition par l'agriculteur et l'annoncer le suffisamment avant le démarrage de la campagne. Le taux proposé est de 30% pour l'acquisition des semences standards et 75% pour celles certifiées.

La prise en charge d'une partie du coût de semences par le fonds de la promotion des protéagineuses permet de répondre à trois objectifs :

- o alléger le coût de production des légumineuses sachant que les charges de semences représentent environ 150 à 300DT par ha,
  - o diversifier les assolements et contribuer indirectement à l'équilibre écologique.
  - o Appuyer l'utilisation de la semence sélectionnée jusqu'à son adoption par les agriculteurs,
- Encourage la mise en place des structures d'appui à la production et aux circuits de commercialisation (SMSA, Projet d'agrégation, ...)

### **Action\_ 2.5 : Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des légumineuses à graines et fourragères.**

- Installer un système de rotation céréales/légumineuses ou céréales/oléagineuses avec des fiches technico-économiques pour chaque culture montrant l'avantage de la diversification culturelle sur le niveau du rendement
- Organiser des écoles paysannes en la matière pour les producteurs,
- Effectuer des visites de terrains chez des exploitations ayant des bonnes expériences dans l'intégration des légumineuses dans les assolements (expériences réussis),
- Programmer avec la Radio et la TV nationales des émissions spécialisées et des séances d'animation de la filière tenants compte de ses caractéristiques innovantes.
- Mettre à jour les fiches techniques existantes pour chaque espèce et les distribuer gratuitement avec la distribution des semences au début de chaque campagne agricole.

### **Action\_ 2.6 : Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles**

- Evaluer la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection : L'activité consiste, d'une part, à faire l'état des lieux sur les produits d'assurance disponibles en mesure de contribuer à la couverture de dépenses d'intrants et/ou d'autres risques liés à la contractualisation à des coûts

supportables par les différents acteurs, et d'autre part, à étudier la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection sur la base d'initiatives locales.

La mise en œuvre de cette activité impliquera le recours à un opérateur spécialisé dans l'analyse des produits et mécanismes d'assurance.

- Appuyer la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques : L'appui à la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques vise à soutenir la professionnalisation des acteurs et le développement de la contractualisation.

L'appui consistera en des subventions modestes pour inciter la mise en place des mécanismes de protection et le développement de la contractualisation.

L'activité sera mise en œuvre à travers la création d'un fonds de subvention dont les conditions de mobilisation seront définies par l'interprofession

### **Axe A.3 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité**

L'amélioration de la rentabilité des cultures est nécessaire pour augmenter le revenu des producteurs et attirer de nouveaux investisseurs vers cette activité.

Elle peut provenir de l'amélioration des rendements mais aussi de différentes formes d'interventions institutionnelles. Cet axe s'intéresse particulièrement à l'amélioration des rendements qui passe notamment par l'introduction de paquets techniques innovants et le renforcement de la contribution de la recherche.

La concrétisation de cette orientation requiert l'engagement des mesures suivantes :

#### **Action\_ 3.1 : Améliorer la rentabilité des cultures pour augmenter le revenu des producteurs et attirer de nouveaux promoteurs vers ces productions**

- Installer des parcelles pilotes spécifiques au niveau des régions cibles (Bizerte, Béja, Jendouba, Siliana, Kef, Zaghouan et Nabeul) favorables à la culture des protéagineuses destinées à la vulgarisation des nouvelles techniques et servant de référence pour la détermination des coûts de productions.
- Mettre en place le paquet technique spécifique à chaque espèce et variété de protéagineuses à graines au niveau des parcelles pilotes.
- Organiser des visites périodiques aux parcelles de démonstration pour les agriculteurs des régions ciblées pour les informer de l'efficacité du paquet technique innovant et l'intérêt économique de ces opérations.
- Organiser des journées d'information pour dresser le bilan économique des opérations réalisées au niveau des parcelles pilotes,
- Mobiliser les moyens nécessaires auprès de l'INGC et des CRDA concernés et prendre en charge les actions de vulgarisation de façon à généraliser le plus tôt possible l'adoption par les agriculteurs de ces techniques afin d'améliorer la productivité des cultures de légumineuses.

#### **Action\_ 3.2 : Développer de la valeur ajoutée par l'innovation sur les différents maillons de la filière**

- Mettre en place un système de veille sur les innovations scientifiques et technologiques adaptables à la production, au stockage ou à la transformation des protéagineux,
- Promouvoir de la déshydratation de la luzerne (Bouchons) pour faire face aux périodes de pénuries des années difficiles par la constitution d'un stock de sécurité alimentaire pour le cheptel.

- Mettre sur le marché Tunisien un nouveau produit de légumineuses alimentaires en boîtes de conserve près à l'utilisation à l'instar ce qu'il existe en Turquie et en Europe pour encourager la consommation.
- Organiser des événements et des concours pour l'innovation dans les préparations culinaires issues des protéagineuses à graines,
- Collecter, traiter et diffuser les informations sur les opportunités de valorisation des légumineuses à graines
- Promouvoir la qualité des produits et sous-produits des protéagineux par la détermination de leurs compositions chimiques et valeurs technologiques et énergétiques. Il s'agira de constituer une base de données permettant à terme d'hiérarchiser les facteurs qui influent sur la composition des légumineuses à graines.
- Organiser des événements et des concours pour l'innovation dans les préparations culinaires issues des protéagineuses à graines,

#### **Axe A4 : Structurer et organiser la collecte et le stockage**

L'une des contraintes au développement des légumineuses à graines réside dans l'absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation. Les insuffisances présentées à ce niveau n'ont cessé jusqu'à ce jour d'être à l'origine des prix de vente non stables et des difficultés de commercialisation de la production.

Le développement de cette filière impose l'instauration d'un système de collecte et par conséquent la réduction de l'impact des intermédiaires sur fluctuation des prix.

Pour cela, nous pensons qu'il faudrait agir de trois manières :

##### **Action\_ 4.1 : Promotion de projets de collecte de la récolte dans les bassins de production**

- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de légumineuses à graines avec une capacité totale de 1,5 MQx pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions retenus pour l'an 2020.
- L'interprofession devrait œuvrer pour que l'investissement dans ce type de projet soit classé en tant investissement agricole éligible aux taux préférentiels accordés aux SMSA ; soit 40% de subvention.
- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.
- L'instauration d'une prime additionnelle (10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans les codes d'investissement agricole et industriel.
- L'organisation de rencontres de partenariats entre porteurs de projets et partenaires potentiels

##### **Action\_ 4.2 : Organisation de la collecte**

- Inviter les collecteurs de céréales à s'adonner à la collecte de légumineuses à graines en leurs accordant les mêmes primes de stockage.
- Organiser des réunions annuelles entre les organisations professionnelles et l'administration pour organiser la collecte des protéagineuses.
- Inciter les agriculteurs pour stocker leur production sur place ou chez des collecteurs privés avec prise en charge des frais de stockage ce qui améliorera la position des producteurs et leur

évitera de brader leurs productions justes après la récolte. La prime proposée est égale celle allouée au stockage des céréales.

- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux de s'impliquer dans cette activité.

#### **Action\_ 4.3 : Organisation du paiement**

- Organisation des réunions entre la profession et l'administration pour estimer le coût de production de chaque culture et arrêter le prix de base.
- Faciliter les procédures de paiement des producteurs en adoptant le paiement direct au centre de collecte.
- Mettre en place un instrument de financement spécifique à la collecte des légumineuses. Les banques sur la place en tant que bailleurs de fonds doivent s'impliquer activement dans le financement de l'activité de collecte.

La procédure de mise en œuvre du financement et du remboursement du crédit nécessite d'être préalablement convenue et arrêtée entre la banque et l'organisme collecter.

#### **Axe A.5 : Développer la transformation et valoriser les produits**

Les protéagineux sont actuellement très peu utilisés aussi bien dans l'industrie de première transformation (meunerie, amidonnerie, trituration, semoulerie,...) que par celle de la seconde transformation (panification, biscuiterie, brasserie, etc.).

L'absence d'innovation technologique dans le secteur de la transformation des légumineuses à graines, suscite la création de nouveaux produits alimentaires plus attractifs pour promouvoir la filière.

La transformation permet d'établir des relations continues entre les agriculteurs et les industriels, ce qui favorise l'expansion de la production. Elle permet également pour certaines cultures la valorisation du produit en cas de surproduction.

Les principales possibilités de croissance du marché des légumineuses se trouvent au niveau des :

- Produits traditionnels, comme la lentille, le pois chiche et le haricot au niveau du segment de la transformation des aliments.
- Légumineuses transformés et principalement distribués par le commerce de détail, mais aussi par l'industrie de l'accueil (restauration rapide et hôtels) ;
- Produits très transformés, les aliments préparés et les aliments prêts-à-servir ;
- Légumineuses pour l'alimentation animale.

Quant aux produits des légumineuses prêts à la consommation, il existe des possibilités pour les produits suivants :

- Les légumineuses mises en sachets, y compris les légumineuses entières et concassées ;
- Les légumineuses moulues, comme les farines de légumineuses et les mélanges à pâtes de spécialités ;
- Les légumineuses entières transformées, y compris les légumineuses en conserves, micronisées et grillées ;

- Les produits fabriqués avec des légumineuses transformées, comme les mélanges pour soupes ; les entrées conditionnées ; les entrées congelées et les aliments en conserves (soupes, haricots frits);
- Les légumineuses fractionnées, comme les amidons et les protéines ;
- Les légumineuses extrudées, utilisées au lieu des pâtes.

La stratégie vise l'introduction de nouveaux produits, la mise en marché par un appui à l'expérimentation, l'accès aux conseils (technique, commercial, management, etc.) et aux crédits.

Au total, la promotion de nouveaux produits impliquera les actions suivantes :

**Action\_ 5.1 : Initier des recherches sur les technologies de transformation des protéagineux pour l'alimentation humaine et pour la préparation culinaire.**

- Organiser des ateliers avec les instituts de nutrition, les nutritionnistes et les industrielles des produits agroalimentaires pour initier et valoriser la transformation des protéagineuses pour l'alimentation humaine (innovation dans la présentation des produits).
- Inviter les institutions de recherches en agroalimentaires à établir un programme de recherche relatif aux technologies de la transformation des protéagineuses à graines,
- Inviter les organismes de recherche à Mettre en place un programme plus poussé de valorisation des protéagineux en alimentation animale et humaine : digestibilité, composition, qualité et traçabilité des protéines végétales en alimentation humaine.

**Action\_ 5.2 : Promouvoir de nouveaux produits**

- Identifier de nouveaux dérivés à base de légumineuses et les placer auprès des structures spécialisées pour expérimentation.
- Sélectionner les unités intéressées par l'expérimentation qui pourrait être effectuée conjointement par la structure interprofessionnelle et la structure responsabilisée pour l'expérimentation. Il est préconisé de former et suivre, à partir de l'an II du Plan d'actions, les unités par croupe de dix entreprises sur deux ans ; soit une vingtaine d'entreprises maîtrisant la fabrication des nouveaux produits à l'échéance du Plan.
- Recruter un opérateur pour les formations (connaissance du marché, management, stratégie commerciale, etc.) qui ne sont pas de la compétence de la structure spécialisée en charge de l'expérimentation

**Action\_ 5.3 : Promotion de projets de transformation et de valorisation des légumineuses à graines**

- Lancement d'un appel à proposition et sélection de 10 porteurs de projets de valorisation dans les zones prioritaires par an
- Mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale ainsi qu'une aide à l'investissement sous forme d'assistance (montage, technique, commercial) et de contribution au financement
- L'organisation de rencontres de partenariats entre ces promoteurs et partenaires potentiels

## **Axe A.6 : Développer les débouchés commerciaux**

L'hésitation des agriculteurs à s'engager davantage dans les légumineuses à graines et fourragères s'explique en partie par l'instabilité des prix ; une demande interne assez réduite, la multiplicité des produits substitués et la concurrence des produits étrangers.

Les potentialités de développement de la demande sont importantes et concernent à la fois la consommation humaine et les aliments de bétail.

L'élargissement des débouchés locaux par la promotion de la consommation interne et le développement de nouveaux dérivés pourra induire une croissance non négligeable de la demande intérieure d'où des débouchés locaux notables.

La stratégie de développement du marché national est basée sur les actions suivantes :

### **Action\_ 6.1 : Développer la demande du marché intérieur des légumineuses alimentaires**

- Programmer avec la télévision nationale et la Radio des émissions spécialisées et des séances d'animation montrant l'importance des protéagineux à graines dans l'alimentation humaine (campagnes de promotion médiatique),
- Organiser un rendez-vous annuel pour la promotion des légumineuses dans l'alimentation humaine et animale,
- Réserver des pavillons ou des stands dans les foires, les expositions ou les manifestations nationales pour la promotion des légumineuses dans l'alimentation humaine et animale
- Organiser des séances de dégustations des plats traditionnels à bases de légumineuses à graines ou intégrant une partie d'elles tout en développant ses aspects innovants (Bsissa, Makroudh, lablabi, plats traditionnels,...)
- Appuyer la distribution d'échantillons lors de manifestations (ciblées)
- Réaliser des actions spécifiques de promotion avec les collectivités et les restaurants
- Organiser des actions promotionnelles au niveau des grandes surfaces avec le soutien de l'interprofession

### **Action\_ 6.2 : Mise en place de marchés de référence pour les légumineuses**

- Identification des Marchés de Référence pour les légumineuses au niveau des régions de production
- Mise en place des marchés de référence

### **Action\_ 6.3 : Mise en place d'une cellule de veille**

Cellule à prévoir au sein de l'interprofession. Elle sera chargée de :

- Suivre les tendances du marché
- Publier des notes d'information sur les marchés, les produits, les prix,...
- Engager des missions spécifiques de veille
- Gérer un portail web dédié à la veille (sur le site de l'interprofession)

### 1.3.2. Composante B : Développement des oléagineux

#### Axe B.1 : Extension des superficies et diversification des cultures oléagineuses

Les cultures oléagineuses sont faiblement pratiquées en Tunisie et se trouvent actuellement limitées à 516 ha de colza, ce qui représente à peine 0,4% de la superficie emblavée en grandes cultures. Les quantités produites sont réduites et ne permettent pas : l'engagement des semenciers locaux ; la sécurisation de l'approvisionnement des industriels et la rentabilisation des efforts de la recherche.

Cette situation s'explique notamment par la faible pratique de l'assolement et la méconnaissance des agriculteurs des gains qu'ils pourraient tirer de l'introduction de ces cultures

Pour atteindre donc l'objectif fixé par la stratégie, il importe de mobiliser un plus grand nombre d'agriculteurs pour accroître la superficie cultivée en graines à huiles, et c'en mettant en place les actions suivantes :

#### Action \_ 1.1 : Identification des zones de production et des agriculteurs intéressés par le programme

- Consultations des cartes bioclimatiques des différentes régions de la Tunisie,
- Organisation des réunions et des visites de terrains avec les différents acteurs de la filière afin de mettre en place une cartographie des régions potentielles permettant la diversification de la production par les cultures des différentes espèces oléagineuses
- Organisation des réunions avec les différents décideurs pour mettre en place un programme de développement des oléagineuses dans les régions de Béja, Jendouba, Bizerte, Manouba, Siliana et Zaghuan conformément au plan de relance suivant :

Superficie programmée (en ha)	2016	2017	2018	2019	2020
Colza	1500	5000	10000	20000	30000
Tournesol linoléique	-	500	2000	5000	10000

- Publication du programme sur les journaux et les revus agricoles dans un cadre d'appels à propositions de fourniture ou de recherche des agrégats avec des programmes régionaux des oléagineuses selon un cahier de charge préétabli
- Mise en place une aide spécifique au développement des cultures riches en protéines

#### Action \_ 1.2 : Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des oléagineuses

- Organiser des journées d'information, de formation et d'encadrement pour les producteurs pour montrer les avantages des oléagineuses en rotation avec les cultures
- Organiser des écoles paysannes en la matière pour les producteurs
- Effectuer des visites auprès des exploitants ayant des bonnes expériences en matière d'intégration des oléagineuses dans les assolements.
- Organiser des journées d'information et de formation relatives aux techniques culturales appropriées.
- Programmer avec la télévision nationale et la Radio des émissions spécialisées des séances d'animation sur la filière.
- Organiser des séances de travail pour diffuser les fiches techniques aux producteurs.

### **Action\_ 1.3 : Soutien à la généralisation de l'utilisation des intrants et de la mécanisation**

- A la fin de chaque campagne, organiser des réunions pour évaluer les résultats de la campagne précédente et proposer des recommandations aux agriculteurs pour surmonter les difficultés et proposer de nouvelles solutions techniques ainsi que les nouvelles variétés.
- Subventionner à hauteur de 50% le prix de la semence certifiée acquise pour les agriculteurs. Cette subvention allègera le coût de production du colza et tournesol sachant que les charges de semences représentent environ 150 à 200DT par ha.
- Mettre en place un cahier des charges fixant les modalités d'importations de nouvelles variétés et les conditions sanitaires exigées.
- Encourager la mise en place des structures d'appui à la production et à la commercialisation (SMSA, Projet d'agrégation, ...)

### **Action\_ 1.4 : Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles**

- Evaluer la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection : L'activité consiste, d'une part, à faire l'état des lieux sur les produits d'assurance disponibles en mesure de contribuer à la couverture de dépenses d'intrants et/ou d'autres risques liés à la contractualisation à des coûts supportables par les différents acteurs, et d'autre part, à étudier la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection sur la base d'initiatives locales.

La mise en œuvre de cette activité impliquera le recours à un opérateur spécialisé dans l'analyse des produits et mécanismes d'assurance.

- Appuyer la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques : L'appui à la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques vise à soutenir la professionnalisation des acteurs et le développement de la contractualisation.

L'appui consistera en des subventions modestes pour inciter la mise en place des mécanismes de protection et le développement de la contractualisation.

L'activité sera mise en œuvre à travers la création d'un fonds de subvention dont les conditions de mobilisation seront définies par l'interprofession

### **Axe B.2 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité**

Comme toute culture industrielle, la production, la transformation et le conditionnement de des oléagineuses semblent être bien conditionnées par une maîtrise technologique. Toutefois, malgré un effort appréciable fourni au niveau de la conduite de ces cultures durant les deux dernières campagnes, des insuffisances ont été observées et entravent encore la relance de ces cultures ; il s'agit de la :

- Mauvaise répartition des semences lors du semis à cause de la taille des graines en l'absence de semoirs spécial.
- Gestion de la flore adventice pose un grand problème durant le cycle de développement et ce notamment pour les crucifères parmi elles.
- Non maîtrise du désherbage et de la fertilisation.
- Une période Récolte dispersée avec des pertes importantes.
- Des difficultés techniques et logistiques rencontrées au niveau de la réception et le traitement du Colza

Dans ces conditions, les rendements des cultures oléagineuses, déjà faibles, deviennent très aléatoires et très sensibles d'une année à l'autre. La production obtenue est donc, insuffisante et sans agrégation pour sécuriser l'approvisionnement du transformateur et introduire durablement les tourteaux dans les formules pour l'alimentation animale.

L'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des cultures de tournesol et de colza est une condition nécessaire pour attirer de nouveaux investisseurs et favoriser leur pérennité.

Parmi les principales actions identifiées pouvant induire à brève échéance une modernisation des techniques culturales des exploitations et une amélioration notable de la productivité. Nous pouvons citer les actions suivantes :

**Action\_2.1 : Construire et fédérer un réseau d'expérimentation régional sur les thèmes innovants.**

- Recenser et évaluer les difficultés rencontrées au cours des premières campagnes de cultures et proposer des thèmes de recherches relatives aux aspects relatifs à :
  - L'amélioration de la résistance aux maladies
  - La Précocité du matériel génétique pour échapper à la sécheresse en fin de cycle de la culture.
  - L'amélioration de la qualité de l'huile et du tourteau.
- Inviter les institutions de la recherche agricole à mettre en place un projet national de sélection et d'adaptation des oléagineuses, selon un réseau d'expérimentation régional sur les thèmes suivants :
  - ✓ Adaptation variétale
    - Mettre en place une unité d'étude et d'évaluation de nouvelles variétés de colza de printemps
    - Déterminer un référentiel de l'utilisation des variétés CLEARFIELD sous les conditions Tunisiennes
    - Préparer un catalogue sur les aires des cultures de chaque variété en collaboration avec la recherche nationale.
    - faire une étude pour déterminer les différentes races de mildiou qui existent en Tunisie. Le choix de la variété de tournesol résistante doit prendre en considération comme référence les races existantes en Tunisie.
    - prévoir de sessions de formations pour les sociétés ayant la volonté de se lancer dans la production des semences.
    - encourager les sociétés de production de semences à entrer en négociation avec les firmes étrangères pour produire en association les semences pour le marché local.
  - ✓ Date et dose de semis
    - Établir un référentiel sur les dates de semis pour les variétés
    - Déterminer la dose de semis la plus adéquate pour assurer un bon rendement
    - La dose de semis peut réduire les charges de l'agriculteur
    - Organiser des journées de formation pour montrer aux agriculteurs le réglage des semoirs conventionnelles pour assurer un nombre de plants bien réparti à la levée.
  - ✓ Désherbage chimique
    - Proposer un catalogue de désherbage spécifique pour contrôler les mauvaises herbes surtout les crucifères dans les parcelles de colza
    - Déterminer les conditions d'utilisation des variétés CLEARFIELD en Tunisie et leur impact sur l'environnement
  - ✓ Fertilisation
    - Étude des besoins du colza en éléments majeurs ainsi que les quantités exportées par la récolte
    - La fertilisation azotée doit être adaptée au niveau du rendement économique souhaité
    - Organiser de journées de formation pour montrer aux agriculteurs les doses et le stade d'apport de l'azote en fonction des conditions climatiques

- ✓ Maladies et ravageurs
  - Étudier la dynamique des ravageurs les plus importants pour les contrôler et surtout les insectes au stade sensible de la plante (altises)
  - Une protection raisonnée de la culture contre les ravageurs assure un rendement élevé
  - Des journées d'information pour la reconnaissance des ravageurs et les dégâts engendrés pour sensibiliser les agriculteurs
- ✓ Phytoparasites
  - Surveiller les foyers de l'orobanche rameuse pour éviter la contamination de la zone des cultures
  - Établir un catalogue sur la biologie de l'orobanche rameuse et le distribuer aux agriculteurs pour les familiariser avec ce parasite
  - Créer un observatoire au niveau de la recherche pour prendre des actions à temps
- ✓ Récolte et stockage
  - Établir un référentiel sur les conditions de la récolte (stade de maturité) pour réduire les pertes par égrainage,
  - Équiper les moissonneuses par des scies verticales sur la barre de coupe pour réduire l'égrenage
  - Accompagner les agriculteurs après la récolte pour ne pas altérer la qualité des graines ce qui affecte la qualité de l'huile
- ✓ Rotation des cultures
  - Prolonger la rotation des cultures pour réduire le risque d'apparition des maladies
  - Étudier le bilan de la culture du colza dans un système de culture pour chaque région de culture

### **Action\_2.2 : Diffuser les acquis relatifs aux nouvelles variétés auprès du plus grand nombre d'agriculteurs**

- Organiser des réunions, des journées d'information et de formation relatives aux nouvelles variétés des oléagineuses pour les techniciens et les producteurs.
- Installer des parcelles pilotes pour les nouvelles variétés à fort potentiel de productions.
- Organiser des visites de terrains au profit des producteurs et des techniciens aux parcelles pilotes.

### **Action\_ 2.3 : Formation et encadrement**

- Prévoir la formation professionnelle à l'étranger pour les cadres techniques dans les pays les plus avancés dans la culture et la technologie des oléagineuses.
- Inviter les écoles et les instituts supérieurs à intégrer dans la formation des ingénieurs et des techniciens des cours approfondis sur les oléagineuses et les avantages dans la diversification du système culturel.

### **Axe B.3 : Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage**

Les conditions de collecte et de stockage du colza et du tournesol sont différentes de celles des céréales même si les installations sont identiques. **Les bonnes règles de conduite sont à respecter lors de la récolte et la conservation.** La qualité des produits est un objectif prioritaire pour les transformateurs.

Les mesures suivantes sont à prévoir :

**Action\_ 3.1 : Promotion des projets de collecte dans les bassins de production**

- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de grains oléagineux avec une capacité totale de 1 million de quintaux pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions et de collecte projetés pour l'an 2020.
- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.
- L'instauration d'une prime additionnelle aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévus dans les codes d'investissement agricole et industriel. Elle pourra éventuellement être liée au nombre d'agriculteurs encadrés et aux quantités collectées.
- Organiser de rencontres de partenariat entre porteurs de projets et partenaires potentiels
- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux de s'impliquer dans cette activité

**Action\_ 3.2 : Organisation de la collecte et l'Agréage**

- Créer un comité national de suivi du programme et de coordination avec la profession.
- Organiser des réunions avec les collecteurs, les transporteurs et les stockeurs pour améliorer les conditions de collecte, de transports et de stockage qui ont une influence considérable sur la qualité des huiles et sous-produits,
- Encourager les agriculteurs ayant des de moyens de stockage de conserver la récolte à la ferme moyennant une incitation financière à déterminer en fonction de la durée du stockage.

**Action\_ 3.3 : Organisation du paiement**

- Constituer un comité interprofessionnel pour arrêter annuellement le prix minimum garanti. Le démarrage de cette filière devrait être renforcé par la pratique de contrats à prix garanti à établir entre transformateurs et agriculteurs et organismes collecteurs. Le prix garanti est défini par contrat pour les différentes cultures d'oléagineuses.
- Veiller à faciliter les procédures de paiement des producteurs ; paiement directe par le centre de collecte ou au niveau des unités de transformation.
- Réaliser une étude pour la mise en place d'un mécanisme de régulation des prix pour pallier à la baisse des cours mondiaux de graines oléagineuses. En effet, Le prix d'achat de graines oléagineuses, dans un contexte libéral est directement dépendant d'un prix de vente imposé par les cours mondiaux. Afin de préserver le revenu des producteurs, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour atténuer l'effet de la volatilité des cours et permettre ainsi aux producteurs et aux transformateurs de faire face à l'intensité et à la durée des périodes où les prix d'achat sont supérieurs aux cours de mondiaux. Plusieurs mécanismes sont envisageables et doivent intervenir, de façon complémentaire. Dans un premier temps, un mécanisme interne à la filière doit être instauré ou réactivé.

Des fonds de soutien encore en vigueur dans certains pays, sont cogérés par les organisations de producteurs et les transformateurs. Ils constituent une première réponse aux baisses sporadiques des cours. Néanmoins, la capacité de ces fonds internes à la filière reste limitée et demeure fonction de l'intensité et de la durée de la période baissière.

## **Axe B.4 : Développer et sécuriser la transformation**

L'activité de transformation des graines de colza et de tournesol en huiles est très réduite actuellement malgré l'existence d'une capacité de transformation non négligeable (1400 T/j pour l'unité Carthage grain), et ce en raison de l'insuffisance des graines produites localement. Il y va de même pour les tourteaux, qui souffrent d'un handicap supplémentaire résultant de la couleur noirâtre du produit, peu appréciée par les éleveurs.

Pour développer et sécuriser la transformation, plusieurs mesures seraient à mettre en place :

### **Action\_ 4.1 : Promotion de projet de transformation et de valorisation des sous-produits**

- Inciter l'unité Carthage grains pour adhérer au programme de relance pour une meilleure absorption de la production,
- Lancer un appel à propositions pour l'installation d'autres unités de trituration en adéquation avec l'évolution de la production
- Mettre en place un système de valorisation des atouts nutritionnels des huiles de colza et de tournesol afin de satisfaire les besoins d'une population croissante.
- Mettre en place un système de valorisation des atouts des tourteaux de colza et de tournesol afin de les introduire de façon définitive dans la formulation des aliments composés.
- Conduire une étude pour la mise en place d'une taxe à l'importation (droit d'entrée) sur les graines et l'huile de colza et de tournesol pour favoriser le développement de la production locale en ces produits,

### **Action\_ 4.2 : Sécurisation de la transformation**

- Organiser de réunions annuelles entre les professionnels (producteurs, agrégats, industriels...) pour définir le niveau de production critique permettant d'assurer un approvisionnement régulier et accessible pour tous les transformateurs et utilisateurs.
- Développer des instruments de marchés et de collaboration entre producteurs et transformateurs (notamment observatoire des prix, contrat type), permettant d'améliorer la disponibilité et la visibilité sur les prix ; de sécuriser le choix des producteurs et de favoriser la contractualisation pluriannuelle de la production

### **Action\_ 4.3 : Renforcer l'Intégration des tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments composés**

- Organiser des réunions pour mettre au point un système d'incitation des industriels à mieux intégrer les tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments de bétail
- Mise en place d'un système d'amélioration de la qualité des tourteaux des oléagineux (suppression/ diminution des facteurs anti nutritionnel, prétraitements, teneur en protéines...),
- Etudier la réponse à la réticence des éleveurs à l'égard de l'utilisation des aliments contenant des tourteaux de colza et de tournesol.

### 1.3.3 Composante C : Organisation de la filière des oléo-protéagineux

#### Axe C.1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière

La filière oléo-protéagineuse souffre d'un manque de structuration interne entravant le développement du secteur. Ceci se manifeste à différents niveaux tels que :

- L'émiettement des agriculteurs et l'absence de groupements rendant difficile la conduite d'actions structurantes pour améliorer les performances à ce niveau.
- Le nombre élevé d'intervenants dans le secteur et leur dispersion compromettant l'efficacité des actions menées.
- Le manque de coordination entre les opérateurs, entraînant, soit le bradage, soit la montée artificielle des prix, ce qui expose tout le secteur à des risques spéculatifs graves.
- Le manque de coordination perçu au niveau du rôle joué par les institutions intervenantes dans le secteur.
- Les perturbations constatées au niveau de la commercialisation entre les différents maillons de la chaîne.

Ceci implique le besoin de fédérer tous les intervenants du secteur dans une organisation type «Filière» qui nécessite une structuration à deux niveaux :

- Le niveau opérationnel : en structurant les différentes catégories d'intervenants professionnels et en favorisant des alliances ou des intégrations verticales entre elles.
- Le niveau institutionnel : en disposant d'un organisme professionnel fédérant tous les intervenants dans le secteur et assurant le pilotage des actions menées dans la filière. Cet organisme sera aussi le vis-à-vis des structures publiques en charge du secteur.

Pour concrétiser cette orientation, trois actions sont proposées :

#### Action\_ 1.1 : Organisation de la profession

Pour une meilleure coordination horizontale et verticale des sous-filières ainsi que le développement de la professionnalisation des membres, les organisations de base et faitières doivent être appuyées pour renforcer les compétences techniques, les capacités internes de gestion et de négociation.

Actuellement aucune organisation professionnelle de base et faitière n'existe exclusivement autour d'un produit de la filière oléo-protéagineuse.

Les acteurs du même maillon doivent entreprendre des initiatives communes à travers des organisations professionnelles fonctionnelles pour résoudre les difficultés et développer leurs activités.

La constitution des organisations de base et faitières relève de la mission structure interprofessionnelle et des tables filières. Cette activité est à mettre en œuvre dès la constitution de la structure interprofessionnelle des oléo-protéagineux.

Plusieurs activités pourraient être engagées pour favoriser cette orientation :

- Organiser des réunions et des journées d'informations et d'incitation à l'adhésion des producteurs à des groupements professionnels : Chambres syndicale, Groupements professionnels, Associations, Fédérations
- Former les membres de ces organisations pour développer leurs capacités internes de gestion

#### Action\_ 1.2 : Organisation de l'interprofession

##### a) Création d'une structure interprofessionnelle pour la filière des oléo-protéagineux

###### ➤ Justification :

L'amélioration de l'organisation de la filière requiert des organisations interprofessionnelles de sous-filières dotées d'une capacité juridique et pouvant gérer des ressources pour le renforcement de la profession et le développement des activités des membres.

Les deux sous-filières oléagineuse et protéagineuse présentent des spécificités notables à bien d'égards et les professionnels dans la sous filière des oléagineux ont clairement exprimé leur souhait de disposer de leur propre interprofession. Cependant, le souci du ministère de l'agriculture de disposer d'une approche commune pour les oléo-protéagineux, et les enseignements de fusions de groupements en France et en Tunisie, incitent à soutenir la création d'une structure commune pour les sous filières pour bénéficier des économies d'échelle et mobiliser les effets de synergies.

### ➤ **Forme juridique**

Plusieurs formes juridiques pourraient être envisagées :

- Un groupement d'intérêt économique **GIE** conformément à loi N° 2000-93 entrée en vigueur le 30 novembre 2000, portant réforme du droit des sociétés commerciales. Cette loi a défini le statut juridique des GIE et leur mode de fonctionnement
- Un syndicat ou Union de syndicats professionnels conformément au Code du Travail de 1966 promulgué par la loi n°66-27 du 30 avril 1966 (article 242 à 257).
- Une association de développement régie par la loi 59-154 du 7 novembre 1959

Une **étude juridique spécifique** pourrait être engagée pour évaluer ces différentes variantes et déterminer les modalités de mise en œuvre. Cette étude devra prévoir une concertation avec toutes les parties prenantes dans la filière.

Cette structure interprofessionnelle sera désignée **SIOP (Structure Interprofessionnelle des Oléo-Protéagineux)** dans les parties qui suivent dans le présent rapport.

### ➤ **Missions**

Les objectifs des associations interprofessionnelles ont évolué dans le temps pour s'adapter aux changements de l'environnement socio-économique et politique. La plupart des associations interprofessionnelles ont été créées dans le but de promouvoir certains produits agricoles, résoudre les problèmes entre les acteurs ; planifier la production et réglementer la commercialisation (y compris fixer les prix minimum). Quelques années plus tard, elles ont établi de nouveaux objectifs, comme la promotion de la consommation ; l'aider de l'État dans les négociations commerciales ; la transparence du marché et la détermination des prix. Au cours des dernières années, d'autres problèmes se sont posés, à savoir la sécurité sanitaire, la traçabilité et la protection de l'environnement

En Tunisie, les missions généralement attribuées aux Groupements interprofessionnels sont fixées par la loi n°2005-16 du 16 février 2005, modifiant la loi n°93-84 du 26 juillet 1993. Ces missions sont définies comme suit :

- Assurer la liaison entre les différentes phases par lesquelles passent les produits dans le cadre de filières ; aider les producteurs à s'y intégrer et encourager les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agricoles à travailler au moyen de contrats de productions,
- Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes filières,
- Contribuer à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés,
- Participer à la promotion de l'exportation en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés,

- Collecter, analyser et archiver les informations ; mettre en place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de leur intervention et procéder aux études concernant la réalité et les perspectives de ces secteurs sur le plan national et international
- Toutefois, conformément à la réglementation, la SIOP pourra assurer en plus des missions générales, des missions spécifiques qui seront définies dans ses statuts. Ces missions pourraient concerner la :
- contribution à l'organisation des professionnels, la coordination des intervenants et à la facilitation de la concertation
  - encouragement pour l'association dans les domaines de productions, transformations et de commercialisation
  - contribution à la structuration des différents maillons de la filière.
  - planification et la coordination des campagnes.
  - le suivi et la gestion du programme des semences pour les cultures oléagineuses et des protéagineux à graines et fourragères
  - Assurer le suivi et la gestion du programme national relatif aux oléo-protéagineux
  - Concevoir et piloter des programmes d'appui technique à toute la filière, en concertation avec les organismes concernés.
  - Encadrer et orienter les agriculteurs pour adopter les nouvelles technologies (espèces, variétés, techniques ...)
  - Promouvoir la qualité des produits et notamment la qualité générique et spécifique
  - Lancer des campagnes de marketing de promotion générique.
  - Gérer un système de veille et d'information sur les prix et les tendances internationales.
  - Réaliser des études et des campagnes d'information, de communication, de promotion, et d'une manière générale les activités en rapport avec la production, la transformation et l'exportation
  - Intervenir en cas de perturbation du marché pour redresser la situation (régulation).
  - Définir et fixer les prix de revient au sein de la filière et des seuils d'intervention.

Il y a lieu de noter qu'une étude est en cours au niveau de la DGFIOIP pour revoir le statut et le fonctionnement des structures interprofessionnels dans le sens de donner plus d'autonomie à l'interprofession en matière de pilotage des filières.

### ➤ **Organisation et fonctionnement**

De par sa fonction de cadre de concertation, l'architecture organisationnelle de la SIOP sera bâtie autour d'un certain organe :

- une instance suprême sous la forme d'assemblée générale regroupant l'ensemble des membres de l'organisation ; gère les questions relatives aux grandes orientations et arrête les décisions majeures requises pour la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- des comités spécifiques ou commissions spécialisées institués en vue de connaître des problèmes spécifiques,
- un organe exécutif (conseil d'administration, comité d'animation, bureau exécutif) assure la gestion et coordonne les activités entre les membres et l'administration.

Le conseil d'administration sera composé de 12 membres répartis comme suit :

- 4 Représentants de l'administration (ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques (1), ministère de commerce et de l'artisanat (1), ministère de finance (1), et ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises(1))
- 4 Représentants des structures professionnelles de la sous-filière oléagineuse (1<sup>er</sup> collègue)
- 4 Représentants des structures professionnelles de la sous-filière protéagineuse (2<sup>ème</sup> collègue)

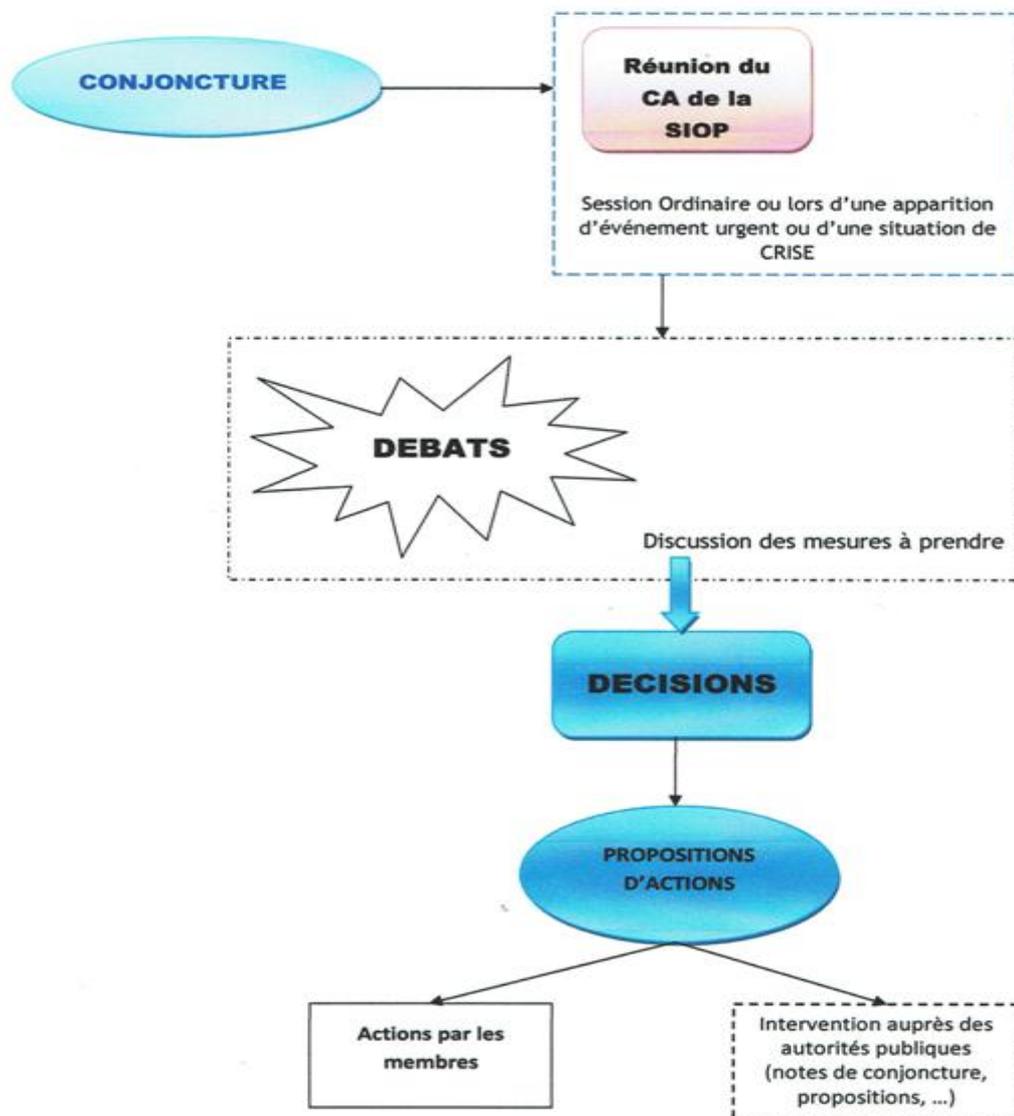
Chacun de ces deux collèges regroupe des représentants des différents segments de la sous-filière.

- les producteurs,
- les intermédiaires (qui sont composés des transporteurs, des colleteurs, des fournisseurs d'intrants,)
- les transformateurs,
- les commerçants et les consommateurs

Les membres sont à désigner pour des mandats de trois ans par leurs structures professionnelles. Ils devraient être représentatifs des principaux bassins de productions.

Le conseil d'administration (C.A) se réunit régulièrement afin de discuter de la situation actuelle sur le marché et de proposer les mesures à prendre. L'assemblée générale (A.G) se réunit en session ordinaire une fois par an pour valider généralement le budget et le programme de travail élaboré par le C.A. L'A.G se réunit également en cas de situation d'urgence (*session extraordinaire*), via la convocation du Président de la plateforme. A la fin de chaque réunion, une *note de conjoncture ou des propositions d'actions* est élaborée par les membres de la SIOP puis envoyée aux autorités publiques.

**Figure : Fonctionnement de la SIOP**



La SIOP devrait être gérée par une équipe permanente dirigée par un Directeur Général. Cette équipe d'environ une quinzaine de personnes, y compris le personnel des antennes régionales à créer dans les bassins de production, devra intégrer en particulier des profils dans les domaines suivants :

- Communication & marketing
- Agronomie
- Agroalimentaire
- Economie et statistiques
- Juridique et institutionnel

Les frais de fonctionnement de la SIOP (environ 15 personnes) y compris ses antennes régionales sont évalués à près de 750 mDT par an.

### **b) Pertinence et conditions de viabilité de la réorganisation proposée**

En se référant aux indicateurs souvent utilisés pour se prononcer sur la pertinence et la viabilité des interprofessions avant d'engager le processus de sa création, on constate que la solution proposée, consiste pour la création d'une **Structure Interprofessionnelle des Oléo-protéagineux (SIOP)**, bénéficie à ce stade de nombreux atouts à savoir :

- **Les orientations de la politique agricole :** les pouvoirs publics sont conscients de l'importance que joue la filière des oléo-protéagineux dans le développement de la céréaliculture, mais aussi pour contribuer à apaiser les tensions sur la balance commerciale exercées par l'importation des oléagineux et protéagineux. Comme signe de soutien des pouvoirs publics à cette filière on peut citer notamment :
  - (i) La création d'un conseil technique chargé du suivi de l'avancement du projet de relance des cultures de colza dans les zones prioritaires (Décision ministérielle n°1651 du 12 juin 2014/ MARHP)
  - (ii) La présente étude, lancée par l'INGC. Les développements présentés dans la phase I de l'étude montrent l'importance du potentiel dont recèle cette filière.
  - (iii) Le démarrage du projet de recherche « Approche Intégrée et Fédérative pour une Relance du Colza Oléagineux en Tunisie – AIFRCOT » dans le cadre du programme 2015-2016 des actions de Recherche Innovante (ARI) retenues par l'IRESA,
  - (iv) Les actions multiples de recherche menées dans ce domaine ces dernières années notamment : ARn°62 Valorisation des légumineuses fourragères à graines en alimentation animale (INAT), ARn°65. Valorisation des légumineuses alimentaires et introduction dans l'alimentation du consommateur tunisien (INAT), ARn°18. Stratégie du développement du secteur des légumineuses alimentaires et fourragères (Pôle ElKef/INRAT), PR-MEDILEG. Développement des approches d'amélioration, d'agronomie et de biotechnologie pour la réintégration et la valorisation des légumineuses dans l'agriculture méditerranéenne (partenariat Tunisie/ Espagne/ France/ Maroc/ Egypte/ Algerie/ Italie/ Portugal), PR-AP0421. Renforcement des programmes d'amélioration génétique des légumineuses pour une agriculture durable (Partenariat Tuniso-Espagnole).

- **La solidité des Organisations professionnelles :** Les agriculteurs et les transformateurs disposent de structures professionnelles bien structurées pouvant soutenir leur participation à une interprofession. Il s'agit notamment de l'UTAP et SYNAGRI pour les agriculteurs et de l'UTICA et de CONECT pour les industriels.
- **L'existence d'un socle d'intérêts communs :** Au moins deux dossiers reflètent les intérêts communs au sein de la filière. Le premier concerne la production de colza assurée actuellement avec la participation active d'un transformateur (Carthage Grain). Cet opérateur ne trouve pas encore la matière dont il a besoin, ce qui le conduit à entamer des démarches directes de contractualisation avec les agriculteurs. Le second concerne, la production de semence, un dossier qui réunit à la fois les semenciers importateurs, les agriculteurs, les transformateurs, le ministère de l'agriculture et les structures de recherche..... Le troisième concerne l'incitation des agriculteurs céréaliers à introduire les oléo-protéagineux comme tête de rotation.
- **Le mode de financement de l'IP :** L'interprofession à créer bénéficiera d'une contribution de l'Etat comme dans le cas des groupements interprofessionnel, ainsi que des dotations d'un fond spécial dédié aux oléo-protéagineux.
- **Une volonté affirmée des acteurs à travailler ensemble :** A l'occasion des quatre ateliers organisés par le consultant à l'occasion de la présente étude, de nombreuses personnes ressources, ont participé activement aux travaux. Ces personnes appartenant à la fois aux secteurs privé et public représentent un noyau consistant pour la mise en œuvre de la stratégie et l'émergence de l'interprofession.
- **Une volonté des « familles » à se réunir :** Les participants aux ateliers ont clairement manifesté leur volonté à participer à la stratégie de développement de la filière. Cependant, les opérateurs dans la sous filière oléagineux ont formulé leur souhait de mettre en place une organisation spécifique pour les oléagineux, étant donné la spécificité de leur secteur.

Ce point de vue est confronté à un autre qui soutient la nécessité d'une interprofession commune étant donné le faible niveau d'activité actuel des deux sous-filières ; les moyens limités mobilisés et la tendance à la fusion dans un contexte de récession pour bénéficier des économies d'échelle et des effets de synergies.

C'est pour cette raison que le consultant a cherché un compromis en proposant la création d'une Structure Interprofessionnelle commune, avec une organisation interne conciliant la présence de deux tables filière l'une pour les oléagineux, l'autre pour les protéagineux.

### **Action\_ 1.3 : Organisation des agriculteurs**

L'objectif étant de pallier l'émiettement caractérisant la filière oléo-protéagineuse en Tunisie en favorisant des regroupements d'agriculteurs. Cette dispersion génère des difficultés de gestion qui ne sont pas sans répercussions sur la productivité et la qualité dans le secteur.

L'agrégation agricole est une solution idoine pour contourner ces problématiques liées à l'exiguïté des exploitations et au manque d'intégration entre l'amont agricole et l'aval industriel. Cette forme d'organisation repose sur un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel et ce, sur la base de contrats définissant clairement les engagements des deux parties dans le cadre de projets d'agrégation bien identifiés.

C'est un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés (collecteurs ; transformateurs ; unités de conditionnement de semence ; SMSA, etc...) ou organisation professionnelle à forte capacité managériale. Dans ce modèle, l'agrégateur coordonne les producteurs, les soutient et leur fournit l'assistance technique. En contrepartie, il reçoit un soutien financier de la part de l'Etat et/ou de l'interprofession. Cette alternative est fort utile pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés dans le cadre de la stratégie, dans la mesure où elle permet de lever les contraintes liées notamment à la commercialisation, à la disponibilité des intrants et des financements, et au besoin d'encadrement technique.

Pour concrétiser cette orientation, il est nécessaire d'agir sur trois axes :

➤ **Instauration d'un cadre juridique régissant l'agrégation**

Afin de garantir une relation équitable entre les agrégateurs et les agrégés, il est nécessaire de promulguer une loi relative à l'agrégation agricole. Les principaux objectifs de cette loi consistent en ce qui suit :

- Définir les principes de l'agrégation agricole.
- Sécuriser les transactions commerciales des parties contractantes au moyen de la contractualisation en fixant les clauses obligatoires qui doivent figurer dans les contrats d'agrégation.
- Définir le cadre de régulation de l'agrégation agricole à mettre en place en instaurant l'approbation préalable par le Ministère de l'Agriculture et/ou l'interprofession de tout projet d'agrégation agricole avant sa mise en œuvre.
- Mettre en place les outils destinés à favoriser le règlement des différends pouvant naître à l'occasion de l'exécution des contrats d'agrégation a

➤ **La sensibilisation**

Les actions de sensibilisation et vulgarisation proposées dans le programme d'appui devraient intégrer un volet relatif à la présentation et la mise en exergue des avantages de l'agrégation. Les producteurs devraient être convaincus de l'apport de cet outil d'organisation pour qu'ils s'engagent volontairement dans cette voie.

➤ **Initiation de projets pilotes**

La Structure Interprofessionnelle à créer en coordination avec l'UTAP, le SYNAGRI et CONECTAGRI devrait œuvrer pour favoriser la création de projets d'agrégation pilotes dans le secteur. Ces projets pilotes devraient bénéficier d'un appui et d'un accompagnement spécifiques pour maximiser leurs chances de réussite. Leurs expériences devraient être vulgarisées et servir de démonstration pour les autres producteurs pour les inciter à adopter ces modèles. En effet, il n'y a plus rien de plus motivant pour les professionnels que de voir des expériences réussies.

Selon les objectifs stratégiques fixés, le nombre de projets d'agrégation visé en 2020 serait de 12 ; soit environ 15000 agrégés.

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Nbre de projets d'agrégation</b>	<b>Nbre agrégés</b>
Projets d'agrégation des légumineuses à graines autour d'une unité de stockage et/ou de valorisation	6	10000
Projets d'agrégation de semences autour d'une station de conditionnement	2	1000
Projet d'agrégation du colza et du tournesol autour d'une unité de stockage et/ou de valorisation	2	2000
Projets d'agrégation du colza autour d'une unité de trituration	1	1000
Projet d'agrégation du tournesol autour d'une unité de trituration	1	1000
	<b>12</b>	<b>15000</b>

### ➤ **Incitations financières**

Pour encourager cette démarche des mesures seront mises en place par le GIOP et concernent :

- L'instauration d'une prime d'agrégation (0,500 DT/ql/an) au profit des agrégateurs regroupant des agriculteurs dans le cadre d'un contrat/objectif.
- L'instauration d'une prime additionnelle (5 à 10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation pilote.

Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans le code d'investissement agricole et industriel

### **Axe C.2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière**

Le besoin d'appui et d'assistance technique pour toute la filière a été mis en évidence. Pour répondre à ce besoin, la stratégie envisagée articule les actions suivantes :

- Création des structures de collecte et de stockage
- Mise en place d'un dispositif de régulation et de protection des opérateurs
- Conception et mise en œuvre des programmes d'appui à la filière
- Création d'un dispositif de veille et d'information sur les prix et les Tendances
- Organisation du marché oléo-protéagineux national

#### **Action\_ 2.1 : Développement des structures de la collecte et de stockage**

L'une des contraintes au développement de la filière réside dans l'absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation. Les insuffisances présentées à ce niveau n'ont cessé jusqu'à ce jour d'être à l'origine des prix de vente non stables et des difficultés de commercialisation de la production, notamment pour les légumineuses à graine.

Le développement de cette filière impose l'instauration d'un système de collecte et par conséquent la réduction de l'impact des intermédiaires sur la fluctuation des prix.

Pour cela, nous pensons qu'il faudrait agir de trois manières :

➤ **Promotion de projets de collecte de la récolte dans les bassins de production**

- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de légumineuses à graines (6 projets) et de grains oléagineux (2 projets) pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions retenus pour l'an 2020.
- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.
- L'instauration d'une prime d'investissement additionnelle (de 10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans le code d'investissement agricole et industriel. Elle pourra éventuellement être liée au nombre d'agriculteurs encadrés et aux quantités collectées.
- L'organisation de rencontres de partenariats entre porteurs de projets et partenaires potentiels

➤ **Organisation de la collecte et l'Agréage**

- Inviter les collecteurs de céréales à s'adonner à la collecte de légumineuses à graines en leurs accordant les mêmes primes de stockage.
- Créer un comité national de suivi du programme et de coordination avec la profession.
- Organiser des réunions avec les collecteurs, les transporteurs et les stockeurs pour améliorer les conditions de collecte, de transports et de stockage qui ont une influence considérable sur la qualité des légumineuses à graines, des huiles et de sous-produits (tourteaux),
- Encourager les agriculteurs ayant des moyens de stockage de conserver la production à la ferme moyennant une incitation financière à déterminer en fonction de la durée du stockage. La prime proposée est égale celle allouée au stockage des céréales.
- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux s'impliquer dans cette activité.

➤ **Organisation du paiement**

- Constituer un comité interprofessionnel pour arrêter annuellement le prix minimum garanti. Le démarrage de cette filière devrait être renforcé par la pratique de contrats à prix garanti à établir entre agriculteurs, organismes collecteurs et transformateurs.
- Mettre en place un instrument de financement spécifique à la collecte. Les banques sur la place en tant que bailleurs de fonds doivent s'impliquer activement dans le financement de l'activité de collecte. La procédure de mise en œuvre du financement et du remboursement du crédit nécessite d'être préalablement convenue et arrêtée entre la banque et l'organisme collecteur.

➤ **Instauration d'un mécanisme de régulation et de protection des opérateurs**

Ce mécanisme de régulation pourrait être déclenché en cas d'observation de difficultés d'écoulement de la production de légumineuses à graines et d'une baisse des prix au-dessous d'un

certain seuil pendant une période significative. Ce seuil sera fixé par la SIOP et devrait être positionné à un niveau légèrement supérieur aux prix de revient.

Le mécanisme se présente comme suit :

- **Intervention** : Octroi de primes de stockage (Exemple : 35 DT par tonne par mois)
- **Bénéficiaires** : Groupements de producteurs, Agrégateurs qui désirent stocker une quantité minimale à définir pendant une période allant de 3 à 6 mois
- **Déclenchement** : Sur proposition de la SIOP, après avoir observé des perturbations du marché et suite à la validation par l'administration.
- **Gestionnaire et intervenant** : SIOP à l'échelle nationale et antennes de la SIOP pour la gestion, le contrôle et le suivi à l'échelle régionale
- **Budget : Hypothèse** : Intervention sur 30 000 T pour 4 mois de stockage. Un budget d'environ 4,2 MDT
- **Financement** : Sur les ressources de la filière comme indiqué précédemment.

Bien entendu, ces modalités pourraient être précisées et validées par l'interprofession dans le cadre de la SIOP.

Pour les graines oléagineuses, Le prix d'achat, dans un contexte libéral, est directement dépendant d'un prix de vente imposé par les cours mondiaux. Afin de préserver le revenu des producteurs, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour atténuer l'effet de la volatilité des cours et permettre ainsi aux producteurs et aux transformateurs de faire face à l'intensité et à la durée des périodes où les prix d'achat sont supérieurs aux cours de mondiaux. Plusieurs mécanismes sont envisageables et doivent intervenir, de façon complémentaire. Dans un premier temps, un mécanisme interne à la filière doit être instauré par la SIOP.

## **Action\_ 2.2 : Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui à la filière**

Même si l'élaboration de ce programme ne fait pas partie de la présente phase, qui porte sur l'organisation de la filière, il est important de souligner l'importance de le concevoir et de mentionner la démarche à suivre pour la mise en œuvre d'un tel programme ainsi que certaines actions qui devraient être intégrées pour aider à la restructuration de la filière.

### ➤ **Conception du programme**

La SIOP le pilote de cette phase. Pour ce faire, elle doit constituer des comités rassemblant les principaux intervenants dans le secteur oléo-protéagineux (organismes professionnels, organismes d'appuis, administrations concernées,...). Le programme doit être soumis à la validation du MARH et des autres parties (AVFA, UTAP, SYNAGRI, CONECTAGRI, INGC, IRESA, ...).

Les travaux menés au niveau de la deuxième phase de l'étude relative à l'élaboration de la stratégie de développement de la filière ont dégagé des mesures structurantes à mettre en œuvre pour appuyer le secteur et concrétiser les objectifs stratégiques fixés. Ces mesures seront intégrées dans ces programmes pour contribuer à la restructuration de la filière et créer une organisation à même d'assurer la concrétisation de la stratégie de développement.

Ces mesures concernent :

#### **a) Les incitations et les primes accordées**

Il s'agit des incitations proposées pour :

- l'acquisition des semences standards (30%) et les semences certifiées (50 à 75%).
- Le stockage de la production chez les agriculteurs ou chez des collecteurs privés (35 DT/T/mois)
- L'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelle (0.500 DT/Ql collecté)

#### **b) L'assistance technique**

Les actions d'appui au secteur devraient intégrer des programmes d'assistance technique sous forme d'accompagnement de groupes d'agriculteurs par des experts et des conseillers spécialisés sur des périodes significatives. L'objectif étant d'assurer un service de conseil de proximité qui permettrait de :

- Inculquer aux agriculteurs concernés les bonnes pratiques culturales
- Assister de manière pratique ces agriculteurs dans la résolution de leurs problèmes

Outre les moyens financiers qui seront assurés par les fonds dédiés à la filière, la mise en œuvre d'un **programme d'assistance technique ambitieux visant à accompagner 2000 agriculteurs par an** nécessiterait la mobilisation d'un nombre important de conseillers et d'experts. En effet, si l'on suppose que chaque expert puisse accompagner une dizaine de groupes par an composés chacun de 10 agriculteurs, le programme nécessiterait la mobilisation de près de 20 conseillers.

La formation de ces conseillers devra mettre à contribution différentes parties :

- La SIOP avec son département technique
- L'AVFA pourrait mettre des compétences à la disposition du programme
- L'INGC avec son unité de valorisation des acquis de la recherche pourrait mobiliser des compétences dans le cadre de ce programme. Les moyens de cette unité pourraient être renforcés davantage avec l'intégration de nouvelles compétences,
- Le secteur privé qui compte des conseillers spécialisés dans le domaine pourrait aussi intervenir dans le cadre de ce programme.

Ces projets d'accompagnement devraient être régis par des conventions tripartites (producteurs, accompagnateur et la SIOP) précisant :

- Les objectifs
- Les domaines d'accompagnement
- La période d'accompagnement et la fréquence des interventions
- Les actions à mener et leur planning

La SIOP devrait assurer le suivi et l'évaluation périodique de ces actions.

#### **c) La sensibilisation, la vulgarisation et la formation**

Le programme d'appui à la production devrait mettre l'accent sur ses aspects en :

- Prévoyant un nombre important de journées de sensibilisation (Cible : 3000 agriculteurs touchés par an)
- Organisant des cycles de formation permettant de mettre à la disposition de la filière des ressources qualifiées et en nombre suffisant.
- En multipliant les actions de vulgarisation. Ces dernières pourraient être pilotées par la SIOP en coordination avec les autres intervenants dans le secteur :
  - o L'INGC pour la mise à disposition des experts techniques

- L'AVFA pour l'organisation logistique des actions de vulgarisation et la mise à disposition de formateurs
- L'UTAP, SYNAGRI, CONECTAGRI pour la mobilisation des agriculteurs et l'organisation des actions de sensibilisation
- Les conseillers agricoles
- Le MARH pour la coordination générale

➤ **Mise en œuvre du programme**

Le programme comportera un planning de réalisation des différentes actions convenues ainsi que les "pilotes" de chaque projet. La SIOP devrait veiller à ce que chaque pilote intègre dans son plan de travail les actions qui lui incombent dans le cadre du programme de développement de la filière oléo-protéagineuse.

➤ **Suivi du programme**

La SIOP devrait être chargée du pilotage et du suivi de l'avancement du programme. Une réunion périodique (tous les 3 mois ou 6 mois) du **Secrétariat Technique du Comité (STC)** de pilotage de la filière devrait être tenue pour examiner l'avancement de la mise en œuvre de cette stratégie et le degré de réalisation des objectifs escomptés.

➤ **Financement du programme**

La mise en œuvre du programme d'appui fera appel à différents types de financement :

- Le financement provenant du fonds dédié au développement de la filière à travers le budget réservé à cet effet (voir § 6.2.3.5.)
- Les fonds propres des opérateurs privés
- L'intervention de l'Etat : prime d'investissement, projets publics,...
- Les crédits bancaires

### **Action\_ 2.3 : Mise en place d'un dispositif de veille et d'information**

Le diagnostic a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités d'analyse et d'anticipation des acteurs compte tenu de l'évolution et des perspectives de la filière.

Dans cette optique, il apparaît indispensable de mettre en place sous la tutelle de la SIOP, un système de collecte, de traitement, d'analyse et d'échange des informations sur la production, la commercialisation, la transformations ; la consommation ; les marchés ; les résultats de la recherche et les politiques nationales et communautaires, etc.

Cette structure, désignée Observatoire des Oléo-protéagineux, contribuera à la promotion des relations entre acteurs, la connaissance permanente des perspectives de la filière et le développement des capacités d'anticipation.

Elle sera chargée des tâches suivantes :

- Suivi des tendances du marché
- Publication des notes d'information sur le marché, les produits, les prix,...
- Engagement de missions spécifiques de veille
- Gestion d'un portail web dédié à la veille (sur le site de l'interprofession)

La mise en place de l'observatoire nécessitera :

- Le recours à l'assistance d'un opérateur spécialisé
- La mobilisation des ressources financières nécessaires pour son fonctionnement,

L'ONAGRI peut jouer un rôle très important dans la mise en place de cette cellule

Le budget relatif à ce volet couvre :

- La conception et la création d'un site web pour la filière
- La gestion et le fonctionnement du site web
- La réalisation des études conjoncturelles sur le marché des oléo-protéagineux
- L'édition des rapports périodiques et des supports de communication

### **Action\_ 2.4 : Organisation du marché oléo-protéagineux national**

Pour renforcer le début de structuration observé dans les oléagineux et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques favorables à l'adhésion des agriculteurs et des professionnels, il est nécessaire de mener les actions suivantes :

#### ➤ **Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre opérateurs**

Le développement de la contractualisation améliorera le degré de professionnalisation des acteurs grâce au renforcement des capacités induites par la maîtrise des implications contractuelles. En outre, la multiplication des pratiques contractuelles est un facteur dynamique de développement de la filière car elle renforce la concertation entre acteurs et améliore les capacités de négociation.

Il est indispensable d'accompagner les organisations désirant s'engager dans la contractualisation à travers :

- des actions d'information et de sensibilisation ; des appuis juridiques et éventuellement de suivi des campagnes.
- Développement de modèle de contrat type entre opérateurs

#### ➤ **Mise en place des Instances d'arbitrage**

- Mise à jour des textes régissant le fonctionnement et la compétence de ces instances
- Mise en œuvre des Instances

#### ➤ **Promotion des normes nationales de qualité**

- Publication des projets de normes sur site web
- Elaboration et diffusion des recueils de normes
- Elaboration, actualisation et diffusion des brochures de vulgarisation des normes
- Organisation des séminaires, des sessions de formation et des journées de sensibilisation
- Elaboration de films documentaires sur les bonnes pratiques agricoles
- Obligation de l'utilisation des normes

#### ➤ **Mise en place de marchés de référence pour protéagineux**

- Identification des Marchés de Référence au niveau des régions de production
- Mise en place de marchés de référence

### **AXE C.3 : Structuration du pilotage de la filière**

Cette structuration est indispensable pour une mise œuvre efficace de la stratégie de développement de la filière. L'implication des professionnels en tant que pilotes de projets de développement est un principe fondamental dans cette structuration. De même, cette structuration devrait aboutir à une concrétisation de la notion de filière dans le fonctionnement des différentes branches à travers un pilotage participatif et une collaboration étroite entre les différentes parties.

Les principales mesures structurantes prises à ce niveau ont concerné les aspects suivants :

### Action\_ 3.1 : La création d'un comité de pilotage de la stratégie

La coordination et la gestion de la mise en œuvre du plan stratégique sera assurée à travers un Comité de Pilotage ayant pour rôle l'orientation, la coordination, le suivi et l'évaluation des différentes interventions du plan stratégique. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

Dans sa composition, ce comité devrait assurer une représentativité prépondérante des professionnels et leur accorder le rôle principal dans le pilotage de la stratégie et la prise de décision.

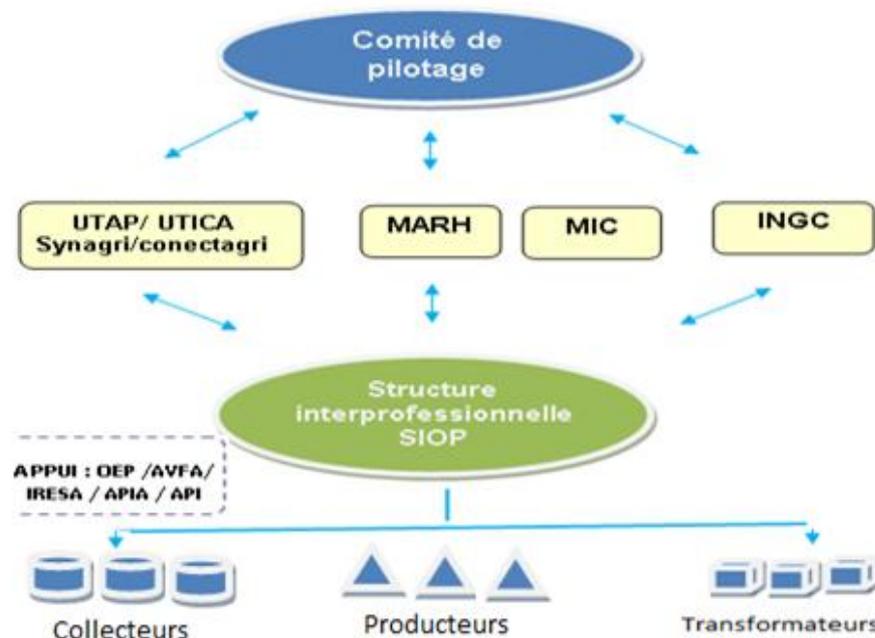
Les expériences les plus réussies à l'échelle internationale montrent qu'un pilotage par l'interprofession est l'option la plus appropriée pour des raisons de :

- Maîtrise : à travers leur pratique quotidienne, les professionnels sont les mieux placés pour analyser la situation de la filière et décider des orientations et des options à prendre.
- Flexibilité : les structures interprofessionnelles ont souvent une meilleure réactivité et plus de marge d'action que les organismes publics.
- Implication : les acteurs de la filière adhèrent souvent davantage aux décisions émanant de leurs structures représentatives avec lesquelles ils sont en contact permanent.

La SIOP à créer pourrait répondre à ce critère de représentativité et peut être désignée chef de file responsable de la mise en œuvre du plan d'action. Ce rôle devrait être clairement précisé et formalisé dans la stratégie de la filière.

Le schéma suivant illustre le modèle organisationnel proposé pour le pilotage de la stratégie de développement du secteur.

#### Pilotage de la stratégie de développement de la filière Oléo-protéagineuse Tunisienne



Ce comité a pour mission de :

- assurer la synergie et l'harmonisation des interventions régionales conduites par les différents partenaires de développement ;
- suivre la mise en œuvre des différentes interventions conformément aux orientations stratégiques tel que définies dans les différents documents du programme et plan de travail annuel élaborés préalablement ;
- examiner les différents plans de travail et rapports d'activités des intervenants dans la filière ;
- formuler des recommandations et des orientations pour la coordination et la synergie efficace des interventions dans la filière ;
- rechercher et mobiliser le financement et l'appui nécessaires au développement de la filière en concertation avec tous les partenaires intéressés ;
- diffuser l'information concernant les différentes interventions dans le secteur auprès des acteurs et partenaires ;
- superviser l'élaboration des revues institutionnelles ;

L'opérationnalité du Comité de pilotage sera assurée par le **Secrétariat Technique du Comité (STC)**. Cette dernière aura deux missions essentielles :

- gérer la stratégie et veiller à la coordination des activités entre les différents projets/programmes, et intervenants dans la filière. Il s'agira, entre autre, de recenser tous les intervenants de la filière ; de répertorier tous les domaines de leurs interventions ; de stimuler l'intervention concertée entre eux ; de réfléchir et de mettre en place un dispositif assurant la fongibilité des fonds des différents intervenants...;
- mettre en place l'interprofession de la filière oléo-protéagineuse. Il contribuera à la structuration de la profession en organisations professionnelles nationales.

Le secrétariat serait confié provisoirement à l'INGC. La création de sous-commissions permettait de tenir compte des spécificités des sous filières des oléagineux, des légumineuses à graines et de légumineuses fourragères.

Les mesures suivantes devaient concourir à la concrétisation de cette démarche.

- La proposition de textes devant régir le fonctionnement du cadre de concertation. Il s'agit de promulguer des textes (loi ou décrets) qui vont adopter les principes de fonctionnement énoncés précédemment. Ces textes devraient en particulier :
  - Définir la filière des oléo-protéagineux
  - Reconnaître l'interprofession et son rôle en matière de pilotage
  - Définir les principes régissant la relation entre les différents intervenants
  - Définir un processus d'homologation des décisions prises par l'interprofession leur procurant le caractère obligatoire en matière d'application par les acteurs de la filière.
  - Instaurer les principes de financement des activités à réaliser par l'interprofession et les préciser dans des textes d'application
- L'organisation d'un atelier de concertation pour la validation du cadre institutionnel
- la formalisation de la stratégie et l'élaboration des procédures de la structure interdépartementale

### **Action\_ 3.2 : La mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière**

Cela signifie que la SIOP sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures. Ce rôle devrait être clairement précisé et formalisé dans la stratégie de chaque sous-filière.

Pour assumer ce rôle, le groupement devrait être doté des ressources et des moyens nécessaires pour réaliser les actions décidées. Ainsi, le fonds dédié à la filière devrait être mis à leur disposition pour financer les différents projets. De même, l'organisation de ce groupement doit prévoir l'existence de départements technique et commercial structurés et disposant des compétences requises pour mettre en œuvre les actions retenues dans la stratégie.

### **Action\_ 3.3 : Recentrage et développement des activités de l'INGC**

La mission de l'INGC devrait être recentrée sur les activités techniques telles que :

- La formation des formateurs et des agriculteurs
- La conception et le pilotage de programmes d'accompagnement pour les agriculteurs
- La recherche et la vulgarisation des résultats de recherche : choix des variétés, conduite de cultures,...
- La conception et le pilotage de programmes spécifiques en vue de développer les performances au niveau des exploitations pratiquant les cultures d'oléo-protéagineux
- Le contrôle de la qualité des produits oléo-protéagineux et la valorisation des résultats

L'INGC devrait établir son programme de travail en concertation avec sa tutelle et avec la SIOP. En effet, une analyse préalable des besoins devrait être menée avec la profession pour déterminer les axes prioritaires d'intervention qui feront l'objet de contrat-objectifs.

Le statut actuel de l'INGC et les moyens mis à sa disposition devraient être également revus pour assurer une meilleure efficacité de son action (recrutement de 6 techniciens). Il s'agit de donner à l'INGC plus de flexibilité de gestion et d'autonomie pour mener les activités qui lui incombent en matière d'assistance techniques aux agriculteurs. Il devrait être en mesure de travailler sur la base de contrats/objectifs avec la profession qui pourrait mobiliser une partie des fonds dont il a besoin pour ses programmes d'assistance.

### **Action\_ 3.4 : La mobilisation du financement requis pour le développement de la filière**

La création et le fonctionnement de la SIOP et la mise en œuvre des programmes de développement nécessitent la mobilisation des ressources financières adéquates. Cela passera notamment par la mise en place d'un fonds de développement interne à la filière.

Cette variante est la plus adaptée aux besoins de la filière dans la mesure où elle permet de :

- concevoir des procédures de gestion assurant plus de flexibilité dans l'allocation des ressources aux différents intervenants dans la filière
- intégrer tous les besoins de financement de la filière dans les prérogatives du fonds
- assurer que toutes les ressources dégagées par la filière soient mises à sa disposition.

La SIOP sera le gestionnaire de ce fonds et décidera de l'allocation de ses ressources selon le modèle présenté dans le paragraphe 2.3.3.

Le principe est que toutes les composantes de la filière contribuent à son financement. Pour ce faire, il est proposé d'instaurer les prélèvements suivants :

- ▶ *Prélèvement au niveau de l'importation des graines végétales : 1% de la valeur* : Sur la base d'une moyenne d'importation de 500 MDT, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 5 MDT
- ▶ *Prélèvement au niveau de l'importation des semences des oléo-protéagineuses : 1% de la valeur* : Sur la base d'une moyenne d'importation de 100 MDT, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 1 MDT
- ▶ *Prélèvement au niveau de la vente des légumineuses à graines et des graines oléagineuses : 1% de la valeur* : Ce prélèvement est à payer par les agriculteurs ou les intermédiaires acheminant les produits vers les centres de collecte ou les lieux de vente. Sur la base d'une production moyenne de l'ordre de 145000 T de légumineuse à graines et 72000 T de colza et de tournesol, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 2 MDT.
- ▶ *Prélèvement au niveau de l'achat des légumineuses à graines et des graines oléagineuses : 1% de la valeur* : Ce prélèvement est à payer par les transformateurs, les commerçants et distributeurs. Les ressources théoriques provenant de ce prélèvement sont identiques aux précédents et s'élèveraient à 2 MDT.
- ▶ *Prélèvement au niveau de l'achat de l'ammonitrite : 1% de la valeur* : Ce prélèvement est à payer par les agriculteurs. Sur la base d'une quantité moyenne utilisée de l'ordre de 250000 T d'ammonitrite et d'un prix moyen de l'ordre de 40 DT/Qt, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 1 MDT.

Ainsi, Les ressources théoriques globales de la filière se situeraient de l'ordre de **11 MDT/an**

## II. PLAN D'ACTION

### 2.1. Synthèse des mesures proposées

Le plan d'action reprendra les mesures suggérées dans la partie précédente. Il concerne principalement les 3 composantes suivantes :

- Composante A : Le développement des protéagineux
- Composante B : Le développement des oléagineux
- Composante C : La restructuration de la filière oléo-protéagineuse

Les tableaux suivants présentent les actions recommandées pour la concrétisation des axes stratégiques déjà exposés.

## COMPOANSANTE A : Développement des protéagineux

N°	Action	Activité	Coût sur 5 ans	Responsable
<b>AXE A1 : Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'adoption</b>				
1.1	Développer de nouvelles variétés adaptées, productives, tolérantes aux principaux pathogènes et de bonne valeur nutritive et technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les programmes nationaux d'amélioration génétique des légumineuses en ressources humaines pour sélectionner de nouvelles variétés</li> <li>- Allouer les fonds nécessaires pour le programme d'amélioration génétique des légumineuses pour sélectionner des variétés améliorées</li> </ul>	720 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>IRESA</b> (INRAT, CRRGC, INAT, ...)</li> <li>- MARHP, MESRS</li> </ul>
1.2	Créer une cellule de valorisation des obtentions végétales au niveau des institutions chargées de la création variétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer, négocier et gérer les contrats d'exploitation commerciale des variétés</li> <li>- Collecter les royalties provenant de la commercialisation des semences des variétés sous contrats d'exploitation.</li> <li>- Préparer avec les organismes de développement et les sociétés semencières concernées un programme de promotion de d'utilisation des nouvelles variétés</li> <li>- Soutenir les activités de la cellule en lui accordant les fonds nécessaires pour conduire ses activités (une partie doit provenir des recettes de royalties)</li> <li>- Promulguer un statut spécial de gestion pour cette cellule</li> </ul>	160 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>IRESA</b> (INRAT, CRRGC, INAT...)</li> <li>- INGC,</li> <li>- OEP,</li> <li>- DGPA,</li> <li>- AVFA, ...</li> </ul>
1.3	Renforcer le service catalogue et de certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le service catalogue avec plus de moyen humain et matériel</li> <li>- Doter le service de certification avec plus de moyen humain et transport pour faciliter le contrôle des parcelles de production de semences.</li> <li>- Créer une cellule d'appui au CRDA du Nord à Béja pour renforcer le service de certification auprès des multiplicateurs de semences.</li> </ul>	250 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DGPCQPA</b></li> <li>- Instituts de recherche et d'enseignement supérieur agricole</li> </ul>
1.4	Assurer la maintenance des générations G <sub>0</sub> des variétés inscrites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les détenteurs de variétés inscrites (publiques ou privés) sont tenus responsables pour assurer la maintenance des générations G<sub>0</sub> de leur matériel.</li> <li>- Accompagner les sociétés de multiplication de semences afin d'assurer la conformité de la variété produite.</li> </ul>	120 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>IRESA</b> (INRAT, CRRGC, INAT...)</li> <li>- INGC</li> <li>- DGPCQPA</li> <li>- Sociétés de multiplication de semences</li> </ul>
1.5	Promouvoir les nouvelles variétés inscrites des protéagineux les faire connaître auprès des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les firmes détenant le droit de multiplication des variétés pour promouvoir leurs variétés auprès des agriculteurs.</li> <li>- Réaliser un inventaire détaillé des variétés de protéagineux introduites et inscrites en Tunisie,</li> <li>- Déterminer avec la recherche le paquet technique à recommander pour chaque culture et pour chaque région</li> <li>- Installer des parcelles de démonstration et d'adaptation dans les plateformes de l'INGC et chez quelques agriculteurs pilotes en collaboration avec les détenteurs des variétés</li> </ul>	200 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Système National de la Recherche Agricole</b> (IRESA, INRAT, CRRGC, INAT, ESAK ...)</li> <li>- INGC</li> <li>- OEP</li> <li>- DGPA</li> <li>- DGPCQPA</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroyer des prix d'encouragement aux meilleurs agriculteurs cultivant les légumineuses et utilisant des semences certifiées ou améliorées et respectant l'itinéraire technique</li> <li>- Organiser des journées d'information pour les agriculteurs pour faire connaître ces variétés</li> <li>- Analyser et synthétiser les données des différentes démonstrations</li> <li>- Mettre en place un système expert interactif pour chaque culture</li> <li>- Subventionner l'utilisation des semences certifiées par les agriculteurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- ODESYANO</li> <li>- Firmes semencières</li> </ul>
<b>AXE A2 : Développer la production des légumineuses à graines et fourragères</b>				
2.1	Etendre les surfaces des cultures de légumineuses à graines notamment la féverole, pois chiche et la lentille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimiter les zones potentielles et définir les superficies potentielles dans les différentes régions du nord du pays (Nabeul, Bizerte, Jendouba, Béja, Kef, Siliana et Zaghuan).</li> <li>- Organiser des réunions avec les différents décideurs pour mettre en place un programme d'extensions des cultures des légumineuses à graine sur une superficie de 50000 ha réalisable sur 5 ans avec consolidation des cultures de féverole du pois chiche et de la lentille</li> <li>- Mise en place une aide spécifique au développement des cultures riches en protéines</li> </ul>	150 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MARHP</b> : DGPA /DGFIOP</li> <li>- SPF</li> <li>- INGC</li> <li>- O.CEREALES</li> <li>- CRDA,</li> <li>- AVFA</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> </ul>
2.2	Etendre les surfaces des cultures des légumineuses fourragères (en irrigué et en sec), notamment la luzerne, la sulla et le fenugrec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une cartographie des régions potentielles permettant l'intensification des cultures des légumineuses fourragères en sec et en irrigué (PPI, PIP, zones à fortes pluviométries....)</li> <li>- Mettre en place un programme d'extension de la culture de la luzerne, du sulla et du fenugrec sur une superficie de 33500 ha réalisable sur 5 ans</li> <li>- Développer la production à partir de variétés résistantes aux stress biotiques et abiotiques, notamment à la verse, à partir d'écotypes locaux</li> <li>- inciter la production des légumineuses fourragères dans les exploitations d'élevage.</li> </ul>	100 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MARHP</b> : DGPA /DGFIOP</li> <li>- SPF</li> <li>- INGC</li> <li>- O.CEREALES</li> <li>- CRDA,</li> <li>- OEP</li> <li>- AVFA</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> </ul>
2.3	Identifier les agriculteurs cibles et les faire adhérer aux programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions et des visites de terrains dans les régions concernées par les programmes pour identifier les agriculteurs cibles</li> <li>- Faire des démarches pour les agréer autour de SMSA ; des centres de collecte et/ou de transformation</li> <li>- Instaurer un prix annuel aux meilleures parcelles des protéagineuses selon des critères scientifiques,</li> <li>- Renforcer les visites de vulgarisation auprès des adhérents au programme pour garantir sa réussite et sensibiliser les autres pour y adhérer.</li> </ul>	120 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- CRDA,</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> </ul>

2.4	Assurer aux agriculteurs leurs besoins en principales semences locales contrôlées d'une manière régulière et à un prix abordable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions avec les distributeurs des semences pour quantifier les besoins et arrêter le plan de distribution.</li> <li>- Subventionner le prix de la semence au moment de son acquisition par l'agriculteur. Le taux proposé est de 30% pour l'acquisition des semences standards et 75% pour celles certifiées.</li> <li>- Encourager la mise en place des structures d'appui à la production et aux circuits de commercialisation (SMSA, Projet d'agrégation, ...)</li> </ul>	4000 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- DGPCQPA/</li> <li>- DGPA/DGFIOP</li> <li>- OEP/INGC</li> <li>- SOCIETES ET COOPERATIVES SEMENCIERES</li> </ul>
2.5	Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des légumineuses à graines et fourragères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer un système de rotation céréales/légumineuses ou céréales/oléagineuses avec des fiches technico-économiques pour chaque culture montrant l'avantage de la diversification culturelle sur le niveau du rendement</li> <li>- Organiser des écoles paysannes en la matière pour les producteurs,</li> <li>- Effectuer des visites de terrains chez des exploitations ayant des bonnes expériences dans l'intégration des légumineuses dans les assolements (expériences réussis),</li> <li>- Programmer avec la Radio et la TV nationales des émissions spécialisées et des séances d'animation de la filière tenants compte de ses caractéristiques innovantes.</li> <li>- Mettre à jour les fiches techniques existantes pour chaque espèce et les distribuer gratuitement avec la distribution des semences au début de chaque campagne agricole.</li> </ul>	550 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- MARHP :</li> <li>- DGPCQPA/</li> <li>- DGPA/DGFIOP</li> <li>- IRESA</li> <li>- AVFA</li> <li>- INGC</li> <li>- CRDA,</li> <li>- MINISTERE COMMUNICATION</li> </ul>
2.6	Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection : La mise en œuvre de cette activité impliquera le recours à un opérateur spécialisé dans l'analyse des produits et mécanismes d'assurance.</li> <li>- Appuyer la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques</li> </ul>	50 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> </ul>
<b>AXE A3 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité</b>				
3.1	Améliorer la rentabilité des cultures pour augmenter le revenu des producteurs et attirer de nouveaux promoteurs vers ces cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des parcelles pilotes spécifiques au niveau des régions cibles (Bizerte, Béja, Jendouba, Siliana, Kef, Zaghuan et Nabeul) favorables à la culture des protéagineuses destinées à la vulgarisation des nouvelles techniques et servant de référence pour la détermination des coûts de productions.</li> <li>- Mettre en place le paquet technique spécifique à chaque espèce et variété de protéagineuses à graines au niveau des parcelles pilotes.</li> <li>- Organiser des visites périodiques aux parcelles de démonstration pour les agriculteurs des régions ciblées pour les informer de l'efficacité du paquet technique innovant et l'intérêt économique de ces opérations.</li> <li>- Organiser des journées d'information pour dresser le bilan économique des opérations réalisées au niveau des parcelles pilotes,</li> </ul>	900 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- Système National de la Recherche Agricole (IRESA, INRAT, CRRGC, INAT, ESAK ...)</li> <li>- INGC</li> <li>- OEP</li> <li>- DGPA/CRDA</li> <li>- DGPCQPA</li> <li>- ODESYPANO</li> <li>- Firmes semencières</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les moyens nécessaires auprès de l'INGC et des CRDA concernés et prendre en charge les actions de vulgarisation de façon à généraliser le plus possible l'utilisation par les agriculteurs de ces techniques afin d'améliorer la productivité des cultures de légumineuses.</li> </ul>		
3.2	Développer la valeur ajoutée par l'innovation sur les différents maillons de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de veille sur les innovations scientifiques et technologiques adaptables à la production, au stockage ou à la transformation des protéagineux,</li> <li>- Promouvoir de la déshydratation de la luzerne (Bouchons) pour faire face aux périodes de pénuries des années difficiles par la constitution d'un stock de sécurité alimentaire pour le cheptel.</li> <li>- Mettre sur le marché Tunisien un nouveau produit de légumineuses alimentaires en boîtes de conserve près à l'utilisation à l'instar ce qu'il existe en Turquie et en Europe pour encourager la consommation.</li> <li>- Organiser des événements et des concours pour l'innovation dans les préparations culinaires issues des protéagineuses à graines,</li> <li>- Collecter, traiter et diffuser les informations sur les opportunités de valorisation des légumineuses à graines</li> <li>- Promouvoir la qualité des produits et sous-produits des protéagineux par la détermination de leurs compositions chimiques et valeurs technologiques et énergétiques.</li> <li>- Organiser des événements et des concours pour l'innovation dans les préparations culinaires issues des protéagineuses à graines,</li> </ul>	800 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- IRESA</li> <li>- INGC</li> </ul>
<b>AXE A4: Structurer et organiser la collecte et le stockage</b>				
4.1	Promotion des projets de collecte dans les bassins de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de légumineuses à graines avec une capacité totale de 1,5 MQx pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions retenus pour l'an 2020.</li> <li>- L'interprofession devrait œuvrer pour que l'investissement dans ce type de projet soit classé en tant investissement agricole éligible aux taux préférentiels accordés aux SMSA ; soit 40% de subvention.</li> <li>- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.</li> <li>- L'instauration d'une prime additionnelle (10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans les codes d'investissement agricole et industriel.</li> <li>- L'organisation de rencontres de partenariats entre porteurs de projets et partenaires potentiels</li> </ul>	1885 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- APIA/API</li> </ul>

4.2	Organisation de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter les collecteurs de céréales à s'adonner à la collecte de légumineuses à graines en leur accordant les mêmes primes de stockage.</li> <li>- Organiser des réunions annuelles entre les organisations professionnelles et l'administration pour organiser la collecte des protéagineuses.</li> <li>- Inciter les agriculteurs pour stocker leur production sur place ou chez des collecteurs privés avec prise en charge des frais de stockage. La prime proposée est égale celle allouée au stockage des céréales.</li> <li>- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux de s'impliquer dans cette activité.</li> </ul>	50 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MARHP</b></li> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- OC</li> <li>- Colleteurs privés</li> </ul>
4.3	Organisation du paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des réunions entre la profession et l'administration pour estimer le coût de production de chaque culture et arrêter le prix de base.</li> <li>- Faciliter les procédures de paiement des producteurs en adoptant le paiement direct au centre de collecte.</li> <li>- Mettre en place un instrument de financement spécifique à la collecte des légumineuses. Les banques sur la place en tant que bailleurs de fonds doivent s'impliquer activement dans le financement de l'activité de collecte.</li> <li>- La procédure de mise en œuvre du financement et du remboursement du crédit nécessite d'être préalablement convenue et arrêtée entre la banque et l'organisme collecter..</li> </ul>	50 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- MARHP</li> <li>- Colleteurs privés</li> </ul>
<b>AXE A5 : Développer la transformation et valoriser les produits</b>				
5.1	Initier des recherches sur les technologies de transformation des protéagineux et sur la qualité nutritionnelle de leurs protéines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des ateliers avec les instituts de nutrition, les nutritionnistes et les industrielles des produits agroalimentaires pour initier et valoriser la transformation des protéagineuses pour l'alimentation humaine (innovation dans la présentation des produits).</li> <li>- Inviter les institutions de recherches en agroalimentaires à établir un programme de recherche relatif aux technologies de la transformation des protéagineuses à graines,</li> <li>- Inviter les organismes de recherche à Mettre en place un programme plus poussé de valorisation des protéagineux en alimentation animale et humaine : digestibilité, composition, qualité et traçabilité des protéines végétales en alimentation humaine.</li> </ul>	750 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- IRESA</li> <li>- MARHP/INGC,</li> <li>- UTICA/ INDUSTRIELS</li> <li>- MINISTERE INDUSTRIE</li> <li>- MINISTERE SANTE</li> <li>- LABORATOIRES SPECIALISEES</li> <li>- NUTRITIONISTES</li> <li>- CTAA</li> </ul>
5.2	Promouvoir de nouveaux produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier de nouveaux dérivés à base de légumineuses et les placer auprès des structures spécialisées pour expérimentation.</li> <li>- Sélectionner les unités intéressées par l'expérimentation. Il est préconisé de former et suivre, à partir de l'an II du Plan d'actions, les unités par groupe de dix</li> </ul>	125 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- UTICA/ INDUSTRIELS</li> </ul>

		<p>entreprises sur deux ans ; soit une vingtaine d'entreprises maîtrisant la fabrication des nouveaux produits à l'échéance du Plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter un opérateur pour les formations (connaissance du marché, management, stratégie commerciale, etc.) qui ne sont pas de la compétence de la structure spécialisée en charge de l'expérimentation</li> </ul>		
5.3	Promotion de projets de transformation et de valorisation de légumineuses à graine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'un appel à proposition et sélection de 10 porteurs de projets de valorisation dans les zones prioritaires par an</li> <li>- Mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale ainsi qu'une aide à l'investissement sous forme d'assistance (montage, technique, commercial) et de contribution au financement</li> <li>- L'organisation de rencontres de partenariats entre ces promoteurs et partenaires potentiels</li> </ul>	1000 mDT	- <b>SPF</b>
<b>AXE A6 : Développer les débouchés commerciaux</b>				
6.1	Développer la demande du marché intérieur des légumineuses alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmer avec la télévision nationale et la Radio des émissions spécialisées et des séances d'animation montrant l'importance des protéagineux à graines dans l'alimentation humaine (campagnes de promotion médiatique),</li> <li>- Organiser un rendez-vous annuel pour la promotion des légumineuses dans l'alimentation humaine et animale,</li> <li>- Réserver des pavillons ou des stands dans les foires, les expositions ou les manifestations nationales pour la promotion des légumineuses dans l'alimentation humaine et animale</li> <li>- Organiser des séances de dégustations des plats traditionnels à bases de légumineuses à graines ou intégrant une partie d'elles tout en développant ses aspects innovants (Bsissa, Makroudh, lablabi, plats traditionnels,...)</li> <li>- Appuyer la distribution d'échantillons lors de manifestations (ciblées)</li> <li>- Réaliser des actions spécifiques de promotion avec les collectivités et les restaurants</li> <li>- Organiser des actions promotionnelles au niveau des grandes surfaces avec le soutien de l'interprofession</li> </ul>	1000 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- MARHP</li> <li>- UTAP</li> <li>- UTICA/ INDUSTRIELS</li> <li>- MINISTERE INDUSTRIE</li> <li>- MINISTERE SANTE</li> <li>- LABORATOIRES SPECIALISEES</li> <li>- NUTRITIONISTES</li> <li>- MINISTERE EDUCATION NATIONALE</li> </ul>
6.2	Mise en place de marchés de référence pour les légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des Marchés de Référence pour les légumineuses au niveau des régions de production</li> <li>- Mise en place des marchés de référence</li> </ul>	--	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- MARHP</li> <li>- MCA</li> </ul>
6.3	Mise en place d'une cellule de veille	<p>Cellule à prévoir au sein de l'interprofession. Elle sera chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les tendances du marché</li> <li>- Publier des notes d'information sur les marchés, les produits, les prix,...</li> <li>- Engager des missions spécifiques de veille</li> <li>- Gérer un portail web dédié à la veille (sur le site de l'interprofession)</li> </ul>	-	- <b>SPF</b>
<b>TOTAL COMPOSANTE A</b>			<b>12980 mDT</b>	

**COMPOANSANTE B : Développement des oléagineux**

N°	Action	Activité	Coût sur 5 ans	Responsable
<b>AXE B1 : Extension des superficies et diversification des cultures des oléagineuses</b>				
1.1	Identification des zones de production et les agriculteurs intéressés par le programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations des cartes bioclimatiques des différentes régions de la Tunisie,</li> <li>- Organisation des réunions et des visites de terrains avec les différents acteurs de la filière afin de mettre en place une cartographie des régions potentielles permettant la diversification de la production par les cultures des différentes espèces oléagineuses</li> <li>- Organisation des réunions avec les différents décideurs pour mettre en place un programme de développement des oléagineuses dans les régions de Béja, Jendouba, Bizerte, Manouba, Siliana et Zaghuan</li> <li>- Publication du programme sur les journaux et les revus agricoles dans un cadre d'appels à propositions de fourniture ou de recherche des agrégats avec des programmes régionaux des oléagineuses selon un cahier de charge préétabli</li> <li>- Mise en place une aide spécifique au développement des cultures riches en protéines</li> </ul>	350 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MARHP : DGPA /DGFIOP</li> <li>- INGC</li> <li>- OTD</li> <li>- CRDA,</li> <li>- AVFA</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> <li>- INM</li> <li>- CNCT</li> </ul>
1.2	Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des oléagineuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des journées d'information, de formation et d'encadrement pour les producteurs pour montrer les avantages des oléagineuses en rotation avec les cultures</li> <li>- Organiser des écoles paysannes en la matière pour les producteurs</li> <li>- Effectuer des visites auprès des exploitants ayant des bonnes expériences en matière d'intégration des oléagineuses dans les assolements.</li> <li>- Organiser des journées d'information et de formation relatives aux techniques culturales appropriées.</li> <li>- Programmer avec la télévision nationale et la Radio des émissions spécialisées des séances d'animation sur la filière.</li> <li>- Organiser des séances de travail pour diffuser les fiches techniques aux producteurs.</li> </ul>	600 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- INGC</li> <li>- CRDA,</li> <li>- AVFA</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> </ul>
1.3	Soutien à la généralisation de l'utilisation des intrants et à la mécanisation des cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la fin de chaque campagne, organiser des réunions pour évaluer les résultats de la campagne précédente et proposer des recommandations aux agriculteurs pour surmonter les difficultés et proposer de nouvelles solutions techniques ainsi que les nouvelles variétés.</li> <li>- Subventionner à hauteur de 50% le prix de la semence certifiée acquise pour les agriculteurs.</li> <li>- Mettre en place un cahier des charges fixant les modalités d'importations de nouvelles variétés et les conditions sanitaires exigées.</li> <li>- Encourager la mise en place des structures d'appui à la production et à la commercialisation (SMSA, Projet d'agrégation, ...)</li> </ul>	4 500 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MARHP</b> : DGPA /DGFIOP</li> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- INGC</li> <li>- CRDA,</li> <li>- AVFA</li> <li>- UTAP</li> <li>- Synagrri</li> <li>- ConectAgri</li> </ul>

1.4	Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer la faisabilité de mécanismes spécifiques de protection : La mise en œuvre de cette activité impliquera le recours à un opérateur spécialisé dans l'analyse des produits et mécanismes d'assurance.</li> <li>- Appuyer la mise en place de mécanismes de protection contre certains risques</li> </ul>	(Voir Axe A2_action2.6)	
<b>AXE B2 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité</b>				
2.1	Construire et fédérer un réseau d'expérimentation régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser et évaluer les difficultés rencontrées au cours des premières campagnes de cultures et proposer des thèmes de recherches relatives aux aspects relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'amélioration de la résistance aux maladies</li> <li>▪ La Précocité du matériel génétique pour échapper à la sécheresse en fin de cycle de la culture.</li> <li>▪ L'amélioration de la qualité de l'huile et du tourteau.</li> </ul> </li> <li>- Inviter les institutions de la recherche agricole à mettre en place un projet national de sélection et d'adaptation des oléagineuses, selon un réseau d'expérimentation régional (les activités proposées sont détaillées dans le texte)</li> </ul>	500 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- Système National de la Recherche Agricole (IRESA, INRAT, CRRGC, INAT, ESAK ...)</li> <li>- INGC</li> <li>- DGPA</li> <li>- Maisons semencières</li> </ul>
2.2	Diffuser les acquis relatifs aux nouvelles variétés auprès du plus grand nombre d'agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions, des journées d'information et de formation relatives aux nouvelles variétés des oléagineuses pour les techniciens et les producteurs.</li> <li>- Installer des parcelles pilotes pour les nouvelles variétés à fort potentiel de productions.</li> <li>- Organiser des visites de terrains au profit des producteurs et des techniciens aux parcelles pilotes.</li> <li>-</li> </ul>	600 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- INRAT</li> <li>- INGC</li> <li>- DGPA</li> </ul>
2.3	Former et encadrer les jeunes agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir la formation professionnelle à l'étranger pour les cadres techniques dans les pays les plus avancés dans la culture et la technologie des oléagineuses.</li> <li>- Inviter les écoles et les instituts supérieurs à intégrer dans la formation des ingénieurs et des techniciens des cours approfondis sur les oléagineuses et les avantages dans la diversification du système culturel</li> </ul>	400 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- MARHP</li> <li>- AVFA</li> </ul>
<b>AXE B3 : Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage</b>				
3.1	Promouvoir de projets de collecte dans les bassins de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de grains oléagineux avec une capacité totale de 1 million de quintaux pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions et de collecte projetés pour l'an 2020.</li> <li>- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.</li> <li>- L'instauration d'une prime additionnelle aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévus dans les codes</li> </ul>	1230 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> </ul>

		<p>d'investissement agricole et industriel. Elle pourra éventuellement être liée au nombre d'agriculteurs encadrés et aux quantités collectées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser de rencontres de partenariat entre porteurs de projets et partenaires potentiels</li> <li>- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux de s'impliquer dans cette activité</li> </ul>		
3.2	Organiser la collecte et l'Agréage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un comité national de suivi du programme et de coordination avec la profession.</li> <li>- Organiser des réunions avec les collecteurs, les transporteurs et les stockeurs pour améliorer les conditions de collecte, de transports et de stockage qui ont une influence considérable sur la qualité des huiles et sous-produits,</li> <li>- Encourager les agriculteurs ayant des de moyens de stockage de conserver la récolte à la ferme moyennant une incitation financière à déterminer en fonction de la durée du stockage.</li> </ul>	50 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- Organe de collecte à créer</li> <li>- MARHP</li> <li>- Colleteurs privés</li> </ul>
3.3	Organiser le paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un comité interprofessionnel pour arrêter annuellement le prix minimum garanti. Le démarrage de cette filière devrait être renforcé par la pratique de contrats à prix garanti à établir entre transformateurs et agriculteurs et organismes collecteurs. Le prix garanti est défini par contrat pour les différentes cultures d'oléagineuses.</li> <li>- Veiller à faciliter les procédures de paiement des producteurs ; paiement directe par le centre de collecte ou au niveau des unités de transformation.</li> <li>- Réaliser une étude pour la mise en place d'un mécanisme de régulation des prix pour pallier à la baisse des cours mondiaux de graines oléagineuses.</li> </ul>	50 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- Organe de collecte à créer</li> <li>- Colleteurs privés</li> </ul>
<b>AXE B4 : Développer et sécuriser la transformation</b>				
4.1	Promotion de projets de transformation et de valorisation des sous-produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter l'unité Carthage grains pour adhérer au programme de relance pour une meilleure absorption de la production,</li> <li>- Lancer un appel à propositions pour l'installation d'autres unités de trituration en adéquation avec l'évolution de la production</li> <li>- Mettre en place un système de valorisation des atouts nutritionnels des huiles de colza et de tournesol afin de satisfaire les besoins d'une population croissante.</li> <li>- Mettre en place un système de valorisation des atouts des tourteaux de colza et de tournesol afin de les introduire de façon définitive dans la formulation des aliments composés.</li> <li>- Conduire une étude pour la mise en place d'une taxe à l'importation (droit d'entrée) sur les graines et l'huile de colza et de tournesol pour favoriser le développement de la production locale en ces produits,</li> </ul>	800 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- MARHP</li> </ul>

4.2	Sécurisation de la transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser de réunions annuelles entre les professionnels (producteurs, agrégats, industriels...) pour définir le niveau de production critique permettant d'assurer un approvisionnement régulier et accessible pour tous les transformateurs et utilisateurs.</li> <li>- Développer des instruments de marchés et de collaboration entre producteurs et transformateurs (notamment observatoire des prix, contrat type),</li> </ul>	500 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SIOP</b></li> <li>- MARHP</li> </ul>
4.3	Renforcer l'Intégration des tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments composés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des réunions pour mettre au point un système d'incitation des industriels à mieux intégrer les tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments de bétail</li> <li>- Mise en place d'un système d'amélioration de la qualité des tourteaux des oléagineux (suppression/ diminution des facteurs anti nutritionnel, prétraitements, teneur en protéines...),</li> <li>- Etudier la réponse à la réticence des éleveurs à l'égard de l'utilisation des aliments contenant des tourteaux de colza et de tournesol.</li> </ul>	400 mDT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SPF</b></li> <li>- INRAT</li> <li>- OEP</li> <li>- Fabricants d'aliments composés</li> </ul>
<b>TOTAL COMPOSANTE B</b>			<b>9980 mDT</b>	-

**Composante C : Organisation et restructuration de la filière oléo-protéagineuses**

N°	Action	Activité	Coût sur 4 ans	Responsable et intervenants
<b>AXE 1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière</b>				
1.1	Organisation de l'interprofession : Créer une structure interprofessionnelle de pilotage de la filière	Il s'agit de créer un groupement interprofessionnel qui sera chargée du pilotage de la filière. Les variantes envisageables sur le plan juridique ainsi que les missions sont développées dans le rapport. -Les frais de fonctionnement de la SIOP (environ 15 personnes) y compris ses antennes régionales (environ 6) sont évalués à près de 750 mDT par an.	3 000 mDT	<b>MARHP, MF, MCAMIEPME, INGC, UTAP, Synagri, Conectagri</b>
1.2	Organisation de la profession : Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles de base	-Organiser des réunions et des journées d'informations et d'incitation à l'adhésion des producteurs à des groupements professionnels : Chambres syndicale, Groupements professionnels, Associations, Fédérations -Former les membres de ces organisations pour développer leurs capacités internes de gestion	200 mDT	<b>MARHP, SIOP, UTAP, Synagri, Conectagri</b>
1.3	Organisation des agriculteurs : Favoriser l'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles	-Instauration d'un cadre juridique régissant l'agrégation -Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt de l'agrégation. -Initiation de projets pilotes (6 projets) -Instauration d'une prime d'agrégation (0,500 DT/ql/an) au profit des agrégateurs regroupant des agriculteurs dans le cadre d'un contrat/objectif. -Instauration d'une prime d'investissement additionnelle (10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation pilote	50 mDT 200 mDT 1000 mDT  (voir action 2.1)	<b>SIOP, MARHP, UTAP, Synagri, Conectagri</b>
<b>AXE 2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière</b>				
2.1	Développement des structures de la collecte et de stockage	- Promotion de projets de collecte et de stockage de la récolte dans les bassins de production : Appui à la création et à l'équipement des 10projets sur 4 ans (10% de l'investissement avec un plafond de 300 mDT/projet agrégateur) - Instauration d'un mécanisme d'intervention consistant à financer le stockage à la ferme (Prime de stockage de 35	3000 mDT  4200 mDT	<b>SIOP ; MARHP ; UTAP ; Synagri ; Conectagri ;</b>

		DT/T/mois pour une Intervention sur 30000 T pour 4 mois de stockage au cours de chaque campagne)		
2.2	Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui au développement des cultures d'oléo-protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'assistance technique (accompagnement 1000 agriculteurs par an)</li> <li>- Sensibilisation, vulgarisation et formation (3000 agriculteurs touchés par an)</li> <li>- Subvention pour l'utilisation de semences standard (30% du prix) et certifiées (75% du prix) de légumineuses.</li> <li>- Subvention de l'utilisation de semences certifiées (50 du prix) de colza et de tournesol.</li> </ul>	Voir plan d'action composante A et B	<b>SIOP</b> ; MARHP ; INGC, AVFA, OEP, UTAP ; Synagri ; Conectagri ;
2.3	Mise en place d'un dispositif de veille et d'information	<p>La mise en place de l'observatoire nécessitera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception et la création d'un portail pour la filière</li> <li>- La gestion et le fonctionnement du portail</li> <li>- La réalisation des études conjoncturelles sur le marché des oléo-protéagineux</li> <li>- L'édition des rapports périodiques et des supports de communication</li> </ul>	200 mDT	<b>SIOP</b>
2.4	Organisation du marché national des oléo-protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre opérateurs</li> <li>- Mise en place des Instances d'arbitrage</li> <li>- Promotion des normes nationales de qualité</li> <li>- Mise en place de marchés de référence pour protéagineux</li> </ul>	40 mDT 200 mDT 80 mDT	<b>SIOP</b> ; MARHP ; INGC, UTAP ; Synagri ; Conectagri ; INORPI
<b>AXE 3 : Structuration du pilotage de la filière</b>				
3.1	Création d'un comité de pilotage de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proposition de textes devant régir le fonctionnement du cadre de concertation.</li> <li>- L'organisation d'un atelier de concertation pour la validation du cadre institutionnel</li> <li>- la formalisation de la stratégie et l'élaboration des procédures de la structure interdépartementale</li> </ul>	100 mDT	<b>MARHP</b> . INGC, UTAP ; Synagri ; Conectagri ; INORPI
3.2	La mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation dans la stratégie filière du rôle du groupement dans le pilotage opérationnel</li> <li>- Mise à la disposition du groupement des fonds requis pour la réalisation de la stratégie en impliquant la profession dans le financement</li> </ul>	120 mDT-	<b>MARHP</b>

		- Doter le groupement de départements structurés et disposant des compétences requises pour mettre en œuvre la stratégie et assurer l'accompagnement des entreprises		
3.3	Recentrage et développement des activités de l'INGC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à l'INGC plus de marge de manœuvre pour gérer ses activités de manière flexible</li> <li>- Introduire la notion de contrat/programme avec l'interprofession pour définir les axes prioritaires d'intervention en concertation avec la tutelle</li> <li>- Renforcement des moyens mis à sa disposition (recrutement de 6 techniciens) pour assurer une meilleure efficacité de son action.</li> </ul>	650 mDT	<b>INGC, MARHP, SIOP</b>
3.4	Allocation des ressources financières nécessaires pour le développement de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un fonds de développement interne à la filière</li> </ul> <p>La proposition faite dans le rapport permet de mobiliser des ressources évaluées à 11 MDT/an. Ces ressources devraient être gérées selon le principe de contrôle à posteriori offrant à la SIOP une flexibilité de gestion avec un engagement sur des objectifs précis.</p>	-	<b>SIOP ; MARHP ; MF, MIC, UTAP</b>
<b>TOTAL COMPOSANTE C (2017-2020)</b>			<b>13040mDT</b>	

## 2.2. Synthèse des coûts et financement

Le coût du plan d'action pour le développement de la filière des oléo-protéagineux sur la période 2017-2020 est de l'ordre de 36MDT dont 2 MDT sur le budget de l'état et 34.0 MDT sur le fonds de développement de la filière à créer.

Le tableau suivant synthétise les coûts sur la période 2017-2020 par composante et par axe stratégique :

<b>Stratégie de développement de la filière oléo-protéagineuse</b>			
<b>Coût et financement sur 2017-2020 en 1000 DT</b>			
	Coût Total (1000 DT)	Financement (1000 DT)	
		Budget de l'état	Fonds spécial de développement
<b><u>Composante A : Développement des protéagineux</u></b>	<b>12980</b>	<b>1130</b>	<b>11850</b>
<b>Axe 1</b> : Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'adoption	1450	1130	320
<b>Axe 2</b> : Développer la production des légumineuses à graines et fourragères	4970		4970
<b>Axe 3</b> : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1700		1700
<b>Axe 4</b> : Structurer et organiser la collecte et le stockage	1985		1985
<b>Axe 5</b> : Développer la transformation et valoriser les produits	1875		1875
<b>Axe 6</b> : Développer les débouchés commerciaux	1000		1000
<b><u>Composante B : Développement des oléagineux</u></b>	<b>9980</b>		<b>9980</b>
<b>Axe 1</b> : Extension des superficies et diversification des cultures oléagineuses	5450		5450
<b>Axe 2</b> : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1500		1500
<b>Axe 3</b> : Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage	1330		1330
<b>Axe 4</b> : Développer et sécuriser la transformation	1700		1700
<b><u>Composante c : Structuration de la filière oléo-protéagineuses</u></b>	<b>13040</b>	<b>870</b>	<b>12170</b>
<b>Axe 1</b> : Organisation et structuration des acteurs de la filière	4450		4450
<b>Axe 2</b> : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière	7720		7720
<b>Axe 3</b> : Structuration du pilotage de la filière	870	870	
<b>TOTAL</b>	<b>36000</b>	<b>2000</b>	<b>34000</b>
<b>Part de l'investissement</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>	<b>95%</b>

Le coût annuel moyen du plan d'actions sur 2017-2020 serait de l'ordre de 9MDT et se répartit comme suit :

	Coût Total	Financement	
		Budget de l'état	Fonds spécial de développement
<b>Coût annuel moyen sur 2017-2020 en MDT</b>	<b>9,0</b>	<b>0,50</b>	<b>8,5</b>

### 2.3. Ressources et emploi de la filière

Les ressources théoriques globales de la filière ont été estimées à 11,5 MDT dont 11 MDT mobilisés par le prélèvement sur la filière (voir § 2.2.3.3) répartis comme suit :

#### Evaluation des ressources de la filière

	Montant théorique	Hypothèse taux de participant	Montant réel
<b>Aides sur le budget de l'état</b>	<b>0,5</b>	<b>100%</b>	<b>0,5</b>
<b>Prélèvement sur la filière</b>	<b>11</b>		<b>8,5</b>
Importation des graines végétales	5	100%	5
Importation des semences oléo-protéagineuses	1	100%	1
Vente de grains oléo-protéagineux par les agriculteurs.	2	50%	1
Achat de grains oléo-protéagineux par les transformateurs, les commerçants et les distributeurs	2	50%	1
Achat d'ammonitre par les agriculteurs.	1	50%	0,5
<b>TOTAL en MDT/an</b>	<b>11,5</b>		<b>9,0</b>

En prenant les hypothèses sur les taux de participation retenus, les ressources réelles globales de la filière s'élèveraient à environ 9 MDT.

Pour les emplois, les grands agrégats en matière d'allocation des ressources pourraient être les suivants :

#### Répartition des emplois de la filière

Emploi	Budget alloué			
	Fonds dédié à la filière	Budget de l'état	Total	%
<b>Appui à la restructuration</b>	<b>1,9</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>	23%
- Développement de projets d'agrégation	1,1		1,1	12%
- Création/Fonctionnement du SIOP	0,7		0,7	8%
- Structuration du pilotage de la filière	0,1	0,2	0,3	3%
<b>Appui à la production</b>	<b>3,8</b>		<b>3,8</b>	42%
- Assistance technique	0,1		0,1	1%
- Sensibilisation, vulgarisation & formation	1,2		1,2	13%
- Incitations spécifiques / primes	2,1		2,1	23%
- Recherche appliquées	0,4		0,4	4%
<b>Promotion des produits, marchés et projets</b>	<b>1,7</b>		<b>1,7</b>	19%
<b>Provision pour régulation</b>	<b>1,0</b>		<b>1,0</b>	11%
<b>Veille et information</b>	<b>0,1</b>		<b>0,1</b>	1%
<b>Recherche &amp; développement</b>		<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	3%
<b>TOTAL en MDT</b>	<b>8,5</b>	<b>0,5</b>	<b>9,0</b>	<b>100%</b>

Ces emplois se présentent ainsi :

- Les prélèvements proposés devraient permettre de renforcer les ressources allouées à l'appui de restructuration. Cette dernière bénéficie d'un budget annuel de 2,1 MDT, soit 23% du budget total alloué. Ce budget correspond, notamment, aux incitations au développement de projet d'agrégation (1.1 MDT), au budget de fonctionnement de la SIOP (0,7 MDT) et à la structuration de pilotage de la filière (0,3 MDT).
- L'appui à la production bénéficierait d'un budget annuel de l'ordre de 3,8 MDT, soit 42% du budget total alloué. Ce budget couvrira diverses actions telles que l'assistance technique ; la sensibilisation, la vulgarisation ; la formation ; l'octroi de subvention ; la recherche appliquée ;...
- Quant à la provision pour régulation, il devrait assurer à la SIOP la constitution d'un budget lui permettant d'intervenir en cas de perturbation du marché estimé à 1 MDT (11% du budget total alloué). Néanmoins, il est à noter que cette provision pourrait être suspendue une fois que la SIOP aura constitué un budget d'intervention qui sera jugé suffisant.
- Les ressources mobilisées devraient permettre de renforcer également le budget alloué à la promotion des produits et du marché projet et à la recherche développement qui bénéficierait d'un budget annuel de 1,7 et 0,3 MDT respectivement

## 2.4. Clarification des rôles des acteurs

En se basant sur les recommandations avancées sur le plan organisationnel et les programmes proposés pour la restructuration et le développement de la filière, une matrice finale des acteurs directs et des interventions dans la filière a été établie. Cette matrice schématise de manière approximative les intervenants dans la filière et leur rôle par rapport aux missions clefs que devrait remplir un dispositif de pilotage performant d'une filière agroalimentaire.

Les interventions sur chaque mission ont été classées en quatre types :

- Planification et pilotage
- Réalisation
- Appui
- Suivi

Les différentes missions à accomplir sont classées par intervenant comme suit :

### ► **MARH:**

- Elaboration, validation et évaluation de la stratégie de la filière
- Elaboration, validation et suivi de la mise en œuvre du programme de restructuration des acteurs et de la profession
- Elaboration, planification, mise en œuvre et suivi du programme d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitations,...)
- Déclenchement et gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs
- Planification et suivi de la promotion des produits, du marché et des projets de l'élaboration à l'évaluation passant par la validation et la mise en œuvre

- Appui à la collecte et le traitement des données et le suivi de la diffusion des informations pour assurer la veille et l'information
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de recherche et développement
- Elaboration, validation, mise en œuvre
- Collecte des ressources, la gestion et l'évaluation de financement de la filière

▶ **SIOP :**

- Elaboration et appui à la validation et l'évaluation de la stratégie de la filière
- Appui à l'élaboration, la validation, l'évaluation et la mise en œuvre des programmes de restructuration des acteurs et de la profession
- Elaboration, appui à la validation et mise en œuvre des programmes d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitations,...) finissant par l'évaluation
- Déclenchement et gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs
- Elaboration, appui à la validation, mise en œuvre et appui à l'évaluation de la promotion du produit, des marchés et des projets
- Collecte et traitement des données et la diffusion des informations pour assurer la veille et l'information
- Appui à l'élaboration et la validation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de recherche et développement
- Collecte des ressources, la gestion et appui à l'évaluation du financement de la filière

▶ **INGC :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de restructuration des acteurs et de la profession
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitation, ...)
- Appui à la diffusion des informations pour la veille et l'information
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de recherche et développement

▶ **AVFA :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Elaboration et appui à la mise en œuvre des programmes de restructuration des acteurs et de la profession
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitation, ...)
- Appui à l'élaboration des programmes de recherche et développement

**▶ IRESA :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Appui à la mise en œuvre des programmes de restructuration des opérateurs et de la profession
- Elaboration, appui à la validation, mise en œuvre et appui à l'évaluation des programmes de recherche et développement

**▶ OEP :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de restructuration des acteurs et de la profession
- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitations,...)
- Appui à l'élaboration des programmes de recherche et développement

**▶ CTAA :**

- Appui à la mise en œuvre de la promotion des produits, des marchés et des projets
- Appui à l'élaboration des programmes de recherche et développement

**▶ MIC :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Suivi de déclenchement et de gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs
- Appui à l'élaboration de la promotion des produits, des marchés et des projets
- Appui à l'élaboration des programmes de recherche et développement

**▶ MF :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Suivi de déclenchement et de gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs
- Collecte des ressources ; suivi de gestion et évaluation du financement de la filière

**▶ APIA/APII :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière
- Appui au déclenchement et la gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs

**▶ UTAP/SYNAGRI :**

- Appui à l'élaboration de la stratégie de la filière

- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de restructuration des acteurs et de la profession
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'appui aux opérateurs (assistance technique, vulgarisation, sensibilisation, formation et incitation,...)
- Appui au déclenchement et à la gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de promotion des produits, des marchés et des projets
- Appui à la collecte et le traitement des données et à la diffusion des informations pour assurer la veille et l'information

► **UTICA/CONNECT :**

- Appui au déclenchement et à la gestion du mécanisme de régulation et de protection des opérateurs
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la promotion des produits, des marchés et des projets
- Appui à la collecte et le traitement des données et à la diffusion des informations pour assurer la veille et l'information
- Appui à l'élaboration des programmes de recherche et développement

*Cette matrice est présentée au tableau suivant :*

VOLET	MISSION	INTERVENANTS DIRECTS												
		MARH	SIOP	INGC	AVFA	IRESA	OEP	CTAA	MIC	MF	APIA/ APII	UTAP/ SYNAGR	UTICA/ CONECT	
Stratégie de la filière	Elaboration	P	R	A	A	A	A		A	A	A	A	A	
	Validation	P	A											
	Evaluation	R	A											
Programmes de restructuration des acteurs et de la profession	Elaboration	P	A	A	R		A					A		
	Validation	P	A											
	Mise en œuvre	S	P-R	A	A	A	A					A		
	Evaluation	P-R	A											
Programmes d'appui aux opérateurs (Assistance technique, Vulgarisation, sensibilisation et formation, incitations, ..)	Elaboration	P	R	A	A		A					A		
	Validation	P	A											
	Mise en œuvre	S	P-R	A	A		A					A		
	Evaluation	P-R	A											
Mécanisme de régulation et de protection des opérateurs	Déclanchement	R	P						S	S	A	A	A	
	Gestion	P	R						S	S	A	A	A	
Promotion des produits, des marchés et des projets	Elaboration	S	P-R						A			A	A	
	Validation	P	A											
	Mise en œuvre	S	P-R					A	A			A	A	
	Evaluation	P-R	A											
Veille et information	Collecte et traitement des données	A	R									A	A	
	Diffusion des informations	S	R	A								A	A	
Programmes de recherche et développement	Elaboration	A	A	A	A	R	A	A	A			A	A	
	Validation	P	A			A								
	Mise en œuvre	P	A	A		R								
	Evaluation	P-R	A			A								
Financement de la filière	Collecte des ressources	P	R								R			
	Gestion	P	R								S			
	Evaluation	P	A								R			

P : Planification et Pilotage

R : Réalisation

A : Appui

S : Suivi

# **ANNEXES**

## Liste des études, sites web et documents consultés

- Rapport relatif à l'atelier sur les légumineuses alimentaires et fourragères (Tabarka 2010) ;
- Étude d'élaboration d'un plan de développement de l'INGC
- Le projet fédérateur : légumineux à graine (Mohamed Kharrat, 2006)
- Rapport de pays pour la conférence technique internationale de la FAO sur les ressources phylogénétiques (Leipzig, 1996)
- Céréales et oléo-protéagineux au Maghreb pour un Co-développement de filière territorialisée (IPEMD, Mars 2014)
- Journal officiel de la république tunisienne,
- Annuaire des statistiques agricoles, MARH, DGEDA (2012, 2013)
- Réglementations bancaires (banque centrale, Mars 2015) ;
- Rapports d'activités de l'OEP,
- CIHEM.ORG
- Tunisieindustrie.nat.tn
- FAOSTAT.FAO.ORG
- INS.NAT.TN

## Liste des personnes contactées au niveau national

<b>Organismes</b>	<b>Personnes Contactée</b>
DGPA	Mm.Rebhi Rim (légumineuses à graines)
	Mm.SanaHanchi (Cultures fourragères)
	Mr.Ahmed STA (Cultures industrielles)
OEP	Mm.Moniamouniti
UTAP	Mm.Faouzia Ben Mammou
SYNAGRI	Mr.Leith Ben Becher / Mr.AZIZBouhajba
AVFA	Mr.BassemMouelhi
DGPCQPA	Mm.FatmaChiha
INAT	Mr.Faycel Ben Jeddi
INRAT	Mr.Mohamed Kharrat
Carthage Grains	Mr.MaherAffes

## Liste des personnes contactées an niveau régional

<b>Organismes</b>	<b>Personne contactée</b>
CRDA Bizerte	Mr.Mansour Hannachi
CRDA Nabeul	Mr.FaycelLoussaif Mr.HabibGhabri Mr.OuardiSebii
CRDA Siliana	Mr.FethiHichri Mm.Nourazouari Mr.Ammarbazzezi Mm.Fatmakharroubi
CRDA Jendouba	Mr.AmmarBalhi
CRDA Zaghouan	Mr. Ali Hammami
OEP Siliana	Mr.AymenBoussoufi
CTV Siliana	Mr.KhaledBadreddine
OC Siliana	Mr.MokdadHssan
APIA Siliana	Mm.ZeinebMassi
URAP Siliana	Mr.wahidkhamassi
BNA Nabeul	Mr.Lotfi Ben Selem
APIA Nabeul	Mm.NaouelTurki
OEP Nabeul	Mr.MohamedBassemBaatout
URAP Nabeul	Mr. Imed Bey
APIA Bizerte	Mr. Kamal Ziibi
OEP Zaghouan	Mr. AbderrazekKlifi
APIA Zaghouan	Mr. Samir Ben Marzouk



Atelier de concertation n°1 du 28 Janvier 2016



Atelier de concertation n°1 du 28 Janvier 2016



Atelier de concertation n°2 du 09 Janvier 2016



Atelier de concertation n°3 du 11 Février 2016



Atelier de concertation n°4 du 16 Février 2016



Atelier de concertation n°4 du 16 Février 2016